

Florian LE BERRE

Université de Bretagne Occidentale
Faculté des Lettres et Sciences Sociales Victor-Segalen

Le malaise suisse :

*Etude de la crise identitaire d'un Etat neutre et
multiculturel.*

Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine
Sous la direction de M. Fabrice Bouthillon

Année 2006 - 2007

Remerciements

Je souhaite remercier les quelques personnes qui ont participé, de près ou de loin, à ce mémoire :

M. Bouthillon, pour m'avoir guidé tout au long de l'année, pour ses précieux conseils et suggestions au cours des recherches et de la rédaction.

Merci à Vincent pour ses quelques traductions de l'allemand.

Ma famille, mes amis qui m'ont apporté leur aide par leurs relectures attentives et minutieuses.

Introduction

En mars 2007 est sorti le dernier ouvrage de l'écrivain et historien suisse Jean-Jacques Langendorf. Dans *Histoire de la neutralité : une perspective*¹, ce Genevois, spécialiste d'histoire militaire, explique ce qu'est, concrètement, la neutralité : ses possibilités, ses limites. Mais Langendorf, fervent défenseur de la nation suisse, s'intéresse aussi aux problèmes éthiques et philosophiques que pose la neutralité, et à l'image de lâcheté à laquelle elle renvoie souvent. Langendorf ne s'est pas contenté de sortir un guide de la neutralité, il défend cette forme de politique étrangère, adoptée par la Confédération helvétique dès le XVI^{ème} siècle. S'il a voulu écrire cet hymne à la neutralité, c'est d'abord parce qu'elle en est l'un des symboles, mais aussi parce que cette politique de neutralité est de plus en plus remise en cause, au sein même du pays.

La Suisse est un Etat neutre et fédéral. Le fédéralisme semble être le seul système viable dans un pays qui abrite plusieurs communautés de cultures, de langues, d'influences différentes. En 1515, la Suisse a choisi la neutralité parce qu'elle s'était rendue compte qu'elle n'avait pas les possibilités de rivaliser militairement avec les grandes Puissances. La neutralité s'est par la suite rapidement avérée être l'instrument le plus à même d'éviter les conflits entre communautés sur les questions de politique extérieure. Mais ces deux spécificités de la Suisse, à savoir la neutralité et son multiculturalisme, ont pu amener ses habitants à se poser la question suivante : existons-nous ? En 1992, le peintre français d'origine suisse Benjamin Vautier écrivait sur une ardoise : « La Suisse n'existe pas », sur le pavillon suisse de l'Exposition universelle de Séville. Il estimait que ce multiculturalisme ne pouvait pas aboutir à une nation, au sein de laquelle francophones, germanophones et italophones deviendraient compatriotes, Suisses. En 1999, il écrivait : « Pour que la Suisse évite une guerre civile et se sépare doucement à la manière des Belges, cela dépendra de l'attitude de la France et de l'Allemagne »². En 1969 déjà, l'écrivain français André Gorz employait cette maxime. En écrivant « la Suisse n'existe pas », il faisait référence à sa neutralité. Pour lui, un pays « qui se soustrait constamment à la prise de position internationale, qui refuse de prendre parti et nie parfois jusqu'à la réalité des conflits qui déchirent les hommes et les peuples, n'a pas vraiment

1 J-J LANGENDORF, *Histoire de la neutralité : une perspective*, Infolio, 2007.

2 B.VAUTIER, « Politique internationale (1999) », www.ben-vautier.com

d'existence internationale »³. Dès les années soixante-dix, le sociologue thounois⁴ Jean Ziegler a également multiplié les ouvrages agressifs envers la Confédération helvétique, ses titres : *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, *La Suisse lave plus blanc*, ou encore *La Suisse, l'or et les morts*. Ces livres s'attaquent à des particularités du système helvétique : son système bancaire et la neutralité, deux éléments indissociables du modèle suisse.

Les nombreuses polémiques suscitées par ces intellectuels amènent à penser qu'elles ne sont pas le fruit du hasard : il existe un malaise suisse, une crise identitaire provoquée par le multiculturalisme et la remise en cause du modèle suisse. L'écrivain neuchâtelois Denis de Rougemont a écrit *La Suisse, ou l'histoire d'un peuple heureux*⁵, livre dans lequel il explique que la Suisse doit servir de modèle à l'Europe qui se construit. Il ne semble pas illogique de qualifier les Suisses de « peuple heureux » ; ils ont échappé aux violences du XX^{ème} siècle, ses entreprises sont prospères, le pays se classe neuvième à l'IDH⁶, quatrième à l'espérance de vie (80.7 ans), et son taux de chômage est en-dessous de 3 %⁷. Pourtant, la neutralité, l'un des principaux symboles d'un pays qui semble en parfaite santé, est contestée, et de nombreux intellectuels n'ont cessé d'émettre de vives critiques envers le pays tout au long du XX^{ème} siècle.

On va donc s'intéresser au malaise d'un pays qui semblait pourtant avoir tous les atouts pour l'éviter. Il s'agira d'étudier les différents aspects de la neutralité et du multiculturalisme suisse au cours du XX^{ème} siècle et au début du XI^{ème} siècle. Cette diversité culturelle engage trois communautés linguistiques, nous privilégierons l'étude des cas romands et alémaniques. Le canton italoophone du Tessin n'a jamais eu des rapports très marqués avec les deux autres communautés, c'est pourquoi il ne sera que rarement évoqué. Il ne s'agira évidemment pas ici de critiquer ou de remettre en cause un quelconque modèle suisse ou ses institutions, mais de comprendre l'influence qu'ont pu avoir le concept de neutralité et multiculturalisme sur le malaise suisse. L'objectif premier n'est pas non plus de confirmer, ou d'infirmer, le point de vue de Ben Vautier sur la non-existence de la Suisse. Néanmoins, cette étude conduira forcément indirectement à apporter des éléments sur la question. On s'intéressera surtout aux rapports qu'ont entretenus, ou qu'entretiennent, les deux principales communautés linguistiques, d'abord entre elles, mais aussi avec la neutralité, et

3 A.GORZ, cité dans : J.ZIEGLER, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Points, 1977.

4 Thoune, ville du canton de Berne.

5 D.DE ROUGEMONT, *La Suisse, ou l'histoire d'un peuple heureux*, Hachette, 1965.

6 Indicateur de Développement Humain, qui combine la durée de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie de chaque pays. Chiffres du Rapport sur le Développement Humain, 2006.

7 2.9 % au 7 mai 2007. Chiffres du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), mai 2007.

donc la politique extérieure de la Confédération. On étudiera plus précisément la période qui débute en 1914 jusqu'à aujourd'hui, puisque le clivage religieux a peu à peu laissé place au clivage culturel, qui est apparu nettement à partir de la Première Guerre mondiale, et c'est ce facteur culturel qui va nous intéresser. Un rappel de l'histoire globale de la Confédération, notamment dans sa période contemporaine sera néanmoins nécessaire.

On va donc chercher à comprendre comment ce malaise suisse a pu s'instaurer, quelles en ont été les causes, et quelles formes il revêt. Pour cela, on s'appuiera sur l'oeuvre d'intellectuels romands et alémaniques du XX^{ème} siècle.

Dans la première partie, on débutera par quelques généralités sur le pays, ses institutions et sa diversité culturelle, et un bref rappel de l'histoire du pays, de la période romaine jusqu'au XVIII^{ème} siècle. On s'intéressera ensuite au XIX^{ème} siècle, on verra ainsi comment la Suisse a géré son indépendance après le départ des Français, ainsi que les débuts de la neutralité. On s'attardera ensuite sur la Première Guerre mondiale, qui a eu une place importante dans le développement du malaise suisse contemporain. On abordera la période de l'entre-deux-guerres, et les premières critiques d'intellectuels, en fin de première partie.

La deuxième partie sera l'occasion de s'intéresser de près à la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale, période qui a considérablement influé sur l'accentuation du malaise suisse. On verra d'abord quelle fut la politique de la Suisse durant la guerre, puis on abordera les polémiques qui en ont résulté après le conflit, puis leur retour dans les années quatre-vingt-dix.

La troisième et dernière partie permettra d'étudier les évolutions récentes de la Suisse, et par là-même du malaise qui la touche. Après avoir traité de la place du pays au niveau international, on verra quels ont été les reproches adressés à la neutralité, puis on examinera la récente montée des idées de l'extrême-droite en Suisse.

I^{ère} PARTIE :

La naissance du malaise suisse.

Il n'est pas concevable de se lancer dans une description et une étude du malaise suisse sans avoir d'abord pris soin d'énoncer quelques généralités sur l'histoire, le multiculturalisme et la structure politique de la Confédération suisse contemporaine. Comme le malaise qui s'est développé au cours du XX^{ème} siècle puise ses sources et certaines de ses causes plusieurs siècles auparavant, nous reviendrons également sur la Suisse au XIX^{ème} siècle et sur la période de la Première Guerre mondiale, qui correspond à une importante remise en cause identitaire dans le pays.

Carte de la Suisse, 2004



Source : Division Géographique de la Direction des Archives du Ministère des Affaires Etrangères, 2004.

1. La Suisse : généralités et bref rappel historique.

a) Le multilinguisme et la diversité culturelle.

La Suisse est un pays singulier à plus d'un titre. Outre le fait d'avoir obtenu un rôle de modérateur essentiel dans le grand concert des nations, malgré sa petite taille, la situation culturelle à l'intérieur du pays est complexe et particulièrement originale.

Classée seulement 132^{ème} au monde par sa superficie et 92^{ème} par sa population, qui compte 7 459 000 habitants pour 41 300 km² ⁸, la Suisse a la particularité de compter en son sein pas moins de quatre langues nationales. On trouve d'abord l'allemand, parlé par 63.7 % de la population⁹, et 17 des 26 cantons. Vient ensuite le français ; parlé dans la partie ouest du pays, limitrophe de la France, il concerne 20.4 % des Suisses et quatre cantons. Trois cantons parlent ces deux langues : le canton de Fribourg, à majorité francophone, celui de Berne, à majorité alémanique, et le canton du Valais, où le français est parlé dans le Bas-Valais, proche de la Suisse romande¹⁰, et l'allemand plutôt dans le Haut-Valais, plus à l'Est. L'italien est parlé par 6.5% de la population, dans le canton du Tessin surtout. Enfin, le romanche, patois à racines latines, regroupe 0.5 % des Suisses, dans le canton des Grisons. Les Grisons parlent majoritairement allemand, mais, outre le romanche, le sud-ouest du canton, frontalier du Tessin, parle italien. Le romanche n'est pas considéré comme une langue officielle, mais les échanges formels du gouvernement avec les Suisses qui le parlent se font dans cette langue, et vice-versa. En 2000, 75 400 Suisses romands vivaient en Suisse alémanique. Les Suisses italiens, deux fois moins nombreux que les Romands à l'échelle du pays, sont pourtant deux fois plus nombreux à vivre en Suisse alémanique. Le nombre de Romands en Suisse alémanique a chuté de 25 % entre 1990 et 2000. Dans le même temps, les Suisses alémaniques installés en Suisse romande diminuaient de 12 %, passant de 100 000 à 87 400 personnes. Ces chiffres mettent clairement en lumière le repli opéré par les deux entités linguistiques, en particulier par les Romands. Outre les quatre langues nationales, il faut insister sur le fait que presque 10 % des habitants de la Suisse parlent une autre langue. Ainsi,

8 Chiffres de 2005, recueillis sur le site officiel de la Confédération, www.admin.ch .

9 Chiffres de 2002, Office fédéral de la statistique.

10 La Romandie regroupe la population suisse de langue française, à savoir les cantons de l'ouest du pays : Genève, le Pays de Vaud, une partie du Valais, Fribourg, Neuchâtel et une partie du canton de Berne. Ce n'est en aucun cas une structure politique, la Romandie est uniquement un terme culturel, elle s'oppose à la Suisse alémanique et à la Suisse italienne.

à Zurich, en 2000, le français était devancé par l'espagnol, l'italien et le serbo-croate.

Les régions linguistiques en Suisse, 2000



Source : Office fédéral de la statistique, 2000.

Certains cantons ont décidé d'enseigner l'anglais en deuxième langue, plutôt qu'une autre langue nationale ; c'est notamment le cas à Zurich, où l'anglais est privilégié par rapport au français. Un sondage de 1997 a montré que 57 % des Romands plébiscitaient l'anglais en deuxième langue, plutôt que l'allemand à 37 %. Les Alémaniques sont également favorables à l'anglais, plutôt qu'au français¹¹. Cette montée en puissance de l'anglais est également symptomatique des problèmes que peuvent rencontrer les Suisses alémaniques au niveau linguistique. En effet, l'allemand parlé est en général un dialecte qui n'est que plus ou moins proche de l'allemand standard, ce qui pose parfois des problèmes aux Alémaniques, même

¹¹ Sondage paru dans *Facts*, hebdomadaire zurichois, novembre 1997.

avec les Allemands. Néanmoins, l'allemand officiel de la Confédération est bien le haut allemand, celui parlé en Allemagne, c'est aussi celui qui est utilisé dans les médias ou à l'école, mais les Suisses alémaniques l'utilisent rarement pour communiquer entre eux. Ainsi, puisque les Suisses romands parlent français, les Suisses du Tessin l'italien et comme la Suisse alémanique est une forte place économique tournée vers l'international, l'anglais s'est peu à peu imposé. Il est de plus en plus appelé « cinquième langue nationale », et ce, dans un pays dénué de toute culture anglophone. Les publicitaires suisses usent de plus en plus de l'anglais, eux aussi, il leur permet d'éviter le surplus de coûts lié à la traduction dans les autres langues nationales. Comme l'enseignement du français a reculé en Suisse germanophone, les conversations entre jeunes de Suisse alémanique et de Suisse romande se font de plus en plus en anglais. L'italien, langue officielle, est très peu parlé hors du Tessin et des Grisons, et surtout, il est mis sur un même pied d'égalité avec les langues étrangères telles que l'espagnol ou l'anglais dans les autres cantons, malgré son statut de langue nationale. Ce plurilinguisme peut pourtant être considéré comme une bénédiction, mais il est bien difficile d'en tirer des éléments positifs en Suisse. En 2002, le Conseil fédéral s'est pourtant prononcé en faveur de l'enseignement d'une seconde langue nationale plutôt que de l'anglais, au nom de la cohésion du pays. Une mesure pas forcément bien acceptée par certains cantons, qui privilégient la souveraineté cantonale, laquelle est de mise sur les questions éducatives.

On le verra par la suite, les différents événements historiques que la Suisse a vécus depuis 1815, date de la délimitation de ses frontières contemporaines, ont souvent rapproché les différentes communautés d'un pays étranger plutôt que d'un autre, ce qui allait complètement à l'encontre de la neutralité officielle. En effet, outre l'aspect linguistique, les trois communautés ont naturellement des attaches particulières avec les pays extérieurs, les Suisses italiens sont proches de l'Italie, les Romands de la France, les Alémaniques de l'Allemagne. Tous ces clivages culturels à l'intérieur du même espace aboutissent forcément sur un certain nombre de questions, d'interrogations sur les points communs que peuvent avoir ces communautés entre elles, sur la réalité d'un pays qui semble si divisé. En 1937, l'écrivain vaudois Charles-Ferdinand Ramuz a un avis tranché et négatif sur la question : « C'est une accablante entreprise que d'expliquer un peuple, surtout quand il n'existe pas. Nous qui en sommes, nous savons bien que nous ne sommes pas Suisses, mais Neuchâtelois, comme vous, ou Vaudois, comme moi, ou Valaisan, ou Zurichois, c'est-à-dire des ressortissants de petits pays véritables... En Suisse, il n'y a que les boîtes aux lettres et l'uniforme de nos milices qui présentent quelque uniformité. Partout ailleurs nous nous distinguons avec soin les uns des

autres »¹².

On fait souvent référence à des symboles immuables pour évoquer l'existence d'un Etat, des symboles qui sont les mêmes pour tous les habitants de ce pays. Parmi eux, le drapeau bien sûr, mais aussi l'hymne national. En Suisse, les différentes communautés ont du mal à se rassembler derrière ce symbole. Composé en 1841 par le prêtre Alberik Zwysig, écrit par Leonhard Widmer, *le Cantique suisse*¹³ n'est devenu l'hymne national officiel de la Confédération qu'en 1981, soit un siècle et demi plus tard. Le Conseil fédéral a toujours eu des doutes quant à la popularité du *Cantique suisse*, ce qui explique son hésitation à l'officialiser, d'autant qu'un autre chant populaire, *Ô Monts indépendants*¹⁴, l'a longtemps concurrencé. Ce dernier, reprenant l'air du *God save the queen* britannique, était souvent joué lors des grands événements, mais sa ressemblance avec l'hymne britannique lui a finalement coûté sa place d'hymne officiel. Après un concours organisé pour trouver le nouvel hymne suisse, le Conseil fédéral, peu convaincu, se résigna donc à adopter le *Cantique suisse* en 1981. Cet hymne officiel est cependant souvent mal perçu par les Suisses, les textes sont considérés comme trop pompeux, trop pieux. En 2000, un sondage révèle que seulement 1 % des Suisses âgés de 15 à 29 ans connaissent l'hymne en entier¹⁵, un tiers d'entre eux ne le connaissent pas du tout. Plusieurs compositeurs se sont essayés à la création d'un nouvel hymne, mais aucun n'est jamais parvenu à recueillir l'engouement populaire nécessaire à sa mise en application. Le dernier en date, remis à jour en 1998, mais datant de 1979, a été composé par Christian D. Jakob¹⁶, il s'inspire du pacte fédéral de 1291. Il fut finalement rejeté, bien que plutôt apprécié, parce que le texte renforçait trop l'aspect renfermé de la Confédération, à une période où la question de l'entrée au sein de l'ONU était posée. Le texte comportait notamment le vers « aucun joug étranger ne devoir subir ».

Les décisions politiques, comme les référendums, divisent aussi le pays. Outre les frontières linguistiques et les frontières religieuses, au rôle plus modéré aujourd'hui, mais résultant du clivage entre catholiques et protestants du XIX^{ème} siècle, la Suisse connaît aussi la division entre villes et campagnes. Les opinions politiques ne se distinguent pas forcément selon les frontières linguistiques ou confessionnelles, ce troisième élément entre en compte. Nous parlerons par la suite du *röstigraben*¹⁷ entre Romands et Alémaniques, élément

12 C-F RAMUZ, « lettre à Denis de Rougemont », 1937. Dans *Lettres 1919-1947*, Les Chantres, 1959.

13 cf. annexe, document 1 *Le Cantique suisse (Schweizerpsalm)*.

14 cf. annexe, document 1 bis, *Ô Monts indépendants (Rufst du mein Vaterland)*.

15 Sondage paru dans le magazine *Coopération*, auprès de Suisses alémaniques et romands, 2000.

16 cf. annexe, document 1 ter, *Hymne CH 98*.

17 Littéralement « le fossé de rösti », le rösti est une spécialité culinaire suisse. Cette expression utilisée en Suisse désigne la frontière culturelle qui sépare les Romands et les Alémaniques, ce fossé est en général très clair lors des votations.

fondamental pour comprendre les difficultés que rencontre le pays dans sa quête d'unification.

Quatre langues en un pays, un hymne national devenu fictif, des sensibilités différentes des trois communautés envers les autres pays : il est naturel de s'interroger sur la viabilité d'un tel modèle pour faire perdurer un Etat-nation. Pourtant, et malgré les disparités et les désaccords qui opposent les communautés, la Suisse est toujours debout en 2007, et si cela a pu être possible, c'est en partie grâce aux institutions qui fonctionnent au sein de la Confédération.

b) Les institutions suisses.

Le système politique contemporain de la Confédération suisse date de 1848, et la constitution qui suivit la fin de la guerre du Sonderbund. Depuis cette date, la Suisse n'est d'ailleurs plus exactement une confédération, mais une fédération. En effet, l'entité ne regroupe plus des Etats coordonnés par un instrument commun, les cantons sont depuis 1848 complètement intégrés à l'intérieur d'un même ensemble dominé par le Conseil fédéral, sans possibilité de quitter la fédération.

Les cantons suisses sont au nombre de 26, dont 6 demi-cantons¹⁸ : Bâle est divisé en Bâle-ville et Bâle-campagne, Unterwald en Obwald et Nidwald et l'Appenzell en Appenzell intérieur et extérieur. Lors des votes, les voix de ces demi-cantons comptent pour une moitié d'un suffrage. Les cantons sont autonomes dans la plupart des aspects de leur politique, chacun d'entre eux dispose de sa constitution, de son gouvernement, de son parlement, de ses lois, de ses tribunaux et de sa propre police. Est également laissé au canton le soin de se charger de l'éducation, du social, de la fiscalité à l'intérieur de ses frontières. Chaque canton a donc son propre mode de fonctionnement, qui peut trancher complètement avec celui du canton voisin. A l'intérieur des cantons, les communes ont également des tâches à gérer, avec ou sans l'aide du canton. En 1999, l'Etat fédéral a décidé de regrouper les 26 cantons en 9 grandes régions, chacune étant rattachée à une ville. L'objectif est de les pousser à harmoniser leur politique, afin d'unifier un peu plus le pays, au moins sur le plan administratif. Les seuls domaines entièrement pris en charge par la Confédération sont la politique extérieure, l'armée et la douane. Depuis quelques années, elle tente de prendre en main plus de domaines, mais

¹⁸ cf. annexe, document 2, carte des cantons suisses.

cette évolution inquiète les Suisses romands, qui ont peur de voir leur système se rapprocher de celui des Alémaniques.

Au niveau de l'exécutif¹⁹, on trouve le Conseil fédéral, c'est-à-dire le gouvernement. Il est composé de sept membres, élus par l'Assemblée fédérale pour quatre ans renouvelables. Le Conseil fédéral regroupe sept départements : les affaires étrangères ; la justice et la police ; l'intérieur ; l'environnement, associé aux transports, à l'énergie et la communication ; les finances ; la défense, jeunesse et sport ; et enfin l'économie. Chaque année, l'un des sept membres devient président de la Confédération, mais c'est un titre sans signification, le président n'a aucun pouvoir supplémentaire. Il devient juste le premier représentant officiel du pays pendant un an. La plupart du temps, des efforts sont faits pour représenter le plus de cantons possibles et éviter que deux conseillers fédéraux ne viennent du même canton. Ces Conseillers proviennent donc des différentes forces politiques du pays. Un chancelier sert d'intermédiaire entre le Conseil fédéral et le Parlement. Un accord passé entre les partis répartit comme suit les conseillers fédéraux, selon l'importance des partis, sous forme de formule « 2-2-2-1 » : deux conseillers du Parti radical-démocratique (PRD), deux du Parti socialiste (PSS), deux du Parti démocrate-chrétien (PDC) et un représentant de l'Union démocratique du Centre (UDC). Cette formule a fonctionné de 1959 à 2003, date à laquelle l'UDC a pris un poste au PDC, à la suite de sa montée en puissance lors des élections fédérales.

Au sein du Conseil fédéral fonctionne le principe de collégialité, ses membres sont soumis à un code de conduite, ils s'engagent à défendre publiquement selon le principe de la majorité, les décisions et prises de position du Conseil fédéral, et doivent les assumer. La collégialité, et le fait que le Conseil fédéral ne puisse être renversé par le Parlement, assure au gouvernement suisse une réelle stabilité. On le voit, la politique en Suisse ne repose plus sur un système d'oppositions et d'alternance, mais sur un système de collégialité entre les partis, chaque conseiller fédéral, peu importe son parti politique, doit se soumettre aux choix de la majorité. Ceci explique en partie l'uniformité de la politique menée par la Suisse, qui varie assez peu, que la majorité soit plus ancrée à gauche, ou au contraire à droite.

L'Assemblée fédérale s'occupe du législatif. Elle est divisée en deux chambres : le Conseil national, représentant du peuple, et le Conseil des Etats, représentant des cantons. Le Conseil national compte 200 sièges répartis selon la taille et la population des cantons, tandis que le Conseil des Etats est composé de 46 membres, deux membres par canton et un par demi-canton. Leur rôle est d'approuver les lois proposées par le gouvernement et de le

19 cf. annexe, document 3, la séparation des pouvoirs en suisse.

superviser, elles peuvent aussi proposer des lois. Ce sont aussi elles qui élisent chaque année le président de la Confédération et son vice-président. Ces deux chambres se réunissent douze semaines par an, à raison de quatre périodes de trois semaines, les députés exerçant leur profession à côté.

Répartition des sièges au Conseil national depuis 2003



Source : www.swissinfo.org

Le système de démocratie directe est très élaboré en Suisse. Les citoyens peuvent proposer eux-mêmes des lois au Parlement, s'ils réunissent le nombre de signatures de citoyens obligatoire. Il faut 100 000 signatures pour que le Parlement soit obligé d'étudier la proposition des citoyens, l'initiative populaire, qui sera soumise au référendum facultatif. Les citoyens suisses peuvent aussi intervenir pour faire supprimer une loi pourtant votée par le Parlement, en effet, s'ils parviennent à réunir 50 000 signatures dans les cent jours suivant la publication officielle, un référendum est organisé, et le peuple décide. Le référendum est obligatoire en cas de nouvel amendement à la Constitution, ou d'accord important en politique étrangère. Le « oui » l'emporte au référendum uniquement en obtenant la double-majorité, c'est-à-dire la majorité des suffrages exprimés par le peuple, mais aussi celle des cantons.

Ainsi si 52 % des Suisses disent « oui », mais que au moins 13 des 26 cantons n'obtiennent pas une majorité de « oui » dans les urnes, le référendum est un échec. La large majorité de Suisses alémaniques, aussi bien en terme de population qu'en nombre de cantons, a une incidence prépondérante sur le résultat de ces votes. Les idées des Romands ou des Tessinois peuvent être contraires à celles des Alémaniques, les minorités ont besoin du soutien d'une partie non négligeable des Suisses germanophiles pour voir leurs souhaits exaucés.

Au niveau militaire, la Suisse fonctionne avec une armée de milice. Les hommes doivent servir dans l'armée pendant 260 jours entre leur 20^{ème} et leur 34^{ème} année. Ils sont répartis entre les unités terrestres et les unités aériennes. Les femmes peuvent servir si elles sont volontaires. L'armée suisse est composée en temps normal d'environ 160 000 hommes, encadrés par 3600 professionnels instructeurs. Les Suisses qui s'absentent pour leur service doivent donc quitter leur travail, jusqu'à trois semaines par an. 70 % à 100 % du salaire est payé durant cette période, l'employeur obtient lui une somme en dédommagement. Les Suisses opposés à l'armée peuvent demander à faire à la place un service civil, durant lequel ils effectuent des tâches d'intérêt général. Le service civil est une fois et demie plus long que le service militaire. Le rôle de l'armée suisse est évidemment uniquement de défendre le pays, elle ne participe normalement pas à des actions à l'étranger. Les soldats suisses présents à l'étranger n'étaient pas armés jusqu'en 2001²⁰, ils apportent un soutien logistique et médical. Les débats sur l'armée sont fréquents en Suisse. Par exemple, certains employeurs préfèrent embaucher des étrangers, qui n'auront pas à s'absenter trois semaines par an. Pour éviter ce problème, les Suisses peuvent demander à faire tout leur service en une seule fois, ils ne sont ensuite plus concernés par la question. Le Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA) milite depuis 1982 pour abolir l'armée suisse. Ses initiatives populaires pour la supprimer ont toujours été largement rejetées par les citoyens suisses.

Ces institutions, la Suisse les a acquises sur la durée, elles découlent directement de son multiculturalisme qui peut difficilement fonctionner avec un autre système que l'organisation fédérale. Il faut revenir sur l'histoire de la Confédération pour comprendre comment la Suisse est devenue une nation si particulière.

20 La Suisse a envoyé des militaires armés au Kosovo, après que les Suisses se soient montrés favorables (à 51%), le 10 juin 2001, à l'armement des soldats en mission de paix.

c) Rappel historique : des Romains au XVIII^{ème} siècle.

Le territoire aujourd'hui occupé par la Suisse a mis des centaines d'années avant de devenir concrètement celui d'un pays, d'une entité étatique reconnue. Le territoire suisse est délimité par les éléments naturels, la chaîne des Alpes et le Rhône au sud, le lac Léman et le Jura à l'ouest, le Rhin au nord et à l'est. Cet espace était occupé par plusieurs peuples, en particulier les Celtes, dont les Helvètes, les Lépointiens et les Rhètes. En 58 av-JC, les Helvètes tentèrent de fuir vers le Sud, probablement inquiets du fait de la proximité des peuples germaniques. Ils furent battus par les Romains à Bibracte²¹, et durent retourner d'où ils venaient.

La conquête du territoire suisse se fit progressivement, la majeure partie est devenue romaine entre le II^{ème} siècle et la fin du I^{er} siècle av-JC. Les Romains fondèrent ainsi quelques-unes de ce qui sont les plus importantes villes du pays aujourd'hui, Genève, Zurich et Bâle notamment, mais ce sont les colonies *Iulia Equestris*²² et *Augusta Raurica*²³ qui eurent les rôles les plus importants pour la romanisation. Précisons qu'à cette époque, il n'existait absolument aucune unité entre les différentes parties de la Suisse devenue romaine ; elles étaient réparties dans différentes provinces. Le V^{ème} siècle marqua le déclin de l'Empire romain, tombé sous les coups des peuples barbares. Les conséquences n'ont pas tardé à se faire sentir pour les peuples de la future Suisse. Au nord notamment, les habitants descendirent vers les actuels Pays de Vaud, Valais et Grisons, les troupes romaines ayant déserté la zone. Ces territoires abandonnés par les Romains devaient être gérés par les barbares pour le compte de l'Empire, les nouveaux occupants recevaient des terres en échange de leur administration. Mais ces territoires échappèrent à Rome en 476, lorsque le dernier empereur d'Occident, Romulus Augustule, fut déposé.

Les premiers à s'établir dans la future Suisse furent les Burgondes, répartis de Genève à Lausanne, jusqu'aux abords du Jura. Lorsque les Burgondes s'installèrent, le peuple déjà présent était donc composé de Celtes, établis avant l'arrivée des Romains, et de Romains, installés sur les territoires conquis par l'Empire. Il en était de même pour toute la zone suisse habitable. Les territoires aujourd'hui occupés par Saint-Gall, au nord-est, et une partie du centre de la Suisse, étaient soit marécageux, soit non-défrichés. Les Burgondes ne purent résister à l'essor franc, et ce sont les Alamans, contrôlés par les Francs, qui investirent à leur

21 Actuelle Saône-et-Loire.

22 Aujourd'hui Nyon (VD).

23 Aujourd'hui Augst (BL).

tour le territoire suisse, en s'implantant au sud du Rhin dès le début du VI^{ème} siècle. La frontière entre les zones d'habitat burgondes et alamandes d'alors correspond assez fidèlement à la frontière linguistique qui sépare le français et l'allemand aujourd'hui. Avec l'hégémonie franque, les territoires suisses passèrent donc sous contrôle mérovingien, puis carolingien. Après la mort de Charlemagne, l'ouest se retrouva sous domination bourguignonne, alors que le centre et l'est devinrent partie intégrante du duché de Souabe. Il fallut attendre 1032, et le démantèlement du duché de Bourgogne, pour voir l'ensemble du territoire réuni à nouveau sous une même domination, celle du Saint Empire romain germanique. La future Suisse était alors entre les mains de plusieurs grandes familles, dont les Zähringen, présents dans l'ouest de la Suisse et fondateurs de Berne et Fribourg, les Habsbourg au nord-est et sur la région zurichoise, les Kybourg sur le plateau²⁴, et les comtes de Savoie, présents dans la partie sud-ouest, à savoir le Pays de Vaud et Genève.

Les Habsbourg, surtout, dominant. Leur volonté d'expansion est mal vue par plusieurs catégories d'habitants. La noblesse locale, incapable de rivaliser avec la puissance des Habsbourg, doit servir ces étrangers, les paysans ont du mal à accepter d'être assujettis à une puissance extérieure, et leurs rares rébellions ne débouchent que sur de violentes représailles. Au début du XIII^{ème} siècle est aménagé le col du Gotthard²⁵, il devient alors le nouveau passage principal pour le commerce à travers les Alpes, reléguant le col du Grand-Saint-Bernard, dans le Valais, à un passage secondaire. Cette nouveauté attise les ardeurs des Habsbourg, décidés à contrôler le passage du col. A la mort de Rodolphe de Habsbourg, en juillet 1291, les habitants de Uri, de Schwytz, et d'Unterwald, inquiets de la politique que pourrait mener son successeur, et craignant de voir leurs libertés restreintes, s'unissent à travers un pacte d'alliance en août 1291 ; ce pacte est aujourd'hui considéré comme l'acte fondateur de la Suisse²⁶. A la suite de ce pacte, les conflits avec la maison d'Autriche vont se multiplier, et aboutir, en 1315, sur la bataille de Morgarten et la victoire des paysans contre les Habsbourg. Cette victoire va pousser les trois cantons à confirmer leur alliance par le pacte de Brunnen, qui interdit toute alliance avec une puissance étrangère. Le processus de création d'une entité géographique et politique est lancé, et Lucerne, Zurich, Zoug, Glaris et Berne rejoignent Uri, Schwytz et Unterwald dans ce qu'on appelle dès lors la Confédération des VIII cantons. Par deux fois encore, les Habsbourg se heurtent aux Confédérés, à Sempach (LU) en 1386, puis à Naefels (GL) deux ans plus tard.

24 Le *Mittelland* est la zone de plaines du pays, elle s'étend du lac Léman au lac de Constance.

25 Le col du Gotthard est situé à la limite de quatre cantons : le Valais, l'Uri, Le Tessin et les Grisons.

26 La fête nationale suisse a lieu le 1^{er} août, en référence à cet événement. Elle est respectée dans tous les cantons.

Les huit communautés sont toujours sujettes du Saint Empire romain germanique, mais leurs multiples victoires leurs ont permis d'accéder à une certaine indépendance. Par un jeu de conquêtes et d'alliances, elles vont s'attacher à étendre leur territoire aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. L'Argovie et la Thurgovie les rejoignent sous forme de bailliages communs, Fribourg et Soleure aussi, à la suite de leur participation aux guerres de Bourgogne, aux côtés des Confédérés. Les guerres de Souabe de la fin du XV^{ème} siècle voient ceux-ci vaincre l'armée impériale, après avoir refusé de payer un nouvel impôt lancé par Maximilien. Le traité de Bâle, en 1499, reconnaît implicitement l'indépendance des cantons vis-à-vis de l'Empire, mais il faudra attendre 1648 et le traité de Westphalie pour qu'elle le soit officiellement. A la suite des guerres de Souabe ; Bâle, Schaffhouse et Appenzell rejoignent l'alliance pour former la confédération des XIII cantons. Les deux bailliages communs ne sont pas considérés comme cantons à part entière. Il convient de préciser que, durant cette période d'expansion, les conflits entre confédérés ont été nombreux, que ce soit pour des désaccords sur l'héritage des terres enlevées aux Habsbourg, ou pour l'inquiétude grandissante des cantons paysans²⁷, inquiets du déplacement du pouvoir vers l'ouest, et de la montée en puissance de villes comme Berne ou surtout Zurich. Malgré ces mésententes, la confédération n'a pas explosé, notamment grâce à la concorde de Nicolas de Flue. Ermite d'Obwald, Nicolas de Flue joua le rôle de médiateur durant la diète de Stans, en 1481. Il permit à Soleure et Fribourg d'incorporer la Confédération et proposa des solutions en prônant l'apaisement et la non-intervention dans les affaires étrangères. Il est parfois considéré comme à l'origine de la politique pacificatrice de la Suisse. Le début du XVI^{ème} siècle marque la fin de l'expansion territoriale des Confédérés. A la fin des guerres d'Italie, ils sont battus par les Français et les Vénitiens à Marignan, en 1515. Malgré cette défaite, les Confédérés récupèrent le territoire qui correspond aujourd'hui au canton du Tessin. Marignan marque la fin de la période expansionniste de l'histoire de la Confédération, mais aussi le début de sa politique de neutralité. Désormais ils ne participeront aux grandes batailles qu'en tant que mercenaires, pour le compte des Puissances étrangères.

Le XVI^{ème} siècle est aussi en Suisse une période d'intenses conflits internes. Après l'unité affichée par les Confédérés face aux puissances étrangères, le passage à la politique de neutralité va déboucher sur une division du pays durant la Réforme. Zurich est la première à instaurer le protestantisme comme religion officielle, en 1525, sous la coupe du réformateur Ulrich Zwingli. Ce dernier a pour objectif d'étendre cette foi à toute la Confédération, afin

²⁷ Les cantons primitifs, Zoug et Glaris sont parfois appelés « cantons-campagnes », ils sont aujourd'hui encore considérés comme les cantons les plus conservateurs.

notamment d'harmoniser son organisation sous l'égide du protestantisme. Les autres villes bourgeoises Bâle et Berne suivent Zurich. Zwingli est épaulé par Guillaume Farel, qui se charge de répandre la Réforme dans l'ouest, notamment à Neuchâtel. La République de Genève, liée avec Berne et Zurich par des traités de combourgeoisie²⁸, et avec l'aide du français Jean Calvin, fait de même. Le pays de Vaud devient lui aussi protestant après avoir été rattaché à Berne. Seuls les cantons primitifs²⁹, Fribourg, Lucerne et le Tessin restent fidèles au catholicisme. Alors que Zurich veut imposer le protestantisme aux bailliages communs³⁰ comme Soleure, l'inquiétude des cantons catholiques les pousse à rompre le pacte fédéral, qui interdisait tout rapprochement avec une puissance étrangère, et à s'allier avec Ferdinand d'Autriche. Cette situation conflictuelle débouche sur les guerres de Kappel (ZH). Provoquée par Zurich, qui a déclaré la guerre aux cantons catholiques, la première d'entre elles, en 1529, n'a de guerre que le nom, puisqu'elle s'achève avant même que les deux armées se soient affrontées. La seconde guerre de Kappel aura, elle, bien lieu, en 1531, et Zurich sera vaincue par les catholiques, aidés par le Valais et Ferdinand I^{er}.

Les conflits confessionnels sont laissés de côté pendant la guerre de Trente Ans. En effet, les Confédérés parviennent à rester neutres, et signent même en 1647 le *Défensional de Wil*, qui crée un Conseil de guerre susceptible de lever 36 000 hommes de tous cantons en cas de violation de la neutralité. La guerre de Trente Ans prend fin en 1648 avec le traité de Westphalie, date importante pour la Confédération, puisque c'est à cette occasion que toutes les puissances européennes reconnaissent officiellement l'indépendance totale des cantons suisses. Une fois le calme revenu en Europe, les cantons retombent dans le conflit religieux, et catholiques et protestants s'affrontent une nouvelle fois, lors des deux guerres de Villmergen (AG). Les catholiques triomphent une nouvelle fois de Zurich en 1656, mais Zurich, Berne et le Toggenbourg³¹ prennent leur revanche en 1712. A la suite de ce conflit, la Diète fédérale devient de majorité protestante.

C'est au cours du XVIII^{ème} siècle que la Suisse a vu son économie se développer, à travers le textile et l'horlogerie notamment, puisque les paysans les plus pauvres ont dû diversifier leurs activités, après que les terres aient été redistribuées dans le but de faire de l'agriculture une activité gérée selon les principes économiques rationnels. On voit aussi se développer l'essor d'un courant nationaliste développé par les intellectuels de la Confédération. Des nouveaux conflits internes émaillent le siècle, et remettent cette fois-ci en

28 Ces traités d'assistance mutuelle, signés en 1526, limitent considérablement le rôle de l'évêque, qui ne gouverne plus, au contraire de la commune.

29 Uri, Schwytz, Obwald et Nidwald.

30 Ces territoires sont administrés tour à tour par les autres cantons de la Confédération.

31 Population protestante, sujette du monastère de St-Gall.

cause la domination trop poussée des grandes villes comme Berne. En 1723, le major Davel critique Berne et demande que Vaud devienne le quatorzième canton. Il est accusé de complot puis exécuté. C'est dans ce climat que des intellectuels créent la Société helvétique³² en 1761 ; elle a pour but d'exprimer un sentiment d'appartenance nationale et de développer le patriotisme. Le Schaffhousois Johann Georg Stokar militait pour un Etat non-fédéraliste et des droits égaux pour tous les Suisses.

La Confédération suisse s'est construite sur l'union de peuples désireux de conserver leur indépendance vis-à-vis des grandes puissances environnantes. Cette volonté a naturellement abouti à la création d'une structure étatique, alors même que les différents peuples concernés n'avaient pas toujours de liens naturels en commun. Malgré les nombreuses divergences et les conflits rencontrés à l'intérieur même de ce qui est devenu la Confédération, ces peuples sont encore unis à l'orée du grand bouleversement européen que sera la Révolution.

32 Parmi lesquels trois Zurichois : l'homme politique Salomon Hirzel, le poète Salomon Gessner et le médecin Heinrich Rudolph Schinz.

2. La Suisse au XIX^{ème} siècle.

a) La Suisse française (1798 – 1815).

Le XVIII^{ème} siècle fut extrêmement prospère pour la Suisse, d'abord sur le plan économique, mais pas seulement. Le pays vit dans la paix, même si le système en place est de plus en plus mis à mal par l'élite intellectuelle, qui tente d'inculquer en même temps une véritable identité nationale. L'intervention de la France et la création d'une République vont précipiter les choses et mettre à nu un constat : la Suisse ne semble pas encore prête à devenir une vraie nation.

La Révolution française aura des répercussions importantes sur la Confédération. Son emplacement géographique pousse la France à vouloir en faire une zone tampon pour se protéger des puissances de l'est de l'Europe, décidées à rétablir l'Ancien régime. Cette incursion française est du pain béni pour la majorité des cantons, favorables aux idées nouvelles, et certains territoires assujettis en profitent. Ainsi, le pays de Vaud parvient à se libérer de l'emprise bernoise avec l'aide française, tandis que Berne tente de résister, seule, mais tombe. La France décide de réorganiser le territoire et fonde la République helvétique en 1798. Toutes les frontières sont redessinées, et les cantons ne sont plus que des territoires administratifs sans aucun pouvoir. Le pouvoir législatif échoue aux mains d'un parlement bicaméral, et l'exécutif revient à un directoire composé de cinq personnes. Ce nouveau régime oblige les Suisses à une étroite collaboration avec la France, et la neutralité est ainsi supprimée. La Suisse sert à présent de champ de bataille aux Russes et aux Autrichiens, qui tentent de chasser les Français, et le pays devient vite ingouvernable : le système centralisé est difficile à appliquer dans un pays qui compte quatre langues différentes. De plus, les fédéralistes, favorables à un retour à l'ancien modèle, et les républicains, qui souhaitent imiter le nouveau modèle français, entrent en conflit ouvert .

En 1803, Napoléon Bonaparte impose l'Acte de Médiation, afin de couper court à une nouvelle guerre civile en train de s'installer. La restauration du système fédéral s'accompagne de la création de nouveaux cantons : l'Argovie, les Grisons, Saint-Gall, le Tessin, la Thurgovie et le Pays de Vaud. La Suisse ne récupère pas pour autant son indépendance totale, puisqu'elle doit fournir des troupes à Napoléon. La mesure est mal

acceptée, car les Suisses ont encore en tête le massacre de la Garde suisse de Louis XVI aux Tuileries, en 1792. Ainsi, plus de 12 000 Suisses disparaissent durant la campagne de Russie, en 1812.

L'intervention de Napoléon permet donc aux Suisses de retrouver leur système fédéral. Il leur faut poursuivre la consolidation de la nation, mais un nouveau facteur entre en compte : les idées de la Révolution ont fait du chemin chez une grande partie de la population, mais les cantons ont toujours une culture conservatrice.

b) L'indépendance et le difficile consensus national.

Après la défaite de Napoléon, la Suisse retrouve son indépendance et sa neutralité perpétuelle au Congrès de Vienne, en 1815. C'est la première fois que la neutralité est officiellement reconnue par l'ensemble des grandes Puissances. Les Suisses sont donc de nouveau disposés à se gérer eux-mêmes, mais après la période de calme relatif que fut le XVIII^{ème} siècle, ils vont une nouvelle fois rencontrer des difficultés à vivre pacifiquement dans le même espace, et ce malgré les efforts consentis pour mettre enfin en place une cohésion nationale dépourvue du facteur résistance à l'envahisseur, nécessaire jusqu'ici.

Au niveau interne, l'ancien système est définitivement rétabli dans la Confédération lorsque les cantons signent un nouveau Pacte fédéral en 1815. Les cantons retrouvent leur souveraineté, bien que la politique étrangère reste sous l'autorité de la Diète. En outre, Genève, Neuchâtel et le Valais rejoignent les dix-neuf cantons, tandis que l'évêché de Bâle est rattaché à Berne. Suite à ces nouveaux ralliements, les frontières de la Suisse ne bougeront plus.

Ce retour à l'ancien système s'accompagne d'inconvénients qui avaient disparu avec le régime centralisé. Les cantons ayant retrouvés leurs droits, ils frappent eux-mêmes leur propre monnaie et déterminent leurs unités de poids et mesure, un vrai obstacle pour le développement du commerce. De plus, et malgré l'élan patriotique et fraternel lancé par la Société helvétique un demi-siècle plus tôt, on est encore bien loin d'une vraie unité suisse, l'impossibilité pour un habitant né dans un canton de migrer vers un autre canton est à cet égard symptomatique. Frédéric-César de la Harpe, homme politique vaudois et précepteur du Tsar Alexandre Ier, joua un rôle actif dans l'obtention de l'indépendance du Pays de Vaud.

Partisan d'un Etat centralisé, il constate : « Quant à nous, pauvres Suisses, nous ne sommes plus une nation »³³. Les habitants des cantons ne semblent pas prêt à abandonner leur forte indépendance au profit d'une vraie nation, d'ailleurs cette nation existe-t-elle vraiment ? Une tentative de révision du Pacte fédéral échoue, les cantons les plus riches et les mieux lotis géographiquement ne sont pas prêts à réduire leur influence ou à apporter leur aide aux cantons les plus démunis, même dans l'optique d'un Etat pourvu d'une vraie conscience nationale. Johann Jakob Hess, bourgmestre³⁴ de Zurich, espère que les mentalités peuvent évoluer, il pense qu'il faut « s'en tenir à l'ancienne Confédération jusqu'à ce que le peuple veuille lui-même devenir une nation »³⁵. Il est vrai que cinq siècles après le pacte d'alliance de 1291, rien ne permet de penser que les habitants des cantons ont déjà fait preuve d'une réelle détermination à s'unir dans une vraie nation. Certes, ils se sont souvententraîdés, pour se battre contre les envahisseurs potentiels et pour conserver leur indépendance, mais une fois la menace écartée, ils ne se sont jamais entendus dans l'optique d'une unification totale, chaque canton préférant se gérer lui-même comme il l'entendait. Le seul axe politique commun est, on l'a déjà dit, la politique étrangère. Mais le choix de la neutralité est, plus qu'une réelle volonté de s'unir au sein d'une nation, surtout une solution qui permet aux cantons de se développer dans la paix, avec la certitude de pouvoir compter sur un soutien militaire des autres cantons en cas d'attaques étrangères. Depuis sa création, le calme n'a jamais vraiment régné à l'intérieur de la Confédération, les conflits extérieurs ont laissé place aux antagonismes internes, de nature religieuse ou politique, qui ont souvent débouché sur des luttes armées. La quiétude qui intervenait entre Confédérés en cas de défense contre les puissances extérieures ressemblait plus à une trêve qu'à autre chose. Dès lors, on pouvait se demander combien de temps la Confédération parviendrait à survivre à la politique de neutralité, qui signifiait l'absence de menace étrangère.

Malgré tout cela, des milieux progressistes voient le jour, et viennent épauler la Société helvétique. Il se développe alors un « instinct de sociabilité »³⁶ qui se traduit par la recherche d'un rapprochement entre cantons, la volonté de découvrir qui sont ses voisins et compatriotes, à travers des domaines précis. Ainsi des associations sont créées, dépassant le cadre strictement cantonal, pour s'étendre jusqu'au niveau national. Des réunions sont organisées régulièrement, la ville hôte variant à chaque fois. Ces associations supracantonales englobent de nombreux thèmes. Louis-Benjamin Leresche, pasteur et journaliste

33 COLLECTIF, dir. J-C FAVEZ, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, 1991 [1983], p.564

34 Détenteur du pouvoir exécutif au niveau communal.

35 *ibid.* p.565

36 Terme utilisé à l'époque.

anticonformiste et révolutionnaire, en cite plusieurs dans son *Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse*³⁷, parmi lesquelles la Société helvétique de sciences naturelles ; la Société suisse de musique ; la Société suisse de Zofingue des étudiants³⁸, la Société suisse des officiers, celle des carabiniers ou encore la franc-maçonnerie. Le sport est aussi représenté, avec la Société suisse de gymnastique. Toutes ces sociétés oeuvrent dans leur grande majorité pour la culture, dans l'espoir de parvenir à mettre en place une réelle identité culturelle qui dépasserait le cadre des cantons, et qui permettrait à la Suisse de montrer aux autres nations qu'elle est elle-même un vrai pays à part entière.

Le théologien et critique littéraire vaudois Alexandre Vinet a dit : « Une nation n'est une nation qu'en tant qu'elle connaît son histoire »³⁹. Afin de cimenter les liens entre les habitants des cantons, on fait aussi souvent appel au souvenir, on se remémore la défense et l'entraide des cantons contre les puissances étrangères, par le passé. Le Tir fédéral, par exemple, est organisé chaque année dans une ville différente, il consiste en un concours de tir à l'arc entre cantons. Les fêtes qui commémorent des événements historiques sont légions, la fête de la concorde nationale à Sarnen (OW) en 1805, la célébration de la bataille de Saint-Jacques-sur-la-Birse⁴⁰ tous les quatre ans à Bâle, la commémoration de la bataille de Sempach, l'inauguration de la sculpture du lion de Lucerne, en mémoire de la Garde suisse massacrée aux Tuileries. La création de la Société générale suisse d'histoire, en 1841, fait écho aux nombreuses histoires de la Suisse publiées depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, aux titres le plus souvent élogieux. On peut notamment citer l'ouvrage intitulé *Etrennes helvétiques*, publié dès 1783, écrit par Philippe Bridel, auteur vaudois spécialiste du folklore et de la culture populaire. Des associations autour de l'histoire locale se créent également, à Lausanne (VD) et Lucerne notamment. On note que plusieurs aspects de la Suisse sont confrontés dans ce rappel de son histoire, deux facettes totalement opposées, la Suisse guerrière et belliqueuse, et la Suisse conciliatrice qui revendique la paix. La première nous ramène aux batailles livrées pour l'indépendance, et surtout au personnage de Guillaume Tell, devenu symbole de l'histoire suisse. A la fin du XIII^{ème} siècle, Guillaume Tell, ancien mercenaire et arbalétrier, se serait opposé au bailli autrichien Gessler de son canton d'Uri, refusant de lui prêter hommage. Le

37 M.LUTZ (traduit de l'allemand par L-B LERESCHE), *Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse*, Samuel Delisle, 1838. Cité dans COLLECTIF, dir.J-C FAVEZ, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, 1991 [1983], p.568.

38 Fondée en 1819 à Zofingue, en Argovie, cette société étudiante avait pour but de promouvoir la création d'un Etat fédéral suisse et de renforcer les liens entre les cantons.

39 COLLECTIF, dir.JC FAVEZ, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, 1991 [1983], p.570

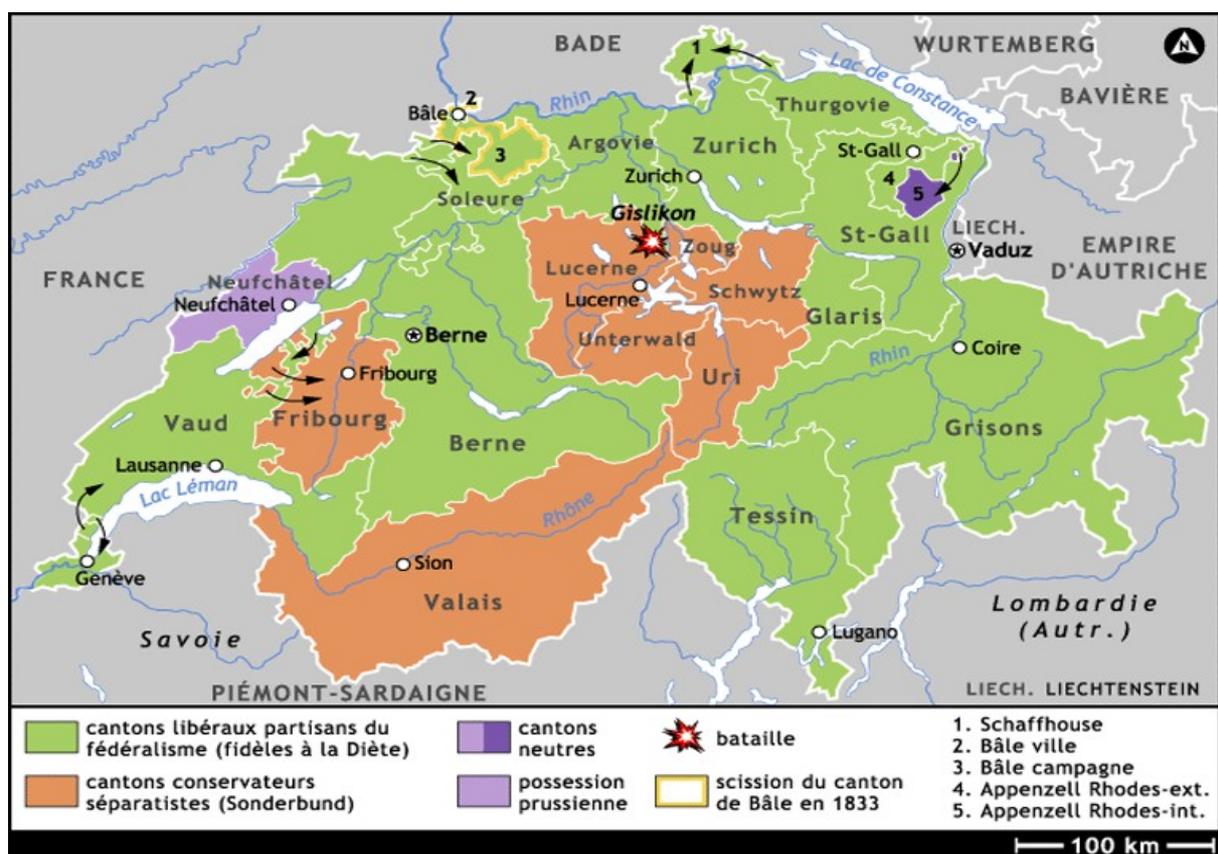
40 Bataille qui s'est déroulée aux portes de Bâle en 1444, elle opposée Zurich ,aidée de mercenaires français, au reste de la Confédération. Bien que défaits, la résistance affichée par les Confédérés, bien inférieurs en nombre, est régulièrement citée comme preuve de leur vaillance. On raconte que les mercenaires, impressionnés, auraient décidés de ne plus les combattre.

bailli le força à percer une pomme posée sur la tête de son fils, sous peine de mort. Guillaume Tell le fit, mais dit au bailli que s'il avait tué son fils, alors il l'aurait tué à son tour. Emprisonné, Guillaume Tell réussit à s'échapper et tua le bailli. Cet événement est souvent relaté comme précurseur au soulèvement pour l'indépendance de ce qui deviendra la Suisse. Le passage de Guillaume Tell comme mythe à travers la littérature remonte à la fin du XV^{ème} siècle, dans la région du héros, à travers *La ballade de Tell* notamment. Il devient vite symbole de courage et d'indépendance. Le mythe continue à faire son chemin, malgré la remise en cause de la véracité de l'histoire par Henri Pantaléon, dans *Les héros de la nation allemande* : le rapprochement entre Tell et le héros et tireur danois Toko porte un coup à la légende, mais pas suffisamment pour l'ébranler. Guillaume Tell endosse le double rôle du libérateur et du rassembleur, d'autant qu'il n'a eu à choisir aucune confession. L'Allemand Friedrich Schiller va internationaliser le mythe avec *Guillaume Tell*, en 1804. Il reste aujourd'hui encore très présent, malgré toutes les critiques qu'il subit, ce que confirme l'historien suisse Louis Vuillemin : « Telle légende, accueillie par la nation et devenue partie de son existence, possède plus de valeur morale, et a acquis plus d'importance que bien des faits matériellement constatés ». La Suisse conciliatrice est elle représentée par Nicolas de Flue, médiateur lors de la Diète de Stans (NW) en 1481, mais aussi par Helvetia, représentée sous la figure d'une femme, et considérée comme la mère patrie. En 1815, Helvetia est représentée au-dessus de Guillaume Tell lors de la signature du nouveau Pacte entre cantons, symbole même de la volonté de paix et de neutralité affichée par les Confédérés.

Le nouveau Pacte fédéral de 1815 ne s'accompagne pas du calme espéré dans la Confédération. Libéraux et conservateurs continuent à s'opposer, les libéraux souhaitant apporter des nouveautés au sein des cantons et évoluer vers plus de liberté. La situation française, avec la chute de Charles X, instaure un climat favorable aux idées des libéraux. Même dans des cantons conservateurs, on met en place des gouvernements représentatifs du peuple, la liberté de la presse, celle du commerce, on parle alors de Régénération. Les libéraux continuent de se heurter à l'opposition des cantons conservateurs et au refus des grandes puissances européennes dans leur volonté de voir le Pacte de 1815 révisé. Comme celui-ci est partie intégrante de l'Acte Final du Congrès de Vienne, une modification ne serait possible qu'avec les signatures de toutes les Puissances qui l'ont déjà ratifiées. Le conflit entre conservateurs et libéraux progressistes va s'intensifier en 1844, le rôle des Jésuites étant au centre de la polémique. Le canton de Lucerne décide de confier l'enseignement secondaire aux jésuites ; de nombreux cantons ne vont pas accepter cette décision, pourtant conforme à la Constitution. Les Radicaux, déjà majoritaires depuis 1841, et responsables de plusieurs

mesures contre les catholiques, tentent de prendre la tête du canton par la force, mais n'y parviennent pas. Les autres cantons catholiques ; Fribourg, Schwytz, Unterwald, Uri, le Valais et Zoug, vont donc se lier avec Lucerne pour défendre leur confession. Ils créent ainsi secrètement le *Sonderbund*⁴¹ afin de protéger leurs droits. Les catholiques demandent aussi l'appui de soutiens étrangers, ce qui pousse les Radicaux à demander la dissolution de Sonderbund. En 1847, les cantons progressistes sont suffisamment nombreux pour condamner le Sonderbund, qui viole le Pacte fédéral, interdisant toute alliance militaire entre cantons ou avec l'étranger. Le refus des sept cantons de défaire leur alliance replonge le pays dans une guerre civile, vite stoppée par la victoire expéditive des troupes du général Guillaume-Henri Dufour, plutôt conservateur mais au service de la Confédération. Conscient de se battre contre des compatriotes, Dufour gagne rapidement à Lucerne et convainc les catholiques de dissoudre le Sonderbund. Cette victoire des Radicaux inquiète les Puissances étrangères conservatrices, mais la vague de révolutions de l'année 1848 permet à la Suisse d'établir une nouvelle constitution qui centralisera un peu plus le pouvoir dans le pays.

La guerre du Sonderbund (1847-1848)



Source : www.atlas-historique.net, 2002.

41 « Ligue séparée »

Le conflit du Sonderbund rappelle encore une fois les difficultés que rencontre le pays pour grandir. Après leur victoire, les Radicaux vont évidemment conserver le fédéralisme comme base du système helvétique, mais, tout en multipliant les libertés issues de la Révolution, ils vont également apporter plus de pouvoir à l'Etat dans certains domaines. Ils vont prendre ainsi diverses mesures qui auront pour but de faire de la Confédération un ensemble politique avec des cantons vraiment liés entre eux au sein d'un même Etat.

c) L'Etat fédéral et les premiers effets de la neutralité.

La guerre du Sonderbund va entraîner le début d'une nouvelle ère pour la Confédération helvétique. Ce conflit fut la dernière guerre civile armée en Suisse. Dès lors, l'objectif sera clairement de donner au pays un rôle au niveau international, et, toujours en toile de fond, de tisser des liens entre les différentes communautés du pays afin de renforcer la nation. La Suisse va pouvoir se roder à la neutralité.

1848 marque donc l'adoption de la nouvelle Constitution de la Confédération, encore en vigueur aujourd'hui. La Constitution est adoptée par la Diète, puis acceptée par les vingt-deux cantons. Le nouveau système va permettre au pays de se développer plus efficacement, surtout sur le plan économique. Pour cela, sont fixés une monnaie et un système de poids et mesure identiques pour l'ensemble de la Confédération : le franc suisse circule dès 1852. La Confédération prend en charge les services postaux, auparavant gérés par chaque canton. Les barrières douanières intérieures, qui ne permettaient pas la libre circulation des hommes et des biens, sont abolies. Les libertés de la presse, de culte et d'établissement sont officiellement reconnues. Avec cette constitution, la Suisse fait ainsi un grand pas vers le statut de vraie nation unifiée, le pouvoir des cantons étant amoindri au profit de l'Etat. On note également la mise en place d'un parlement bicaméral, tandis que le gouvernement compte sept membres, avec une présidence tournante. La démocratie directe s'impose progressivement, puisqu'en 1874 est adopté le référendum facultatif sur les lois, suivi en 1891 de l'initiative populaire, qui permet aux citoyens d'agir directement sur la Constitution, en demandant eux-mêmes des modifications après avoir recueilli le nombre de signatures adéquat de la part du peuple. A l'instar des autres pays d'Europe, seuls les hommes ont le droit de vote. Enfin Berne est désignée comme capitale fédérale, plutôt que Zurich, car Berne est plus centrale et proche de la minorité à tendance francophone.

Au cours de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, la politique de neutralité est souvent mise à contribution. Dans les années 1850, l'Autriche tente de calmer les velléités d'indépendance du Piémont. Malgré la longue tradition de lutte pour l'indépendance contre l'Autriche, la Diète fédérale refuse d'apporter son aide au Piémont, alors même que les indépendantistes italiens se sont réfugiés dans le Tessin et y ont obtenu l'aide des habitants. Il est difficile de mener une politique étrangère qui satisfasse l'ensemble de la population, puisque, selon sa culture et ses attaches avec les pays voisins, une communauté linguistique n'acceptera pas forcément le choix de la Confédération de venir en aide à tel ou tel pays, alors que les deux autres communautés, ou l'une d'entre elles, y seront favorables. La neutralité permet d'éviter que l'une des communautés se positionne contre le choix de la Confédération, si elle estime que celui-ci ne lui correspond pas, c'est donc aussi un moyen d'éviter tout conflit entre les communautés sur des questions de politique étrangère. Néanmoins, cette abstention peut parfois frustrer une frange des habitants, ce fut le cas ici, les Tessinois ne pouvaient cacher leur sympathie pour le Piémont. L'Autriche viole à plusieurs reprises la neutralité en pénétrant sur le territoire suisse pour attraper des militants italiens, malgré les mises en garde de la Confédération. L'intense blocus imposé par l'Autriche au Tessin décide finalement le Conseil fédéral à s'entendre avec Vienne en 1855, en refusant toutefois de livrer les fugitifs piémontais. Au nord aussi, l'Etat a éprouvé des difficultés à imposer une stricte neutralité à ses habitants. Des Allemands de Suisse ont prêté main forte aux révolutionnaires du Grand-Duché de Bade, opposés aux forces prussiennes. Le Conseil fédéral décida d'expulser les leaders les plus actifs, notamment vers les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

En 1857, la Confédération peut s'enorgueillir du succès diplomatique obtenu à la suite du conflit avec la Prusse. Neuchâtel est suisse depuis 1815, mais le Congrès de Vienne confirme le roi de Prusse comme prince de Neuchâtel. Les Neuchâtelois parviennent à chasser les Prussiens en mars 1848, mais ces derniers restent officiellement souverains. En 1856, les Neuchâtelois font prisonniers des conservateurs royalistes qui avaient tenté d'écarter les républicains. Cette situation singulière semble devoir provoquer un conflit, la Prusse menaçant de lancer une expédition militaire. L'armée fédérale se tient prête, mais les interventions de Londres et de Napoléon III en faveur de la Suisse permettent à Neuchâtel de rompre son lien avec la Prusse ; sa politique étrangère est dorénavant liée à celle de la Confédération.

L'affaire de Savoie de 1860 plonge cette fois-ci le Conseil fédéral dans l'embarras. Confiante après avoir devancé une grande puissance comme la Prusse en 1856, la Suisse tente de récupérer la Savoie, à la suite des guerres d'Italie, en profitant de son droit d'occupation de

ce territoire, reconnu en 1815. Mais Napoléon III s'est de son côté fait promettre la Savoie en échange de son aide militaire. Un plébiscite est alors organisé. Une partie de la Savoie se déclare favorable à la Suisse, et le conseiller fédéral Stämpfli crée un parti de la guerre, en compagnie de l'Helvetia⁴² et de Radicaux genevois. Mais Stämpfli n'est pas suivi par les six autres conseillers fédéraux. Finalement, le plébiscite de 1860 tourne très largement en faveur de Napoléon III. Ce fut la dernière tentative d'expansion territoriale de la Suisse.

La concorde nationale prônée par le Conseil fédéral a été mise en application lors de l'affaire opposant les Radicaux protestants minoritaires du Tessin aux catholiques, majoritaires dans le canton. Depuis le début du siècle, l'Eglise catholique voulait ériger le Tessin en un nouveau diocèse, ce que refusaient catégoriquement les Radicaux et le Conseil fédéral. Cette situation de discorde, une nouvelle fois pour des motifs religieux, aurait pu s'aggraver ; peut-être aurait-ce été le cas quelques dizaines d'années plus tôt. Dans ses *Mémoires*, le diplomate Domenico Ferrata⁴³, envoyé par Rome pour trouver une solution acceptable pour les deux camps, à défaut de pouvoir satisfaire complètement l'Eglise catholique, loue la volonté de concorde affichée par le Conseil fédéral dans cette affaire. Finalement, en 1888, un accord est trouvé, et les catholiques tessinois obtiennent que Lugano (TI) accueille une église cathédrale, pour tout le canton du Tessin, mais dépendante de l'évêché de Bâle, et non pas directement du Saint-Siège. Une fois la question réglée, le cardinal Ferrata s'exprime sur la bonne foi affichée par ses interlocuteurs : « Tous étaient satisfaits de ce nouvel accord, et y voyaient un pas décisif pour la pacification religieuse en Suisse.[...]Il faut dire, en hommage à la vérité, que ces messieurs, protestants et Radicaux, s'exprimèrent avec respect et admiration pour le Saint-Père »⁴⁴. Cette note positive obtenue par les catholiques est à souligner, puisqu'ils sont alors très largement minoritaires en Suisse. Leur pouvoir au niveau fédéral est quasiment nul : jusqu'en 1891, date à laquelle le Lucernois Joseph Zemp devient le premier catholique à accéder à ce poste, les sept conseillers fédéraux sont des Radicaux. Ajoutons à cela qu'en 1874, les relations diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège avaient été rompues suite à de nouvelles mesures restrictives contre les catholiques, contenues dans des articles d'exception ajoutés lors de la révision de la Constitution.

42 Société patriotique étudiante, fondée en 1806 à Lausanne, qui s'est développée par la suite. Proche du Parti radical.

43 Domenico Ferrata (Gradoli (ITA) 1847 – Rome 1914). Prêtre, nommé évêque en 1885, puis cardinal en 1896. Il a participé à plusieurs missions diplomatiques pour le compte du Saint-Siège, notamment en Suisse, en Belgique, puis en France, sous la III^{ème} République.

44 C.D FERRATA, *Mémoires*, tome I, Tipografia Cuffiani, 1920, p.225

C'est dans la deuxième moitié de ce XIX^{ème} siècle que s'est développé l'aspect humanitaire de la neutralité suisse. Le 22 août 1864 est signée une convention sur le sort des blessés de guerre et la neutralisation des installations sanitaires, sous l'initiative du Genevois Henri Dunant, déjà à l'origine de la création de la Croix-Rouge l'année précédente. En février 1871, pendant la guerre franco-allemande, la Suisse permet au général français Bourbaki et à ses hommes, vaincus, d'entrer en Suisse s'ils se séparent de leurs armes. Ils seront hébergés dans la quasi-totalité des cantons. La Confédération commence aussi à jouer un rôle au niveau mondial, en tant que conciliatrice. C'est elle qui tranche en 1900 un désaccord entre la France et le Brésil portant sur la frontière entre ce dernier et la Guyane française. Les réfugiés politiques sont également de plus en plus nombreux, et ce dès 1830, après la première vague de révolutions avortées. Le même phénomène se produit après 1848, de nombreux Allemands vont notamment franchir la frontière pour rejoindre la Suisse, et accentuer encore la majorité de culture germanique du pays. Cette immigration n'est pas forcément toujours bien perçue. Ainsi, en 1896, éclatent des émeutes entre Zurichois et ouvriers immigrés italiens, mal considérés par les habitants du canton, alors qu'ils sont très bien accueillis dans le Tessin.

Alors que les vagues d'immigration accroissent peu à peu le clivage entre les différentes communautés, le premier grand conflit mondial du XX^{ème} siècle approche. L'hétérogénéité des cultures en Suisse va donner naissance à une crise identitaire provoquée par la nationalité des deux principaux belligérants, dans un pays pourtant resté à l'écart de la guerre.

3. La Suisse et la Première Guerre mondiale.

a) Le fossé entre Romands et Alémaniques.

La Première Guerre mondiale fut la première occasion de tester la neutralité du pays dans un conflit important. Depuis 1848, les conflits d'opinion entre Alémaniques et Romands existent réellement, mais ils n'ont jamais clairement coupé le pays en deux. Même durant la guerre franco-allemande de 1870, Romands et Alémaniques étaient parvenus à éviter tout conflit. Ils s'étaient rendus compte qu'ils ne tenaient pas leur unité de la race, de la langue, ou de la religion. Ainsi, malgré leur attachement à la culture allemande, les Suisses alémaniques ne se sont pas sentis désireux de privilégier leur culture-mère par rapport à la patrie suisse. La Première Guerre mondiale va faire évoluer le phénomène à une autre échelle. Ces gouffres culturels furent exacerbés durant le conflit.

La Suisse proclame sa neutralité début août 1914, le conflit étant imminent. Le 1^{er} août 1914, la mobilisation générale est décrétée dans la Confédération, l'armée est « mise de piquet »⁴⁵. La totalité des effectifs est disposée à la frontière, avec pour mission de préserver la neutralité territoriale. La position géographique de la Suisse est considérée comme un atout pour les deux camps. Les Allemands voient en la Suisse une manière de limiter la taille des zones de contact et donc de conflit avec la France, et de son côté, la France pense que la Suisse empêchera une jonction entre les troupes allemandes et les troupes autrichiennes. A cela s'ajoute le rôle de médiateur et de place diplomatique qui est celui de la Suisse, nécessaire aux deux camps. Ces dispositions vont permettre à la Confédération et à ses habitants de passer les quatre ans de conflit sans la moindre inquiétude d'invasion étrangère. Cependant, l'économie suisse est très largement dépendante des importations, à raison de 2/5 pour l'alimentation. La neutralité politique était proclamée, mais la totale neutralité économique était impossible, la Suisse a donc négocié avec les deux camps afin de continuer à être approvisionnée notamment en denrées alimentaires par les Alliés, et en charbon et en fer par les puissances centrales.

On l'a vu précédemment, les communautés romandes et alémaniques ont des aspirations et subissent des influences différentes, or, lorsqu'un conflit entre la France et

⁴⁵ La mise de piquet de l'armée signifie que les hommes concernés doivent se tenir prêts à exécuter les ordres des autorités à n'importe quel moment.

l'Allemagne éclate, elles deviennent totalement opposées. Ainsi, le peuple suisse va rapidement prouver que la politique officielle de la Confédération n'est pas forcément partagée par les citoyens. Lorsque Ulrich Wille est nommé général en 1914, les Romands n'acceptent pas la décision, Wille est en effet connu pour sa grande sympathie envers l'Empire allemand et son armée. De plus, Guillaume II est parrain d'un de ses petit-fils. Theophil von Sprecher est lui nommé chef de l'Etat-major général, il est également proche de l'Allemagne. Le Conseil fédéral obtient les pleins pouvoirs pour la période de guerre, mais ces deux hommes ayant été choisis pour occuper les plus hauts postes militaires, ils deviennent parmi les plus importants du pays. Les Romands sont choqués de voir ainsi la Confédération dirigée par des Suisses allemands, et ils craignent pour la neutralité. Le conflit entre Romands et Alémaniques va vraiment prendre forme lors de l'invasion de la Belgique, neutre, par les Allemands. Les Romands prennent à ce moment parti pour les Alliés, tandis que les Alémaniques approuvent. Les peurs des Romands vont se révéler fondées, puisqu'en 1915, la presse publie une lettre de Wille au Conseil fédéral, dans laquelle il propose à ce dernier d'entrer en guerre aux côtés de l'Allemagne. Le Conseil fédéral avait, avant la guerre, évoqué la possibilité de s'allier à un camp en cas de prolongement trop important du conflit, afin de permettre au pays de survivre économiquement. Cette même année 1915 voit aussi deux officiers de l'Etat-Major, le colonel de Wattenwil et son collaborateur Egli, reconnus coupables de trahison, pour avoir fait parvenir aux Allemands des données qui comportaient notamment les intentions militaires des Alliés. Reconnus coupables, les deux pro-germaniques sont faiblement sanctionnés d'un renvoi de l'Etat-Major et de vingt jours de mise à pied ; les Romands sont furieux. Enfin, en 1917, le socialiste bernois, conseiller national, Arthur Hoffmann, tente d'obtenir une paix séparée entre l'Allemagne et la Russie : on pense alors que le Conseil fédéral veut aider les Allemands. Mais Hoffmann a agi seul et il est contraint de démissionner. Afin d'apaiser les esprits, il est remplacé par un Genevois, Gustave Ador. Ces épisodes renforcent l'impression des Romands d'être dirigés par des Alémaniques avec qui ils n'ont rien en commun.

Le choix de remplacer Hoffmann par un Genevois est évidemment anecdotique. Le mal apparaît profond, il faut au pays des repères permettant de souder les deux principales communautés, afin qu'elles se sentent concernées et ne deviennent pas ennemies.

b) Un ciment fédéral pour lutter contre la crise d'identité nationale.

Cette situation conflictuelle va de pair avec une vraie crise identitaire qui émerge lors de cette Première Guerre mondiale. Il est difficile pour un peuple de voir les pays voisins se déchirer et baigner dans le sang, sans que le sentiment de culpabilité finisse tôt ou tard par survenir. De plus, on l'a vu, la Suisse s'est bâtie sur la résistance aux attaques extérieures, et les habitants de la Confédération ont parfois la volonté de briser cette neutralité, lorsque certaines situations les touchent particulièrement. C'est notamment pour cette raison que les Romands se sont émus de la violation de la neutralité belge.

Le 14 décembre 1914, l'écrivain alémanique Carl Spitteler tenait à Zurich une conférence dans le but d'apaiser les esprits entre Romands et Alémaniques. Ce discours était organisé par la Nouvelle Société helvétique. Fondée en 1914 à Berne, la petite soeur de la Société helvétique, avait comme idée de rassembler les Suisses des différentes communautés, de maintenir la cohésion du pays. Dans son discours, Spitteler critique ce conflit entre Romands et Alémaniques, il ne comprend pas pourquoi ses concitoyens, qui ont la chance d'échapper à la guerre, créent eux-mêmes une querelle interne. Il insiste sur le paradoxe suisse qui veut que les différentes communautés de la Confédération soient constamment en conflit, mais marchent ensemble, comme un seul homme, en cas de guerre. Ce paradoxe existait déjà entre cantons par le passé, le même constat se répète entre communautés culturelles et linguistiques. Il met le doigt sur la difficile consolidation d'une vraie nation lorsqu'il déclare : « Devons-nous donc souhaiter d'être impliqués dans une guerre pour arriver à la claire conscience que nous ne formons qu'un seul corps ? »⁴⁶ Spitteler, lui-même alémanique, ne partage pas l'opinion très répandue à l'époque, qui veut que les Suisses romands « nagent en plein dans les eaux françaises »⁴⁷, pour lui la Suisse francophone est helvétique, au même titre que les autres communautés, il avance pour cela le fait que ces Suisses se sont baptisés « Suisses romands »⁴⁸, et non pas « Suisses français ». Pour lui ces conflits entre les deux communautés sont une aberration, d'autant que, finalement, ils ne se connaissent que peu, puisque la barrière de langue décourage les quelques individus prêts à faire un pas. Il propose ainsi une redécouverte de l'autre, en suggérant par exemple de traduire des textes de la presse

46 C.SPITTELER, *Notre point de vue Suisse*, Zoé, 1995, p.9

47 Formule populaire.

48 Si les Suisses francophones sont communément appelés « Romands », il existe d'autres termes pour les qualifier. Utilisés surtout par les Alémaniques, ils deviennent ainsi les « Welsches ». Inversement, les Romands appellent parfois les Alémaniques tout simplement les « Allemands », afin de bien marquer le gouffre culturel qui les oppose.

romande en allemand, et vice-versa⁴⁹.

Spitteler fait en quelques mots l'état des lieux du pays : « Nous n'avons pas le même sang, ni la même langue, pas de maison régnante pour atténuer les oppositions, nous n'avons pas même, à proprement parler, de capitale »⁵⁰. Il en découle selon lui la nécessité de se retrouver ensemble dans de mêmes valeurs, des liens forts : la bannière fédérale et la neutralité. Si, pour Spitteler, il est clair que, historiquement et culturellement, la Suisse est très proche de l'Allemagne, il ne partage pas le rejet de la France constaté chez les Alémaniques, car pour lui, la Suisse est proche de la France dans l'esprit, à travers les valeurs de « la république, la liberté, la tolérance, la démocratie »⁵¹. Il demande par ailleurs aux Alémaniques de ne pas voir leurs ennemis dans ceux de l'Allemagne. Mais, malgré les bonnes relations entretenues avec les voisins, il considère qu'il serait dangereux de se rapprocher d'un pays, quel qu'il soit, car la Suisse serait en danger si, en temps de guerre, un pays hostile à cet allié décidait d'attaquer la Suisse, d'où l'importance de la neutralité. Cette neutralité, indispensable à la Suisse, est pourtant souvent mal vue à l'extérieur, « Nous lui faisons l'impression d'une personne qui resterait indifférente dans une maison mortuaire »⁵², explique Spitteler, d'où l'importance du rôle diplomatique et humanitaire de la Suisse, afin de développer une neutralité utile pour chacun. C'est également le moyen de donner un rôle à une Suisse restée en dehors de la mêlée, une Suisse tenue à la modestie et à la compassion.

Carl Spitteler tente donc, en pleine période de crise identitaire, de redonner raison à deux communautés opposées, mais réunies sous un même drapeau. Il insiste sur le devoir de compréhension mutuelle et d'une attitude solidaire à travers une neutralité dynamique. Pour lui, c'est clair, les Suisses se posent des questions sur la réalité de leur nation, et la meilleure réponse qu'ils peuvent trouver pour se rassurer, c'est cette pluri-appartenance.

Malgré ce discours de Spitteler, la Première Guerre mondiale et l'attitude ambiguë du Conseil fédéral, en particulier d'Ulrich Wille, ont creusé un fossé entre Suisses romands et Suisses alémaniques, un vide difficile à combler. En outre, des conflits sociaux vont voir le jour, et les vieilles valeurs conservatrices vont en profiter pour ressurgir.

49 C.SPITTELER, *Notre point de vue Suisse*, Zoé, 1995, p.26

50 *ibid.* p.12

51 *ibid.* p.21

52 *ibid.* p.19

c) Conflits sociaux et nostalgie de l'Ancien Régime.

Des troubles vont survenir en Suisse après la fin du conflit mondial. Les difficultés économiques, et donc sociales, vont mobiliser l'extrême-gauche, et l'extrême-droite, décidée à proposer une alternative au modèle en place.

La Suisse moderne, façonnée par les Radicaux, peine à trouver ses marques. La situation sociale devient préoccupante durant la Première Guerre mondiale, car l'économie en difficulté entraîne logiquement une forte baisse des salaires et donc des conditions de vie. Cette période correspond à la montée en puissance du Parti Socialiste suisse⁵³, qui, sous l'impulsion de Robert Grimm, un des principaux acteurs du mouvement anti-guerre, profite de la conjoncture pour s'opposer aux politiques d'union nationale qui se développent alors en Europe. Les conférences de Zimmerwald (BE), en septembre 1915, et de Kienthal (BE), en avril 1916, sont organisées dans ce but. La présence de Lénine sur le territoire suisse motive encore plus les opposants au régime en place, et le 17 novembre 1917, à Zurich, trois manifestants et un policier sont tués durant une émeute, à l'occasion d'une fête organisée en l'honneur de la victoire des Bolchevique en Russie. En novembre 1918, le Conseil fédéral décide de faire occuper militairement la ville de Zurich, afin d'éviter tout incident pour le premier anniversaire de la victoire des Bolchevique. Le Comité Olten⁵⁴ procède à des grèves de protestation, avant de déclencher une grève générale le 12 novembre, grève qui sera largement suivie en Suisse alémanique, mais pas chez les Romands, ni dans le Tessin, occupés à fêter la victoire des Alliés. La situation est cependant rapidement maîtrisée par les forces de l'ordre de la Confédération. Les Radicaux acceptent tout de même quelques revendications des socialistes, le Conseil national est renouvelé plus tôt que prévu selon le système de représentation proportionnelle, la semaine de 48 heures est adoptée en 1919. La Suisse n'est plus exempte de conflits sociaux, la bourgeoisie a dû céder un peu de terrain aux ouvriers.

A droite aussi, le système développé par la Suisse moderne ne contente pas. De nouveaux milieux se développent, avec comme chef de file le Fribourgeois Gonzague de Reynold⁵⁵. Né en 1880, élevé dans le souvenir du passé aristocratique de la Suisse de l'Ancien

53 Fondé le 21 octobre 1888. En 1890, le Zurichois Jakob Vogelsanger devient le premier socialiste à accéder au Conseil national.

54 Organisation regroupant les forces politiques et syndicales socialistes suisses.

55 Gonzague de Reynold (Cressier (FRI) 1880 – Fribourg (FRI) 1970). Aristocrate et intellectuel contestataire, défenseur de la patrie suisse et d'un modèle autoritaire et corporatiste.

Régime, dirigée par les grandes familles autoritaires, il est, naturellement, farouchement hostile au parlementarisme et au socialisme révolutionnaire qui émerge dans le pays. Gonzague de Reynold considère son pays comme profondément catholique, il voue une vraie adoration à la patrie suisse. D'abord écrivain romand, comme Ramuz ou les frères Cingria, il est aussi présent dans la politique. Il est à l'origine de la création de la Nouvelle Société helvétique, organe destiné à unifier les Suisses, alors qu'ils semblent plutôt s'éparpiller durant la Première Guerre mondiale. Reynold ne supporte plus de voir son pays se déchirer, s'enliser dans des crises sociales et une remise en cause identitaire. En découlent des idées politiques résolument tournées vers le nationalisme, il fréquente même les milieux à tendance xénophobe. Ses idées politiques penchent vers un système autoritaire, comme sous l'Ancien Régime, il refuse cependant le principe du totalitarisme. Son modèle est italien, comme le Français Charles Maurras, fondateur de l'Action Française, et principal leader de l'extrême-droite en France dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Reynold est un fervent admirateur de Mussolini, puis plus tard du Portugais Salazar. La nouvelle Suisse est donc celle des Radicaux, mais Gonzague de Reynold va s'employer à revenir aux mythes originels, ceux qui ont été en partie écartés par les Radicaux pour se mettre au centre de l'histoire suisse. Dans *La Démocratie et la Suisse*⁵⁶, paru en 1929, il rappelle que la réussite de la Suisse provient des années de l'Ancien régime, que le 1848 des radicaux n'est pas la date à laquelle les Suisses doivent se référer. Réfractaire à la guerre, Gonzague de Reynold va jusqu'à limiter l'aspect nationaliste de sa pensée et prend fait et corps pour la Société des Nations. Ses idées politiques ne sont pas esseulées en Suisse, puisqu'il retrouve en la personne de Philipp Etter, conseiller fédéral conservateur de Zoug, celui qui devrait, selon lui, diriger le pays. Les difficultés rencontrées par la Suisse jusqu'à l'après-guerre vont même jusqu'à faire pencher un certain nombre de membres du Parti radical vers l'idée d'une Suisse contrôlée plus autoritairement ; les crises européennes des années trente inquiètent. Gonzague de Reynold n'a jamais eu de rôle politique concret en Suisse, mais sa renommée et ses idées, développées durant une période difficile, qui suivait celle de la totale domination des Radicaux dans une Suisse en plein essor, sont symptomatiques des questions que se posent les Suisses à cette période. Les hésitations sur le modèle politique et social ont amené Gonzague de Reynold à prôner un retour au modèle de l'Ancien régime, tandis que les divergences culturelles entre communautés l'ont poussé à prendre part à la création de la Nouvelle Société helvétique en 1914.

56 G.DE REYNOLD, *La démocratie et la Suisse, essai d'une philosophie de notre histoire nationale*, Le Chandelier, 1929.

La longue période de domination radicale, qui avait débuté dès 1848, prend fin lors des élections de 1919. L'abandon du système majoritaire demandé par les Socialistes coûte 45 des 105 sièges des Radicaux, tandis que le Conseil fédéral accueille un deuxième représentant du Parti Démocrate-chrétien. La peur du communisme, consécutive au succès des Bolchevique en Russie, ne permet, par contre, pas aux Socialistes de prendre part à l'exécutif en Suisse.

Après avoir passé avec difficultés le cap de la Première Guerre mondiale, malgré leur position extérieure au conflit, les Suisses vont devoir se retrouver pour permettre au pays d'avancer. L'entre deux-guerres va confronter la Confédération à de nouvelles difficultés économiques, et va de nouveau mettre la neutralité à l'épreuve, à travers la question de la Société des Nations et les montées du communisme et du fascisme.

4. La Suisse de l'entre-deux-guerres.

a) La Société des Nations.

Si les conflits sociaux avaient temporairement fait oublier les divergences culturelles entre Alémaniques et Romands, la question de la Société des Nations va rapidement relancer les débats. La Suisse en profitera pour faire une nouvelle fois reconnaître sa singularité aux autres Puissances.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, les grandes puissances ont dans l'idée de créer une organisation internationale destinée à garantir la paix, ce sera la SDN. Les pays vainqueurs lors du conflit et les neutres sont invités à rejoindre la SDN, ce qui n'est pas le cas des belligérants défaits comme l'Allemagne. La Suisse, que sa neutralité, on l'a vu, n'empêche pas de jouer un rôle pacificateur indispensable aux autres pays, est donc conviée à rejoindre cette nouvelle structure. Mais plusieurs étapes doivent être franchies avant l'adhésion. La SDN prévoit des sanctions économiques mais aussi militaires contre les Etats violateurs. Comme la Suisse repose sur une neutralité armée uniquement pour la défense du pays, elle ne peut participer aux sanctions militaires. Considérant que l'adhésion de la Suisse est importante afin de permettre au pays de jouer un rôle sur le plan international, le chef de la diplomatie helvète et alors président de la Confédération, le démocrate-chrétien Giuseppe Motta, demande aux créateurs de la SDN d'obtenir pour son pays un statut particulier. La neutralité suisse est considérée comme importante pour l'équilibre européen, un accord est vite trouvé. En janvier 1920, Motta obtient l'aval du Conseil suprême des Alliés, puis celui de la SDN. Cette dernière considère que la neutralité militaire de la Suisse correspond aux objectifs pacificateurs de la SDN. La Suisse obtient le statut de neutralité différentielle, qui vient se substituer à la neutralité permanente. Ce statut permettait à la Suisse de rester à l'écart des sanctions militaires malgré son adhésion à la SDN. En revanche, elle devait participer aux sanctions économiques.

La première difficulté surmontée, il fallait ensuite recueillir l'accord du Souverain⁵⁷, sous forme de référendum. Comme souvent, les différentes communautés étaient extrêmement divisées sur la question. Les différents entre Romands et Alémaniques refont

⁵⁷ Nom donné au peuple, en Suisse.

surface, et créent un fossé encore réel aujourd'hui au sujet des votations concernant la question européenne, même s'il tend à se réduire. Lors de la question de l'adhésion de la Confédération à la SDN, en 1920, les Romands sont à une écrasante majorité favorables, mais les Alémaniques estiment que la neutralité serait bafouée, et que ce serait rejoindre le côté des vainqueurs que de rejoindre la SDN. Seule la bourgeoisie libérale est favorable à la SDN du côté alémanique. Le « oui » est également majoritaire dans le Tessin, mais la population alémanique et ses cantons étant largement supérieurs en nombre aux Romands et aux Tessinois, l'issue du suffrage reste incertaine. Le projet est finalement accepté de justesse, à 416 000 voix contre 323 000, et 11 cantons et demi contre 10 cantons et demi⁵⁸. Le canton romand de Vaud a dit oui à 93 %, Genève à 83 %, Neuchâtel à 85 %, tout comme le Tessin. Les bastions du « non » viennent donc de Suisse alémanique, les cantons primitifs que sont Uri ou Schwytz atteignent 77 % de refus, Glaris 66 %, Zurich 59 %. Finalement, il a fallu le fort vote pour le « oui » des Jurassiens⁵⁹ du canton de Berne pour lui permettre de basculer dans le « oui » et permettre à la Suisse d'entrer dans la SDN.

Malgré l'accord du peuple pour entrer dans la SDN, la Confédération va se rendre compte une nouvelle fois de la difficulté à concilier neutralité et politique étrangère, surtout au sein d'une organisation internationale. Lorsque l'Italie de Mussolini claque la porte de la SDN, en 1935, la Suisse perd un voisin apprécié, d'autant que la période correspond à la montée des mouvements fascistes à l'intérieur du pays. C'est, probablement, autant la volonté de ne pas bafouer la neutralité que la sympathie pour l'Italie voisine qui pousse la Suisse à refuser de participer aux sanctions économiques contre l'Italie, après que celle-ci ait agressé l'Éthiopie. Elle refuse juste de fournir les deux camps en armes et équilibre ses importations et ses exportations avec l'Italie, revenant concrètement vers une neutralité complète. Soulignons aussi que Giuseppe Motta est toujours à la tête du Département politique, et l'homme sans qui la Suisse n'aurait peut-être pas rejoint la SDN est évidemment un italophile. On notera que la Suisse refuse ici de contester les agissements d'un régime italien d'extrême-droite, or, dans les années 20, la Suisse s'était déclarée pour la libération des activistes italiens Sacco et Vanzetti. La Suisse, pays neutre et centriste, refuse de condamner deux extrêmes, mais il ne faut pas oublier que c'était déjà Motta qui était en charge de la politique extérieure suisse à l'époque de cette affaire. La SDN s'effritant toujours un peu plus, la Suisse n'a guère plus que la France

58 cf. annexe, document 4. Votation populaire concernant l'accession de la Suisse à la Société des Nations, 16 mai 1920.

59 Les Jurassiens ont appartenu au canton de Berne jusqu'en 1978, date de la création du canton du Jura. Le Jura fut divisé en deux, le Sud protestant restant dans le canton de Berne, tandis que le Nord catholique devenait donc le canton du Jura. La question de la réunification des deux Jura est depuis des années au centre des discussions du Conseil fédéral.

comme voisin dans l'organisation. Ceci décide finalement le Conseil fédéral à remettre en vigueur la neutralité totale. Malgré cette décision, la Suisse reste membre de la SDN, qui elle-même est toujours basée à Genève, et ce jusqu'à la création des Nations Unies en 1945.

La question européenne a donc été lancée avec le référendum sur l'adhésion à la SDN en 1920. Ce vote a confirmé les différences culturelles et politiques qui opposaient Romands et Alémaniques, confirmant le phénomène de *röstigraben*. On le voit, dans ces conditions, l'harmonie est difficile à obtenir dans un pays. Il est impossible de mettre en place une ligne politique qui contenterait toute la population, puisqu'aux oppositions politiques, sociales, de classes, s'ajoutent l'opposition linguistique et culturelle entre les différentes communautés. De plus, la neutralité, qui a permis à la Suisse de se développer à la fin du XIX^{ème} siècle, puis de franchir le premier conflit mondial à l'écart de toute effusion de sang, est bien difficile à allier à la politique étrangère. La Suisse se rend compte que ce qui lui a permis de grandir et de s'affirmer pourrait aussi l'isoler des autres Etats, divisant par la même encore une fois le pays de l'intérieur. Alors même que le pays sent justement poindre cette division, l'écrivain romand Charles-Ferdinand Ramuz va jeter un pavé dans la marre : il affirme n'avoir rien en commun avec ses voisins.

b) Critiques du conformisme et de l'immobilisme.

Le clivage entre Romands et Alémaniques n'a fait que mettre un peu plus en lumière les difficultés que rencontrent les Suisses pour se situer en tant que tels. Si Carl Spitteler leur demandait de faire un effort de rapprochement afin d'assurer la cohésion du pays, Charles-Ferdinand Ramuz⁶⁰ se sent lui profondément Vaudois, et peine à se trouver des similitudes avec les Suisses alémaniques. En 1924, il adresse une lettre à l'écrivain anarchiste français Henry Poulaille, qu'il débute comme ceci : « Je suis né en Suisse, mais ne le dites pas. Dites que je suis né dans le Pays de Vaud, qui est un vieux pays savoyard, c'est-à-dire de langue d'oc, c'est-à-dire français et des bords du Rhône, non loin de sa source »⁶¹. Né en 1878 à Lausanne, Ramuz quitte la Suisse pour aller étudier à Paris, à 26 ans. Proche de la France, défenseur de la langue française et sa dérivée vaudoise, il représente bien cette frange de la population qui éprouve des difficultés à se sentir suisse.

60 Charles-Ferdinand Ramuz (Lausanne (VD) 1878 – Pully (VD) 1947)

61 C-F RAMUZ, « lettre à Henry Poulaille », mai 1924. Dans *Lettres 1919-1947*, Les Chantres, 1959.

Dans son livre *Conformisme*, Ramuz s'intéresse à la personnalité des Romands, plus particulièrement des Vaudois comme lui. Presque 40 % des Romands vivent au Pays de Vaud. Le sujet même interpelle sur l'existence d'un réel état d'esprit vaudois, complètement différent de la Suisse alémanique. L'étude de cette oeuvre de Ramuz va nous permettre de comprendre quels sont les traits caractéristiques qui peuvent être attribués à cette partie de la population helvétique. Les remarques de l'auteur vaudois sont dans leur grande majorité applicables encore aujourd'hui, tant le conservatisme en Suisse est fort. On l'a déjà dit, la position des Romands en Suisse est rendue difficile par le fait qu'ils sont en très large infériorité par rapport aux Alémaniques⁶². En cas de référendum, par exemple, les résultats penchent donc naturellement vers l'avis de ces derniers, avis bien souvent opposé à celui des Romands. A cela s'ajoute que, depuis la création de la Confédération, la grande majorité de l'activité économique est concentrée dans le nord de la Suisse, à savoir à Zurich, Bâle ou Berne, qui, bien qu'officiellement bilingue, est très majoritairement de langue allemande. Genève est la ville forte de la Suisse romande, mais sa situation est particulière, étant collée à la France et séparée du reste du pays par le Lac Léman. Surtout, Genève a longtemps été une république indépendante, avant de rejoindre la Confédération en 1815, soit douze ans après Vaud. On ajoutera que ce qui est devenu par la suite le canton de Vaud était auparavant rattaché à Berne, donc au reste des Confédérés, contrairement à Genève. Ainsi, outre la barrière entre Romands et Alémaniques, il existe une vraie différence entre les Genevois et les Vaudois également (et évidemment entre Genevois et Alémaniques). Pour exemple, en 2002, les habitants des deux cantons étaient appelés à s'exprimer sur leur opinion au sujet d'une fusion des deux cantons en un canton unique. Les résultats furent sans appel, 80 % des Genevois et 77 % des Vaudois refusèrent l'idée. Cette situation d'infériorité des Romands par rapport au nord les plonge parfois dans la passivité, puisqu'ils ont l'impression de ne jamais pouvoir obtenir ce qu'ils souhaitent. Ramuz évoque ce trait de la personnalité vaudoise, à une période où fleurissent les ouvrages consacrés au Pays de Vaud, mais écrits par des gens extérieurs. Pour lui, les Vaudois pensent ce qu'ils entendent à propos d'eux, se conforment aux opinions générales : «Une fois de plus ils se laissent faire et se laissent faire (ce qui est assez leur habitude) »⁶³. C'est ce conformisme que Ramuz reproche aux Vaudois, le conformisme qui « est en quelques manières une opinion moyenne sur toute chose, à quoi tout le monde précisément, parce qu'elle est moyenne, peut officiellement adhérer »⁶⁴. Malgré leurs idées souvent bien différentes de celles de la majorité alémanique, Ramuz semble expliquer que les

62 Un peu plus de trois Alémaniques pour un Romand, à l'échelle du pays.

63 C-F RAMUZ, *Conformisme*, Sequences, 1931, p.17

64 *ibid.* p.18-19

Vaudois sont rentrés dans le rang. Ce système profitable aux Alémaniques tuerait-il les spécificités des autres communautés ? Ramuz semble indiquer que les Alémaniques contrôlent le pays, et donc les Vaudois, et qu'ils forcent les communautés n'ayant pas les mêmes idées, les mêmes aspirations, à se taire, tout simplement parce que, même si elles se font entendre, leur taille est trop limitée pour pouvoir arriver à leurs fins. « [Le conformisme] détient le pouvoir, la richesse, il n'a qu'à se taire et il le sait. (...) Il se fait sourd, aveugle, muet, et laisse passer »⁶⁵. Ainsi, la majorité alémanique voit bien à chaque votation, à chaque question nationale, quelles sont les opinions des Romands, mais elle n'en tient pas forcément compte, puisque les urnes parleront de toute façon pour elle. Ramuz évoque le malaise du sentiment national lorsqu'il écrit : « la minorité, qui n'est qu'un individu ou une poussière d'individus (...) n'a qu'à se retirer, s'isoler, s'enkyster, (...) et s'exiler à l'intérieur »⁶⁶. Ce dernier terme est clair, la minorité romande, ici vaudoise, ne peut que s'enfermer sur elle-même tout en restant dans son pays, parce qu'elle ne peut faire entendre sa voix avec succès.

La difficulté pour les Suisses de ressentir une réelle identité nationale a déjà été soulevée, Ramuz, on l'a dit, profondément vaudois, exprime justement ce malaise que lui-même ressent : « Espèce de nation, à soi tout seul, mais toute petite ; et qui parce qu'elle est petite, et qui parce qu'elle est aux frontières et entre les frontières de toute espèce, depuis longtemps déjà, hélas ! je pense, est devenue quand même une manière de prison pour ceux-là mêmes qui l'occupent, et l'aiment, et s'y trouvent bien, mais avec au fond d'eux-mêmes, la nostalgie de quelque chose »⁶⁷. L'auteur semble se demander ici si le système fédéral n'est pas négatif pour son canton. Il parle en effet d'une « espèce de petite nation » pour désigner le Pays de Vaud, avant d'utiliser le lourd mot de « prison »⁶⁸ par la suite. Le terme de prison revêt ici plusieurs explications. Effectivement, Vaud a plusieurs frontières, de plusieurs sortes, puisqu'elle est voisine de la France et donc voisine des autres cantons, et il est bon de préciser que la quasi totalité du pays romand a une frontière avec l'étranger. Mais outre ce facteur géographique, l'image de la prison vaut aussi beaucoup par le fait que les Romands se sentent incapables de faire évoluer les choses comme ils l'entendent, et qu'ils doivent se contenter de regarder le pays tourner selon les choix de la communauté majoritaire, un peu comme un prisonnier regarderait derrière les barreaux le monde continuer à vivre. Mais d'un autre côté, leur qualité de vie est certaine, et c'est pourquoi Ramuz précise qu'ils « s'y trouvent bien ». Toutefois, ils ressentent une « nostalgie ». Ramuz ne précise pas de quelle nostalgie il parle,

65 *ibid.* p.20

66 *ibid.* p.20-21

67 *ibid.* p.22-23

68 Le terme de « prison » a également été utilisé par Friedrich Dürrenmatt lors de son discours à Vaclav Havel, le 22 novembre 1990, il l'appliquait cette fois-ci à la Suisse. Nous y reviendrons.

mais il serait logique de penser que, bien que bénéficiant à certains égards du système fédéral, les Vaudois ont une maîtrise limitée sur leur destin. La nostalgie pourrait ainsi les ramener à avant 1848, lorsque l'autonomie des cantons était bien plus importante, même si c'est surtout lors de la Première Guerre mondiale que s'est creusé le fossé.

La Suisse est parfois ironiquement appelée « Confédération hermétique », de par son système conservateur, le secret bancaire, son refus de s'engager dans l'Europe et l'enfermement qui en résulte. Dans *Conformisme*, Ramuz continue sa description du Pays de Vaud comme une petite Suisse dans la Suisse, en insistant sur le côté « renfermé » du canton. Pour lui, « on y reste, parce que c'est seulement en y restant qu'on peut s'en contenter »⁶⁹, Ramuz insiste sur l'enclavement étouffant dans lequel se trouve Vaud, allant jusqu'à affirmer que c'est un pays « où on ne revient pas ». Il explique ainsi l'un des buts du conformisme, lui qui évite tout risque qui pourrait modifier le modèle de vie suisse, qui refuse d'abandonner sa neutralité, même pour entrer dans la SDN : maintenir une qualité de vie et ne pas essayer d'évoluer au risque de voir cette qualité de vie modifiée ou diminuée, au risque de provoquer le mécontentement d'une minorité déjà irritée, mais qui affirme encore « qu'il ne lui manque rien »⁷⁰.

Ramuz poursuit en évoquant un défaut de « grandeur »⁷¹ chez les Vaudois, et par extension chez les Suisses. Pour lui, et cela rejoint les constatations ci-dessus, « l'inattendu » n'existe pas en Suisse. La neutralité trace la voie de la politique extérieure, il n'y a pas de choix possible, la politique de collégialité annihile le débat national, « tout est attendu ». Cette neutralité, il l'applique aussi au niveau local, à Vaud : « nous sommes neutres deux fois, hélas ! Neutres en politique extérieure, neutres en politique intérieure. Nous vivons en fait, nous autres, portes et fenêtres closes : ce qui nous a permis de soigner particulièrement notre mobilier »⁷². Les Vaudois doivent donc, selon la Constitution, laisser le Conseil fédéral se charger du domaine extérieur, et leur extrême difficulté à faire adopter leur opinion par les urnes revient à les obliger à se laisser faire en ce qui concerne la politique intérieure du pays, soumise à la volonté des cantons alémaniques. « Portes et fenêtres closes », on retrouve encore cette « Confédération hermétique », cette politique a permis à la Suisse, et donc aux Vaudois, de ne pas être importunés par les événements de l'extérieur, mais Ramuz semble ici être irrité par cet état d'esprit. On verra par la suite que c'est justement cet état d'esprit qui sera sans cesse remis en cause, sur les questions de la Deuxième Guerre mondiale et de l'Union

69 C-F RAMUZ, *Conformisme*, Sequences, 1931, p.25-26

70 *ibid.* p.24-25

71 *ibid.* p.29-30

72 *ibid.* p.30-31

européenne (UE) en particulier.

Cette notion de « grandeur », on la retrouve aussi chez Annemarie Schwarzenbach⁷³, écrivain antifasciste et petite-fille du général Ulrich Wille. Pour elle, la souffrance est source de grandeur, donc la tristesse aussi⁷⁴. Elle rejoint donc Ramuz, puisque lui-même assure que les Vaudois n'ont pas cette grandeur, mais qu'ils se disent heureux, il leur faudrait donc se poser davantage de questions, se remettre en cause, quitte à se peiner, pour accéder à cette grandeur. Schwarzenbach est zurichoise, et donc alémanique. Cependant, on le voit, les points de vue sont les mêmes chez ces deux auteurs, issus des communautés « rivales ». Il est donc tout à fait sensé d'affirmer que ces réflexions peuvent s'appliquer aux Suisses dans leur généralité. « L'ordre parfait » qui semble régner en Suisse exaspère la Zurichoise, elle le considère comme une barrière posée devant les Suisses, qui les empêche d'avancer. « Ne vous soumettez pas trop facilement à la loi, ne devenez pas trop vite sédentaires, ne soyez pas satisfaits. [...] Préservez votre liberté, je veux dire le libre choix de votre âme, et n'ayez pas peur de votre inquiétude. »⁷⁵ Elle dresse de Zurich le même constat que Charles-Ferdinand Ramuz de Vaud. Dans une lettre de 1931, adressée à Erika Mann, la fille de Thomas Mann, elle la qualifie de « ville étouffante, qui croupit dans son bien-être et sa futilité » : en somme, les mêmes reproches de Ramuz envers son canton.

A travers ces deux auteurs d'horizons différents, on retrouve le même constat, le même malaise, la critique des Suisses, qu'ils soient zurichois alémaniques ou vaudois romands, qui se laissent aller, se contentent d'un bien-être trop formaté. « L'austérité et la rigidité helvétiques », voilà, de l'avis de Ramuz et Schwarzenbach, le vrai problème pour les Suisses. Là où la Zurichoise s'inquiète de voir les Suisses ne pas profiter de leur liberté, le Lausannois la rejoint en déplorant le conformisme de la Confédération qui s'est étendu à son canton. Les deux écrivains ont en tout cas trouvé un point commun aux deux communautés.

Ce conformisme va devenir dangereux, puisqu'il va aller jusqu'à suivre les dérives des autres pays qui entourent la Confédération. A l'approche de la nouvelle guerre, l'essor de l'extrême-droite est une réalité, en Suisse aussi.

73 Annemarie Schwarzenbach (Zurich 1908 – Sils (GR) 1942)

74 D-L MIERMONT, *Annemarie Schwarzenbach ou le Mal d'Europe*, Payot, 2005, p 42

75 *ibid.* p.73

c) L'arrivée de l'extrême-droite en Suisse.

Réduire cette montée du fascisme et de l'extrême-droite en Suisse dans les années trente à une évolution logique, étant donné la situation chez les voisins allemands et italiens, reviendrait à oublier les spécificités qui font la Confédération. On ne peut évidemment pas nier l'influence du nazisme et du fascisme italien sur une partie de la population suisse, d'autant que Mussolini était considéré comme un modèle dans certains milieux. On l'a vu chez les corporatistes et Gonzague de Reynold, notamment. On peut aussi noter que l'université de Lausanne a décerné un doctorat honoris causa à Mussolini, en 1937. Mais d'autres facteurs expliquent qu'une partie des Suisses se tourne vers l'extrême-droite, à commencer par la position officielle de la Confédération.

L'après-guerre a vu se développer toujours un peu plus deux idéologies : le communisme et le fascisme. Pour le Conseil fédéral, le fascisme est un moyen d'empêcher le communisme et les révolutions socialistes de se développer. Il ne sent pas le danger poindre derrière les frontières, et le fascisme est même une méthode intéressante en cette période de crise sociale et économique. Le Conseil fédéral avait interdit aux Suisses de participer à la guerre d'Espagne. Pourtant, 800 Suisses se sont engagés dans les Brigades internationales pour aller combattre Franco ; 170 d'entre eux sont morts au combat, et 375 ont été poursuivis pénalement par les autorités helvétiques à leur retour en Suisse⁷⁶. Encore une fois, le modèle de la montée en puissance de l'Italie de Mussolini donne des idées, et le refus d'intervenir lors de l'agression de l'Ethiopie par l'Italie n'est pas uniquement dû au fait que Giuseppe Motta est Tessinois. Concrètement, la grève générale de 1918 a laissé des traces, et les milices bourgeoises créées à l'époque vont ressurgir à une autre échelle. Ces mouvements appelés « Fronts » font écho aux idées de Gonzague de Reynold ; outre leur enthousiasme pour les régimes autoritaires, ils souhaitent un commandement plus fort et sont hostiles au parlementarisme, encouragent le corporatisme réunissant les patrons et leurs ouvriers, et se positionnent clairement à l'extrême-droite en rejetant tout ce qui est « international », que ce soit le marxisme, le communisme, les juifs, les francs-maçons ou la social-démocratie. Sur le modèle nazi, les Fronts organisent même des marches aux flambeaux, bras levés, dans les rues. En 1932, à Genève, des affrontements entre des fascistes et des socialistes font une dizaine de morts. Il est important de préciser que ce mouvement ne se concentre pas dans une

⁷⁶ R.BOLZERN, « Espagne : de la guerre civile à la mort de Franco », *Dictionnaire historique de la Suisse, volume IV*, Hauterive, 2005.

zone particulière de la Suisse ; cependant, il montre des visages nuancés selon qu'il se développe en Suisse alémanique, où il tend rapidement vers le nazisme, ou en Suisse romande, où le modèle mussolinien prévaut, d'autant que la sympathie pour l'Allemagne y est, on l'a vu, plus que limitée.

La Fédération patriotique suisse fut la première association de ce type à émerger. Créée en 1919 et regroupant des membres des milices bourgeoises de la grève générale de novembre 1918, elle recrutait parmi des associations patriotiques romandes et alémaniques. Elle préconisait une politique restrictive envers les étrangers et les demandeurs d'asile. Le rôle de la Fédération patriotique était aussi d'écarter au maximum les socialistes du pouvoir, en coordonnant les forces de droite, ou en brisant par la force les grèves dans les entreprises. Outre la Fédération patriotique, les deux principales organisations frontistes étaient l'Union Nationale genevoise et le Front National zurichois. L'Union Nationale a été créée en 1932 par l'écrivain fasciste Georges Oltramare, à Genève. Son but était de limiter au minimum le succès socialiste, mais les résultats sortis des urnes en 1933 sonnèrent comme un revers pour le parti d'extrême-droite. Elle s'est ensuite rapprochée de la bourgeoisie genevoise pour contrer l'extrême-gauche, qui s'était énormément développée dans les années vingt. L'Union Nationale a été jusqu'à nouer des contacts avec les fascistes italiens et les nazis. Le Front National zurichois a vu le jour en 1933, rassemblant des étudiants libéraux et des partis fascistes germanophiles. Egalement apparenté aux partis bourgeois, comme son homologue de Genève, le Front National s'est largement incliné face aux socialistes lors des élections de 1933. Lorsqu'ils demandent une initiative populaire en 1935⁷⁷, dans le but de procéder à une révision totale de la Constitution, ces partis subissent encore un échec cuisant⁷⁸.

Bien que les partis fascistes se soient multipliés en Suisse dans les années trente, aucun n'a réussi à s'insérer durablement dans la vie politique du pays. Il y a plusieurs raisons à cet échec. D'abord, la tradition fédéraliste du pays, largement majoritaire en Suisse, et qui ne peut donc admettre la volonté unitaire et autoritaire des Frontistes. Ensuite, la confiance accordée par les travailleurs aux syndicats et au socialisme, en témoignent les résultats des élections. On l'a vu plusieurs fois déjà, la Suisse fonctionne sur un principe de consensus, d'où le conformisme dénoncé par Ramuz, cette tradition ne peut laisser place aux idées radicales des Fronts. Enfin, à un niveau plus local, le rapprochement entre les Fronts de Suisse alémanique et le national-socialisme nazi ne peuvent fonctionner, la volonté des nazis de rassembler dans un même Etat tous les hommes de langue allemande rend le nationalisme de

77 cf. annexe, document 5. Votation populaire, initiative populaire pour la révision totale de la Constitution, 8 septembre 1935.

78 196 000 « oui » mais 511 000 « non ».

ces Fronts totalement invraisemblable. Le malaise suisse ne provient donc pas d'un manque de patriotisme, et le multi-culturalisme, même s'il a souvent provoqué des divergences, semble être un rempart contre l'extrême-droite. Le malaise suisse ne semble pas pouvoir remettre en cause l'existence de la Confédération. On notera également que, parallèlement à cette montée des extrêmes en Suisse, certains milieux ont lutté contre le totalitarisme soutenu par les Fronts, ce fût notamment le cas d'Annemarie Schwarzenbach qui, avec l'aide des enfants de Thomas Mann, s'est battu contre le NSDAP tout au long des années trente⁷⁹.

L'entre deux-guerres a vu se développer concrètement des courants nationalistes et extrémistes qui n'étaient encore que théoriques quelques années auparavant. S'inspirant de l'étranger, avec l'Allemagne et l'Italie, et de l'intérieur, avec les idées de Gonzague de Reynold, ces Fronts auraient pu être un moyen de résoudre le conflit culturel et la question identitaire suisse. Mais le modèle helvétique a prouvé sa solidité lors de cette épreuve, les deux modèles situés aux frontières nord et sud n'ont pas réussi à percer, donnant ainsi un argument de poids aux défenseurs de l'idée d'une vraie nation suisse. Si ces partis extrêmes chutent les uns après les autres dans la deuxième moitié des années trente, ce sont pourtant les relations entretenues avec le régime nazi qui vont par la suite sérieusement ébranler la Confédération.

⁷⁹ D-L MIERMONT, *Annemarie Schwarzenbach ou le Mal d'Europe*, Payot, 2005, p.113. Annemarie Schwarzenbach est à l'origine de la revue dirigée par Klaus Mann *Die Sammlung* (« *Le Rassemblement* »), revue destinée à s'opposer au régime nazi, en publiant notamment des textes d'auteurs militants.

II^{ème} PARTIE :

La Suisse et la Deuxième Guerre mondiale.

L'attitude de la Confédération durant la Deuxième Guerre mondiale a donné naissance à un sentiment que le peuple suisse, quelles que soient les communautés, n'avait pas encore eu à ressentir, malgré toutes leurs difficultés déjà rencontrées pour se situer au sein de leur nation. Les très vives critiques proférées par les pays étrangers après le conflit, à l'égard de la politique de la Suisse durant la guerre, ont ainsi pu faire naître un sentiment de culpabilité chez une partie de la population. Nous allons revenir sur la cause de ces reproches. Ce sont encore des attaques extérieures, même si elles ne sont pas physiques, qui ont pu développer un tel sentiment chez les Suisses. Tout comme il n'était plus question d'être zurichois, bernois ou lucernois mais bien Confédérés lors des conflits avec la maison d'Autriche, la condition souvent revendiquée de Romand, de Tessinois ou d'Alémanique s'efface au profit de celle de Suisse lorsque celle-ci est malmenée. C'est une constante dans l'histoire des mentalités du pays. On va voir que cette culpabilité a amené des intellectuels suisses à adresser des critiques très virulentes envers les responsables, voire le système helvétiques. Cette situation a été parfois qualifiée d'auto-flagellation malsaine, mais elle n'est sûrement pas anecdotique.

1. Rappel des faits.

a) La position suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale.

L'épisode de la Deuxième Guerre mondiale a mis en évidence la difficulté pour un pays de fonctionner avec la neutralité, concept qui, même s'il est reconnu par les autres Etats, peut rapidement donner l'image d'une politique lâche, ou pire, d'une indifférence coupable. Il est en effet difficilement concevable de se réserver toute opinion, tout jugement, au sujet d'un fait comme le nazisme, sans essayer en retour les critiques sidérées des autres nations, surtout quand on a, à plusieurs reprises, laissé entendre sa sympathie envers le voisin Mussolini avant le conflit. Pourtant, la Suisse a fait le choix de la neutralité, et sa position géographique, voisine de l'Allemagne, lui aurait difficilement permis de l'abroger le temps d'une guerre sans risquer l'annexion pure et simple. La position du Conseil fédéral est donc particulièrement périlleuse, d'autant que dès juin 1940, la Confédération est complètement encerclée par l'Axe, le régime de Vichy ayant été proclamé en France.

Contrairement à la Première Guerre mondiale, l'opinion publique est cette fois semblable des deux côtés de la Sarine⁰, elle est hostile au régime nazi. Mais, au niveau de l'Etat, et ce dès 1934, le diplomate, et donc chef des affaires étrangères, Giuseppe Motta, témoigne de sa « compréhension » envers Hitler. On rappellera que l'anti-communisme est alors très fort en Suisse, ce qui explique en partie cette position. De leurs côtés, les journaux suivent le peuple, et nombreuses sont les critiques qui s'abattent sur le voisin allemand, même du côté alémanique. Cette situation inquiète l'Allemagne, qui fait comprendre au Conseil fédéral son malaise, et pousse Motta à restreindre la liberté de la presse, et même à aller jusqu'à interdire la parution de certains journaux. On le voit, la Confédération fait preuve de respect, mais aussi de crainte envers le voisin, l'objectif étant bien sûr de ne rien faire qui pourrait faire germer chez Hitler l'idée d'une invasion. Le seul conseiller fédéral à s'indigner face aux multiples débordements nazis est le Soleurois Hermann Obrecht, qui insiste sur le fait que « la Suisse n'irait jamais en pèlerinage à l'étranger (...) et ferait la guerre contre tout agresseur »⁰. Cette politique étrangère peut ainsi sembler unilatérale pour un pays neutre, ce qui expliquera aussi par la suite la pluie de critiques qu'essuiera la Suisse.

Malgré les dispositions prises vis-à-vis du voisin allemand, la Confédération ne peut

⁰ Fleuve qui traverse le canton de Fribourg et sépare la Suisse romande de la Suisse alémanique.

⁰ COLLECTIF, dir. J-C FAVEZ, *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, 1991 [1983], p.742

se permettre de ne pas couvrir ses arrières. Le territoire est réorganisé pour tenir économiquement. La surface des terres cultivées est augmentée et les cultures diversifiées, le plan Wahlen, du nom d'un professeur de l'école polytechnique, permet de doubler cette surface de culture. Le 30 août 1939, Henri Guisan⁰ est nommé commandant en chef de l'armée. Après le tollé qu'avait déclenché l'annonce de la nomination d'Ulrich Wille au même poste en 1914, c'est donc cette fois-ci un Vaudois qui est choisi. Guisan est aujourd'hui considéré comme le symbole de l'unité qui a marqué le pays durant la période, il était particulièrement respecté par toutes les communautés. Soucieux de pouvoir compter sur l'union de tous les Suisses, son anti-communisme ne l'a pas empêché d'entretenir des rapports cordiaux avec les socialistes. Guisan a notamment réuni ses officiers sur la prairie du Grütli, leur demandant toute leur prudence, après avoir fait un rapprochement entre la situation du moment et le pacte fédéral de 1291 qui liait les fondateurs de la Confédération contre le danger autrichien. La défense est organisée ; à chaque frontière, des milliers d'hommes sont postés, de plus, les axes de communication alpins qui peuvent intéresser les Allemands sont minés, et un Réduit national est mis en place par Guisan, ayant pour but de pousser les Allemands à une difficile et éprouvante guerre dans les montagnes, en cas d'invasion. Ce Réduit, même si l'idée originelle n'est pas à mettre à l'actif de Guisan, est devenu un nouveau symbole suisse, en somme l'image d'une nation regroupée afin d'encore une fois résister à l'envahisseur. Signe de l'aura de Guisan pour les Suisses, 300 000 personnes participèrent à ses funérailles en 1960. Il s'adressait lui-même aux Alémaniques dans leur langue, était en bon terme avec l'ensemble de l'échiquier politique, et faisait référence à l'histoire du pays pour motiver ses troupes. Guisan a incarné à lui seul l'unité, le consensus que l'on retrouve en Suisse lorsque la menace extérieure couve.

Giuseppe Motta meurt en janvier 1940, il est alors remplacé par le Vaudois Marcel Pilet-Golaz au Département Politique. Pilet-Golaz est entouré d'Edouard von Steiger, connu pour être proche des corporatistes, ou encore Ernst Wetter, ouvertement sympathisant des mouvements fascistes. De son côté, Herman Obrecht a lui démissionné pour raisons de santé. Ce nouveau Conseil fédéral va tenter de donner une nouvelle orientation à la position helvétique. Si le Conseil fédéral en place lors de la Première Guerre mondiale avait envisagé de s'allier avec l'un des camps uniquement pour assurer la survie économique du pays, Pilet-Golaz a ici la sensation que l'Allemagne est alors invincible, et que perdurer dans une neutralité totale ne pourrait que nuire au pays et à sa place au niveau international. A la suite de l'armistice signé par Pétain, le nouveau conseiller fédéral va s'adresser à ses concitoyens.

⁰ Henri Guisan (Mézières (VD) 1874 – Pully (VD) 1960)

Son discours⁰ ne laisse aucun doute sur l'idée qui est la sienne : « L'Europe doit trouver, avant de reprendre essor, son nouvel équilibre, très différent de l'ancien à n'en pas douter et qui se fondera sur d'autres bases (...) Partout, dans tous les domaines - spirituel et matériel, économique et politique - le redressement indispensable exigera de puissants efforts, qui s'exerceront, pour être efficaces, en dehors des formules périmées. Cela ne se fera pas sans douloureux renoncements et sans durs sacrifices. Ne nous le dissimulons pas : nous devons nous restreindre. Il ne s'agira pas de faire l'aumône d'une parcelle de son superflu ; nous serons appelés certainement à partager ce que nous avons cru jusqu'à maintenant être notre nécessaire »⁰. Pilet-Golaz semble décidé à s'adapter à « l'ordre nouveau » et à faire ce qu'il faut en faveur de l'Allemagne pour y parvenir. Mais il va même plus loin par la suite. Sachant qu'il ne peut compter sur les Suisses pour l'appuyer dans cette nouvelle trajectoire, il prône une politique autoritaire que n'aurait pas reniée Gonzague de Reynold : « Afin d'obtenir ce résultat, il en faudra des décisions majeures. Et non pas des décisions longuement débattues, discutées, soupesées. A quoi serviraient-elles devant le flot puissant et rapide des faits à endiguer ? Des décisions, à la fois réfléchies et promptes, prises d'autorité. Conscient de ses responsabilités, [le Conseil fédéral] les assumera pleinement ; en dehors, au-dessus des partis, au service de tous les Suisses, fils de la même terre, épis du même champ. A vous, Confédérés, de le suivre, comme un guide sûr et dévoué, qui ne pourra pas toujours expliquer, commenter, justifier ses décisions. Les événements marchent vite : il faut adopter leur rythme. C'est ainsi, ainsi seulement que nous sauvegarderons l'avenir »⁰. Même s'il ne le dit pas clairement, Pilet-Golaz est donc décidé à suivre ces Allemands si détestés de la population. En outre, le passage sur le guide et l'impossibilité de commenter et justifier les décisions peut naturellement choquer dans un pays régi par la démocratie directe et où l'accord du peuple est nécessaire à toute grande décision. Cependant, ce discours n'aura que peu de répercussions, l'ambiguïté du propos n'étant pas forcément bien saisie par la majeure partie de la population. Dans le même temps, Pilet-Golaz reçoit des membres de la Ligue populaire pour l'indépendance de la Suisse, dérivée des Fronts favorables à l'Allemagne, ainsi que le Mouvement National Suisse, qui demande une réorganisation des institutions sur le modèle national-socialiste. Le MNS est finalement interdit après que le projet ait été dénoncé dans la presse.

⁰ cf. annexe, document 1. Discours de Marcel Pilet-Golaz (25 juin 1940).

⁰ Cité dans R-H WUST, *Alerte en pays neutre. La Suisse en 1940*, Payot, 1966. p 143-146. Cité par A.CHEVALLEY, « Textes sur la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale », cliotexte.

⁰ *ibid.*

Cette politique bienveillante envers l'Allemagne s'est aussi et surtout traduite sur le plan économique. C'est d'ailleurs cet aspect de la politique suisse durant la guerre qui a déclenché les polémiques et plongé le pays au centre d'attaques étrangères très virulentes. Il serait très excessif de considérer la résistance nationale comme ce qui a permis à la Confédération d'échapper à toute attaque durant la Deuxième Guerre mondiale. Même si ce point de vue serait évidemment le bienvenu pour un peuple qui se questionne fréquemment sur son identité, il est plus honnête d'affirmer que la Suisse était un partenaire plus qu'intéressant pour le Reich. En Suisse, 60 % de l'industrie d'armement travaille alors pour l'Allemagne, c'est aussi le cas de 50 % de l'industrie optique et de 40 % de l'industrie des machines⁰. Outre la peur d'une invasion en cas de refus de coopérer, la Suisse a besoin de matières premières en provenance d'Allemagne, comme le charbon, le fer, les semences notamment. Les autorités helvétiques permettent le trafic ferroviaire entre Rome et Berlin, on reprochera par la suite à la Confédération d'avoir permis le transport de déportés à l'intérieur de ses frontières. Les banques suisses sont donc mises à profit par le Reich pour effectuer les transactions d'or et de devises, les autres pays neutres que sont alors la Suède et le Portugal refusant l'or allemand. Sous contrôle du Conseil fédéral, les réserves de la Banque Nationale sont passées de 2622 millions de francs⁰ en 1939, à 4940 millions de francs en 1945⁰. Naturellement, cet or peut alors provenir des victimes des camps de concentration, ou peut avoir été volé à la Belgique par exemple. Le Conseil fédéral ne peut pas l'ignorer, mais il brandit l'argument de la neutralité afin de couper court à toute polémique.

Un sentiment de culpabilité a pu se développer. Le concept de fidélité à la neutralité, quelles que soient les circonstances morales du moment, a pesé pour beaucoup dans le développement de ce sentiment. En plus de cette aide économique apportée à l'Allemagne, les banques suisses ouvrent des comptes aux hauts dignitaires allemands qui souhaitent entreposer leur patrimoine luxueux. Dans le même temps, les banques suisses ouvrent des comptes à de nombreux juifs désireux de laisser leur argent en sûreté en cas de drame. Cela va donner plus tard naissance à la controverse sur l'affaire des comptes en déshérence, provoquée notamment par la demande d'un certificat de décès de la part de ces banques aux familles des victimes, réclamé sous prétexte qu'il leur était impossible de restituer les biens sans ce certificat.

⁰ Chiffres cités dans : COLLECTIF, dir. J-C FAVEZ, *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, 1991 [1983], p.753

⁰ Environ 1 600 millions d'euros

⁰ Idem. Environ 2990 millions d'euros.

L'attitude et la politique du Conseil fédéral pendant cette guerre peuvent donc prêter à confusion. Il faut néanmoins garder en mémoire la position de la Suisse à cette période, petit Etat entouré de pays alliés des Allemands ou annexés. Cette politique a donc été menée pour des raisons économiques, mais à la même période, la Suisse est toujours neutre, elle est le pays de la Croix-Rouge, et nous allons donc voir comment la Confédération a oeuvré sur la question des réfugiés.

b) La politique nationale sur la question des réfugiés.

« L'embarcation de sauvetage est pleine », la phrase est du conseiller fédéral responsable du Département de la justice et de la police durant la Deuxième Guerre mondiale, Edouard von Steiger. Outre le rôle des banques suisses durant la guerre, la politique d'asile de la Confédération a également fait couler beaucoup d'encre.

Nombreux furent les réfugiés demandant à être accueillis en Suisse durant la guerre, et ce pour plusieurs raisons simples : d'abord la neutralité garantissait a priori la sûreté dans le pays, ensuite la tradition humanitaire de la Confédération en faisait logiquement le pays le plus à même d'apporter son soutien à ces personnes. Il est difficile de donner le nombre de ces enfants, femmes et hommes accueillis jusqu'en 1945, d'autant que le sujet divise historiens et intellectuels suisses depuis des dizaines d'années. Le chiffre communément admis est d'environ 100 000 réfugiés à la fin de la guerre.

Il convient de préciser ce qu'est légalement, et dans les textes, un réfugié pour la Suisse en 1940. La notion a été déterminée au XIX^{ème} siècle, seules les personnes dont la vie dans leur pays d'origine est en danger à cause d'activités politiques interdites, c'est-à-dire les « réfugiés politiques », peuvent obtenir l'asile et une protection contre le refoulement. Les Juifs, Tziganes, homosexuels n'ont donc légalement et officiellement pas la possibilité de recourir au droit d'asile. La Suisse a cependant l'obligation de respecter un « Arrangement provisoire », mis au point le 4 juillet 1936 lors d'une conférence internationale tenue à Genève⁰. Elle n'a pas le droit d'expulser des réfugiés en provenance d'Allemagne, si ces derniers sont parvenus à entrer dans la Confédération, elle a néanmoins parfaitement le droit de les refouler à la frontière.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, seulement 2 % du budget de l'armée ont été

⁰ COLLECTIF, dir. J-F BERGIER, *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, Fayard, 2000.

consacrés à l'accueil des réfugiés, ce chiffre peut paraître faible pour un pays reconnu pour son hospitalité, et qui ne participe pas au conflit. Entre 1940 et 1945, la Suisse a accueilli plus de 200 000 réfugiés de guerre, dont bon nombre de militaires de diverses nationalités fuyant l'invasion allemande. Les réfugiés sont astreints à des travaux, qu'ils soient agricoles ou autres, ils doivent se joindre à l'effort national dans le pays qui les accueille. La réception des Juifs a été bien plus compliquée. En 1933, déjà, un arrêté fédéral précisait bien que « les Israélites ne [devaient] pas être jugés comme réfugiés politiques ». Il n'y a ici rien de légalement anormal, on l'a vu plus haut. Mais en 1938, le Conseil fédéral demande un service très particulier aux autorités allemandes : que les passeports appartenant aux Juifs fuyant l'Allemagne ou l'Autriche soient tamponnés d'un « J », afin qu'ils soient aisément reconnaissables. Ce tampon a non seulement empêché ces Juifs d'être accueillis par la Confédération, mais aussi par les autres pays. Ce signe distinctif a clairement limité leurs chances de survie, puisqu'ils ne pouvaient plus quitter l'Allemagne. Le poids moral d'une telle décision nous amène à nous interroger sur les raisons de cette requête. Deux explications peuvent être avancées. tout d'abord le fait que la Confédération ne souhaitait pas accueillir une infinité de réfugiés pour des raisons économiques, craignant peut-être de ne pouvoir entretenir les nouveaux venus. En 1938, les autorités helvétiques peuvent craindre un afflux de réfugiés juifs autrichiens, suite à l'Anschluss. Les Juifs ne répondant donc pas à la définition de « réfugiés » admise par l'Etat, il lui était possible de les écarter à la frontière. L'autre explication est une question de mentalité, à savoir que l'antisémitisme est répandu dans la classe dirigeante suisse à cette époque. De plus, dans une Suisse conservatrice qui peine à unifier le pays, sauf en temps de guerre, l'arrivée d'une nouvelle catégorie au sein de la nation est plutôt mal vue, d'autant que les Juifs sont considérés comme « difficiles à assimiler »⁰. Ajoutons à cela la peur d'un voisin allemand irrité en cas d'une trop grosse « générosité » vis-à-vis des Juifs, et on a peut-être des éléments de réponse sur l'attitude de la Confédération sur la question. On peut alors penser qu'être muni d'un passeport tamponné de la lettre J équivalait à un refus automatique du droit d'asile. Pourtant, jusqu'en 1942, les Juifs se présentant aux postes frontières suisses sont parfois admis, parfois ils ne le sont pas, on peut alors mettre chaque cas sur le compte de l'attitude et de la morale de l'officier chargé de prendre la décision. En août 1942, Heinrich Rothmund estime que la « barque est pleine » et décide de fermer les frontières. Pendant près de deux ans, les Juifs qui se présenteront à la frontière seront ainsi renvoyés en Allemagne ou en France, aux mains des Allemands. Dans le rapport officiel de 1957 consacré au sujet, on peut lire : « On s'ôtait fréquemment la vie

⁰ Le terme est de Heinrich Rothmund, alors chef de la police fédérale.

devant les soldats suisses pour ne pas retomber aux mains des Allemands »⁰. Conformément à l'Arrangement provisoire de 1936, les Juifs qui parviennent à entrer en Suisse clandestinement ne sont cependant pas renvoyés hors des frontières. Le rapport Bergier, sur lequel nous reviendrons, donne le chiffre de 24 000 Juifs refoulés à la frontière, chiffre violemment débattu par les différents spécialistes penchés sur la question. Cette politique de refoulement à la frontière va durer près de deux ans, jusqu'en juillet 1944, date à laquelle le Conseil fédéral décide d'accueillir tous les civils en danger de mort.

Si les autorités alors en place mènent cette politique hostile aux Juifs, elles ne partagent évidemment pas pour autant l'idéologie nazie et l'idée de l'extermination. Il convient donc de mettre de côté l'idée que Berne aurait livré volontairement ces Juifs à la mort. Toutefois, à la fin 1942, il est difficile d'ignorer l'existence du *terrifiant secret*⁰, la position du Conseil fédéral n'évolue pas pour autant. Le Comité International de la Croix-Rouge fait des milliers de visites dans les camps allemands durant la guerre, il ne peut méconnaître la situation des prisonniers, dont les Juifs, en Allemagne. Dans la volonté de ne pas compliquer les affaires de la Confédération à cette période, la direction du CICR renonce à dénoncer la vérité sur l'extermination systématique des Juifs dans les camps allemands.

La politique menée par la Confédération durant la Deuxième Guerre mondiale était considérée comme une politique « de survie » par le Conseil fédéral. Après le conflit, les critiques ont fusé, mais pas uniquement de l'étranger, elles furent aussi très violentes de la part d'intellectuels suisses. Pour eux, les autorités helvétiques ont surtout fait preuve de lâcheté.

⁰ Cité dans : COLLECTIF, dir.J-C FAVEZ, *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, 1991 [1983], p.760

⁰ W.LAQUEUR, *Le terrifiant secret*, Gallimard, 1981.

2. De la bonne conscience à la remise en cause.

a) Les premières critiques.

L'ambiguïté de la position de la Suisse lui a permis d'éviter la crise économique et sociale qu'elle avait dû encaisser lors de la Première Guerre mondiale. Mais elle a aussi dû en subir le contrecoup. On a vu que Ramuz et Schwarzenbach dénonçaient l'immobilisme et le conformisme de leurs concitoyens dans l'entre-deux guerres ; l'attitude de la Confédération durant le conflit va réveiller les ardeurs contestatrices de plusieurs intellectuels du pays. Des critiques qui prouvent l'existence d'un sentiment patriotique chez ces hommes.

Les premiers reproches internes adressés à la Confédération datent en fait d'avant 1945. Le théologien Karl Barth est bâlois, mais il a vécu en Allemagne, où il enseignait, jusqu'en 1935, date à laquelle il fut contraint de revenir dans sa ville natale, après avoir refusé de prêter serment à Hitler. En 1934 déjà, Barth avait été l'un des principaux rédacteurs de la déclaration théologique de Barmen, réaction de l'Eglise réformée à la volonté du national-socialisme d'en faire un simple appareil idéologique d'Etat. Dès son retour en Suisse, Barth a pris position contre l'attitude du Conseil fédéral, considérant que celui-ci acceptait trop de compromis nazis. Par là même, le théologien soutient les résistances allemandes et mondiales contre le nazisme, alors même que l'Allemagne, on l'a vu, a demandé à la Confédération de faire en sorte que l'opinion publique suisse ne lui soit pas hostile. En 1941, Karl Barth prononce un discours lors du 650^{ème} anniversaire de la Confédération, dans lequel il remet en cause la neutralité d'opinion et la censure de son pays, censure dont il va justement être victime à cause de ce discours, le conseiller fédéral von Steiger ne goûtant que peu ses dires. Après la guerre, Barth critiquera cette fois-ci l'anticommunisme systématique développé par la Suisse, bien qu'il s'oppose à la politique totalitaire de Staline ; cette nouvelle critique lui vaudra d'être accusé de cryptocommunisme.

Autre intellectuelle s'élevant contre la politique suisse, Annemarie Schwarzenbach. Farouchement opposée à toutes les idéologies qui rythmaient l'histoire de l'Europe dès le début du XX^{ème} siècle, elle ne pouvait admettre que son pays reste de marbre devant le national-socialisme⁰, qu'elle s'efforçait de combattre avec ses armes. On l'a vu précédemment

0 D-L MIERMONT, *Annemarie Schwarzenbach ou le Mal d'Europe*, Payot, 2005, p.13

avec la création de la revue *Le Rassemblement*. La position était d'autant plus difficile à admettre que la Confédération était pourtant clairement anticommuniste, malgré son statut de pays neutre et ouvert d'esprit. Cette remise en cause de la position suisse lui était logique, puisqu'elle était contre le nationalisme, et ne partageait donc pas les valeurs comme la neutralité, ou les mythes, qui jouent le rôle de rassembleurs des Suisses. Elle s'était d'ailleurs déjà indignée que personne ne réagisse, ce personne incluant évidemment la Confédération, lorsque le chef d'orchestre italien Toscanini, opposé au fascisme de Mussolini, avait été frappé par les partisans du Duce, au début des années 1930 : « Le frapper au visage ! Cette racaille fasciste ! Parce qu'il refusait de jouer leur hymne imbécile ! Et personne ne proteste contre cette monstruosité ! A Venise, en Italie, en Europe, tout continue comme si de rien n'était ! C'est à devenir fou ! »⁰. A l'été 1940, alors que Annemarie Schwarzenbach est à New York, loin de la Suisse, des amis de Washington la sollicitent tout de même pour écrire un article sur la situation de son pays dans la guerre. Elle répond par un article intitulé : « La Suisse, le pays qui n'a pas tiré un coup de feu »⁰. Elle y accuse les dirigeants d'avoir asservi le pays, tombé aux mains des Allemands : « A compter du jour où la France a capitulé, la Suisse était condamnée à satisfaire aux exigences allemandes. A compter de ce même jour, l'indépendance suisse ne fut plus qu'une fiction. La neutralité suisse n'est plus elle aussi qu'un vain mot, une idée reçue à laquelle s'accrochent néanmoins beaucoup de Suisses, tout comme à la notion de liberté suisse »⁰. Déjà, elle anticipe sur la question des réfugiés ; pour elle la réputation de la Suisse, et le modèle suisse lui-même, pourraient ne pas survivre au choix du Conseil fédéral durant cette guerre : « Dès l'instant où la Suisse se verra contrainte de livrer le premier réfugié à l'Allemagne et d'enfreindre sa séculaire tradition du droit d'asile, elle ne sera plus le même Etat, elle ne sera plus cette démocratie fédérative réussie qui devrait servir de modèle à la fédération européenne à venir »⁰. Elle en profite aussi pour remettre totalement en cause la neutralité qu'elle trouve absurde et parfaitement inadaptée dans une telle situation : « Il est vain d'essayer d'imaginer quelles exigences et prétentions exactes l'Allemagne pourrait prochainement formuler à l'égard de la Suisse. (...) Mais [elle] devra s'y plier. L'Allemagne peut réclamer la livraison de réfugiés, l'interdiction de journaux et de livres, le licenciement de fonctionnaires antifascistes, la discrimination des Juifs – et elle le fera. Chacune de ces exigences est contraire aux lois et à l'idéologie démocratique de la Suisse. Elles sont

⁰ K.MANN, *Le Tournant*, Solin, 1985. p.319-320, cité dans : D-L MIERMONT, *Annemarie Schwarzenbach ou le Mal d'Europe*, Payot, 2005, p.96

⁰ « Die Schweiz, das Land, das nicht zum Schuss kam », *Der Alltag*, n°2, 1987.

⁰ D-L MIERMONT, *Annemarie Schwarzenbach ou le Mal d'Europe*, Payot, 2005. p.296

⁰ *ibid*

également contraires à la sensibilité de la plupart des Suisses »⁰.

Mais au-delà de ce rejet de la politique officielle, Schwarzenbach, si militante et déterminée à se battre contre le national-socialisme, aurait aimé que son pays, ses concitoyens, participent au conflit aux côtés des alliés. Pour elle, en plus de se battre contre une chose à éradiquer absolument, faire la guerre aurait été un excellent moyen pour la Suisse de se réunir, de relancer le processus d'unification entre les communautés, si mis à mal pendant et après la Première Guerre mondiale. La Suisse ayant été épargnée par l'Allemagne nazie n'a pas eu l'occasion de résister, elle n'a donc pas eu l'opportunité de « lutter pour défendre les valeurs démocratiques qui fondent son existence »⁰. Une nouvelle fois, l'argument qui veut que les Suisses ne peuvent se retrouver et se sentir vraiment compatriotes qu'en cas de défense contre un ennemi extérieur commun est avancé. Schwarzenbach ne se contente pas d'exprimer son désarroi contre la politique officielle, elle se dit aussi attristée par le comportement de ses concitoyens, qu'elle voit à plusieurs reprises refuser de marcher dans son sens. Elle semble avoir des doutes quant à la faculté des Suisses de se révolter et de comprendre ce qui arrive, lorsqu'elle affirme s'être « rendu compte [qu'ils] (...) suivaient déjà le mouvement [et] acceptaient beaucoup de choses que nous (les Suisses) aurions combattues autrefois »⁰. Une nouvelle fois, elle s'indigne contre l'incapacité des Suisses à remettre en cause leur condition, leur position stagnante, assis sur leurs acquis, qu'ils sont alors en train de perdre sans s'en rendre compte. Si cette apathie n'évoluait pas, ils auraient tort, et « les vainqueurs auraient raison de mépriser les êtres humains, et ils auraient raison de traiter les peuples comme ils le font »⁰.

La guerre achevée, la censure qui avait été instaurée est levée et les critiques sur la politique menée par la Confédération durant le conflit vont pleuvoir. Certains écrivains se montrent particulièrement agressifs envers leur patrie ; parmi eux, le couple Friedrich Dürrenmatt – Max Frisch. Dürrenmatt⁰ a durant toute sa vie été un auteur très engagé, son grand-père bernois, Ulrich Dürrenmatt, lui avait montré la voie en sa qualité de satiriste, qui lui value d'ailleurs une semaine de prison pour un poème jugé trop virulent par les autorités. A ce propos, Friedrich Dürrenmatt dira par la suite : « Je n'ai pas encore été ainsi honoré. Peut-être est-ce ma faute, ou peut-être le monde a-t-il tellement périclité qu'il ne se sent plus même insulté lorsqu'il est sévèrement critiqué ». Cette vision rejoint le rejet du conformisme, de

0 *ibid* p.297

0 *ibid* p.295

0 *ibid* p.297

0 Lettre à Busy Bodmer, janvier 1941. Cité dans : D-L MIERMONT, *Annemarie Schwarzenbach ou le Mal d'Europe*, Payot, 2005. p.297

0 Friedrich Dürrenmatt (Konolfingen (BE) 1921 – Neuchâtel 1990)

l'absence d'opinion si critiqués par Ramuz ou Schwarzenbach avant lui. Cette descente aux enfers du monde, Dürrenmatt l'applique à la Suisse. Pour lui, l'attitude de son pays durant la guerre a été de trop.

L'oeuvre de Dürrenmatt est contestatrice, mais elle n'est pas entièrement dédiée à la remise en cause du modèle suisse. Pour autant, on peut probablement faire un parallèle entre son roman *Le juge et son bourreau*⁰, écrit en 1952, et l'attitude de la Confédération durant la guerre. En effet, dans cette oeuvre, Dürrenmatt présente un homme exaspéré par la manière dont se déroule l'existence, rythmée par des conventions que tout le monde s'attache à suivre, sans y réfléchir, juste parce qu'il le faut, parce que c'est la norme : le conformisme en somme, on y revient. Le « héros » de ce roman policier se tourne vers le mal, le crime, afin de quitter les sentiers battus qu'il ne connaît que trop. C'est ce que réclament la majorité des intellectuels contestataires suisses, cette « grandeur » qu'évoquait Ramuz ; ils demandent à leur pays de changer, d'évoluer, de permettre l'inattendu. Dürrenmatt reproche aux autorités de son pays d'avoir procédé comme le héros qu'il a créé, en utilisant le mal, et ce qu'il considère comme une collaboration avec les nazis. La Suisse a été contrainte de faire un choix, ne pouvant continuer à vivre de la même manière avec la nouvelle donne européenne, mais pour l'auteur elle a fait le plus mauvais des choix, remettant en cause sa capacité à prendre une décision qui ne soit pas dictée par le facteur économique, sa capacité à évoluer, plus simplement. L'oeuvre qui est le plus clairement tournée vers cette période de la guerre date de 1956. Dans *La visite de la vieille dame*⁰, Dürrenmatt met en scène l'histoire d'une femme qui habitait un petit village suisse et qui fut abandonné avec son enfant par le père de celui-ci, également originaire du village. Elle quitte son humble vie et devient milliardaire. Devenue âgée, elle rentre dans son village, avec un objectif : acheter la justice. Elle propose donc d'offrir une somme de cent milliards de francs au village et à ses habitants contre la mort de celui qui l'a abandonné, ce qu'elle va finalement obtenir. Dans l'oeuvre de Dürrenmatt, le petit village suisse est par expansion la petite Suisse dans le monde. Dürrenmatt mélange donc ici un principe démocratique, à savoir un procès, qui finalement condamnera le prévenu, et non pas une mort directe contre de l'argent. Mais la coquette somme est trop belle, et le procès n'est évidemment qu'un simulacre. Alfred, l'homme condamné à mort, devient finalement une sorte de héros, qui par sa mort permet au village de relancer son économie et son industrie grâce à l'argent obtenu. L'allusion à la Suisse durant la guerre est à peine voilée. La vieille dame dans le rôle des nazis ; les villageois dans celui des autorités helvétiques, ou des banques ; le procès

0 F.DURRENMATT, *Le juge et son bourreau*, Albin Michel, 1961.

0 F.DURRENMATT, *La visite de la vieille dame*, Flammarion, 1957.

comme excuse et preuve de bonne foi, comme le fut la neutralité ; l'argent de la vieille dame représentant évidemment l'argent versé par l'Allemagne à la Suisse pour permettre à son économie de continuer à fonctionner. Pour Dürrenmatt, la Suisse a agi de la même façon que ses voisins totalitaires allemands et italiens. Dans un pays qui loue la démocratie directe, le Conseil fédéral a mené une politique totalement opposée à l'opinion publique de toutes les communautés. Sous couvert de justifications officielles pouvant passer comme recevables par rapport à celles des Allemands et des Italiens, à savoir la neutralité et la subsistance économique, la Suisse a finalement aussi participé aux atrocités de la guerre. Dürrenmatt déplore que l'attitude qu'a eue la Confédération pendant le conflit ne soit ni plus ni moins que de la lâcheté, et pour l'exprimer, il utilise cette pièce qui met en scène des individus avides de richesse et de luxure, quitte à employer des moyens moralement totalement condamnables pour arriver à leurs fins.

Autre écrivain, une nouvelle fois alémanique, à adresser des reproches à la Confédération à travers son oeuvre : Max Frisch⁰, qui aimait annoncer ses prises de position publiques par la formule « pour commencer et pour finir, je suis Suisse » . D'abord apolitique, ses opinions évoluent avec la montée du nazisme, il reprochera ensuite à la Suisse d'avoir perduré dans sa neutralité en politique étrangère durant la guerre. Frisch critique aussi les mythes préfabriqués qui entourent la Suisse. Dans *Guillaume Tell pour les écoles*⁰, il remet en cause l'intérêt d'adopter un mythe dont se réclament des extrêmes, des nationalistes xénophobes aux commandos de terroristes palestiniens. Il voit la légende de Guillaume Tell comme le combat de la barbarie des Suisses contre les Autrichiens civilisés, or lui aussi aimerait que son pays cesse se renfermer sur son histoire pour rejeter tout contact autre qu'économique avec l'étranger. Sur la question de la Deuxième Guerre mondiale, Dürrenmatt a fait écho à Frisch. Frisch écrit *Monsieur Bonhomme et les incendiaires*⁰ en 1955, un an donc avant *La visite de la vieille dame* de son collègue. La pièce de Frisch est d'abord une satire de la société bourgeoise, mais aussi de l'attitude de son pays durant le conflit, encore une fois. Monsieur Bonhomme est un riche petit industriel qui vit dans une ville où les incendies criminels se multiplient. Même s'il s'indigne de l'insécurité grandissante, il ne va pas refuser l'hospitalité demandée par deux personnages louches qui frappent à sa porte. Dès lors, les deux hommes, qui sont les incendiaires, vont stocker dans le grenier de Monsieur Bonhomme des mèches, des bidons d'essence, des détonateurs. Bonhomme le sait, et il a peur, mais il ne veut surtout pas l'admettre, pour lui les bidons ne sont que de la lotion capillaire. C'est

0 Max Frisch (Zurich 1911 – idem 1991)

0 M.FRISCH, *Guillaume Tell pour les écoles*, L'Age d'Homme, 1990.

0 M.FRISCH, *Monsieur Bonhomme et les incendiaires*, Gallimard, 1969.

finalement lui qui fournira l'allumette qui mettra le feu à sa maison, lui coûtant la vie ainsi qu'à sa femme. Croyant arriver au paradis, le couple se rend compte qu'il a finalement été envoyé en enfer. On peut ici faire le rapprochement entre le comportement de Bonhomme vis-à-vis des incendiaires et celui de la Suisse vis-à-vis de l'Allemagne. Bien que parfaitement au courant des mauvaises intentions des Allemands, la Confédération les laisse quand même entrer dans le pays, « héberge » en quelque sorte leur trafic, aux dépens d'êtres humains, et devient par là même un intermédiaire entre le bourreau et les victimes, comme Bonhomme, qui fait office de maquignon entre les incendiaires et ses voisins, qui eux-mêmes seront touchés et probablement tués par les flammes. Comme Dürrenmatt, Frisch met de côté les circonstances avec lesquelles a dû faire le Conseil fédéral, et insiste sur le manque de courage de celui-ci. Bonhomme se révolte contre ceux qu'il va finalement accueillir dans sa maison, comme le Conseil fédéral appelait à la mobilisation, postait l'armée aux frontières, et somme toute permettait aux Allemands d'aller et venir au sein du pays. De plus, comme le couple Bonhomme arrive en enfer, alors qu'il s'attend au paradis, Frisch semble remettre en cause le fait que la Suisse ait agi en bonne conscience, ou tout du moins en se disant qu'elle n'avait pas le choix, pensant que les choses repartiraient comme avant après la guerre, voire qu'elle aurait par surcroît fait des bénéfices grâce à ses banques. Mais, au contraire, sa conduite lui vaut critiques et réprobations de tous bords. On relève aussi que Monsieur Bonhomme a acquis sa fortune grâce à une invention de l'un de ses employés, employé qu'il a par la suite renvoyé. Une analogie est possible avec le comportement des banques suisses après la guerre, qui ont étrangement peiné à retrouver les traces des comptes des victimes juives dits « en déshérence »⁰. Au final, Frisch dénonce donc la bonne image que veut se donner la Suisse, qui se réclame de la démocratie, de la liberté des communautés à disposer d'elles-mêmes, et qui ne s'oppose pas à l'Allemagne nazie quand il est temps de le faire ; il accuse cette Suisse de se mentir à elle-même autant qu'aux autres.

Un peu plus tard, mais tout de même peu de temps après la guerre, le journaliste Jean-Baptiste Mauroux, neuchâtelois, est le premier à affirmer clairement et sans détour ce qu'il pense de la Suisse du conflit. En 1968, comme Frisch, il démolit les symboles qu'il considère comme orgueilleux. A travers le Réduit de Guisan, c'est toute la mentalité du petit pays résistant encore et toujours à l'envahisseur, soit la version officielle, que Mauroux met à mal. Dans son livre *Du bonheur d'être Suisse sous Hitler*⁰, il inaugure le style incisif

⁰ La question a été soulevée par Washington dès 1946. Le montant de l'argent ayant probablement appartenu à des victimes juives et en possession des banques suisses a grimpé progressivement à mesure des relances faites par les États-Unis.

⁰ J-B MAUROUX, *Du bonheur d'être Suisse sous Hitler*, éditions Jean-Jacques Pauvert, 1968.

qu'adoptera quelques années plus tard Jean Ziegler : « Non, ce n'est pas la soi-disant invincibilité de notre armée conjuguée à l'atout géographique de notre fortin alpin qui a fait hésiter Hitler à nous envahir (...). Mais ce sont plutôt et surtout notre étroite et active collaboration économique avec le Reich, nos accords de clearing, les armes qui sortaient de nos usines pour aller renforcer le potentiel militaire de la Wehrmacht, notre position stratégique au coeur de l'Arc alpin, la sécurité et la discrétion de nos places financières qui recueillirent les tonnes d'or volé par les nazis, notre rôle de plaque tournante de l'espionnage international qui furent autant d'atouts que Hitler et son état-major ont soupesés à l'aune des seuls intérêts de leurs ambitions hégémoniques, atouts qui se sont imposés dans l'analyse des dirigeants nazis comme infiniment plus rentables qu'une invasion destructrice de notre pays »⁰ . Nous nous pencherons par la suite plus longuement sur les attaques de Jean Ziegler dans les années quatre-vingt-dix.

En plus de ces attaques parfois violentes lancées par des Suisses, la Confédération doit également essayer les réflexions des Alliés. En 1945, les Etats-Unis demandent des comptes au sujet de l'argent volé par les Allemands et déposés dans les banques suisses. La question ne tourne pas uniquement autour de l'argent, l'attitude des banques durant la guerre est pointée du doigt. Après la question de la politique du Conseil fédéral pendant le conflit, la Suisse doit se justifier sur un autre sujet particulièrement sensible. Les banques suisses vont éviter soigneusement la question de fond et conclure les accords de Washington, elles s'engagent à verser 250 millions de francs suisses⁰, puis 122 millions⁰ de plus en 1952. Ces sommes sont officiellement, et selon les termes suisses, versées afin de « contribuer à la réparation de l'Europe ». Il n'est pas question dans le discours officiel des banques de réparer ou restituer quoique ce soit.

Assaillie de toutes parts, la Confédération a dû se justifier afin de porter secours à sa réputation, clairement ébranlée. Sa réponse va se faire sous la forme d'une nouvelle historiographie que l'on peut qualifier « d'officielle ».

⁰ Cité par A.CHEVALLEY, « Textes sur la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale », cliotexte.

⁰ Environ 152 millions d'euros.

⁰ Environ 74 millions d'euros.

b) La réponse officielle.

Les autorités suisses ont vu la sacro-sainte neutralité être très clairement remise en cause. Bien qu'on puisse évoquer un consensus au sein du pays, pour se défendre de toute action contraire à la morale lors de la Deuxième Guerre mondiale, la multiplication des remises en cause de la part d'intellectuels helvétiques ou de l'étranger n'a cessé d'inquiéter. La neutralité étant, avec le système fédéral, l'instrument le plus important pour garantir au mieux l'unité entre les différentes communautés qui peuplent le pays, le Conseil fédéral ne pouvait pas laisser le modèle suisse être à ce point critiqué sans réagir à son tour. L'idée était donc de venir en aide à cette neutralité, et ce, à travers l'historiographie.

Dès 1945, l'idée d'un ouvrage affirmant que la Suisse avait su garder ses valeurs, malgré le danger suscité par les régimes totalitaires voisins, est envisagée. Connu sous le nom de « livre blanc », le projet est finalement abandonné deux ans plus tard.

En 1946, Henri Guisan remet un rapport au Conseil fédéral. Il contribuera à faire perdurer la légende de Guisan, la volonté, le courage, valeurs sur lesquelles se reposeront par la suite les autorités pour défendre l'attitude de la Confédération durant le conflit. En 1946, le conseiller national Albert Picot donne le la de ce qui sera par la suite le discours officiel : « C'est la réunion par le général de tous les officiers supérieurs de l'armée au Grütli, en juillet 1940, qui a bien fait comprendre à Berlin et à Rome que la Suisse se défendrait jusqu'au dernier homme. Ce jour-là, le général Guisan a sauvé le pays »⁰.

Le premier vrai rapport officiel commandé par les autorités date de 1957. Le rapport Ludwig voit le jour après la polémique créée par l'affaire des tampons J, que le Conseil fédéral avait demandé aux Allemands d'apposer sur les passeports juifs. Le juriste Carl Ludwig publie donc en 1957 *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955*⁰. Ludwig donne le chiffre de 10 000 refoulés civils à la frontière suisse, sans toutefois préciser les chiffres selon les confessions. Le rapport n'est pas publié par le Conseil fédéral, qui décide de le distribuer uniquement aux membres de l'Assemblée fédérale.

En 1963, le Conseil fédéral permet à un historien, un seul, qu'il a lui-même choisi, d'accéder aux archives de la Confédération sur la période 1939 - 1945, archives légalement

⁰ Cité dans : V.MONNET, « L'histoire suisse réécrite au gré des rapports officiels », *Le Temps*, Genève, 6 avril 2002.

⁰ C.LUDWIG, *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955*, Berne, 1957.

consultables publiquement cinquante ans seulement après la fin du conflit. Le Conseil fédéral décide donc de permettre à Edgar Bonjour⁰ d'étudier les documents. Bonjour a déjà commencé une histoire de la neutralité suisse, les trois derniers volumes ont été commandés officiellement par le Conseil fédéral. La version finale, *Histoire de la neutralité suisse : quatre siècles de politique extérieure fédérale*⁰ comprendra au total six volumes. Cette nouvelle commande officielle fait suite à la parution du livre *Spying for Peace, General Guisan and Swiss Neutrality*⁰, de l'Anglais John Kimche, qui fait état de certaines compromissions des autorités avec les nazis. Le débat lancé à l'époque est de savoir s'il faut ou pas ouvrir les archives, afin de permettre d'en ressortir la vérité. Le Conseil fédéral est contre l'idée d'une ouverture totale, mais souhaite réhabiliter rapidement la Suisse officielle de 1939 – 1945. Nous allons nous intéresser ici au volume IV de l'oeuvre de Bonjour, premier des trois volumes qui traite exclusivement de la période 1939 - 1945, celle que les autorités souhaitent voir être éclaircie. Dès la préface, il est difficile de ne pas ressentir l'ombre du Conseil fédéral derrière ce qu'écrit Bonjour, la position officielle de la Confédération est résumée en une phrase : « Dans les trois précédents volumes, nous avons tenté de décrire comment et pourquoi la Suisse a préservé une volonté permanente, pendant les années où la pression extérieure était la plus forte, de même que la sensibilité à l'idéologie national-socialiste ; comment et pourquoi elle a tenu bon fermement et a traversé la guerre sauve ». Contrairement à ce qu'affirment les détracteurs de la politique suisse de la Deuxième Guerre mondiale, l'historien, s'appuyant sur les recherches que l'Etat lui a demandé d'effectuer, assure que la Confédération est restée loin du national-socialisme et est parvenue à se soustraire à toute pression extérieure, y compris celle de l'Allemagne nazie. Dans cette même préface, Bonjour précise qu'il est « tout à fait singulier qu'un Etat puisse se permettre de porter au jour ce qu'il a fait ». Beaucoup d'historiens ont critiqué le manque d'ouverture des autorités dans leur volonté de réagir à la polémique sur la Deuxième Guerre mondiale. Ils estiment que le Conseil fédéral aurait dû faciliter l'accès aux sources à plus d'historiens. Le fait d'en choisir un, et un seul, remet pour beaucoup totalement en cause l'objectivité avec laquelle les autorités souhaitent que la question soit traitée. C'est le point de vue du journaliste et écrivain Niklaus Meienberg⁰, qui revient sur ce rapport Bonjour, paru seulement en 1970 : « L'Etat suisse n'a pas porté au jour ce qu'il a fait, il l'a seulement présenté à M. Bonjour. (...) L'histoire de la "volonté" et de la "fermeté" ; voilà ce que propose Bonjour, une historiographie

0 Edgar Bonjour (Berne 1898 – Bâle 1991)

0 E.BONJOUR, *Histoire de la neutralité suisse : quatre siècles de politique extérieure fédérale*, La Baconnière, 1971.

0 J.KIMCHE, *Spying for Peace, General Guisan and Swiss Neutrality*, Weidenfeld and Nicolson, 1961.

0 Niklaus Meienberg (St-Gall 1940 – Zurich 1993)

volontariste et pleine de sentimentalisme, comme on en trouvait jadis dans les livres de lecture »⁰.

La politique conduite ici par la Confédération semble proche de celle que le Saint-Siège a menée, lorsque l'attitude de Pie XII pendant la guerre a été remise en cause. En 1963, cinq ans après la mort de Pie XII, l'auteur allemand Rolf Hochhuth sort une pièce qui va créer une polémique sur l'ancien pape. Dans *Le Vicaire*⁰, Pie XII refuse d'intervenir publiquement pour dénoncer les crimes nazis, et ne fait donc rien pour empêcher les déportations. Il ne l'aurait pas fait afin d'éviter toute représaille sanglante contre les catholiques. Comme pour la Suisse, un débat s'est instauré au sujet de l'attitude de Pie XII face au nazisme. Comme le Conseil fédéral, le Saint-Siège a réagi en ouvrant ses archives à une commission internationale de quatre historiens, tous jésuites, qui ont ainsi publié douze volumes d'archives, de 1965 à 1981. Leurs méthodes et leur sérieux ont été remis en cause, notamment par l'historien François Bédarida. En octobre 1999, une nouvelle commission, composée cette fois-ci d'historiens catholiques et juifs, s'est penchée sur la question. Les travaux n'ont pas pu parvenir à leurs fins, car le Vatican a fermé un certain nombre d'archives sur la période.

Niklaus Meienberg était un écrivain saint-gallois, clairement affiché à gauche en politique. Travaillant pour le quotidien zurichois *Tages Anzeiger*, il est renvoyé en 1976, ses écrits, bien souvent des critiques sociales, étant considérés comme trop provocateurs. Considéré comme un traître à la patrie par les Suisses les plus conservateurs, comme un homme indispensable au pays par une autre frange de la population, qui estime les Suisses incapables de se remettre en cause, Meienberg est soutenu par deux intellectuels suisses contestataires, Jean Ziegler et Max Frisch, tous deux également engagés contre l'histoire officielle de leur pays durant la guerre. Meienberg est finalement réintégré au *Tages Anzeiger* en 1991. Il s'est suicidé en 1993.

L'approche de Bonjour peut paraître particulière, ses détracteurs diront arrangeante, puisqu'il a pris le parti de traiter les différents aspects de la même période à part. Ainsi, on trouvera par exemple l'étude sur l'économie pendant la guerre dans un autre volume que celui qui traite de la politique au cours des mêmes années. Choix singulier, étant donné le lien très étroit qui liait l'économie à la politique suisse durant la guerre, eu égard à la menace allemande. Contrairement à Mauroux, Meienberg et plus tard Ziegler, Bonjour insiste sur le fait que la Suisse est parvenue à maintenir son indépendance et à éviter toute attaque étrangère grâce à sa volonté et ses efforts, là où les trois susnommés penchent vers l'idée que cette

⁰ N. MEIENBERG, « Aide pour la lecture du rapport Bonjour », paru dans *Die Schweiz. Nationales Jahrbuch der NHG*, 1972, p 168-178. Traduit de l'allemand par le site coaltar.net.

⁰ R.HOCHHUTH, *Le Vicaire*, Seuil, 1963.

prouesse a plutôt découlé d'une politique de coopération avec l'Allemagne. Meienberg relève également la volonté de Bonjour, ou plutôt des autorités qui lui ont confié le projet, de vouloir minimiser l'attitude des différents conseillers fédéraux en place durant la guerre, et de vouloir faire de Marcel Pilet-Golaz un bouc émissaire. On a évoqué précédemment le discours sonnait comme favorable à l'Allemagne de Pilet-Golaz, en 1940. Meienberg accuse Bonjour de ne pas mettre en cause les autres conseillers fédéraux quant à la teneur du discours : « Comment Bonjour peut-il affirmer être indécis sur la question de savoir comment la plus haute autorité du pays a pu s'accommoder de cet acte alors que, dans le "sec" procès-verbal du Conseil fédéral, il est "simplement" indiqué que "le Conseil approuve l'allocution du président et décide qu'elle sera répétée le soir." Rien n'est indécis : trois conseillers fédéraux ont relu le texte de capitulation et le Conseil fédéral a décidé "simplement" de sa répétition⁰ ». C'est aussi l'opinion de Hans-Ulrich Jost⁰ : « Edgar Bonjour a lancé la première attaque, riche de conséquences. Non seulement dans son *Histoire de la neutralité suisse*, mais aussi dans divers articles, il a fait de Pilet-Golaz une figure responsable dans l'ensemble des faiblesses helvétiques »⁰.

Jost précise également qu'à l'inverse, Bonjour a élevé Guisan à haut rang : « Le général Guisan, porté par une large partie de l'opinion publique, apparaissait dans une auréole de gloire ». On l'a vu précédemment, le général Guisan a longtemps fait figure de modèle en Suisse, de ciment entre Suisses lors de la Deuxième Guerre mondiale. Après l'ouverture des archives de la guerre, son image a largement été écornée. Elles ont en effet permis d'apprendre que Guisan était lui aussi un admirateur de Mussolini, peu enclin à la démocratie. On a également su qu'il a rencontré le général SS Walter Schellenberg en 1943, l'information figurait déjà dans les mémoires de Schellenberg en 1957. L'importance de la figure de Guisan pour rappeler aux Suisses les valeurs qui sont celles de la Confédération, et qui furent les siennes lors de la guerre, est évidemment primordiale pour le Conseil fédéral. En 1984, quatre décennies après la fin du conflit donc, lorsque le directeur des Archives fédérales Oscar Gauye fait état, dans un article, des pensées fascisantes et corporatistes de Guisan⁰, le Service Libre d'information du Parti radical réagit immédiatement : « Le Directeur des archives fédérales a (...) attenté à la mémoire collective du peuple suisse. Il a touché à une figure qui

⁰ N. MEIENBERG, « Aide pour la lecture du rapport Bonjour », paru dans *Die Schweiz. Nationales Jahrbuch der NHG*, 1972, p.168-178

⁰ Hans-Ulrich Jost est né en 1940, il est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Lausanne et président de la Commission nationale pour la publication des Documents Diplomatiques Suisses (DDS).

⁰ H-U JOST, « Pour un nouvel éclairage sur l'"élite" », *La brèche* 488, 3/10 avril 1992.

⁰ Outre Gauye, les historiens Edgar Bonjour et Willi Gautschi (dans *Le Général Guisan : le commandement de l'Armée suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Payot, 1991) ont également profité des nouvelles sources pour mettre à jour le portrait du général Guisan.

est entrée à la fois dans l'Histoire et dans la légende de notre pays, celle du Général Henri Guisan. (...) En touchant à la personne et à l'oeuvre du Général (...) [il] a touché à quelque chose de sacré. L'histoire de la mobilisation 1939 - 1945, toute dominée par la personnalité de Guisan, est écrite. Elle n'est pas à retoucher. (...) Ce que notre pays doit à Guisan, à son armée, (...) est proprement indicible. C'est immense. C'est sacré. Alors, n'y touchez pas, Monsieur Gauye »⁰. Ces nouvelles informations rendues possibles par l'ouverture des archives semble donner corps à une série de crimes de lèse-majesté, alors même que les différents conseillers fédéraux qui se sont succédés depuis la fin de la guerre multiplient les demandes de rapports, dans l'optique de mettre à jour la vérité. Toutes ces révélations, on peut penser que Bonjour aurait dû y avoir accès lors de ses recherches pour son oeuvre sur la neutralité, pourtant il ne les mentionne jamais, et le portrait dressé du général Guisan reste celui du rassembleur. Bonjour modifiera ses dires sur Guisan en conséquence de l'ouverture des archives, il peut paraître étonnant que, bénéficiant d'un passe-droit aux archives de la part du Conseil fédéral, l'historien n'ait pas livré ces informations tout de suite. On ne sait pas exactement ce qu'il a été invité à voir, et à ne pas voir. Bonjour affirme, en 1974, dans la préface des trois premiers volumes des sources diplomatiques suisses⁰, que le Département politique de la Confédération a censuré environ un tiers de son manuscrit sur la neutralité, partie contenant des informations « souvent très instructives »⁰.

La réponse officielle intervient également dans les manuels scolaires. Jusqu'en 1991, le livre d'histoire de la Suisse utilisé en Suisse romande avait été écrit par Georges-André Chevallaz, ancien conseiller fédéral radical, totalement opposé aux détracteurs de la Suisse de 1939 – 1945 ⁰, et notamment auteur d'un ouvrage à la mémoire de Guisan⁰. Dès les années 1970, le manuel a été vivement critiqué. En 1991 encore, le chapitre intitulé « La Suisse encerclée (1939-1945) »⁰ présentait encore comme seule source des citations extraites du rapport Bonjour, rapport pourtant fort critiqué depuis des décennies.

⁰ Cité dans : D.KUNZI, « Or des Nazis, fonds juifs, la Suisse et le Reich », *Une Suisse sans armée* n°34, été 1997, p. 8-11.

⁰ Dir. J-CH BIAUDET, R.RUFFIEUX, P.STADLER, *Documents Diplomatiques Suisses, volumes 1, 2 et 3 (1848 – 1889)*, DDS, 1979.

⁰ Académie Suisse des Sciences Humaines et sociales (ASSH), « Les Documents Diplomatiques Suisses », dans *Vision* n°1, mars 2000.

⁰ Il a notamment signé la préface de : F.AUER, *Jean Ziegler ou l'histoire falsifiée*, l'Age d'Homme, 1999.

⁰ G-A CHEVALLAZ, *Général Guisan... toujours vivant*, Vulliens, 1983.

⁰ G-A CHEVALLAZ, *Histoire générale : de 1919 à nos jours*, Payot, 1991 [1961].

Les nombreuses critiques proférées à l'encontre de la Confédération dès la fin de la guerre ont donc conduit la Suisse officielle à tout mettre en oeuvre afin d'éteindre l'incendie médiatique qui venait noircir le tableau d'un pays jusqu'ici plutôt représenté comme une « île de la paix ». Après les clivages entre communautés, il a fallu répondre aux critiques venues de l'étranger, mais aussi, et surtout, des intellectuels nationaux. Si la Première Guerre mondiale avait surtout apporté un sentiment de culpabilité chez les Suisses, ce second épisode a complètement remis en cause le principe même de neutralité, principe sur lequel la Suisse contemporaine est fondée, marque principale de son identité. En demandant à plusieurs reprises des rapports officiels afin d'assumer les demandes de ses citoyens, les autorités helvétiques se sont finalement plus heurtées aux intellectuels suisses qu'aux pays étrangers. La polémique s'est étiolée au fil des années, les défunts Max Frisch, Friedrich Dürrenmatt puis Niklaus Meienberg ne trouvant pas de grandes figures pour leur succéder, mais la controverse va être relancée au milieu des années quatre-vingt-dix.

3. Les nouvelles attaques dans les années quatre-vingt-dix.

a) 1996 et la nouvelle pluie de critiques.

En 1996, la question des comptes juifs en déshérence est relancée. Depuis 1946 donc, les familles des victimes de la Shoah veulent récupérer l'argent déposé par leurs parents dans les banques suisses, sous la menace nazie. Les banques demandent un certificat de décès, pièce difficile à fournir pour des hommes et femmes morts dans les camps. Aux Etats-Unis, Bill Clinton déclassifie des documents, sous la pression du Congrès juif, présidé par Edgar Bronfman, documents qui vont relancer le débat et pousser le Congrès juif mondial, l'Etat d'Israël, et les banques américaines à demander aux banques suisses de restituer l'argent encore en leur possession.

L'affaire va vite se répandre, et, en septembre 1996, la Suisse se retrouve une nouvelle fois ciblée de toutes parts, notamment dans la presse. En Allemagne, le *Spiegel* d'Hambourg qualifie les Suisses de « dévoués receleurs d'Hitler », le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* titre « la Suisse, caverne de brigands », tandis que *Die Zeit* évoque « la longue ombre de l'holocauste [qui rattrape la Suisse] ». La presse anglo-saxonne n'est pas moins critique : le *New York Times* critique la « neutralité helvétique mensongère » pendant que *l'Evening Standard* de Londres a pour avis que « la neutralité suisse [est] juste une excuse pour s'enrichir ». La presse suisse n'est pas en reste, beaucoup de journaux demandent des comptes au Conseil fédéral. Ainsi, en Suisse romande, *l'Hebdo* affirme que « sans l'aide de la Suisse, l'Allemagne aurait été vaincue dès octobre 1944 » ; à Zurich, *Die Weltwoche* compare les banques suisses à « des lemmings au bord de l'abîme » et évoque « la cupidité sans précédent des gnomes⁰ ». On peut aussi citer le journal économique *Cash*, qui parle de « corruption » et accuse le Conseil fédéral « [d'avoir] menti », et le *Sonntags-Blick*, journal habitué aux polémiques, qui revient même sur la question du refoulement : « La Suisse a refoulé à sa frontière les Juifs qui fuyaient devant les nazis et les a envoyé à la mort. Mais l'or que les nazis arrachaient aux dents des juifs morts, la Suisse l'a volontiers accepté et blanchi »⁰.

Les critiques qui s'abattent sur la Suisse sont bien plus violentes et plus nombreuses

0 Expression péjorative fréquemment utilisée pour évoquer les banquiers suisses, chez Jean Ziegler. Jacques Attali employait déjà ce terme dans son livre consacré au banquier juif allemand Sigmund Warburg (J.ATTALI, *Un homme d'influence*, Fayard, 1985).

0 Toutes les citations sont extraites de : J.ZIEGLER, *La Suisse, l'or et les morts*, Points, 1998, p.17-18.

que lors de l'après-guerre. On peut une nouvelle fois voir à cette occasion une Suisse mitraillée par les critiques extérieures, ce qui, traditionnellement, déclenche en Suisse une levée de boucliers et la mise au placard des divergences pour défendre le pays. Pourtant, on le voit, la presse n'entre pas dans cette configuration, et finalement la majeure partie des Suisses comptent profiter de cette nouvelle épreuve pour obtenir enfin la vérité. Le pays va alors se diviser en deux courants, à la vision opposée sur l'attitude de la Confédération durant la Deuxième Guerre mondiale. Le camp de ceux qui veulent lever le voile, qui souhaitent que la Suisse assume, est représenté par plusieurs intellectuels, dont Hans-Ulrich Jost, mais aussi Jean Ziegler, conseiller national et professeur de sociologie. En face, on retrouve l'historien Jean-Jacques Langendorf, l'économiste Jean-Christian Lambelet et des représentants de la Suisse officielle, dont Jean-Pascal Delamuraz, ancien président de la Confédération, leur position est que la Suisse a respecté au mieux ses valeurs et qu'elle n'a rien à assumer.

En 1983, dans la *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Hans Ulrich Jost est en charge de la partie qu'il intitule « Menace et repliement, 1914-1945 », il y met en cause la politique de la Confédération envers les réfugiés durant la période : « La politique helvétique prend un aspect de plus en plus administratif et inhumain à partir de la déclaration de guerre. (...) En 1942, le Conseil fédéral ordonne même de refouler des réfugiés, dont la vie était manifestement en danger.(...) On ne peut (...) dire que la majorité de la population se soit montrée à la hauteur de la tradition humanitaire si souvent évoquée dans les fêtes patriotiques »⁰. A propos de la question de l'or, Jost signale aussi qu' « il y avait notamment de l'or pris aux victimes des camps de concentration. Les responsables suisses n'ignoraient pas le problème de ce métal volé. (...) Ils se retranchèrent derrière l'argument dérisoire qu'en toute bonne foi, et du fait de la neutralité politique, il fallait bien accepter cet or sans élever d'objections »⁰. Cette vision de Jost a provoqué de vives réactions, notamment chez les conservateurs, d'autant que l'ouvrage dont sont extraites ces lignes ressemble fort à un manuel de référence sur l'histoire de la Suisse. Georges-André Chevallaz notamment, responsable du département militaire de la Confédération en 1983, et donc représentant de la Suisse officielle, lui-même historien, a vivement critiqué le point de vue de Jost.

Après la mort de Meienberg en 1993, Jean Ziegler⁰ s'est attaché à remettre en cause à sa façon les facettes les plus noires de son pays. Ziegler était déjà présent sur ce terrain depuis les années 1970, il a d'ailleurs toujours soutenu Meienberg. Originaire de Thoune, dans le canton de Berne, mais professeur de sociologie à l'université de Genève, Ziegler a aussi été

⁰ COLLECTIF, dir. J-C FAVEZ, *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, 1991 [1983], p.759-760

⁰ Cité dans J.ZIEGLER, *La Suisse, l'or et les morts*, Points, 1998, p.27

⁰ Jean Ziegler (Thoune 1934)

conseiller municipal socialiste à Genève de 1963 à 1967, puis conseiller national⁰ de 1967 à 1983 et de 1987 à 1999. Il est aussi conseiller rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU pour le droit à l'alimentation. En 1976, il publie *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*⁰, dans lequel il dénonce le secret bancaire suisse, puis, en 1990, une étude sur le blanchiment de l'argent de la drogue et des organisations criminelles internationales par les banques suisses, dans *La Suisse lave plus blanc*⁰. Ces livres ont été condamnés par de nombreux représentants conservateurs de la Suisse officielle, Ziegler est parfois devenu un « ennemi de la nation », ses déclarations étant considérées comme portant gravement atteinte à la réputation de la Confédération. Dans son autobiographie *Le bonheur d'être Suisse*⁰, de 1996, il tente de se justifier et d'expliquer qu'il n'est pas un ennemi de son pays, on y apprend notamment ses sympathies pour des grandes figures très ancrées à gauche, de Che Guevarra à Jean Paul Sartre et Simone de Beauvoir.

En 1997, et c'est surtout cet ouvrage qui nous intéresse ici, en pleine période trouble pour la Confédération, est publié *La Suisse, l'or et les morts*. Il y dénonce la fausse excuse de la neutralité, assure que la Suisse a permis à l'Allemagne de prolonger la guerre de plusieurs mois, insiste sur le fait que la Suisse est devenue la puissance financière qu'elle est grâce à l'or des nazis, puis plus tard, grâce à celui de dictateurs tels que Mobutu, Ceaucescu ou Saddam Hussein. Ziegler est sociologue de formation, il profite de la situation dans laquelle est plongée la Confédération en 1997 pour révéler ce qu'il croit être une constante de l'attitude, des consciences suisses. On l'a dit, Ziegler est l'héritier de Meienberg, et donc des écrivains Frisch et Dürrenmatt, il prend d'ailleurs ce dernier en exemple : « Dürrenmatt écrit prophétiquement dans son essai *Vallon de l'Ermitage*, en 1988 : "Plus le temps passe, plus il resserre le filet où il nous emprisonne". Et voilà qu'en cette année de malheur 1997 nous y avons droit : l'étranger a ouvert la boîte de Pandore. Dans mon canton d'origine, Berne, on assortit toujours le mot « étranger » d'une épithète : "di cheibe Usländer", "les sales étrangers"»⁰. Quelques lignes plus tôt, il soutenait : « Les Suisses sont un peuple aimable et pacifique. Ils n'ont qu'une passion, celle de ne pas se trouver coupables »⁰. Si effectivement les autorités et le pouvoir en place contestent assez clairement la culpabilité de la Suisse, et ont du mal à digérer qu'un compatriote porte lui-même ces attaques ⁰, il est difficile d'en dire

⁰ Député.

⁰ J.ZIEGLER, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Points, 1977.

⁰ J.ZIEGLER, *La Suisse lave plus blanc*, Seuil, 1990.

⁰ J.ZIEGLER, *Le bonheur d'être Suisse*, Seuil, 1993.

⁰ J.ZIEGLER, *La Suisse, l'or et les morts*, Points, 1998. p.37

⁰ *ibid.* p.36

⁰ En 1991 déjà, le Parlement suisse avait voté la levée de l'immunité parlementaire de Ziegler, suite aux divers déclarations et publications dérangeantes du conseiller national au sujet du système bancaire. Outre cette

autant pour le peuple suisse. En effet, malgré la levée de son immunité parlementaire en 1991, Ziegler est tout de même réélu conseiller national par les citoyens genevois, en obtenant le meilleur résultat des candidats de la liste de gauche. Ce résultat indique une tendance marquée chez les Suisses, ils veulent un vrai débat sur leurs institutions. Ziegler lui-même justifie ses prises de position de la façon suivante : « J'ai voulu aider à la résurrection de nos libertés perdues et faire aimer ce qui reste de la démocratie en Suisse »⁰. On notera aussi que ces résultats sont obtenus à Genève, or la Suisse romande se sent lésée par Zurich et la Suisse alémanique économiquement parlant. On peut ainsi penser que faire confiance à un homme qui est passé maître dans la remise en cause du système bancaire suisse, qui est donc principalement concentré en Suisse alémanique, peut être alors un moyen d'exprimer le mécontentement. Comme Meienberg, Ziegler remet en cause les méthodes des autorités et revient notamment sur l'ouvrage sur la neutralité de Bonjour : « L'un de ces historiens de cour, Edgar Bonjour, (...) est un véritable monument. Il a écrit une Histoire de la neutralité suisse (...) sur commande du gouvernement. L'ouvrage scientifique de référence qui s'élève au-dessus de toutes les viles querelles idéologiques »⁰. Il remet en cause la sincérité du travail de l'historien, à moins qu'il ne soupçonne le Conseil fédéral d'avoir « caché » certaines archives : « Edgar Bonjour a passé des dizaines d'années de sa vie dans les archives helvétiques. Il n'y a pas trouvé la moindre trace d'or volé par les nazis. Ni de comptes dits "en déshérence" (...). Il n'a rien perçu non plus de l'alliance précieuse et efficace de la Suisse avec l'Allemagne nazie tout au long de la guerre économique menée par les Alliés. Pas vu non plus les capitaux placés par les SS (...) en Suisse à partir de 1944 »⁰.

La Suisse, l'or et les morts paraît quelques mois après que l'Assemblée fédérale ait, une nouvelle fois, décidé de commander une étude sur l'attitude de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale. En pleine crise, alors que la presse étrangère tire à boulets rouges sur la Suisse, une commission est donc mise en place, avec pour mission de faire une bonne fois pour toute le jour sur ce qu'il s'est réellement passé. Pour ne pas revivre la salve de contestations qui avait suivi la publication du travail de Bonjour sur la neutralité, dix chercheurs sont nommés fin 1996, chacun ayant un domaine de spécialité. Ces recherches de la commission Bergier, du nom de son président, professeur d'histoire à Zurich, consistent officiellement à « examiner sous l'angle historique et juridique l'étendue et le sort des biens placés en Suisse par les victimes du régime national-socialiste et par ses représentants ou ceux

affaire, Ziegler a vu se multiplier les procès à son encontre pour diffamation.

0 interview réalisée par Jean-Pierre Lambert pour www.objectifreussir.ch.

0 J.ZIEGLER, *La Suisse, l'or et les morts*, Points, 1998, p.134

0 *ibid.* p.135

qui y ont collaboré », en d'autres termes, à prouver aux Etats-Unis, et aux autres, la bonne foi de la Confédération, prête à assumer les conclusions que révéleront ces recherches, qui portent aussi sur la politique à l'égard des réfugiés et le rapport entretenu par la Suisse avec l'Allemagne nazie. La commission est donc composée d'historiens, d'économistes, de juristes, de spécialistes du politique. La moitié sont suisses, les autres sont étrangers, on retrouve ainsi des experts de Grande-Bretagne, d'Israël, de Pologne et des Etats-Unis. Quatre pays qui veulent avoir des comptes : la Grande-Bretagne soupçonne la Suisse d'avoir dérogé à la neutralité ; Israël, évidemment pour la question du refoulement des juifs et celle des comptes en déshérence ; la Pologne, touchée directement par la Shoah de par l'emplacement de nombreux camps. On notera également que la Pologne aurait passé un accord avec la Suisse, en 1949 : la Suisse devait verser les avoirs des juifs polonais déposés dans les banques suisses, en échange de quoi la Pologne renverrait cet argent en Suisse pour dédommager les banques et entreprises helvétiques basées en Pologne et expropriées par le régime communiste⁰. Enfin, les Etats-Unis, qui ont déclenché la tempête avec le Congrès juif mondial, ont logiquement un de leurs représentant dans la commission, ils veulent eux aussi la vérité, même si les autorités helvétiques pensent plutôt que les banques américaines sont plus à la recherche de dollars que de morale. Les chercheurs ont accès à la totalité des archives et bénéficient de la levée du secret bancaire. L'Etat alloue à la commission un budget de 22 millions de francs suisses⁰, pour les cinq ans que doivent durer les recherches. Les autorités helvétiques prennent donc le risque de voir la sacro-sainte neutralité remise en cause, si les conclusions de la commission se révélaient embarrassantes. La crise est sérieuse, le Conseil fédéral sait que la réussite économique de la Suisse dépend en partie de la réputation du pays. Elle consent donc à écorner l'image du petit pays secret et taciturne, qui, après lui avoir longtemps garanti la paix, a fini par lui attirer les foudres étrangères. Le rapport complet est exposé en mars 2002, après que les premières conclusions aient été livrées à mesure de l'avancement des recherches. Ses conclusions sont que les relations économiques entre la Suisse et l'Allemagne n'avaient pas pour but le profit, mais celui de permettre à la population de continuer à vivre et d'assurer la sécurité du pays. A Jean Ziegler affirmant que la Suisse avait de par sa collaboration économique permis à l'Allemagne de prolonger la guerre, la commission répond : « Il serait excessif de considérer la contribution comme décisive, mais on ne peut la considérer comme négligeable »⁰. La commission précise aussi que rien ne

⁰ ibid. p.40, l'affaire a été révélée par Washington en octobre 1996.

⁰ Environ 13,4 millions d'euros.

⁰ Cité dans : M.BRETTON, « Le rapport final de la Commission Bergier : les points forts du rapport. », *La Tribune de Genève*, 23 mars 2002.

permet de penser que des convois de déportés ont traversé la Suisse entre l'Italie et l'Allemagne. Au sujet de l'or nazi, les recherches concluent que la Suisse a reçu de l'Allemagne 1,3 milliards de francs suisses⁰ entre 1940 et 1945, une partie de l'or provenant des banques centrales belges et hollandaises pillées par les nazis, une autre partie des camps de concentrations, cet or étant fondu en lingots. Pour les chercheurs, la Banque Nationale Suisse n'était pas forcément au courant, mais la Suisse servait aussi pour le marché noir des oeuvres volées par les Allemands. Pour la commission, il s'agit là d'une « absence de perception de l'importance du problème »⁰ de la part des autorités de l'époque. En ce qui concerne la politique vis-à-vis des réfugiés, Bergier et ses collègues chiffrent à 20 000 le nombre de réfugiés refoulés à la frontière, la plupart étant juifs. Le rapport précise aussi que, dès 1942, les autorités helvétiques étaient au courant que ces juifs étaient voués à la mort, d'où la conclusion suivante : « Lorsqu'il s'est agi d'accorder une large protection aux juifs persécutés, la Suisse, notamment ses dirigeants politiques, a manqué à ses devoirs »⁰, avec la précision suivante : « Avec la Suède jusqu'à fin 1942, la Suisse a été le seul pays à appliquer un critère formel de sélection fondé sur la race selon la définition national-socialiste »⁰, plus clairement, le couperet tombe : « Les autorités ont réellement contribué à la réalisation de l'objectif des nationaux-socialistes »⁰. Enfin, la question des biens juifs en déshérence, à l'origine de la création de cette commission, trouve une réponse accusatrice envers les banques concernées : « Durant toute la période [d'après-guerre], les banques se sont efforcées de minimiser le problème et de décourager les recherches. (...) Vu les circonstances, il aurait fallu qu'elles dérogent aux conditions normales applicables au remboursement »⁰. Pour la première fois depuis la fin de la guerre, un travail encouragé officiellement par les autorités s'achève sur des conclusions dérangeantes, qui rejoignent les accusations lancées depuis la fin des années 1950 déjà par Frisch et Dürrenmatt, et poursuivies par Meienberg, puis Ziegler. Malgré le caractère gouvernemental de ces recherches, qui ont donc duré environ cinq ans, ces conclusions vont relancer la polémique à l'intérieur du pays, le rapport final de la commission Bergier sera vivement critiqué, et va engendrer la publication d'ouvrages sur le sujet, écrits également par des historiens, mais aux conclusions très différentes sur l'attitude de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale.

⁰ Environ 788 millions d'euros.

⁰ ibid

⁰ ibid

⁰ ibid

⁰ ibid

⁰ ibid

La frange la plus conservatrice des intellectuels suisses va donc se positionner à contre-courant du rapport Bergier, prolongement des attaques proférées par ceux qu'ils appellent « les cracheurs dans la soupe ». Ces révélations difficiles à assumer vont être vivement contestées par bon nombre d'historiens et de représentants de la Suisse officielle. Les difficultés traversées par le pays au milieu des années quatre-vingt-dix ont donc abouti à un nouveau constat : face au regard étranger accusateur, l'union totale qui se formait traditionnellement en pareil cas depuis la naissance de la Confédération est mise à mal par une large partie des Suisses. Ils réclament maintenant la lumière sur les zones d'ombre qui subsistent, et obscurcissent l'histoire récente de leur pays.

b) La défense suisse.

Dès décembre 1996, alors que les Suisses commençaient à prendre conscience de l'attitude de leurs banques durant la Deuxième Guerre mondiale, Jean-Pascal Delamuraz, alors président de la Confédération, avait parlé de « chantage » de la part d'Edgar Bronfman et du Congrès juif mondial. Cette position, la plus officielle possible, avait provoqué un tollé dans la presse étrangère, comme vu précédemment, et Delamuraz avait présenté des excuses publiques, poussé par le Conseil fédéral qui avait décidé de privilégier la réputation de la Suisse plutôt que sa fierté. La parution du rapport Bergier a vu se multiplier les réponses indignées au travail des chercheurs.

Pour ce qui concerne les réactions de la presse, on constate une césure entre le point de vue des journaux romands et celui de la presse alémanique. En Suisse francophone, le travail de la commission Bergier est unanimement salué. Ainsi, à Genève, *Le Temps* estime que « [la Commission Bergier] peut à juste titre se montrer fière de son travail monumental. (...) Aucun des vingt-quatre autres pays qui ont institué des commissions chargées de se pencher sur leur passé ne le fait en déployant autant de moyens et avec autant de minutie et de persévérance que la Suisse. Les générations suisses à venir lui en seront longtemps reconnaissantes »⁰. *La Tribune de Genève* salue le caractère officiel du rapport, une histoire « estampillée par la Confédération, même si celle-ci s'en défend »⁰. Le Conseil fédéral a permis et financé ce travail, mais les chercheurs ont été totalement libres, leurs conclusions

⁰ M. COMINA, éditorial, *Le Temps*, Genève, 23 mars 2002.

⁰ M. BRETTON, éditorial, *La Tribune de Genève*, 23 mars 2002.

sont prises en note par les autorités, mais pas pour autant érigées en tant que vérité officielle. *La Liberté* de Fribourg qualifie le travail de « remarquable » et d'« exemplaire », *l'Express* de Neuchâtel parle d'un rapport « monumental ». En Suisse alémanique, le ton est quelque peu différent. Il ne s'agit pas de rejeter toutes les conclusions de la commission Bergier, au contraire, les points de vue sont souvent proches de ceux des journaux romands. Néanmoins, les grands journaux suisses allemands font bloc sur une facette du rapport : les chercheurs n'ont pas assez tenu compte du contexte dans lequel se trouvait alors la Suisse. Ainsi, le quotidien zurichois *Neue Zürch Zeitung* estime qu'« on ne peut pas raconter correctement la Deuxième Guerre mondiale si l'on ne parle que des victimes et des élites ». Pour *l'Aargauer Zeitung*, il est « incompréhensible » que les menaces qui pesaient sur la Suisse n'aient pas été rappelées⁰. Les Suisses alémaniques étant de tendance plus conservateurs, il est logique de voir cette presse remettre en question l'angle sous lequel ont été menées les recherches. Si le premier intérêt de ce rapport était bien de faire le point et mettre au clair les différents aspects de la politique suisse durant la guerre, pour les Suisses et vis-à-vis de l'étranger ; la question était ensuite de savoir comment en assumer les conclusions. Pour *Le Matin*, quotidien de Lausanne, l'affaire doit être close : « L'exercice d'auto-flagellation est aujourd'hui terminé. (...) Il fallait faire cet examen de conscience. Question d'honnêteté par rapport aux générations futures. Cessons à présent de culpabiliser et tirons les enseignements de ces événements en assumant jusqu'au bout nos responsabilités morales et politiques »⁰. Le terme d'auto-flagellation est repris par Delamuraz, il la considère comme nuisible et malsaine pour le pays. C'est également l'avis de l'écrivain et grand voyageur suisse Nicolas Bouvier, il estime que ce travail a été salutaire, qu'il faut assumer, mais qu'il faut aussi avancer : « Il est aujourd'hui tout à fait inutile de se couvrir la tête de cendres, mais s'il est une erreur qui devrait vraiment rester présente dans toutes les mémoires, c'est celle [du refoulement de juifs à la frontière] »⁰, avant d'ajouter par la suite qu'il en a « assez de ces autocritiques, de ces auto-flagellations que l'on ne cesse de nous infliger »⁰. Il considère que la Suisse « n'est plus vierge », que « le voile a été levé »⁰.

Si l'opinion des journaux semble traduire assez fidèlement celui du Souverain, le Conseil fédéral n'accepte pas pour autant de faire des conclusions du rapport Bergier des vérités officielles. Ainsi, la conseillère fédérale Ruth Dreyfuss déclarait : « Nous n'avons pas (...) commandé une histoire officielle. Nous voulons simplement savoir comment nous avons

⁰ Cités sur le site de l'Association Internationale des Droits de l'Homme, www.aidh.org.

⁰ A. DOUSSE, éditorial, *Le Matin*, Lausanne, 23 mars 2002.

⁰ N. BOUVIER, I. LICHTENSTEIN-FALL, *Routes et déroutes*, Metropolis, 1996. p.50.

⁰ *ibid.* p.132

⁰ *ibid.*

agi. Ces questions sont fondamentales. Elles touchent aux liens entre morale et politique »⁰. De son côté, toute une frange des intellectuels suisses remet vivement en cause ces révélations. Quelques mois avant la publication officielle du travail des chercheurs, Jean-Jacques Langendorf, écrivain et historien, ayant déjà pris connaissance des rapports intermédiaires de la commission, s'insurge contre celle-ci et sort un livre⁰ dans lequel il défend la Suisse, et insiste sur la menace extérieure trop laissée de côté par Bergier et ses collaborateurs à son goût. La crise qui a secoué la Suisse avec le retour de la question de la Deuxième Guerre mondiale a provoqué une peur chez certains écrivains, politiciens et historiens, la peur que cette crise provoque plus qu'un malaise, un réel danger pour la cohésion du pays. Dans son article « Les pharisiens ou la dysintelligentsia suisse », qui dénonce un par un ceux qu'il estime responsables de la situation, Jean-Christian Lambelet, professeur d'économie à l'université de Lausanne, va même plus loin. Il estime que « ce qui s'est passé entre 1995-96 et 1999 pourrait bien avoir à terme des conséquences très graves pour la cohésion du pays, voire pour son existence en tant qu'entité étatique »⁰. Que cette inquiétude soit réelle ou qu'il s'agisse d'un argument excessif avancé par des esprits conservateurs peu enclins à ce qu'on touche à la nation, on assiste à un retour des valeurs déjà défendues lors des premières attaques juste après la guerre. Ainsi, Langendorf insiste sur la bravoure de la Suisse, conservant sa neutralité et répondant à ses devoirs malgré les menaces extérieures, il revient aussi sur l'importance de la figure du général Guisan, pourtant bien mise à mal depuis l'ouverture des archives nationales. On note également que la préface est signée George-André Chevallaz, l'ancien président de la Confédération, conservateur, qui s'était déjà opposé aux travaux de Hans-Ulrich Jost.

Outre les conclusions du rapport Bergier, c'est toute cette frange de « cracheurs dans la soupe », d'intellectuels, écrivains, historiens suisses qui remettent en doute la morale et l'histoire de la Confédération, qui est stigmatisée. Et parmi eux, celui qui est considéré comme le plus virulent et le plus dangereux par les conservateurs, Jean Ziegler. A son acerbe critique *La Suisse, l'or et les morts*, Felix Auer, journaliste et lui aussi conseiller national, répond par une publication destinée à enlever toute crédibilité à Ziegler. Le titre lui-même suffit à lever le voile sur le contenu, *Jean Ziegler ou la vérité falsifiée* a pour but de dénoncer les méthodes utilisées par Ziegler pour interpellier les lecteurs. La préface est signée, une nouvelle fois, Georges-André Chevallaz, encore une fois présent pour défendre la Confédération. Le fait est

⁰ A.BRON, « Le Conseil fédéral salue le rapport mais "ne jette la pierre à personne" », *La Tribune de Genève*, 23 mars 2002.

⁰ J-J LANGENDORF, *La Suisse dans les tempêtes du XX^{ème} siècle*, Georg, 2001.

⁰ J-C LAMBELET, « Les pharisiens ou la dysintelligentsia suisse », exposé lors de l'Assemblée générale du « Cercle histoire vécue », 11 mai 2000, Berne.

que les livres de Jean Ziegler, dont celui-ci, sont autant destinés aux lecteurs étrangers qu'aux Suisses, ce qui ne manque pas d'exposer le pays à une mauvaise réputation aux-delà des frontières. C'est notamment ce qui explique l'entrain de Chevallaz à se battre contre cette historiographie parallèle à celle que sa plume a développé dans les manuels scolaires. Dans cette préface, Chevallaz voit en son adversaire⁰ un « produit rassurant d'une filiation et d'une éducation éminemment raisonnable et pragmatique se [transfigurer] brusquement en prophète enflammé de la révolution totale ». Il estime en outre que Ziegler « n'hésite pas à dénoncer, par des imputations généralement gratuites ou largement abusives, les connivences criminelles et les complicités sanglantes [de son propre pays] dans le dernier conflit mondial ». A propos du livre en question, Chevallaz est sans concession, c'est « un amalgame infâme » truffé d' « imputations et de procès de fait, et plus gravement, d'intention »⁰. Felix Auer qualifie lui le livre de Ziegler de « falsification de l'Histoire » qui contient « en grande partie de pures fantasmies, des chimères et des mensonges enrobés de bla-bla sociologique et de jargon de politologue ». Il précise avant tout propos qu'il « n'appartient pas à la cohorte bruyante de ces patriotes de cantine qui idéalisent l'histoire de la Suisse ». Le reste du livre d'Auer est un catalogue d'erreurs et d'approximations relevées chez Ziegler, qui font passer le sociologue pour un apôtre de la désinformation. C'était bien le but avoué de la manoeuvre, que ce soit ou pas justifié.

Si Felix Auer et Chevallaz dénoncent donc l'apôtre du mensonge qu'est pour eux Jean Ziegler, Lambelet choisit, lui, le terme de « pharisiens », pour pointer du doigt ceux qu'il estime responsables de la crise nationale, et donc dangereux pour la pérennité de la Confédération et de l'entente entre communautés. Lambelet forme un néologisme pour nommer l'ensemble de ces écrivains, historiens, sociologues, artistes trop critiques à son goût, ils forment la « dysintelligentsia suisse », comprendre : le dysfonctionnement de l'intelligentsia, mot qui désignait les intellectuels en Russie tsariste, intellectuels qui ont largement contribué à l'essor du mouvement nihiliste. Ainsi, pour Lambelet, ces « cracheurs dans la soupe » sont les acteurs majeurs de ce « Waterloo helvétique ». Il ne s'agit plus ici, comme c'était largement le cas, de dénoncer les méthodes et la cupidité du Congrès juif et des banques Etats-uniennes, qui sous couvert de morale voulaient concrètement récupérer de fortes sommes d'argent des banques suisses en les faisant chanter⁰. Lambelet ne les dédouane

⁰ Il utilise lui-même le terme « vieux combattants » pour parler de leur relation.

⁰ G-A CHEVALLAZ, dans F.AUER, *Jean Ziegler ou l'histoire falsifiée*, L'Age d'Homme, 1999. préface p.7-8

⁰ En février 1997, le conseil municipal de Manhattan avait proposé une loi menaçant les banquiers suisses d'un retrait de leur licence à New York, en cas de non coopération dans l'affaire des comptes en déshérence. Cette menace avait débouché sur la somme de 270 millions de franc suisses (environ 164 millions d'euros), mis à disposition des victimes de la Shoah par la Suisse et ses banques.

évidemment pas, mais il désigne une nouvelle catégorie de coupables qui ont provoqué les difficultés rencontrées par la Suisse au milieu des années quatre-vingt-dix et au-delà. En clair, les banques américaines et le Congrès juif sont à l'origine de la catastrophe, les intellectuels suisses mal disposés ont enfoncé le clou. Ce qui inquiète le plus Lambelet, c'est que la mauvaise image de la Suisse véhiculée à l'étranger touche à présent les citoyens suisses eux-mêmes : « De nombreux témoignages indiquent que l'image de la Suisse à l'étranger et dans le pays même a grandement souffert de ce qu'il faut bien appeler de viles capitulations, encore que certains sondages (ainsi, aux USA) tendent à relativiser la chose. Ce n'est en tout cas pas ce à quoi on se serait attendu de la part d'un pays certes petit, mais qui se faisait traditionnellement fort de savoir résister à plus puissant que lui lorsque son bon droit était en jeu. Ce qui a été gravement mis à mal ici est avant tout l'image que le peuple suisse se fait ou se faisait de lui-même »⁰. Lambelet déplore que les Suisses n'aient plus en tête le souvenir d'une Suisse brave, prête à tout pour défendre sa liberté et fidèle à ses valeurs, personnifiées dans le personnage de Guillaume Tell d'abord, de Henri Guisan ensuite. Il est selon lui dommageable que les Suisses aient à présent la volonté de se remettre en cause, que le mécanisme d'autodéfense si naturel face à l'adversité, en place depuis des siècles, soit fatigué. On peut penser que s'il avait justement si bien fonctionné jusqu'ici, c'est aussi parce que tout avait été mis en oeuvre pour que ce soit le cas. On peut à cet égard rappeler la censure de la presse durant la Deuxième Guerre mondiale, bien que l'on doive évidemment tenir compte de la situation dans laquelle était plongée la Confédération vis-à-vis de l'Allemagne, mais on peut se souvenir aussi de la réponse des autorités à la crise qui couvait peu après la fin du conflit, le rapport Bonjour ressemblait fort à un moyen de dissiper la fumée avant que le feu ne prenne vraiment. On se souvient également de la mise à l'écart de Niklaus Meienberg dans les années 70, par son journal, soit, mais un journal alémanique, culturellement moins enclin à voir l'Etat critiqué que ses homologues romands.

Lambelet non plus n'est pas homme à partager les vues des plus virulents contestataires suisses. Il revient sur les difficultés qu'a rencontrés Jean-Pascal Delamuraz en 1997, après avoir déclaré fin 1996 que les réclamations du Congrès juif mondial et des banques américaines n'étaient « rien d'autre qu'une rançon et du chantage », avant d'ajouter que l'attitude du Congrès risquait de déclencher des « réactions antisémites »⁰. Il estimait que, si les exigences du Congrès juif étaient mal perçues par les Suisses, ce genre de réactions pouvait être à craindre. On l'a vu auparavant, cette déclaration a entraîné de l'indignation à

0 J-C LAMBELET, « Les pharisiens ou la dysintelligentsia suisse », exposé lors de l'Assemblée générale du « Cercle histoire vécue », 11 mai 2000, Berne.

0 J-P DELAMURAZ, interview dans *24 Heures / Tribune de Genève*, 31 décembre 1996.

l'étranger, et le président de la Confédération a dû présenter des excuses officielles quelques semaines plus tard. Toutefois, la phrase de Delamuraz n'a pas seulement provoqué des réactions virulentes hors du territoire, mais en Suisse aussi. Ainsi, Lambelet s'indigne contre « le tristement célèbre "Manifeste du 21 janvier (1997)" », texte qui s'inquiète des retombées antisémites encouragées par l'interview du président de la Confédération, critique « l'atteinte à l'identité culturelle de la Suisse » provoquée par ses déclarations, mais surtout, remet en cause toute la politique officielle mise en place depuis la guerre en rapport avec celle-ci. Les auteurs du manifeste s'insurgent en effet du fait qu'il ait fallu « attendre cinquante ans et des pressions internationales intenses pour voir les banques suisses et les établissements financiers dans l'obligation d'admettre que des experts indépendants se penchent sur leurs livres de comptes afin d'enquêter », que « ces mêmes banques, n'ont pas voulu reconnaître leur responsabilité et se sont permis de traiter avec mépris, arrogance et cynisme les personnes à la recherche des valeurs déposées par des parents assassinés, en refusant de leur fournir des informations auxquelles elles ont droit ». Plus généralement, ils attaquent les autorités sur leur gestion de l'historiographie suisse : « Beaucoup de gens commencent à se sentir désécurisés face à l'effondrement de quelques mythes helvétiques les ayant aidés à surmonter des périodes difficiles, sans qu'on leur ait donné les moyens d'en comprendre la fonction ». Le manifeste se termine par des requêtes adressées à l'Etat : il leur est demandé de « soutenir le réexamen [du passé récent de la Suisse], mais aussi à encourager la diffusion dans la population des résultats de recherches historiques clairvoyantes »⁰, et de tout faire pour combattre l'antisémitisme. Le manifeste est rédigé, entre autres, par le conseiller national Genevois Nils de Dardel, et a recueilli plus de deux-cents signatures d'intellectuels et de représentants de la culture suisse. Parmi ces signataires, on retrouve celle de Micheline Calmy-Rey, alors présidente de la section socialiste genevoise, aujourd'hui présidente de la Confédération, l'historien Hans-Ulrich Jost, l'écrivain Adolf Muschg, qui avait notamment écrit qu'on pouvait « reconnaître dans l'Auschwitz d'autrefois, tel qu'il a existé réellement, certains aspects de la – pas très réelle – Suisse d'aujourd'hui, avec ses fenêtres décorées de géraniums et sa pointilleuse propreté »⁰, mais aussi, par exemple, le musicien zurichois Stephan Eicher. Outre le fait que ces signatures proviennent de divers horizons, on note également qu'elles sont issues des quatre coins de la Suisse, qu'elles soient alémaniques, romandes ou tessinoises. Lambelet est scandalisé par le fait que des Suisses aient pu réagir d'une telle sorte « à un moment où la

⁰ N. DE DARDEL, M.DREYFYS, S.KELLER..., Comité «Manifeste du 21 janvier 1997». Cette requête intervint un mois après la décision du Conseil fédéral de financer les recherches d'une commission indépendante d'experts, qui deviendra la commission Bergier.

⁰ A.MUSCHG, *Wenn Auschwitz in der Schweiz liegt*, Suhrkamp, 1997. Cité par J-C LAMBELET, « Les pharisiens ou la dysintelligentsia suisse ».

Suisse se trouvait insultée, en particulier dans les médias anglo-saxons, comme peu de pays et d'Etats l'ont jamais été, y compris en temps de guerre »⁰. Pour lui, la remise en cause tant réclamée par ces intellectuels, par ailleurs bien souvent suivis par les citoyens, n'a pas lieu d'être, et risque de causer du tort à la Suisse. Ceux qui la critiquent disent pourtant le faire afin de lui permettre de mieux se relancer.

La Première Guerre mondiale avait été le facteur déclenchant d'une profonde crise identitaire au sein de la Confédération. Le second conflit mondial a, lui, précipité la Suisse au beau milieu d'une tornade médiatique, qui a redoublé de puissance dans les années quatre-vingt-dix. En conséquence, ces événements ont débouché sur une remise en cause générale de la politique menée par la Confédération. Jusqu'ici, le problème était surtout survenu au plan strictement national, les différentes communautés cherchaient à comprendre ce qu'elles avaient en commun. Il s'agissait à présent de redéfinir la place de la Suisse au niveau international. La question des comptes juifs en déshérence et celle de l'or nazi ont provoqué un malaise, le pays a vu son image de marque se dégrader rapidement. Se sont alors opposées deux visions divergentes, celle de la Suisse officielle et d'une partie des intellectuels conservateurs, qui consistait à maintenir la nation à flot en insistant sur le courage de la Suisse lors de la Deuxième Guerre mondiale et en continuant à faire référence aux mythes fondateurs, et même à en créer de nouveaux. En opposition totale, des intellectuels de gauche, ou simplement en attente d'une nouvelle politique, décidés à ce que leur pays assume son passé, pour mieux appréhender son futur. Les vifs débats qui ont opposé ces deux camps ont permis de constater une nouveauté dans le fonctionnement national. En effet, lorsque des questions embarrassantes sont soumises par des voix étrangères, « l'union nationale » ne semble plus systématique en Suisse. Là où l'affaire était auparavant étouffée, au moins minimisée, elle est à présent, au contraire, considérée, creusée, étudiée.

Cette volonté de faire jour, d'avoir les réponses aux nombreuses questions posées par un siècle de neutralité au milieu des grands conflits, à une période où les Suisses peinent à trouver leur place au sein de leur propre pays, mais aussi en Europe et dans le monde, fragilise le pays en mettant à mal le principal procédé d'auto-défense, en vigueur depuis les débuts de la Confédération. C'est cette fêlure dans le bouclier fédéral qui a inquiété les autorités, préoccupées du sort de la cohésion du pays. Comme le dit Bouvier : « La Suisse n'est plus vierge », un certain modèle est tombé. Un détail permet de mesurer le chemin parcouru depuis 1945 : le livre de Jean-Baptiste Mauroux, *Du bonheur d'être Suisse sous Hitler*, qui

⁰ J-C LAMBELET, « Les pharisiens ou la dysintelligentsia suisse », exposé lors de l'Assemblée générale du « Cercle histoire vécue », 11 mai 2000, Berne.

condamnait, en 1968, l'attitude de la Suisse durant la guerre, avait été publié aux éditions Jean-Jacques Pauvert, à Paris. Il a été réédité, en 1997, cette fois-ci aux éditions d'En Bas, à Lausanne. En trente ans, les Suisses ont peu à peu pris le soin de se remettre eux-même en cause, sans attendre les accusations étrangères. En 1815, il a fallu l'intervention de Napoléon pour que les Suisses parviennent à se reconstruire, en réadoptant le modèle fédéral. Un siècle et demi après, ce sont les Alliés qui ont permis d'ouvrir le difficile mais nécessaire débat sur les fondements du modèle suisse.

Cette crise a relancé le débat sur la neutralité et le conservatisme helvétiques, et ce, dès l'après-guerre. Cette discussion s'est insérée dans toutes les questions auxquelles les Suisses ont dû répondre à partir des années soixante. Celles de l'Europe et, plus généralement, de la place de la Suisse dans le monde, en sont les exemples les plus éloquents. Ces questions vont naturellement relancer les conflits communautaires à l'intérieur du pays, tandis que certains politiques vont souhaiter faire évoluer la position de la Suisse et l'ouvrir enfin vers l'extérieur. D'autres vont, au contraire, être favorables à un durcissement de la politique conservatrice du pays.

III^{ème} PARTIE :

Les évolutions récentes.

Même si c'est un choix qu'elle assume, la Suisse est dans une position difficile avec la neutralité, les deux guerres mondiales l'ont bien mis en évidence. Politique timide, voire lâche pour certains, la neutralité empêche le pays de s'ouvrir totalement sur l'extérieur, ce que le conservatisme de la classe politique ne permet pas davantage. Suite à la période pénible vécue par la Suisse après la Deuxième Guerre mondiale, des voix se sont élevées pour critiquer le modèle suisse et l'immobilisme qu'il entraînait. Après la guerre, les troubles résultants de la neutralité ont persuadé certains intellectuels qu'il fallait revoir cette politique, afin de redonner une crédibilité à la Suisse et lui permettre de gagner de l'influence au niveau international. La question européenne va une nouvelle fois relancer le débat et remettre à jour les discordances entre Romands et Alémaniques. L'idée d'une nouvelle forme de neutralité, la neutralité « active », va se frayer un chemin. A l'inverse, la frange la plus nationaliste de l'échiquier politique suisse va prôner le retour aux sources, au modèle qui a fait l'identité de la Confédération depuis sa création.

1. La place de la Suisse et du Suisse dans le monde.

a) Une Suisse trop renfermée ?

Le manque d'ouverture et l'immobilisme sont les deux principales critiques formulées à l'encontre du modèle suisse par ses détracteurs. Le choix de ne pas se positionner lors de la guerre a entraîné de sérieuses difficultés à la Confédération par la suite, et il est pour certains impensable qu'elle continue à se reposer sur ses acquis sans tirer de leçon de son passé récent. Parmi les pourfendeurs du système, on retrouve encore une fois en bonne place l'écrivain Friedrich Dürrenmatt, qui, après s'être attaqué à l'attitude de son pays durant la guerre, met un point d'honneur, en 1990, à tirer un constat particulièrement noir de la situation de la Suisse.

Le 22 novembre 1990, le président de la République fédérale de Tchéquie et de Slovaquie, Vaclav Havel, est à Zurich afin de recevoir le prix Gottlieb Duttweiler. Duttweiler, entrepreneur et homme politique zurichois, fut à plusieurs reprises conseiller national entre 1935 et 1962. Il a fondé l'Alliance Des Indépendants (ADI)⁰. Le prix Duttweiler a pour but de récompenser « le dévouement exceptionnel au bien commun de personnes qui s'emploient à initier et à réaliser des changements durables avec zèle, courage et ténacité »⁰. Vaclav Havel s'est battu contre le régime communiste en Tchécoslovaquie, son combat l'a notamment mené en prison dans son pays, dont il est finalement devenu le président en 1989. A l'occasion de la remise du prix, Dürrenmatt prononce un discours qui restera comme sa dernière grande prise de position, puisqu'il est décédé trois semaines plus tard. Ce discours a fait beaucoup de bruit, l'écrivain y compare la Suisse à une prison.

Dürrenmatt débute son discours en ironisant sur ce qui est, pour lui, de l'hypocrisie de la part de la Suisse : « C'est un beau prix, un prix suisse. Mais d'une certaine manière, il n'y a pas de réciproque possible. Je n'arrive pas à imaginer que vous décerniez un prix Vaclav Havel pour le courage civique, l'honnêteté. (...) Vous avez refusé de fuir à l'étranger, (...) vous êtes allés en prison. Par ce moyen, vous avez provoqué la chute d'un régime, tandis que nos objecteurs...C'est que nous sommes un peuple belliqueux, nous autres Suisses, qui n'a jamais

⁰ L'ADI voit ses premiers représentants au Conseil national en 1935. Le parti entend allier le libéralisme économique avec les progrès sociaux. Il est surtout présent à Zurich ; en pays romand, il est quasiment inexistant.

⁰ Gottlieb Duttweiler Institut (GDI). www.gdi.ch

été attaqué depuis deux cents ans presque, mais qui se défendrait, si on l'attaquait, et, pour prouver qu'il se défendrait, il jette en prison ceux qui manifestent le courage civique et l'honnêteté de déclarer qu'ils ne se défendraient en aucun cas si toutefois on les attaquait »⁰. Pour l'auteur, la Suisse remet un prix à un homme qu'elle ne saurait admettre s'il avait agi de la sorte contre les autorités helvétiques. Il ajoute ensuite : « Si d'aventure la conviction est politique, alors l'objecteur voit fondre sur lui les foudres les plus sévères du tribunal. (...) Nos objecteurs de conscience sont nos dissidents suisses. A ce jour, ils n'ont rien obtenu »⁰. On peut penser que Dürrenmatt fait référence à des hommes comme Meienberg, voire Ziegler, lorsqu'il évoque les objecteurs de conscience.

Après être revenu rapidement sur l'aide que la Suisse a apporté à l'Allemagne nazie durant la guerre, il entame ce qui sera l'axe central de sa réflexion : « Le grotesque suisse : il s'agit d'une prison (...) où les Suisses se sont réfugiés. Parce qu'à l'extérieur de la prison tout le monde se ruait sur tout le monde, et parce que c'est seulement dans leur prison qu'ils sont sûrs de ne pas être agressés, les Suisses se sentent libres, plus libres que tous les autres hommes, libres en détenus de leur neutralité »⁰. Pour Dürrenmatt, les Suisses jouissent d'une fausse liberté. Cette liberté n'existe que dans la neutralité, ainsi, lorsqu'aucun conflit armé n'est en vigueur, et que la neutralité ne peut donc pas jouer son rôle, la liberté est toute relative. Il continue : « Il n'y a qu'un seul problème (...) ; c'est de prouver que ce n'est pas une prison mais le refuge de la liberté. (...) Les prisonniers ont introduit l'obligation générale d'être gardiens : chaque prisonnier fait la preuve de sa liberté en étant lui-même son propre gardien. Ce qui donne au Suisse l'avantage dialectique d'être à la fois libre, prisonnier et gardien »⁰. Les Suisses seraient donc à la fois acteurs et victimes du système. S'ils sont gardiens de la neutralité, c'est parce qu'« ils font entre eux des affaires, et quelles affaires ! »⁰, mais, dans le même temps, leur condition de prisonnier de la neutralité fait qu'ils « ne peuvent adhérer à l'ONU⁰, et la Communauté européenne leur crée du souci »⁰. Dürrenmatt revient ensuite sur les symboles créés par la Confédération durant la guerre, le Réduit dans les montagnes notamment, considéré comme symbole d'unité nationale. Pour lui, il s'agissait d'empêcher les Suisses de remettre en question leur liberté et donc le principe de neutralité : « L'administration de la prison a ouvert un dossier sur tous ceux dont elle supposait qu'ils se

⁰ F.DURRENMATT, *Pour Vaclav Havel*, Mini Zoé, 1995. p.5

⁰ *ibid.* p.6-7

⁰ *ibid.* p.11

⁰ *ibid.* p.11-12

⁰ *ibid.* p.12

⁰ La Suisse est finalement devenue membre de l'ONU en 2002.

⁰ F.DURRENMATT, *Pour Vaclav Havel*, Mini Zoé, 1995. p.12

sentaient prisonniers et pas libres. (...) Elle a ouvert une montagne de dossiers qui (...) se révéla être un véritable massif montagneux car derrière chaque montagne de dossiers en surgissait une nouvelle »⁰. L'écrivain remémore ensuite le travail des différents intellectuels qui ont dénoncé l'attitude des autorités, critiqué le principe de cimentation exercé par les mythes et mis à jour les activités suspectes du pays durant la guerre. Leur action a réveillé une partie des Suisses : « Quand ils apprirent l'existence des dossiers, les gardiens se sentirent tels que l'administration de la prison ne voulait pas qu'ils se sentent »⁰. Puis il condamne la volonté des autorités de ne pas avouer leurs fautes : « Cette montagne de dossiers était tellement énorme que l'administration de la prison arriva à la conclusion qu'elle s'était créée elle-même. Quand tout le monde est responsable, personne n'est responsable »⁰. Nous sommes ici six ans avant le début de la grande remise en cause nationale que provoquera le retour de la question des comptes juifs en déshérence.

Dürrenmatt est conscient de la fragilité de la position de la Suisse au niveau mondial, surtout depuis la Deuxième Guerre mondiale et le développement de l'entité européenne que la Suisse ne peut, par principe, a priori pas encore rejoindre. Il demande pour cela à son pays d'être moins sûr de lui, et d'avoir une politique plus en accord avec les grands principes qu'il ne cesse de clamer. Il remet ainsi en cause les passes-droits accordés aux riches qui souhaitent entrer dans la Confédération, quand les plus pauvres se voient refuser l'entrée : « Nombreux sont ceux qui tentent de devenir prisonniers, ce qui leur est permis s'ils disposent de moyens suffisants, après tout, la liberté est un bien précieux, alors que les gens sans moyens pourraient éventuellement chercher dans la prison cette sécurité qui ne revient qu'aux prisonniers libres, et une fois de plus, nombreux sont ceux qui sont éconduits »⁰. L'écrivain semble esquisser un parallèle entre la politique d'immigration suisse des années quatre-vingt-dix et celle qu'elle avait menée durant la guerre, en acceptant l'or nazi mais en refusant d'accueillir des juifs qui avaient vraiment besoin de la sécurité que procurait la Confédération. Si la cupidité des banques suisses durant la guerre a été maintes fois dénoncée par ces intellectuels protestataires, quarante-cinq ans plus tard, Dürrenmatt constate que la cupidité et l'hypocrisie restent deux des façades les moins reluisantes de la Confédération. Remise en cause d'une Suisse hautaine, donc, notamment vis-à-vis de la nombreuse main d'oeuvre étrangère, celle qu'il « faut faire entrer de l'extérieur, pour rénover, restaurer, transformer et entretenir la prison, des prisonniers qui ont pour seul but de gagner de l'argent et que les

0 ibid

0 ibid

0 ibid, p.13

0 ibid

détenus qui, certes, gagnent aussi de l'argent, mais qui sont libres regardent de haut »⁰. Les Suisses sont libres, puisqu'ils ont le pouvoir de participer à la démocratie directe, ce qui n'est pas le cas des travailleurs étrangers qui résident en Suisse. Ils restent donc prisonniers, sauf s'ils ont obtenu la nationalité suisse, auquel cas ils ne sont donc plus étrangers, mais la procédure est longue et difficile⁰. Ce sujet évoqué par Dürrenmatt en 1990 sera, des années plus tard, au centre des préoccupations de la Confédération, parallèlement à la montée du nationalisme dans le pays.

Dürrenmatt endosse ensuite le rôle de porte-parole des citoyens suisses, qu'ils soient, ou non, en accord avec ses propos. L'auteur insiste : la Confédération est au fond du trou et elle continue de creuser, mais les Suisses, eux, n'ont plus envie de prendre les pelles, car ils doutent de la politique que veut leur faire suivre le Conseil fédéral : « La prison est tombée en discrédit. Elle doute d'elle-même. L'administration de la prison (...) prétend que la prison ne se trouve pas en crise, que les prisonniers sont libres dans la mesure où ils sont de vrais prisonniers fidèles à l'administration de la prison, cependant que bien des prisonniers sont d'avis que la prison est en crise parce que les prisonniers ne sont pas libres mais prisonniers »⁰. Mais il juge que, justement, cette fidélité est en train de disparaître par la faute des autorités. Et s'ils s'estiment prisonniers, c'est justement prisonniers du conservatisme imposé par les autorités, qui multiplie les références à des symboles nationaux et remontent bien souvent jusqu'en 1291. Dürrenmatt fait d'ailleurs référence à un nouveau signe qui témoigne de cette politique tournée vers le passé, qu'il ne cesse d'attaquer : « Une discussion interne de la prison (...) ne suscite que confusion parce que l'administration de la prison s'apprête à fêter le prétendu sept centième anniversaire de la fondation de la prison, quand bien même à l'époque ce n'était pas une prison mais un repaire de pillards craints à la ronde »⁰. 1991 correspondait en effet au sept centième anniversaire de la signature du premier pacte fédéral en 1291, épisode, on le voit, rejeté par Dürrenmatt. Pour lui, et c'est un point de vue répandu parmi les détracteurs des mythes de la Confédération, 1291 ne marque pas la défense de la liberté par quelques peuples unis et rassemblés, mais plutôt le refus d'une bande de barbares d'accepter d'être civilisés par les Autrichiens. Les anniversaires de la Confédération organisés par le Conseil fédéral sont régulièrement perturbés par des « troubles-fêtes » qui profitent de

⁰ ibid. p.13

⁰ En 2007, pour obtenir la nationalité Suisse, il faut avoir vécu en Suisse pendant douze ans, dont trois des cinq dernières années qui précèdent la demande de naturalisation. Le temps passé en Suisse pour les jeunes âgés de 10 à 20 ans compte double. La demande doit être acceptée par la police fédérale des étrangers, puis par le canton et la commune. La naturalisation est, en outre, payante.

⁰ F.DURRENMATT, *Pour Vaclav Havel*, Mini Zoé, 1995, p.15

⁰ ibid

l'occasion pour mettre un bémol sur les festivités, profitant au contraire de ce moment propice pour dénoncer l'attitude ou la politique menée par la Confédération. En 1941, le théologien Karl Barth s'indigna contre le manque de courage de son pays, incapable de s'opposer au voisin nazi. Cinquante ans plus tard, c'est donc au tour de l'écrivain Friedrich Dürrenmatt de remettre ouvertement en cause l'attitude des premiers Suisses, que le Conseil fédéral s'apprête à célébrer les mois suivants. L'ennui pour ce dernier, c'est que ces critiques proviennent d'intellectuels reconnus et respectés, et donc, écoutés.

Annemarie Schwarzenbach avait regretté, dans son article « La Suisse, le pays qui n'a pas tiré un coup de feu », que son pays n'ait pu participer à la guerre, ce qui lui aurait permis de poser de nouvelles bases à l'unité nationale. Intervenir dans le conflit aurait été un moyen de démontrer qu'elle pouvait faire preuve de courage. Ce courage est loué par le Conseil fédéral, non pas pour s'être battu contre l'Allemagne, mais pour avoir respecté la neutralité. Dürrenmatt partage l'idée de Schwarzenbach, pour lui : « Nous autres Suisses, par une résistance qui n'a jamais été testée, n'avons rien prouvé et ne prouvons rien »⁰. Il fustige la référence aux mythes helvétiques, sensés cimenter les liens fédéraux, il estime que la Suisse a laissé passer une chance de se reconstruire, de recréer des liens à partir d'une aventure vécue en commun par l'ensemble de la population. La défense nationale, les armes à la main, aurait pu lier les différentes communautés entre elles bien plus que ne le font ces mythes. Cet enfermement, ce repli sur soi de la Suisse durant la guerre a une nouvelle fois, selon l'écrivain, été préjudiciable à la cohésion nationale.

Dürrenmatt évoque aussi très rapidement la vie politique de la Suisse, qui, pour lui, ne permet pas de sortir de l'immobilisme. Il souligne ainsi l'ironie qui veut que ce prix, remis à Vaclav Havel, et qui récompense les efforts entrepris par le lauréat en faveur de la démocratie et de la liberté, porte le nom de Gottlieb Duttweiler, « qui a fondé un des rares partis⁰ qu'on peut, en Suisse, attribuer à l'opposition »⁰. Ce conformisme qu'ont en commun les partis politiques suisses, cette timidité à proposer de nouvelles alternatives, ne permettent pas au pays de renouveler sa politique. Ainsi, les Suisses restent enfermés dans cette prison, puisqu'on ne leur propose aucun autre choix qui leur permettrait d'y échapper. Il précise aussi que Duttweiler était un homme « aussi populaire en Suisse que contesté »⁰. Dürrenmatt se retrouve ici un peu dans cette position, lui et Max Frisch sont probablement les écrivains suisses du XX^{ème} siècle les plus renommés et les plus lus, mais ils sont aussi les plus critiques,

⁰ ibid. p.16

⁰ L'Alliance Des Indépendants, donc.

⁰ F.DURRENMATT, *Pour Vaclav Havel*, Mini Zoé, 1995. p.4

⁰ ibid

et leurs prises de position ne sont donc pas toujours les bienvenues.

Max Frisch a résumé en une phrase ce qu'il souhaitait pour la Suisse, l'idée qu'il se fait de son pays rejoint complètement celle de Dürrenmatt : « Nous voulons bien que la Suisse soit petite. Mais qu'elle soit aussi active, qu'elle appartienne au monde. Nous ne voulons pas du complexe suisse d'infériorité, ni de la suffisance suisse. Nous voulons une Suisse qui ose se regarder en face, une Suisse qui aborde le changement sans timidité, une Suisse qui cherche à concrétiser ses idées sur les problèmes d'aujourd'hui avec les moyens d'aujourd'hui »⁰.

Dürrenmatt termine son discours en citant un extrait de *La République*, de Platon : « Le hasard du tirage au sort avait donné à l'âme d'Ulysse la dernière de toutes les places pour aller faire son choix : ayant, en souvenir de ses peines antérieures renoncé à toute ambition, elle erra longtemps à la recherche d'une existence de simple particulier vivant sans soucis », avant d'ajouter : « Je suis certain qu'Ulysse a choisi le lot d'être un Suisse »⁰. C'est la conclusion de l'écrivain : la Suisse est incapable de prendre des risques et souffre d'un net manque d'ambition.

Le discours de Dürrenmatt à Vaclav Havel n'a pas été forcément bien ressenti en Suisse. On ne lui reproche pas forcément ses opinions, mais plutôt l'image choisie, celle de la prison. C'est notamment l'avis de Nicolas Bouvier : « Je ne suis pas du tout d'accord avec Dürrenmatt sur son discours à Vaclav Havel. (...) Je trouve culotté de dire à un homme qui a fait des années de prison et qui vient recevoir un prix en Suisse, qu'il arrive dans une prison autogérée »⁰. Si Bouvier a trouvé ça choquant, il rejoint cependant Frisch et Dürrenmatt sur l'absurdité d'avoir entretenu un certain modèle suisse, et sur l'importance pour la Suisse de cesser de se renfermer et de ne pas manquer le wagon européen : « Le virtuosisme et la prétendue virginité helvétique étaient ridicules. (...) Je réprovoque la crainte paranoïaque qu'éprouvent certains Suisses à l'idée de devoir changer quelque chose à leur mode de vie si ce pays entre dans l'Europe »⁰.

Ce conformisme, cette ligne à laquelle la Suisse ne veut déroger, on la retrouve notamment au niveau de la bourgeoisie. C'est ce qu'explique Fritz Zorn dans son roman autobiographique *Mars*⁰. Zorn, de son vrai nom Fritz Angst, était un écrivain zurichois. Dans *Mars*, il accable la bourgeoisie zurichoise, dans laquelle il a grandi, et l'ennui que lui a procuré la Suisse. Ce conformisme et cet ennui sont, selon lui, à l'origine du cancer qui le tuera finalement en 1976. On peut rapprocher cet ennui décrié par Zorn au manque de

⁰ Cité sur www.swissworld.org (rubrique « politique » > « gouverner en démocratie directe »).

⁰ F.DURRENMATT, *Pour Vaclav Havel*, Mini Zoé, 1995. p.20

⁰ N.BOUVIER, I.LICHTENSTEIN-FALL, *Routes et déroutes*, Metropolis, 1996, p.132

⁰ *ibid.* p.132-133

⁰ F.ZORN, *Mars*, Gallimard, 1979.

« grandeur » fustigé par Ramuz dans les années trente, quand l'auteur Vaudois écrivait qu'en Suisse, « tout [était] attendu »⁰. Ainsi Zorn écrit : « En Suisse, tout doit toujours être calme, et on dit : du calme ! Du calme ! Comme si on disait impérativement : la mort ! La mort ! »⁰. Il nous apprend que sa famille est en fait la personnification de la Suisse : ses parents ont peur du conflit, du désordre, de tout ce qui n'est pas prévu dans la vie. Ce sont en effet ces peurs que semble ressentir la Suisse également, la peur de ce qu'il y a hors des frontières de la Confédération, de l'étranger, d'où le repli sur soi et la neutralité. Ce conformisme et ces peurs se traduisent logiquement par des visages fermés, calmes, dans la famille de Zorn, et plus largement dans la haute bourgeoisie zurichoise.

Nicolas Bouvier fait des remarques assez similaires à propos du caractère genevois : « L'émotion faisait vulgaire, elle avait mauvaise réputation. Il fallait constamment garder une forme de contrôle. Dans le caractère genevois, il y a une affectation de froideur qui vient de là. On ne montrait pas qu'on était touché, on ne montrait pas qu'on était malheureux ou heureux »⁰. La Suisse est renfermée, ses habitants semblent l'être également, selon Bouvier. On note tout de même que si les bourgeois zurichois décrits par Zorn semblent ne pas avoir d'avis, se privent d'opinions, les Genevois gardent « une forme de contrôle », ils ont donc des idées, des émotions qu'ils ne laissent pas transparaître. Les Romands, on l'a déjà vu, sont traditionnellement moins conservateurs et plus revendicatifs que leurs homologues alémaniques. Zorn livre dans son autobiographie qu'il rêve de faire sauter le siège du crédit suisse, à Zurich, où se trouve son héritage. On retrouve ici l'argent comme symbole de la Suisse, comme si transmettre l'argent en héritage reviendrait à transmettre ce qui va avec, un certain mode de vie suisse, celui que Zorn a dû endurer durant toute sa vie, et qui l'a finalement tué.

A propos de *Mars*, Adolf Muschg, écrivain et professeur à Zurich, a déclaré, dans la préface du roman, avoir « rarement (...) éprouvé à ce point le sentiment d'avoir lu un manuscrit nécessaire »⁰. Il estime que Zorn a brisé un tabou suisse, une facette de la vie en Suisse qu'on semblait jusqu'ici préférer ignorer. Muschg est à classer dans la catégorie des intellectuels suisses contestataires. Lambelet le nomme d'ailleurs parmi les « cracheurs dans la soupe » responsables des difficultés rencontrées par la Suisse, notamment à cause d'une phrase qui avait fait du bruit. A Jean-Pascal Delamuraz qui déclarait que « Auschwitz n'était pas en Suisse », Muschg avait répondu : « Auschwitz n'est pas seulement partout, mais aussi

⁰ Cf I-4-b, « Critique du conformisme et de l'immobilisme ».

⁰ F.ZORN, *Mars*, Gallimard, 1979, p.235

⁰ N.BOUVIER, I.LICHTENSTEIN-FALL, *Routes et déroutes*, Metropolis, 1996, p.30

⁰ A.MUSCHG, dans : F.ZORN, *Mars*, Gallimard, 1979. Préface.

en Suisse »⁰.

Genève est également ciblée par Grisélidis Réal. Cette Lausannoise, née en 1929, décide de se prostituer, d'abord en Allemagne, à partir de 1961, pour nourrir ses trois enfants. A son retour en Suisse, elle s'engage dans un combat pour faire reconnaître officiellement le métier de péripatéticienne, qu'elle partage avec son métier d'écrivain. Grisélidis Réal revendiquait le rôle social et la grandeur que pouvait avoir la prostitution. Dans *La passe imaginaire*⁰, recueil de lettres envoyées à son ami écrivain Jean-Luc Hennig entre 1980 et 1991, Grisélidis Réal donne son opinion sur la ville de Genève : « Une ville maudite où l'enseignement d'un prophète impuissant a desséché les esprits et les sexes, a fait de l'amour une parodie mécanique et obscure privée de passion »⁰. Elle considère la ville trop chaste, trop propre. Ses propos rejoignent ceux de Bouvier, qui affirmait qu'on tentait de maintenir l'illusion de l'existence d'une « prétendue virginité helvétique »⁰. Réal et Bouvier semblent s'accorder sur le constat d'une Suisse trop pudique. Réal s'exprime aussi sur les bourgeois, comme l'avait fait Zorn avant elle. Dans un train, en Suisse, elle « constate que les bourgeois ne savent pas vivre, ils n'ont rien bouffé, rien bu... ils en sont aux mots croisés... »⁰. C'est exactement le reproche que Zorn avait fait : en se privant d'opinions, d'émotions, de réactions, les bourgeois zurichois semblaient avoir renoncé à apprendre à vivre.

Les intellectuels réfractaires au modèle suisse dénoncent, comme principales faiblesses, le conformisme, la peur de faire évoluer les institutions, de s'ouvrir à l'Europe quand tous les autres pays frontaliers le font. A force de se renfermer sur ses spécificités, la Suisse prend le risque de s'isoler. La question de l'entrée dans la Communauté Economique Européenne (CEE), puis dans l'UE, aurait pu être la chance à saisir pour les Suisses pro-européens, mais cette adhésion va se heurter à de nombreuses difficultés.

0 Cité dans : J-C LAMBELET, « Les pharisiens ou la dysintelligentsia suisse », exposé lors de l'Assemblée générale du « Cercle histoire vécue », 11 mai 2000, Berne.

0 G.REAL, *La passe imaginaire*, L'Aire/Manyà, 1992.

0 Cité dans : M. CHOLLET, « Littérature suisse, entre introspection et subversion », www.peripheries.net.

0 N.BOUVIER, I.LICHTENSTEIN-FALL, *Routes et déroutes*, Metropolis, 1996, p.132-133

0 Cité dans : M. CHOLLET, « Littérature suisse, entre introspection et subversion », www.peripheries.net.

b) La question européenne.

La question de l'entrée de la Confédération au sein de l'UE rythme la vie politique suisse depuis des dizaines d'années. La Suisse souhaite rester proche de l'Europe pour des raisons économiques, mais le Conseil fédéral, et bon nombre de citoyens, craignent que l'UE mette à mal les spécificités helvétiques, dont la neutralité. En outre, une nouvelle fois, le fossé entre les opinions alémaniques et romandes sur le sujet est immense.

La position de la Suisse par rapport aux organisations européennes a toujours été ambiguë. En 1948, elle adhère à l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), chargée d'appliquer le plan Marshall, mais uniquement une fois qu'elle a reçu les garanties quant au maintien de sa souveraineté. Lorsque se constitue le Conseil de l'Europe, en 1949, qui a pour but de défendre la démocratie et les droits de l'homme, la Suisse hésite. Elle craint qu'il ne devienne petit à petit un organisme de coopération politique et militaire, mais elle y adhère finalement en 1963. Elle signe la Convention Européenne des Droits de l'Homme en 1972 seulement, alors que les autres pays l'ont signé en 1950. La raison est simple : cette convention ne peut être signée que par les pays qui accordent le droit de vote aux femmes ; en Suisse, il faut attendre 1971 pour qu'elles puissent voter. Le Conseil fédéral est bien conscient de l'importance de rester proche de l'Europe, mais il n'est pas décidé pour autant à remettre en cause le principe fondamental de la neutralité et la souveraineté nationale. La petite taille du pays amène ses dirigeants à penser qu'en entrant dans un organisme de coopération politique, la souveraineté serait largement remise en cause. Ainsi, lorsque la Communauté Economique Européenne (CEE) voit le jour, en 1957, il n'est pas question pour la Confédération d'y adhérer. En effet, la CEE a, en plus de son rôle économique, un rôle politique certain, et elle prend des décisions qui doivent être soumises au référendum dans les pays membres, or la Suisse ne souhaite pas se voir forcée de proposer à ses citoyens des mesures qu'elle n'approuve pas forcément. En refusant d'adhérer à la CEE, la Suisse sait qu'elle prend des risques pour son économie, notamment au niveau des tarifs douaniers. Elle participe donc à l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) pour concurrencer la CEE, en compagnie de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, du Danemark, de la Norvège, de la Suède et du Portugal. Au début des années 1980, la CEE est devenue la CE, et l'AELE bat de l'aile, plusieurs de ses membres ayant rejoint la CE. Il est alors question de créer un Espace Economique Européen (EEE) qui regrouperait les pays des deux organisations. L'EEE prévoit que les pays de l'AELE adoptent les quatre libertés du marché de la CE : c'est-à-dire la libre

circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. L'EEE ne va en rien contre les intérêts nationaux de la Suisse, qui reste souveraine, puisque l'EEE ne peut rien imposer à la Suisse sans l'accord de celle-ci. Elle n'a, en outre, aucune portée politique. L'EEE semble alors être le substitut parfait à l'UE pour la Suisse. Il permet au pays de commercer de la même façon que les Etats de l'UE, et lui évite ainsi d'être lésé économiquement. L'EEE a un rôle exclusivement économique, la neutralité n'est donc pas remise en cause.

Alors que les Suisses semblent sur le point de donner leur accord par référendum, l'Union Démocratique du Centre (UDC), parti ultra-conservateur de Christoph Blocher⁰, fait campagne pour le « non ». Le reste de la classe politique, les milieux économiques et les syndicats invitent les électeurs à accepter l'EEE. Pourtant, le 6 décembre 1992, les Suisses rejettent le projet⁰. Avec une participation importante de 78.7 %, le « non » l'emporte de justesse avec 50.3 %. Au niveau des cantons, le résultat est beaucoup moins serré, quatorze cantons et quatre demi-cantons ont voté « non », seulement six cantons et deux demi-cantons étaient favorables au projet⁰. Il convient, comme pour chaque votation en Suisse, de regarder attentivement les votes par canton, plus généralement par communauté linguistique. En Suisse alémanique, le « non » l'emporte en moyenne à 61.7 %⁰, il dépasse souvent 70 % dans les cantons primitifs, ultra-conservateurs, Uri obtient le plus gros score avec 74.9 % de « non ». Les seuls cantons alémaniques qui ont accepté l'EEE sont Bâle-ville et Bâle-campagne. Du côté romand, au contraire, le « oui » l'emporte en moyenne à 72.3 %⁰, le plus gros score revient à Neuchâtel, avec 80 % de « oui ». On note que le Valais, majoritairement romand⁰, n'atteint que 55.8 %, mais la frange alémanique du Haut-Valais a rejeté le projet à 63 %.

Le canton du Tessin s'est rangé du côté alémanique, avec 61.5 % de « non ». Cette donnée empêche de tirer de ces résultats une conclusion simpliste, qui serait de relever une nouvelle fois la différence de comportement entre peuples germaniques et peuples latins. On ne peut pas non plus dire que les trois communautés ont suivi le modèle des pays qui leurs sont frontaliers, puisque l'Allemagne et l'Italie sont membres de l'UE, et les Alémaniques et les Tessinois ont refusé le projet. On peut cependant se demander s'il n'existe pas un taux de

⁰ Christoph Blocher (Schaffhouse 1940)

⁰ cf. annexe, document 1. Votation populaire concernant l'accord sur l'Espace Economique Européen, 6 décembre 1992.

⁰ Chiffres recueillis sur le site officiel de la CH, www.admin.ch

⁰ Les Grisons ont été comptés comme canton alémanique, la population de culture italienne y étant largement minoritaire.

⁰ Le Valais et Fribourg, majoritairement romands, ont été comptés. En 2000, les francophones de Fribourg représentaient 63.2 % de la population du canton, les germanophones 29.2 % (Office fédéral de la statistique, 2000). L'unique district entièrement germanophone, la Singine, a voté non à 53 %.

⁰ En 2005, les francophones du Valais représentaient 72.8 % de la population du canton, les germanophones 27.1 %. Une très faible minorité parle l'italien. Office fédéral de la statistique, 2005.

pénétration différent des idées des pays frontaliers selon les communautés⁰. La France aurait ainsi plus d'influence sur les Romands que les Allemands n'en auraient sur les Alémaniques, ou les Italiens sur les Tessinois. Outre la césure entre Romands et Alémaniques, celle entre les villes et les campagnes est aussi très importante. On a vu les cantons enclavés de Suisse centrale voter « non », bien souvent à plus de 70 %. En revanche, les grandes villes, mêmes alémaniques, ont dit « oui ». Ainsi, les villes de Bâle, Zurich, Berne ou encore Lucerne ont voté « oui ». Toutefois, au niveau des cantons, excepté celui de Bâle, le « non » l'a quand même emporté, mais très souvent de justesse : 51.5 % à Zurich, et 52.4 % à Berne par exemple. Au niveau du taux de participation, on remarque qu'il atteint 80.5 % en Suisse alémanique, avec un record de 87.17 % à Zoug. Seul le Valais, 87.23 %, a fait mieux. En Suisse romande, il n'est que de 74.6 % en moyenne. Cette différence de participation est très nette, on peut avancer plusieurs explications. Les Suisses alémaniques étaient peut-être plus déterminés à rejeter le projet que les Romands ne l'étaient à l'adopter. Cette idée est surtout viable pour les cantons les plus conservateurs, ainsi la participation d'Uri, Schwytz, Obwal, Nidwald, Zoug et Glaris atteint 82.4 % en moyenne. Mais la raison la plus probable à cet écart provient du découragement d'une partie de l'électorat romand. Avant même la votation, ils savent que c'est le choix des Alémaniques qui l'emportera. On peut se dire que s'ils avaient voté en plus grand nombre, les Romands auraient permis au « oui » de l'emporter au nombre de voix, mais au niveau des cantons, les Romands sont démunis. Avec six cantons, si l'on compte le Valais et Fribourg, dont les résultats correspondent en général aux autres cantons romands, les Alémaniques étant trop peu nombreux, les Romands doivent s'incliner face aux dix-neuf cantons et demi-cantons de Suisse alémanique. Cette nouvelle preuve du fossé qui sépare les opinions romandes et alémaniques a renforcé l'impression de malaise présent en Suisse. Jean-Pascal Delamuraz, alors responsable du Département fédéral de l'économie publique, déclarait à cette occasion que cette votation avait fait de cette journée « un dimanche noir pour la Suisse »⁰.

Les Suisses alémaniques ont donc décidé que la Suisse n'effectuerait pas le pas en avant tant désiré par les Romands. On l'a vu, l'entrée dans l'EEE ne mettait en péril ni la souveraineté nationale, ni la neutralité. De plus, la monnaie n'était pas concernée, et elle ne destinait pas forcément la Suisse à une entrée future au sein de l'UE. Les Alémaniques ont pourtant rejeté l'idée en masse. Le paradoxe est que la Suisse, pays qui revendique haut et fort, depuis sa création, son attachement au fédéralisme, refuse d'entrer au sein de

⁰ J-B RACINE, « La Suisse et l'Europe : questions d'échelle », *Mappemonde*, mars 1997.

⁰ *ibid.*

l'organisation fédérale la plus importante jamais pensée. Pourtant, la Suisse ressemble à elle seule à une UE en miniature, un modèle dont l'Europe pourrait s'inspirer. Elle rassemble des populations qui parlent trois langues différentes au sein du même espace étatique, chaque canton a ses propres responsabilités, et, en Suisse aussi, il a fallu harmoniser les monnaies et les taxes. Alors pourquoi les Suisses alémaniques sont allés à l'encontre des consignes de la quasi-totalité des élites du pays ? Si l'on revient sur le facteur du rapport au voisin étranger, il est évident que l'influence de l'Allemagne sur la Suisse alémanique est bien moindre que celle de la France en Suisse romande. Au contraire, pour le politologue thurgovien Hanspeter Kriesi, « l'aversion des Alémaniques vis-à-vis de l'Allemagne remonte au XV^{ème} siècle déjà, lorsqu'ils luttaient contre les Souabes. Il y a aussi le fait linguistique : les Suisses allemands apprennent l'allemand comme une langue étrangère »⁰. On l'a vu auparavant, le suisse allemand n'est pas de l'allemand standard, alors que le français maternel des Romands ne dérive que très peu de celui pratiqué en France. Pour Thierry Spicher, directeur du théâtre Arsenic de Lausanne à l'époque de l'interview, l'autre différence entre les deux communautés est que les Alémaniques n'éprouvent pas vraiment le besoin de construire leur identité contre les Romands, précisément parce qu'ils la créent par opposition aux Allemands. Les Romands, eux, construisent leur identité non par rapport au voisin français, mais en opposition à leurs compatriotes alémaniques⁰. D'autre part, Kriesi évoque aussi les mythes suisses si décriés par les intellectuels les plus contestataires. Il affirme que « l'identité profonde des Suisses est une identité négative qui se fonde sur une démarche de démarcation. De Guillaume Tell au Général Guisan, en passant par Nicolas de Flue, tous les héros populaires incarnent le refus de l'étranger. Ceci est surtout vrai pour la Suisse alémanique ». Les Suisses alémaniques sont moins ouverts que leurs homologues romands, et le leader de l'Action pour une Suisse Indépendante et Neutre (ASIN), Christoph Blocher, par ailleurs membre de l'UDC, a mené une campagne anti-EEE sur le thème de l'importance de l'identité suisse, de l'importance de « renouer avec le passé mythique du refus de l'extérieur ». Les buts avoués de l'ASIN sont d'« oeuvrer pour préserver l'indépendance, la neutralité et la sécurité de la Confédération suisse, se battre pour que la politique extérieure de la Confédération respecte intégralement la neutralité classique, gage de l'indépendance et de la sécurité du pays, [et] prévenir l'activisme et les engagements internationaux inutiles »⁰. Ce qui inquiète les Suisses réfractaires à l'EEE, c'est en particulier la libre circulation des personnes. Autrement dit,

⁰ Dir. D.S MIEVILLE, H. KRIESI, *La Suisse est-elle soluble dans l'Europe*, Journal de Genève et Gazette de Lausanne, Georg, 1996. p.17

⁰ ibid. R.SPICHER, p.36

⁰ www.asin.ch

l'immigration les inquiète. On verra par la suite que l'UDC a énormément progressé en Suisse ces dernières années. D'autre part, les Alémaniques sont plus méfiants que leurs compatriotes romands vis-à-vis de leur gouvernement, ainsi, un autre facteur du refus de l'EEE avancé par les Suisses défavorables au projet fut le manque d'informations du Conseil fédéral sur le sujet.

Le refus du peuple de s'engager concrètement dans la voie européenne a poussé le Conseil fédéral à se diriger vers « la politique des petits pas », en négociant avec l'UE des accords bilatéraux permettant à la Suisse d'obtenir certains avantages des autres pays membres, tout en évitant toute menace pour la souveraineté nationale. Ces accords ont pour but d'éviter que la Suisse ne s'isole au milieu de l'Europe, alors que les pays membres commencent à s'impatiser et se montrent agacés par les particularismes helvétiques. Les premiers accords bilatéraux sont conclus en 1998, à Vienne, ils sont entrés en vigueur en 2002. Ils portent sur sept domaines : les transports terrestres ; les transports aériens ; la libre circulation des personnes ; la recherche ; l'agriculture ; les marchés publics et les obstacles techniques au commerce. En ce qui concerne la libre circulation des personnes, thème si sensible en Suisse alémanique, les accords précisent que l'établissement d'Européens en Suisse se fera par étapes, sur douze ans. De plus, la Suisse a la possibilité de dénoncer cet accord si elle estime que trop d'étrangers en ont profité pour s'installer dans le pays. Tout est donc fait pour rassurer les Alémaniques les plus méfiants. Une partie de la population est hostile à ces accords et profite de la démocratie directe pour demander, une fois les 100 000 signatures nécessaires recueillies, un référendum sur le sujet. Cette initiative est à mettre à l'actif de la Lega⁰, la Ligue des Tessinois, parti politique du Tessin, proche de la Ligue du Nord italienne, dont les idées principales sont le rejet des institutions nationales et de donner plus de pouvoir à la région. Le 21 mai 2000, le « oui » l'emporte, à 67.2 %⁰. Les cantons Romands y sont évidemment largement favorables, c'est aussi le cas des grandes villes alémaniques, qui approchent souvent les 70 % de « oui ». On trouve les scores les plus faibles encore une fois en Suisse centrale, mais le « oui » l'emporte tout de même à 56 % en moyenne. Seuls deux cantons refusent les accords bilatéraux, il s'agit de Schwytz, de justesse (« non » à 50.2 %), et le Tessin, canton d'origine du référendum, qui rejette le projet à 57 %. Ces accords bilatéraux contentent donc l'ensemble de la Suisse. Les Romands et les quelques Alémaniques favorables à l'UE considèrent que c'est, enfin, un premier pas vers l'Europe, tandis que les plus réfractaires jugent que ces accords bilatéraux permettent à la Suisse de rester proche de l'Europe, mais que la Confédération ne doit pas aller plus loin.

⁰ Lega dei Ticinesi

⁰ cf. annexe, document 2. Votation populaire concernant les accords bilatéraux avec l'UE, 21 mai 2000.

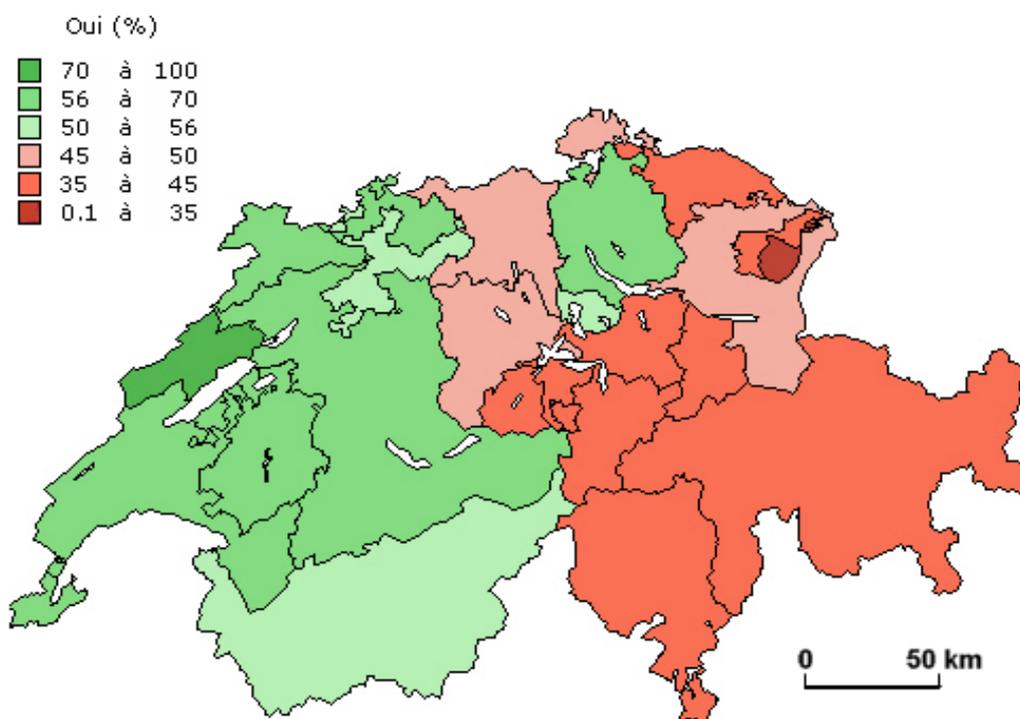
En 1992, suite au rejet de l'EEE, un collectif romand pro-européen s'était tout de même créé, le collectif « Oui à l'Europe ! ». Encouragé par les résultats de la votation sur les accords bilatéraux, « Oui à l'Europe ! » a lancé une nouvelle initiative populaire. Le 4 mars 2001, les Suisses sont encouragés à s'exprimer par référendum. Ils doivent dire si, oui ou non, le Conseil fédéral doit engager immédiatement des négociations pour l'adhésion à l'UE. Contrairement à 1992, le gouvernement est cette fois-ci opposé au projet, il estime qu'il est encore trop tôt et qu'il faut attendre de pouvoir tirer un premier bilan des accords bilatéraux avant d'aller plus loin. Le résultat est sans appel, les Suisses rejettent le projet à 76.8 %⁰. L'intégralité des cantons s'est prononcé contre, même en Romandie. Le « non » atteint 90.6 % à Uri, le meilleur score du « oui » se trouve à Neuchâtel et dans le Jura, mais il n'atteint que 44.2 %. Si le vote des Alémaniques est traditionnel, celui des Romands peut surprendre. On l'a vu, les Romands sont en général plus à l'écoute du Conseil fédéral, il a cette fois refusé de prendre position pour cette initiative, et les Romands ont suivi ses recommandations, puisqu'ils l'ont rejetée à plus de 63 %. Les Romands sont certainement aussi conscients que l'avancée obtenue par les accords bilatéraux était déjà inespérée, étant donné les résultats de 1992, et ils attendaient aussi de voir ce qu'ils apporteraient. Ainsi, étant persuadés que, quoi qu'il arrive, même en votant en masse, il ne ressortirait rien de plus que neuf ans plus tôt, ils n'ont pas jugé utile de relancer une polémique nationale sur les disparités entre Romands et Alémaniques. Cette idée était probablement partagée par l'ensemble du pays, puisque, si le taux de participation était de 78.7 % en 1992, il n'est ici que de 55.8 % sur l'ensemble de la Suisse. Et si les Neuchâtelois se sont déplacés à 69 %, le taux de participation du reste de la Romandie n'est que très peu supérieur à celui des cantons alémaniques. Ce nouveau refus de l'UE, si franc, est cette fois-ci partagé par la minorité francophone. Il a donné un énorme revers à la question de l'entrée de la Suisse au sein de l'UE.

Par ailleurs, la Suisse a négocié de nouveaux accords bilatéraux avec l'UE, les « accords bilatéraux II ». Plusieurs de ces nouveaux accords font l'objet de votations populaires. L'UDC et l'ASIN ont annoncé être opposés à certains de ces accords. En juin 2005, les Suisses ont accepté à 54.6 % d'approuver les accords de Schengen et Dublin⁰. La carte des résultats montre une Suisse de l'Ouest favorable et l'Est contre le projet. Seuls Zurich et Zoug ont voté « oui » dans la partie est de la Suisse. Ce sont encore les cantons alémaniques de Suisse centrale et les plus pauvres, dont le Tessin, qui ont voté non, contrairement à la Suisse alémanique des villes, plus riche.

⁰ cf. annexe, document 3. Votation populaire, initiative populaire fédérale « Oui à l'Europe ! », 4 mars 2001.

⁰ Cette votation n'était pas soumise à la majorité des cantons, uniquement à celle du peuple.

Votation populaire du 5 juin 2005, accords Schengen-Dublin.



Source : Swissinfo Geo-politics, *votation populaire du 5 juin 2005, accords Schengen/Dublin*, 2005.

Les Suisses ont aussi accepté, à 56%, l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres d'Europe de l'Est, le 25 septembre 2005. La carte des résultats est la même que pour la question sur l'espace Schengen. Ces nouveaux accords, acceptés par le peuple, relancent régulièrement la question de l'adhésion à l'UE. Depuis 1992 et le refus de l'EEE, la demande d'adhésion est en suspens, elle a été bloquée, mais pas retirée.

La question de l'entrée au sein de l'ONU s'est également posée pour la Suisse. Puisqu'elle était membre à part entière de toutes les agences spécialisées des Nations Unies, une initiative populaire demande l'adhésion de la Suisse à l'ONU, en 1986. L'initiative est rejetée par tous les cantons, et très largement, puisque le « non » l'emporte à 75.7 %⁰. Les Suisses craignent encore pour leur neutralité, la guerre froide prend fin mais elle est encore très présente dans les mémoires. En 1994, une votation fédérale rejette l'idée d'envoyer des soldats suisses en mission de paix pour les Nations Unies. Si les cantons romands ont dit oui à

⁰ cf. annexe, document 4. Votation populaire concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU, 16 mars 1986.

50.1 %, les germanophones de Fribourg et du Valais s'y opposant, tous les autres cantons ont refusé, au total, le « non » l'emporte à 57.2 %. Seulement 46.8 % des électeurs se sont déplacés. On voit que les positions des Suisses sur le sujet sont beaucoup moins tranchées. En 1997, la Suisse autorise le transfert de troupes et de matériel de l'Alliance atlantique à travers son territoire. En 2002, une nouvelle initiative populaire sur l'entrée de la Suisse à l'ONU aboutit, la Suisse était alors l'un des trois seuls pays au monde à ne pas être entièrement membre de l'ONU, avec le Vatican et Taiwan. Une position paradoxale pour le pays qui héberge le siège européen de l'organisation, à Genève. Le 3 mars 2002, le peuple suisse accepte à 54.6 % et 12 cantons contre 11 d'adhérer à l'ONU⁰. Seuls le Tessin, les cantons de Suisse centrale et les cantons les plus pauvres de Suisse alémanique votent contre, et laissent une nouvelle fois entrevoir la fracture Est/Ouest. La Suisse devient le 190^{ème} Etat membre de l'ONU le 10 septembre 2002. Cette adhésion est une preuve de la volonté des Suisses de trouver leur place dans la politique internationale. Le concept de neutralité étant reconnu par l'ONU, la Suisse, à l'instar de l'Autriche et de la Finlande, rejoint l'organisation pour continuer à jouer son rôle de médiateur international.

Les questions internationales sont donc pour la Suisse sources de fractures. Fracture communautaire d'abord, entre Suisses romands et Suisses alémaniques, bien que celle-ci semble se réduire, puisque les grandes villes comme Zurich, Berne, Bâle ou Lucerne sortent peu à peu du conservatisme traditionnel de Suisse alémanique. Fracture entre la Suisse riche et la Suisse la plus démunie ensuite, les votations sont l'occasion de constater l'ultra-conservatisme qui règne en Suisse centrale, à l'Est et dans le Tessin. Cette faille économique laisse ainsi apparaître une troisième fracture, géographique, très nette, entre l'Ouest et l'Est, les cantons proches des pays les plus riches étant bien plus ouverts que les cantons tournés vers l'Europe de l'est. Le Tessin souffre, lui, de son caractère singulier, esseulé parmi les deux principales communautés.

c) Le syndrome juif ?

Si les Suisses alémaniques et les Suisses romands ont des opinions si opposées, et s'ils semblent si différents, il n'empêche néanmoins qu'ils ont une histoire commune. Outre leurs diversités culturelles, ils vivent dans le même espace géographique, sont soumis aux

⁰ cf. annexe, document 5. Votation populaire concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU, 3 mars 2002.

mêmes règles, dans le même Etat au fonctionnement singulier. S'ils peuvent se sentir alémaniques ou romands, voire vaudois ; qu'ils soient zurichoïses ou lausannoïses, une fois passés les frontières de la Confédération, ils sont Suisses. Les Suisses sont victimes de clichés à l'étranger, clichés en partie entretenus par l'austérité qui semble se dégager de la Confédération, vu de l'extérieur. Ainsi, les Suisses sont un « peuple heureux, sans histoire, calme, neutres et donc parfois couards, mais surtout riches, propres, mais aussi pas forcément recommandables »⁰. Cette dernière maxime a été bien nourrie depuis 1945, avec l'affaire des comptes juifs, des banques, le secret bancaire qui cache forcément des choses louches. Dans son essai sur la Suisse et l'Europe, Georges Arès, défenseur de la francophonie en milieu minoritaire et ancien président de la Fédération des Communautés Francophones et Acadienne du Canada (FCFA), explique : « Le pays et ses habitants sont l'objet de dédain. Ils ne font pas le poids dans le monde, ils sont trop peu de chose. Comment occuperaient-ils les esprits ? Les Suisses en sont les premiers persuadés ; ils se voient petits eux-mêmes. Petits et insignifiants. Pas si résignés quand même à leur petitesse qu'ils ne s'en affligent et ne se vexent de s'entendre traités de "petits Suisses" »⁰. Les Suisses, lorsqu'ils quittent leur condition de Romand, d'Alémanique ou de Tessinois, peuvent souffrir de la particularité de leur nation. Arès continue : « Psychologie du petit, qui se sait petit, l'oublie, en souffre, se dénigre trop lui-même pour que cela ne soit pas suspect, monte trop sur ses ergots pour que ce ne soit pas également suspect, dissimule très souvent sa qualité de Suisse, connaît en un mot de subtils et pénibles problèmes d'identité »⁰. Ce problème identitaire et cette difficulté à assumer pleinement sa condition nous amène à effectuer un parallèle entre Suisses et juifs.

En 1930, l'intellectuel juif allemand Theodor Lessing⁰ développe le concept de haine de soi juive⁰. On note que les Juifs aussi sont victimes de clichés. Les Suisses et les Juifs ont d'ailleurs en commun celui de la cupidité. Lessing explique que le groupe que forment les Juifs se sent solidaire face à l'environnement, en raison du rejet dont il est victime. La société moderne permet au Juif de s'insérer sur un pied d'égalité, dégagé de sa sujétion à sa communauté d'origine. Ainsi, il a la possibilité de s'éloigner de sa condition de Juif, mais c'est un déchirement. S'il le fait, il est toujours perçu comme juif, mais il ne l'est plus dans le sens traditionnel. Même s'il ne veut plus être juif, il est toujours stigmatisé comme tel. Il se sent ainsi doublement coupable, il a trahi son être juif, mais il n'arrive pas à l'effacer aux autres.

⁰ G.ARES, *La Suisse avenir de l'Europe ?*, Gallimard, 1997, p.7

⁰ ibid

⁰ ibid

⁰ Theodor Lessing (Hanovre (ALL) 1872 – Marienbad (RTC) 1933)

⁰ T.LESSING, *La Haine de soi : ou le refus d'être juif*, Berg international, 2001.

Lessing estime que le Juif mal aimé est plus ou moins condamné à mal s'aimer lui-même. Cette haine de soi se traduirait par une autocritique forcée ; le mépris ; le dénigrement de soi ; la torture intérieure ; l'auto-inculpation ; l'autodestruction ; l'abandon de soi. On peut relever trois manifestations de la haine de soi juive. D'abord, le Juif comme « censeur de l'univers », il devient « zéléteur », « moralisateur », un « homme faux qui comble ses lacunes par des idéaux » et qui « tourne contre les autres l'aversion qu'il ressent envers lui-même⁰ ». D'autre part, le Juif devient une « victime consentante », il s'abandonne au service de l'autre et lui fournit les armes pour se faire battre. Il est enfin « champion du mimétisme », le Juif veut devenir plus local que les locaux, le Juif allemand cherchera par exemple à devenir plus allemand que les Allemands, par le biais de la conversion.

Le concept de haine de soi n'est pas exclusivement applicable aux Juifs, « la psychologie des Juifs n'est qu'un exemple particulièrement éclairant de la psychologie d'une minorité qui souffre ». Nous allons voir que le concept de haine de soi juive défini par Lessing est, en partie, applicable aux Suisses. La notion de minorité souffrante est très importante, la Suisse a été esseulée au coeur de l'Europe durant les guerres, avant d'être attaquée sur ses principes, sur son être, dès 1945. L'historien et philosophe Marcel Gauchet estime qu'il y a « désidentification parce que désidéalisation »⁰. Le modèle autour duquel les Suisses se sont réfugiés s'est clairement effrité au cours du XX^{ème} siècle, la mise à mal des différents symboles chargés de le porter a joué un rôle déterminant. Lessing établit un lien entre, d'une part, la haine de soi, et d'autre part le rejet de la famille et le dégoût de la société bourgeoise, qui « aboutit au désespoir et/ou à la mort »⁰. Fritz Zorn est le parfait exemple de ce rejet de la bourgeoisie qui l'a conduit à une déprime constante tout au long de sa vie, et a fini par le tuer. On ressent toute cette souffrance dans *Mars*, cette torture intérieure considérée par Lessing comme une conséquence de la haine de soi. Le cas de Meienberg aussi est un exemple frappant. On retrouve l'autocritique forcée dont parle Lessing dans le cas suisse également. Si les premières remises en cause semblaient surtout dues aux attaques extérieures, on a vite vu que les Suisses voulaient aller plus loin, et les attaques internes ont continué à se succéder, même quand la crise semblait s'être calmée. Le dénigrement de soi, qui rejoint par certains aspects cette autocritique, est clairement présent dans le discours de Zorn, toujours, qui, en critiquant la bourgeoisie zurichoise, blâme par la même occasion sa propre personne. Cette auto-inculpation, on la retrouve évidemment aussi chez Frisch et Dürrenmatt, qui pousse l'inculpation jusqu'à considérer les Suisses comme des prisonniers, puis, plus tard,

⁰ E.BENBASSA, J.C.ATTIAS, *La Haine de Soi, difficiles identités*, éditions Complexe, 2000, p. 35

⁰ ibid. p 20

⁰ ibid. p 32

chez Ziegler. Lessing précise que, chez les Juifs, le groupe se sent solidaire par rapport au rejet dont il est victime. On l'a vu, même si les critiques internes ont fusé, la Suisse s'est construite sur une unité sans faille lorsqu'elle était prise pour cible, la fameuse peur de l'étranger. On soulignera aussi que les critiques émises par Frisch ou Dürrenmatt n'ont pas eu lieu pendant la guerre, période durant laquelle ils ont, eux aussi, rejoint l'unité nationale. Par ailleurs, ils ne se sont jamais vraiment désolidarisés de la Suisse, ils voulaient qu'elle accepte de reconnaître ses torts et qu'elle évolue.

Certaines conditions ne sont tout de même pas remplies par les Suisses. Ainsi, ils n'ont pas le même rapport à leur identité que les Juifs. Lessing précise que, s'ils quittent leurs attaches, les Juifs ont un sentiment de trahison, le Suisse peut très bien quitter le pays sans avoir un quelconque sentiment de ce type. Par ailleurs, la remarque est valable à l'intérieur du pays également. Malgré leurs différences, les Alémaniques s'établissent régulièrement côté romand, et vice-versa, sans ressentir de malaise particulier, même si les Romands installés en Suisse alémanique sont proportionnellement moins nombreux. De plus, les clivages communautaires qu'on trouve en Suisse n'existent pas chez les Juifs. On constatera qu'ils disparaissent bien souvent, au moins en partie, lorsque le pays est menacé, et donc lorsque la condition de Suisse prend le dessus sur la condition romande ou alémanique. Le rôle de censeur de l'univers n'est pas non plus applicable à la Suisse, de par la neutralité, de même que celui de victime consentante ; puisque la Suisse marche pour ses intérêts, il est difficile de la victimiser. Le mimétisme ne peut s'appliquer à la Suisse, les Suisses ont rarement le besoin de s'adapter, contrairement aux Juifs. S'il le faut, les Suisses bénéficient d'une éducation, d'une histoire, d'une position géographique qui leur permet de s'adapter facilement s'ils doivent se déplacer. Au niveau national, on ne peut pas dire que les Suisses fassent preuve de mimétisme, au contraire. Si les Alémaniques semblent plus ouverts et tentent de s'adapter lorsqu'ils quittent le nord, les Romands sont réputés plus avarés en efforts.

Lessing émet plusieurs solutions à la haine de soi juive. D'abord, celle de recomposer une identité positive. Il estime que, pour réussir à vaincre cette haine de soi, les Juifs doivent se mettre en quête de la fierté de leurs origines. Le sionisme est une manifestation et une solution pour recomposer l'identité juive, à l'intérieur d'un Etat, mais Lessing précise qu'il est important que ce sionisme soit dépourvu de nationalisme. Cette identité à recomposer, Christoph Blocher en a fait son cheval de bataille. Le leader de l'UDC prône la protection des traditions suisses, un retour à une neutralité plus stricte, le respect des fondements du modèle suisse. Il estime que c'est la solution pour que les Suisses retrouvent leur fierté, après les événements qui ont touché la Confédération depuis 1945. Le renfermement de la Suisse que

souhaite Blocher peut rappeler l'idée du sionisme qu'explique Lessing, mais le programme de Blocher regorge lui de nationalisme en abondance. Une autre solution avancée par Lessing est de faire la part belle à l'utilité du Juif, à son rôle de pont entre les peuples. Il estime que le Juif est une figure emblématique, spirituelle, destinée à renverser la détresse humaine, qu'il bénéficie du souvenir de ses expériences malheureuses. Il fait, en outre, le parallèle entre le Juif du ghetto et le prolétaire dans la cité moderne. Le Juif du ghetto doit aider le prolétaire de par son expérience d'oppression et de détresse. Pour Lessing, les Juifs sont « immunisés » contre le grand déchirement entre affirmation nationale et objectif cosmopolite. La Suisse a endossé ce rôle de pont entre les peuples. Avec sa neutralité, elle a acquise rapidement le rôle de médiateur. Les Suisses n'ont pas souffert comme les Juifs durant leur histoire, mais ils bénéficient de l'expérience acquise à force de gérer les conflits culturels à l'intérieur même du pays. C'est un atout et une position intéressante pour jouer son rôle au niveau international.

On pourrait probablement appliquer ce phénomène de haine de soi plus particulièrement aux Romands, qui, pour le coup, font clairement office de « minorité souffrante » à l'intérieur de la Confédération. Victimes, car le système fédéral, s'il leur permet de conserver leurs valeurs sans devoir se soumettre à celles de la majorité alémanique, ne leur permet cependant pas d'avoir le poids nécessaire au niveau national. Ils sont forcément entendus, puisque leurs votes sont souvent à contre-courant de ceux des Alémaniques, mais ils ne se sentent pas pour autant écoutés. L'économie du pays est concentrée entre Zurich, Berne et Bâle ; Genève pèse beaucoup moins lourd. De plus, Ramuz l'expliquait avec l'exemple vaudois, ils ne se remettent pas en question et semblent accepter la domination alémanique sans broncher, ou bien ils se contentent de se plaindre sans agir. Jean-François Bergier, lausannois d'origine, ne dit pas autre chose : « C'est vrai, les Alémaniques nous trouvent parfois un peu larmoyants. Mais ils n'ont pas tout à fait tort. Les Romands ont du mal à défendre leurs intérêts. Ils n'ont pas assez confiance en eux »⁰. Pour Blocher, « Ce n'est pas un hasard si on va à Zurich pour faire des affaires. Les Zurichois ont toujours été très entreprenants »⁰. Cette constatation rejoint le concept d'« abandon de soi », décrit par Lessing.

Si le concept de haine de soi défini par Lessing ne semble pas complètement applicable aux Suisses, le parallèle entre Juifs et Suisses existe tout de même. On retrouve de nombreux points communs entre les malaises des deux peuples et les solutions que donnent

⁰ dir. D.S MIEVILLE, *La Suisse est-elle soluble dans l'Europe*, Georg, 1996. p. 46-47

⁰ *ibid.* p.71

Lessing pour limiter le malaise juif, on les retrouve dans la politique du leader du grand parti suisse le plus extrême et le plus conservateur, qui souhaite recomposer l'identité suisse. Enfin, on peut souligner que ce malaise n'a cessé de se développer, précisément depuis que la Suisse s'est vue reprocher son attitude vis-à-vis des Juifs durant la Deuxième Guerre mondiale. Le malaise est, on l'a vu, conditionné par la perte d'un modèle. La neutralité suisse, une des bases du modèle helvétique, avait été critiquée après la guerre en raison des relations économiques entretenues par la Confédération avec l'Allemagne nazie. La question de la neutralité n'a cessé d'alimenter les débats en Suisse depuis 1945. Outre le fait qu'elle n'ait plus forcément l'utilité qu'elle avait avant, et qu'elle limite les possibilités du pays en politique internationale, elle est, pour certains, un prétexte pour protéger le secret bancaire.

2. Quelle place pour la neutralité ?

a) Une Suisse sans neutralité ?

La culture politique de la Suisse est particulière. Le *Sonderfall*⁰ helvétique agace l'UE, et, parmi les spécificités de cette exception suisse, la question du secret bancaire est celle qui pose le plus de soucis au pays. En mai 2004, la Suisse et l'UE se sont accordées sur les bilatérales bis. La Confédération, après de longues négociations, est parvenue à préserver son secret bancaire, malgré le fait que l'UE avait décidé, en 2000, qu'elle devrait l'abandonner. Le secret bancaire n'est jamais levé lors de fausses déclarations d'impôts ou de soustractions intentionnelles de revenus imposables, puisque ces deux délits ne sont pas considérés comme des crimes en Suisse, ce sont uniquement des délits. La loi sur le secret bancaire résulte de l'article 34 sur les banques et date de 1934. L'article prévoit jusqu'à six mois d'emprisonnement et une amende de 50 000 francs suisses⁰ à celui qui violerait le secret bancaire. Ce secret bancaire est remis en cause, car il est souvent considéré comme une entrave à la justice. Il a notamment été critiqué après la guerre, des comptes nazis ouverts en Suisse auraient potentiellement contenu des trésors de guerre. Le secret bancaire est aussi considéré comme un moyen pour les organisations mafieuses de blanchir de l'argent, ou pour les organisations terroristes de se financer.

Dans son allocution lors de la remise du prix Duttweiler à Vaclav Havel, Friedrich Dürrenmatt avait glissé que « le véritable sens de la prison [n'était] pas de protéger la liberté des prisonniers, mais bien le secret bancaire »⁰. En 1977, Jean Ziegler publie *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, livre dans lequel il dénonce l'hypocrisie des autorités, qui, selon lui, cachent leur cupidité et leurs manoeuvres derrière l'image de la Suisse neutre, humaniste, derrière des figures comme la Croix-Rouge. Il consacre trois pages spécifiquement au secret bancaire, qu'il introduit comme suit : « L'admirable institution helvétique qui autorise toutes ces opérations fructueuses – transferts illégaux, fraude fiscale, financement compliqué de complexes trafics d'armes, de drogue, spéculation sur les denrées alimentaires, manipulations

⁰ « cas à part », en allemand. Le terme est utilisé pour évoquer l'ensemble des particularités de la Confédération helvétique.

⁰ Environ 30 300 euros.

⁰ F.DURRENMATT, *Pour Vaclav Havel*, Mini Zoé, 1995. p.14

monétaires internationales, recel et j'en passe – s'appelle le "secret bancaire"⁰ ». Dans un article de 2001, Ziegler accuse les banques suisses, à travers le secret bancaire, de ne ressentir aucune gêne à accepter des dictateurs comme clients : « [La] neutralité politique [de la Suisse], le cynisme et l'extrême compétence de ses banquiers ont traditionnellement incité les dictateurs de tout acabit - les Sani Abacha (Nigeria), Mobutu (ex-Zaïre), Jean-Claude Duvalier (Haïti) et autres Marcos (Philippines) - à déposer en toute confiance le produit de leurs rapines au Paradeplatz de Zurich ou rue de la Corraterie à Genève »⁰. Il estime à cette époque que la Suisse va devoir abandonner le secret bancaire, puisque l'UE en a décidé ainsi en 2000, à Coimbra, au Portugal.

On a vu que les négociations des bilatérales bis lui ont donné tort. Mais Ziegler attaque aussi et surtout la neutralité. Il s'appuie d'abord sur l'idée de l'écrivain et moraliste français André Gorz, qui estime qu'un pays qui ne prend pas de position internationale n'a pas d'existence à l'échelle européenne ou mondiale. C'est cette même idée qui inquiète en Suisse, notamment les Romands, et qui les pousse à demander au pays de s'ouvrir sur l'Europe. L'inquiétude existe aussi chez les Alémaniques, ainsi ils ont permis à la Suisse d'entrer au sein de l'ONU, même si celle-ci y a conservé son statut d'Etat neutre. Ziegler ne partage cependant pas l'idée de Gorz. Pour lui, la Suisse existe réellement, mais elle a recours à une « pseudo-neutralité ». Il explique que les autorités la définissent comme une « neutralité positive ». Il reprend pour cela les mots de Max Petitpierre, trois fois président de la Confédération entre 1950 et 1960, et qui s'est montré très actif en politique étrangère. Petitpierre a rétabli les relations diplomatiques avec l'URSS en 1945, reconnu la République Populaire de Chine dès 1950, et a fait de Genève la ville de paix qu'elle représente aujourd'hui. Il a également pris part à l'organisation des accords d'Evian. Ziegler cite donc l'ancien conseiller fédéral : « Il y a encore une place pour une neutralité comme celle de notre pays, qui n'est pas une neutralité morale, indifférente (...), qui n'est pas une fuite devant les responsabilités, qui n'implique aucune abdication dans les jugements portés sur les événements, qui ne se dérobe pas devant l'action lorsque celle-ci peut être utile à la paix »⁰. Ziegler estime que, quand la Suisse se défend les armes à la main en cas d'agression, elle n'est alors plus neutre. Il considère aussi que la fonction de médiateur de la Suisse n'est en fait qu'une fonction de « facteur des postes », la médiation est uniquement une « possibilité abstraite, pour deux ennemis, de se rencontrer en territoire neutre »⁰, selon le sociologue. Il relève que la Confédération n'a jamais

0 J.ZIEGLER, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Points, 1977. p.57

0 J.ZIEGLER, « Mort programmée du secret bancaire », *Le monde diplomatique*, février 2001.

0 M.PETITPIERRE, cité par J.Freymond dans « Neutralité et neutralisme », *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, Paris, 1966, p.98

0 J.ZIEGLER, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Points, 1977. p.147

joué un vrai rôle de médiateur, c'est-à-dire n'a jamais tenté de « rapprocher activement les points de vue antithétiques et de provoquer graduellement [la] réconciliation, c'est-à-dire la fin du conflit »⁰. Il estime donc que la « neutralité positive » helvétique n'existe pas. Rejoignant l'idée de Blankhart, pour lui, la neutralité ne peut pas être positive, elle est, au contraire, négative par défaut, et la tradition humanitaire de la Suisse est justement là pour contrebalancer cette négativité. Il cite donc Blankhart : « La neutralité est, comme toute politique extérieure, une politique de défense d'intérêts. Elle a un but positif précis, celui de maintenir la souveraineté nationale. Mais ceci ne change rien au fait que la neutralité elle-même, si elle veut atteindre ce but, est purement négative. (...) Sur le plan non militaire, cette négativité peut être doublée de certaines actions de solidarité. Cependant, la négativité elle-même ne peut jamais être réduite par de telles actions. Pour quiconque voulant être neutre, il n'existe qu'une seule neutralité. Personne ne peut être un peu neutre. Cette tentative se heurterait à la logique »⁰.

Une autre raison de la remise en cause de la neutralité est qu'elle n'est peut-être plus la meilleure solution pour défendre le territoire. Ainsi, Niklaus Meier, de la Fondation suisse d'études, estime que, puisque la forme des conflits et des guerres a maintenant largement évolué, la neutralité n'est plus le meilleur moyen de se protéger. L'idée originelle était de faire en sorte d'avoir une armée forte, qui dispensait de toute alliance militaire pour protéger le pays. A côté de ça, la neutralité devait permettre de se tenir à l'écart de tout conflit militaire, en renonçant à intervenir dans les affaires des autres pays. Si cette méthode semble avoir fonctionné jusqu'ici, elle est remise en question du fait de l'évolution des types de guerres. Les guerres qui opposent des Etats entre eux sont de plus en plus rare depuis la fin du monde bipolaire, provoquée par la chute de l'URSS. Ces guerres ont été remplacées par une grande majorité de conflits intra-nationaux, mais aussi par le terrorisme. Ces nouvelles guerres se caractérisent par « leur brutalité, par leur imprévisibilité, ainsi que par un déchaînement temporel, spatial et moral. (...) Le terrorisme peut frapper à n'importe quel moment. Surtout, la différence entre une population civile et les militaires est effacée – sous l'emprise de la brutalité, les victimes de ces conflits sont surtout des civils »⁰. En Irak, notamment, les civils sont à présent les plus touchés, et parmi eux, le personnel des Nations Unies. La Suisse, en tant qu'importante place financière, organisatrice du Forum économique mondial, et pays hôte du siège de l'ONU en Europe, est une cible potentielle à ces attaques terroristes. Comme la

⁰ ibid. p.148

⁰ F.BLANKHART, « Der Neutralitätsbegriff aus logischer Sicht » (« La notion de neutralité d'un point de vue logique »), *Mélanges d'Edgar Bonjour*, éditions Helbling, 1968. p.607.

⁰ N.MEIER, « La neutralité suisse - de facto abolie ? - nouveaux potentiels conflictuels et menaces asymétriques », *Revue militaire suisse*, 11 décembre 2004.

menace a augmenté avec cette nouvelle forme de guerre, la Suisse pourrait avoir besoin de se protéger en intégrant un organisme de protection et de collaboration militaire : « Il faut agir et non se replier derrière une neutralité. La défense autarcique de la Suisse est devenue une utopie, il n'y a donc plus de place pour la neutralité suisse »⁰. Si la Suisse, on l'a vu, coopère maintenant politiquement, elle ne fait bien sûr pas partie de l'OTAN. Cependant, en 1996, la Suisse signait les accords du Partenariat Pour la Paix (PPP), instrument de coopération pratique et souple entre l'OTAN et ses partenaires, qui permet à la Suisse de s'entendre avec des pays de l'OTAN en matière de politique de sécurité, le tout sans devenir membre de l'organisation. Une sorte de plate forme de politique étrangère « à la carte », qui n'est pas sans rappeler les accords bilatéraux conclus avec l'UE. Puisque le monde est devenu uni-polaire depuis la chute de l'Union Soviétique, et que les Etats-Unis font maintenant office d'unique superpuissance, l'abandon de la neutralité pourrait être profitable à la Suisse, pour les raisons données plus haut. Cependant, ce changement significatif dans la politique étrangère du pays, et donc l'abandon d'un symbole national, ne seraient pas pour autant définitifs. Si un nouveau pays devait un jour faire contrepoids aux USA, la Chine ou l'Inde par exemple, la Suisse pourrait toujours revenir à la neutralité, créée à l'origine dans le contexte international bipolaire et les guerres conventionnelles. La neutralité n'est donc pas uniquement remise en cause pour des raisons morales, mais aussi pour des causes de défense nationale.

A l'inverse, la question du maintien de la neutralité ne se pose même pas pour l'ASIN, Christoph Blocher est revenu sur le sujet en octobre 2006, au cours de son discours pour l'anniversaire des vingt ans de l'association. Bien qu'il ne remette pas en cause l'idée que la neutralité revient bien souvent à s'isoler, le leader de l'UDC estime que « les gouvernants responsables et les bons dirigeants savent que la solitude est inévitable, mais les gens faibles, qui fuient les responsabilités, la craignent »⁰. Au sujet des menaces terroristes, il prend même le contrepied de l'article de Niklaus Meier : « Les récents attentats terroristes qui ont frappé jusqu'au cœur de l'Europe montrent précisément que la neutralité peut offrir une meilleure protection, à une époque de conflits ayant des ramifications internationales, qu'un ralliement précipité à un camp ou à un autre. C'est l'ASIN qui, inlassablement, depuis 20 ans, défend la neutralité chaque fois qu'elle est menacée »⁰. Meier estime qu'il est important pour la Suisse de se rapprocher des autres pays militairement, afin d'assurer sa défense ; Blocher pense au contraire qu'un rapprochement avec les pays déjà pris pour cible augmenterait les risques.

⁰ ibid

⁰ C.BLOCHER, Allocution prononcée lors de la célébration des 20 ans de l'ASIN, à Interlaken (BE), le 8 octobre 2006.

⁰ ibid

Alors même que la neutralité est de plus en plus repensée, voire remise en cause en Suisse, le parti le plus représenté au gouvernement souhaite revenir à une neutralité totale. Depuis quelques années, une alternative entre radicalisation et abandon de la neutralité est venue agrémenter le débat, c'est le concept de neutralité active.

b) Vers une neutralité active ?

« La sécurité de la Suisse repose sur deux pôles, la neutralité et la coopération internationale »⁰. Depuis 2003, Micheline Calmy-Rey, membre du Parti Socialiste suisse, responsable du Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) et présidente de la Confédération en 2007, mène le débat sur la neutralité suisse. Le concept de neutralité active qu'elle défend est critiqué par l'UDC. D'autre part, l'association des mots « neutralité » et « active » pose problème, puisque, comme l'écrivait Blankhart : « Pour quiconque voulant être neutre, il n'existe qu'une seule neutralité. Personne ne peut être un peu neutre. Cette tentative se heurterait à la logique »⁰.

Pour Calmy-Rey, la neutralité est un instrument de paix, à l'origine. Elle considère que la Suisse doit pouvoir prendre position et agir sur certaines questions internationales, afin de permettre la paix. Elle rejette l'idée de l'UDC qui « [croit] que la meilleure politique étrangère est de ne pas nous faire remarquer pour que les autres ne nous remarquent pas »⁰ et estime même que « cette conception est dangereuse pour la sécurité des Suissesses et des Suisses »⁰. Elle rejoint l'analyse de Niklaus Meier sur le danger des guerres terroristes, même si elle n'est pas disposée à abandonner la neutralité, mais à la faire évoluer : « On ne trouve des réponses et des solutions à ces menaces que dans la coopération internationale »⁰.

La notion de neutralité, telle que la concevait Nicolas de Flue au XV^{ème} siècle, avait pour principe fondamental l'abstention, symbolisée par cette phrase de l'ermite : « Ne vous mêlez pas des querelles étrangères ! ». Cette notion de non-intervention est vivement critiquée par Micheline Calmy-Rey, qui estime qu'« un engagement militaire renforcé de la Suisse dans

0 M.CALMY-REY, propos recueillis par B.Wuthrich et D-S Miéville, « Micheline Calmy-Rey n'est pas disposée "à rester à la maison, ni à se taire dans les quatre langues nationales" », *Le Temps*, 21 octobre 2004.

0 F.BLANKHART, « Der Neutralitätsbegriff aus logischer Sicht » (« La notion de neutralité d'un point de vue logique »), *Mélanges de Edgar Bonjour*, éditions Helbling, 1968. p.607.

0 M.CALMY-REY, propos recueillis par B.Wuthrich et D-S Miéville, « Micheline Calmy-Rey n'est pas disposée "à rester à la maison, ni à se taire dans les quatre langues nationales" », *Le Temps*, 21 octobre 2004.

0 ibid

0 ibid

des opérations de maintien de la paix sert les objectifs d'une politique d'influence dans la mesure où il grossit notre poids dans les instances chargées de prendre des décisions »⁰. Soucieuse de développer l'influence de la Suisse dans le monde, la cheffe du DFAE envisageait en 2006 que la Suisse devienne un membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Lors de l'été 2006, Calmy-Rey avait qualifié l'action des forces militaires israéliennes au Liban de « disproportionnée ». Cette déclaration a donné naissance à une polémique, elle a été accusée de souiller la neutralité en intervenant de la sorte, en particulier dans une région aussi sensible. Pourtant, la conseillère fédérale a déclaré s'être exprimée en tant que porte-parole du pays hôte des conventions de Genève, elle dit avoir eu pour but de dénoncer les violations du droit humanitaire. Le Conseil fédéral a néanmoins tempéré ses propos en requalifiant la situation de « préoccupante ». Calmy-Rey a, de plus, évoqué la possibilité d'envoyer des militaires suisses sur place, dans le cadre d'une mission de « maintien de la paix ». Une idée rapidement rejetée par le Conseil fédéral. Samuel Schmid, membre de la frange la plus centriste de l'UDC⁰ et en charge du Département de la Défense, expliquait : « la loi militaire nous autorise uniquement à participer à des opérations de maintien de la paix, outre l'encadrement humanitaire. Et le Conseil fédéral ne veut pas autre chose. Or, il est peu probable que la région présente les conditions requises par une opération de maintien de la paix avant plusieurs années peut-être »⁰. Calmy-Rey avait déjà marqué les esprits en 2006, quand elle s'était déclarée à plusieurs reprises très favorable à une indépendance du Kosovo, quelques semaines avant les négociations entre Serbes et Kosovars. L'UDC Luzi Stamm avait rétorqué que « la Suisse n'[avait] pas à dire aux autres pays ce qu'ils [devaient] faire »⁰. Calmy-Rey estimait que, puisque les Kosovars qui quittent leur pays viennent souvent en Suisse, la situation du Kosovo aurait des répercussions importantes en Suisse.

La vision de la neutralité qu'a la responsable du DFAE va totalement à l'encontre de celle de l'UDC, parti conservateur qui a gagné de l'influence en Suisse suite à ses victoires sur les questions de politique étrangère. La première d'entre-elles avait été le refus de l'adhésion à la CEE en 1992. Pour l'UDC, la notion de neutralité active défendue par Calmy-Rey est une tromperie envers le peuple suisse, elle chercherait à « liquider derrière [son dos] la neutralité

⁰ ibid

⁰ L'Union Démocratique du Centre a deux ailes. L'une est plutôt centriste, représentée par le conseiller fédéral Samuel Schmid. L'autre est beaucoup plus à droite, on y trouve notamment l'autre conseiller fédéral Christoph Blocher et le président du parti, Ueli Maurer.

⁰ S.SCHMID, propos recueillis par A.Dousse et L.Rocchi, « Pas de Swisscoy au Liban ! », *Le Matin-Dimanche*, 27 août 2006.

⁰ Cité par V.BOURQUIN, dans « Kosovo : Calmy-Rey n'en fait-elle pas trop ? », www.uelilueuenger.ch, 27 janvier 2006.

suisse qui est pourtant un mandat constitutionnel donné au Conseil fédéral »⁰. L'UDC est devenu le garant des symboles nationaux en Suisse. A cet égard, on ne peut pas toucher à la neutralité, qui est sacrée. La vision de la neutralité exposée par la présidente socialiste de la Confédération n'est pas partagée par tous au sein du Conseil fédéral. Ulrich Schlüer ajoute : « Une "neutralité active" n'existe pas ! Les notions "neutralité" et "active" s'excluent mutuellement ; elles sont en l'occurrence contradictoires : soit on prend position pour une partie au conflit, soit on reste neutre. Les compromis entre ces deux positions enlèvent tout crédit à la neutralité suisse et nuisent à notre pays »⁰. Face à la neutralité active de Calmy-Rey, l'UDC souhaite revenir à la neutralité totale, qui a été abandonnée en 1993 par le Conseil fédéral. L'UDC estime que le rapprochement de la Suisse avec les organisations internationales, ainsi que les déclarations de Micheline Calmy-Rey, voix officielle de la Confédération pour l'année 2007, ne peuvent que nuire au pays, en particulier sur son rôle humanitaire. Ueli Maurer, président de l'UDC, déclarait ainsi que le Conseil fédéral menaçait le travail de la Croix-Rouge, qui a besoin d'une réputation d'impartialité totale pour ses interventions humanitaires dans le monde⁰. Ainsi, Calmy-Rey estime qu'une Suisse plus engagée à l'étranger devrait aider à maintenir la paix, ce qui renforcerait par là-même l'influence du pays au niveau international. L'UDC pense qu'une telle conduite, qui équivaldrait à abandonner la neutralité, serait dangereuse pour la sécurité du pays, et une preuve de mépris envers le peuple suisse, hostile à la suppression de la neutralité.

Cette ouverture de Calmy-Rey vers l'international n'est pourtant pas un reniement des symboles de la nation, comme semble le laisser penser l'UDC. La conseillère fédérale valaisanne conteste cette idée et réfute les accusations qui l'accusent de vouloir, à terme, supprimer la neutralité : « Je suis attachée comme tous les Suisses au principe de la neutralité. Nous sommes nés avec. Il est important de dire que non seulement elle est compatible avec notre politique étrangère, mais qu'elle en est un des piliers »⁰. Elle est par ailleurs ouvertement hostile à la politique conservatrice de l'UDC, qu'elle trouve dépassée : « Je ne veux pas que la Suisse soit un château médiéval entouré de grands murs. Ceux qui défendent cette image cultivent un mythe qui ne nous protège pas »⁰. Pour preuve, elle utilise une métaphore, le château médiéval, qui renvoie à la période qui a vu naître la Confédération ; elle

0 U.SCHLUER, conseiller national (ZH), « une définition absurde de la neutralité du DFAE ; une « neutralité active » n'existe pas ! », conférence de presse de l'UDC, 16 janvier 2007.

0 ibid

0 U.MAURER, « La neutralité intégrale, un modèle dépassé ? », conférence de presse de l'UDC, 16 janvier 2007.

0 M.CALMY-REY, propos recueillis par B.Wuthrich et D-S Miéville, « Micheline Calmy-Rey n'est pas disposée "à rester à la maison, ni à se taire dans les quatre langues nationales" », *Le Temps*, 21 octobre 2004.

0 ibid

aussi se méfie des mythes. Calmy-Rey se dit fidèle aux principes fondamentaux de la Confédération, mais elle n'estime pas qu'il faille pour autant continuer à les utiliser sous leur forme originelle, ils doivent être adaptés aux changements.

La neutralité active de Calmy-Rey peut, en fait, être considérée comme la petite sœur de la « neutralité positive » de Max Petitpierre. Sous Petitpierre, en fonction de 1945 à 1961, la Suisse a commencé à se mêler des affaires des autres pays pour le bien de la paix. Durant cette période marquée par la Guerre froide, la Suisse s'est illustrée par la signature des Conventions de Genève ; son rôle dans les négociations d'un cessez-le-feu pendant la guerre de Corée ; son aide dans la crise du canal de Suez et celui de l'invasion de la Hongrie par les troupes soviétiques, en 1956. Petitpierre voulait faire preuve de « solidarité » et de « disponibilité » pour aider à la paix. Calmy-Rey poursuit le même objectif, mais au caractère attentiste de la disponibilité, elle préfère l'« implication ». Le premier voulait redonner une crédibilité et une image de marque à la Suisse, chahutée après la Deuxième Guerre mondiale. La seconde veut permettre à la Suisse d'exister au niveau international, son discours fait écho à celui de Petitpierre. On note que ces deux responsables de la politique extérieure de la Confédération sont Romands. Max Petitpierre était neuchâtelois alors que Micheline Calmy-Rey est née près de Sion. On peut y voir deux symboles de la « cause » romande, les Suisses francophones sont toujours très favorables à une Suisse plus ouverte, au rôle international accru, les politiques prônées par ces deux représentants en témoignent. En revanche, la ligne suivie par Calmy-Rey est plus difficile à mettre en oeuvre. Petitpierre bénéficiait de la période de la Guerre froide, le rôle d'un pays neutre, qui pouvait assurer un rôle diplomatique et apaisant dans ce qui était alors une poudrière, était primordial. La Suisse pouvait redorer sa réputation tout en jouant un rôle nécessaire dans le climat de l'époque. En 2007, Calmy-Rey tente de mettre en place la même politique, qui inclut en plus des interventions militaires de sauvegarde de la paix, à une période où le bipolarisme n'existe plus, ce qui rend le rôle neutre de la Suisse beaucoup moins déterminant. Ceci explique aussi qu'elle se heurte à une partie du gouvernement, Petitpierre avait beaucoup plus de marge. De plus, depuis Petitpierre, le fossé entre Romands et Alémaniques sur la question internationale a encore été élargi par les votations sur l'Europe, la présidente de la Confédération risque donc de se mettre à dos une grande partie de la communauté alémanique, d'autant que l'UDC, très ancrée à Zurich, ne cesse de critiquer les positions de la socialiste.

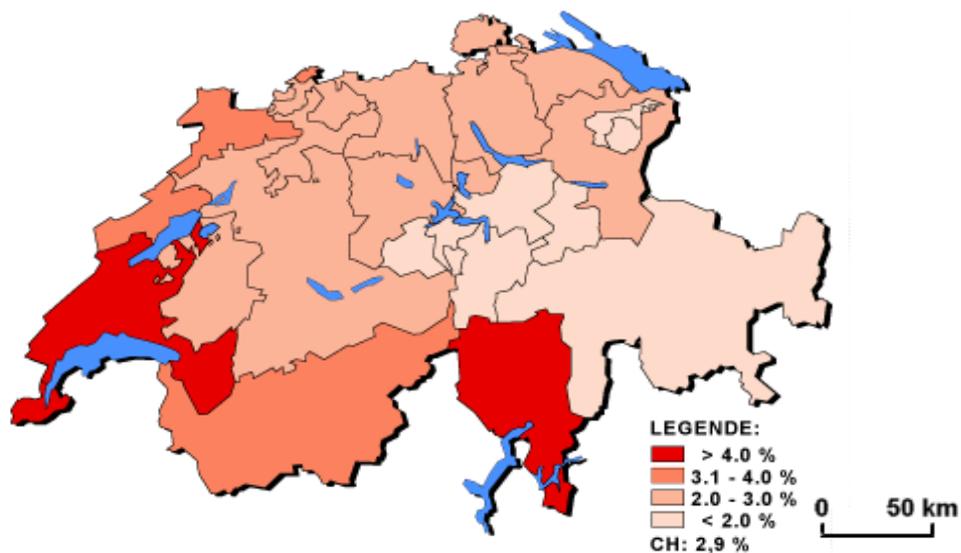
Micheline Calmy-Rey souhaite faire de la Suisse un pays qui oeuvre le plus possible pour la paix, quitte à dénaturiser la définition même de la neutralité. Cette politique est plutôt nouvelle pour un pays aussi peu enclin au changement qu'est la Suisse, en particulier dans le domaine de la politique extérieure. La neutralité active est un concept totalement rejeté par Christoph Blocher et l'UDC, en particulier par sa branche la plus conservatrice. L'UDC est le grand parti le plus à droite sur l'échiquier politique helvétique. S'il s'est d'abord surtout développé dans les cantons alémaniques, l'UDC a progressivement su trouver un électorat en Suisse francophone, pourtant traditionnellement réfractaire aux politiques conservatrices.

3. Christoph Blocher et le nationalisme.

a) L'UDC et Christoph Blocher.

Si l'on revient sur le concept de haine de soi appliqué aux Suisses, on peut considérer qu'elle est une des causes non négligeable de la crise identitaire helvétique qui n'a cessé de croître au cours du XX^{ème} siècle. Theodor Lessing estimait que recomposer une identité positive était l'un des moyens de sortir de cette crise de haine de soi. Appliquée à la Suisse, cette solution pourrait donc être un procédé utile pour sortir de la crise identitaire qui touche ses habitants. Pour parvenir à reconstruire cette identité nationale, les Suisses semblent faire confiance à un parti politique au programme ultra-conservateur, l'Union Démocratique du Centre. Depuis 2003, l'UDC occupe 55 des 200 postes au Conseil national. Il devance le Parti socialiste, qui détient 52 sièges. Les deux autres grands partis ont cédé beaucoup de terrain, le PRD, libéral, a 36 sièges et le Parti démocrate-chrétien, centriste, en possède 28. Le parti de Ueli Maurer est devenu le premier parti politique suisse en 1999, les élections de 2003 lui ont permis de progresser énormément en Suisse romande, où il était jusqu'alors très peu ancré. La Suisse romande et le Tessin sont les régions les plus touchées par le chômage en Suisse⁰, c'est un facteur qui compte.

Le chômage en Suisse en avril 2007



Source : SECO, avril 2007.

⁰ En avril 2007, seuls les cantons de Genève, Vaud et le Tessin avaient un taux de chômage supérieur à 4 %.
Chiffres SECO, avril 2007.

Le programme de l'UDC est ultra-conservateur et se rapproche en de nombreux points de ceux des partis d'extrême-droite européens. L'aile la plus modérée du parti, à laquelle appartient le conseiller fédéral Samuel Schmid, s'efface peu à peu devant l'aile de droite, symbolisée par Christoph Blocher, également conseiller fédéral, l'homme le plus en vue du paysage politique suisse depuis le début des années quatre-vingt-dix. Sur la question de la neutralité, on l'a vu, l'UDC est intransigeante, il n'est pas question de se diriger vers une politique qui consisterait à prendre position. Au contraire, l'UDC souhaite un retour à une neutralité totale et permanente, afin de garantir au pays une protection optimale. La Suisse ne doit sous aucun prétexte se mêler des affaires qui ne la concernent pas. Dans cette optique, tout rapprochement avec l'OTAN est évidemment proscrit. L'UDC était ainsi opposée au PPP signé entre la Suisse et l'OTAN, partenariat qui a permis à la Suisse de s'engager militairement aux côtés de l'OTAN dans le cadre d'une mission de maintien de la paix au Kosovo. L'UDC estime que l'armée suisse doit uniquement servir à défendre le pays. Sur la question européenne, le parti est totalement hostile à l'adhésion de la Suisse à l'UE, et reste très réservé sur les accords bilatéraux. Il a notamment appelé au « non » lors de la votation sur les accords Schengen/Dublin. C'est cette question européenne qui a permis à l'UDC de gagner en légitimité, puisqu'elle avait appelé, avec succès, au « non » en 1992, lors de la votation sur l'adhésion à l'EEE, alors que le reste du gouvernement incitait les Suisses à voter oui. L'objectif est donc de faire de la Suisse un pays libéré de toute obligation vis-à-vis de l'étranger. Il faut rappeler que l'UDC fonctionne main dans la main avec l'Association pour une Suisse Indépendante et Neutre (ASIN), fondée par Christoph Blocher.

Outre la question de la neutralité, l'UDC milite pour une sécurité intérieure accrue. Elle estime que celle-ci passe par une immigration beaucoup mieux contrôlée. Elle remet ainsi en cause la politique d'asile de la Suisse, ainsi que celle des naturalisations. L'UDC s'est ainsi déclarée contre la naturalisation systématique des étrangers de troisième génération⁰, en 2004. Le « non » l'a emporté ; encore une fois, tous les cantons romands ont voté oui, mais seuls Berne et Bâle-Campagne y ont été favorables en Suisse alémanique. Le 24 septembre 2006, les Suisses acceptaient un durcissement des lois sur les étrangers⁰, qui représentent plus de 20 % de la population en Suisse⁰, et les demandeurs d'asile. Un triomphe pour l'UDC, puisque le

⁰ En 2004, une votation demandait aux Suisses de se prononcer sur la naturalisation facilitée des étrangers de deuxième génération, et la naturalisation automatique des jeunes de troisième génération, c'est-à-dire ceux dont les grands-parents sont nés en Suisse. Ils devaient obtenir la nationalité suisse dès leur naissance si au moins l'un de leurs parents avait grandi en Suisse.

⁰ cf. annexe, document 6. Votation populaire, loi fédérale sur les étrangers, 24 septembre 2006.

⁰ Environ 22.3 %. En 2006, la Suisse comptait 1 655 300 étrangers. La proportion oscille entre 8% dans les cantons ruraux comme Uri et 39% dans le canton de Genève. Office fédéral de la statistique, 2007.

« oui » l'a emporté à 68 %, pour chacun des deux votes. Les cantons romands aussi ont voté pour. Ces lois sont considérées comme les plus répressives d'Europe, les socialistes considèrent qu'elles risquent de donner une mauvaise image au pays. Avec ces lois, le demandeur d'asile débouté se voit supprimer son aide sociale⁰, et risque jusqu'à deux ans de détention pour insoumission s'il ne regagne pas son pays rapidement, deux ans après lesquels il sera expulsé. Après cette victoire, l'UDC a insisté sur le fait que cela ne suffisait pas : « Les nombreux problèmes que pose la proportion élevée d'étrangers en Suisse ne sont pas résolus pour autant, beaucoup s'en faut »⁰. Seuls les socialistes et les Eglises s'étaient prononcés contre ces lois.

Les positions défendues par l'UDC en font souvent un parti apparenté à l'extrême-droite. Elle stigmatise bien souvent les étrangers, en les assimilant à des criminels. Elle se déclare par exemple « extrêmement inquiète devant la forte augmentation de la criminalité des étrangers »⁰ et ajoute que cela « fait des années que des bandes criminelles étrangères contrôlent le trafic de drogues. La violence prend des proportions alarmantes. (...) Si cette tendance se poursuit, la criminalité étrangère double tous les quatre ans ! La sécurité publique en Suisse est de plus en plus minée »⁰. Dans son mémoire sur la place de l'UDC dans le système politique suisse, Julien Vlassenbroek consacre quelques pages à la xénophobie qui ressort des déclarations de l'UDC :

« Si l'UDC ne va jamais jusqu'à dire que tous les étrangers sont des criminels ou des profiteurs, elle affirme sans scrupule que "plus de 90% des requérants abusent du droit d'asile suisse". Ainsi, les "requérants d'asile sont fréquemment des jeunes gens qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie. S'y ajoutent de nombreux criminels abusant du droit d'asile suisse pour exercer leur commerce délictueux" (...) En précisant qu'il s'agit de "jeunes gens" on retire aux personnes visées le crédit émotionnel dont auraient pu bénéficier une mère de famille, un(e) adolescent(e) ou une personne âgée. Le jeune étranger abusant du droit d'asile devient la figure incarnant tous les dangers dès lors qu'on achève de le décrédibiliser en l'associant à de "nombreux criminels" qui

⁰ L'aide sociale d'urgence devait aussi être supprimée, mais la mesure a été jugée anti-constitutionnelle. Blocher a d'abord envisagé de modifier la Constitution, avant de revenir sur cette décision.

⁰ Cité dans « La Suisse durcit ses lois sur l'asile », www.nouvelobs.com, 25 septembre 2006.

⁰ Communiqué de l'UDC, « Criminalité des étrangers: Hausse de 20 % ! », 4 juillet 2003, www.udc.ch.
http://www.udc.ch/print.html?page_id=520

⁰ *ibid*

exploiteraient frauduleusement la filière de l'asile dans des desseins délictueux et malveillants. Cette assimilation est également palpable dans le programme électoral 2003-2007 du parti. On peut par exemple y lire que chaque "année, le Corps suisse des gardes-frontière réussit à empêcher quelques dizaines de milliers de personnes à [sic] entrer clandestinement en Suisse pour y commettre des délits". On considère donc bien ici que les personnes qui tentent de rentrer clandestinement en Suisse, le font forcément et uniquement dans la perspective d' "y commettre des délits" »⁰.

L'UDC estime aussi que l'immigration « déstabilise notre pays [la Suisse], met notre culture, notre cohérence nationale en danger »⁰. Pour Christoph Blocher, il existe deux types d'étrangers : l'« étranger de culture chrétienne »⁰, qui est assimilable, et l'étranger « exotique »⁰, qu'il considère être incapable de s'intégrer. Les étrangers de religion islamique sont particulièrement ciblés. La section zurichoise de l'UDC indique que l'Islam « devient de plus en plus le principal obstacle à l'intégration. Et pourtant la proportion des immigrants en provenance des pays islamiques est continuellement en hausse. (...) Ces généreuses politiques d'immigration (...) menacent les valeurs de base occidentales »⁰. Le ton s'est encore durci depuis les attentats du 11 septembre 2001. Ainsi, en septembre 2002, le conseiller national Jean-Henri Dunant déclarait : « des extrémistes islamistes ont obtenu l'asile en Suisse. (...) Les islamistes radicaux sont donc sur notre territoire depuis un certain temps déjà. Aujourd'hui, plus de 300 000 musulmans vivent en Suisse, bien que nous ne sachions pas combien d'entre eux sont proches de la mouvance fondamentaliste, voire des milieux terroristes. Comme le fondamentalisme islamique draine de plus en plus de personnes en Europe, les dangers qu'il présente pour notre sécurité intérieure ne doivent pas être sous-estimés »⁰. L'UDC use beaucoup des clichés dans sa communication. On le voit, le musulman est potentiellement terroriste, les immigrés d'Europe de l'est seront, eux, plutôt des voleurs. La droite dure de

⁰ J.VLASSEN BROEK, *L'UDC de C.Blocher : l'extrême-droite au coeur de la concordance helvétique ?*, Université Libre de Bruxelles, 2004.

⁰ Propos de Christoph Mörgele, cité dans *ibid.*

⁰ C.BLOCHER, cité par Pierre Nigli dans P-A. JOYE, «Le plan Blocher ? Intégrer l'extrême droite !», *L'Hebdo*, Lausanne, 21 octobre 1999. cité dans : J.VLASSEN BROEK, *L'UDC de C.Blocher : l'extrême-droite au coeur de la concordance helvétique ?*, Université Libre de Bruxelles, 2004.

⁰ *ibid.*

⁰ publication de l'UDC - Zurich, « Das Konzept für eine Zürcher Ausländerpolitik ». cité dans : J.VLASSEN BROEK, *L'UDC de C.Blocher : l'extrême-droite au coeur de la concordance helvétique ?*, Université Libre de Bruxelles, 2004.

⁰ J-H DUNANT, « Menées islamistes en Suisse », interpellation n°02.3507, 30 septembre 2002. Cité dans J.VLASSEN BROEK, *L'UDC de C.Blocher : l'extrême-droite au coeur de la concordance helvétique ?*, Université Libre de Bruxelles, 2004.

l'UDC a par ailleurs lancé une initiative populaire début 2007, visant à interdire la construction de minarets en Suisse, afin de s'opposer « à des constructions islamistes ayant une vocation impériale »⁰. Samuel Schmid, conseiller fédéral de la branche réservée de l'UDC, s'est d'ores et déjà déclaré contre. L'UDC a gagné du terrain en Suisse en grande partie sur cette question de l'immigration. Si elle a décollé grâce à la votation hostile à la CEE en 1992, les référendums suivant concernant des questions de politique extérieure ne lui ont plus vraiment été bénéfiques ; pour preuves, la victoire du « oui » sur la question de l'entrée à l'ONU, puis sur celle des accords Schengen et Dublin.

En s'intéressant aux affiches de l'UDC⁰ pour les votations, on constate qu'elles ressemblent souvent à des affiches de propagande nazies. Beaucoup d'entre elles sont critiquées. Lors de la votation sur les naturalisations facilitées, l'UDC, évidemment contre, a représenté une carte d'identité avec la photo d'Usama Bin Laden⁰, avec le texte suivant : « Ne vous laissez pas bernier ! », attisant encore les accusations de xénophobie contre le parti. Une autre affiche montrait des mains de couleur se servant dans une boîte remplie de passeports suisses. Les dessins de l'UDC rappellent les affiches anti-juives que l'on trouvait sous l'Allemagne nazie. On trouve également une affiche de 1999 avec le slogan « Accueil oui...laisser-faire non », sous lequel un gangster transperce le drapeau suisse pour entrer dans le pays. Sur la question européenne, l'UDC a dit non à Schengen avec une affiche représentant un homme cagoulé et armé devant le drapeau européen, accompagné de l'inscription : « Suppression des frontières = drogue + criminels ». Sur la même question, une deuxième affiche représentait un homme s'appêtant à appuyer sur un détonateur aux couleurs de l'UE, afin de faire exploser de la dynamite sur laquelle figurait le drapeau suisse, l'affiche disait : « NON à Schengen / Dublin. Disparition des frontières, disparition de la Suisse ». Enfin, une troisième affiche montrait une femme effrayée en train de crier, la bouche grande ouverte et les mains devant le visage, avec le texte : « Perdre la sécurité ? Perdre l'emploi ? Schengen NON ». Les campagnes d'affichage de l'UDC font dans l'exagération et ont pour but de faire peur aux Suisses, en jouant le plus souvent sur l'insécurité. L'UDC est également considéré comme un parti homophobe depuis ses affiches contre le PACS, qui représentait deux hommes en train de s'embrasser, comme si l'image était choquante en soi. Mais c'est surtout l'affiche comportant le message « NON à un bonus fiscal pour des pacsés inféconds et aisés » qui a choqué l'opinion ; l'UDC fait des homosexuels une catégorie qui n'apporte rien à la société, et les stigmatise.

⁰ Cité dans : « L'offensive anti-minarets de l'UDC débouche sur une initiative. », www.humanrights.ch.

⁰ cf. annexe, document 7. Affiches de campagnes de l'UDC.

⁰ Il détient la nationalité suisse.

Dans le programme électoral pour la législature 1999-2003, on peut lire : « Nous [les Suisses] avons aujourd'hui atteint les limites matérielles et sociales de notre capacité d'intégration »⁰. Cette phrase rappelle les mots employés par Eduard von Steiger pour justifier la fermeture des frontières qui empêchait les juifs de trouver refuge au sein de la Confédération pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le conseiller fédéral avait expliqué que « l'embarcation de sauvetage [était] pleine ». Si les circonstances sont clairement différentes, il y a une certaine analogie entre les positions de l'UDC aujourd'hui et la politique menée par le gouvernement de Pilet-Golaz pendant la guerre. Ce gouvernement, grandement remis en cause par différents intellectuels depuis 1945 et, en point d'orgue, par le rapport Bergier, n'a en revanche jamais été pris pour cible par l'UDC. Au contraire, les critiques de l'UDC vont plutôt à l'encontre du rapport et non pas de ceux qu'il condamne. Ainsi, lorsque l'idée d'intégrer la version courte du rapport Bergier dans les manuels scolaires a été évoquée, Luzi Stamm, président du « Groupe d'intérêts suisse – Seconde Guerre mondiale », et membre de l'UDC, est monté au créneau. Il estime qu'« en six ans de guerre, il y a évidemment eu des erreurs. Mais le rapport Bergier insiste sur un réfugié refoulé au lieu de parler des 99 autres qui ont été acceptés. De même, il met en évidence les quelques individus qui soutenaient Hitler plutôt que la multitude qui s'y opposait »⁰. Il ajoute : « Dans 15 ou 20 ans, on critiquera le rapport Bergier de la même manière que le rapport Bergier s'en prend aujourd'hui à la Suisse des années de guerre »⁰. L'UDC ne peut attaquer la Suisse de 1939-1945, elle a besoin de se poster à contre-courant des autres partis suisses. Elle se doit aussi de soutenir l'action de la Suisse durant la guerre, puisque l'UDC se veut un parti conservateur, favorable même à un retour en arrière sur certaines questions, notamment la question européenne. Soutenir la Suisse de la guerre permet à l'UDC de récupérer l'image d'une Suisse soudée, qui résiste face au danger étranger, une Suisse unie autour de ses fondements principaux : la neutralité, la montagne aussi, puisque le mythe du Réduit de Guisan renvoie aux premiers peuples suisses qui avaient quitté leurs montagnes pour se battre contre l'envahisseur autrichien. Les traditions, le patriotisme, les valeurs louées par l'UDC se retrouvent dans la politique suisse de la Deuxième Guerre mondiale.

L'UDC est aujourd'hui étroitement liée au nom de Christoph Blocher. Comme dans beaucoup de partis politiques apparentés extrême-droite, le parti zurichois peut compter sur un

⁰ Programme de l'UDC - Suisse 1999-2003, cité dans J.VLASSEN BROEK, *L'UDC de C.Blocher : l'extrême-droite au coeur de la concordance helvétique ?*, Université Libre de Bruxelles.

⁰ M.LESDOM, « Le rapport Bergier bientôt dans sa version scolaire », swissinfo, http://www.swissinfo.org/fre/suisse/detail/Le_rapport_Bergier_bientot_dans_sa_version_scolaire.html?siteSe ct=111&sid=4297020&cKey=1064981858000

⁰ ibid

leader charismatique, volontiers provocateur, aux idées et au discours souvent extrêmes. Blocher est né en 1940 à Schaffhouse, à la frontière allemande. Il est devenu docteur en droit en 1971, avant de devenir milliardaire en redressant avec succès l'entreprise EMS Chemie. Sa première grande victoire politique, il l'a connue en 1992, avec le rejet de l'EEE par les Suisses. Conseiller national à partir de 1979, il est devenu conseiller fédéral en 2004, prenant par la même occasion la tête du Département de la Police et de la Justice. A la tête de ce ministère, tout indiqué pour lui permettre de mettre en oeuvre ses idées sur l'immigration, le nombre de demandes d'asile a diminué de 29 % durant l'année 2004. Il a en outre fusionné l'Office des étrangers avec celui des réfugiés. Il a renforcé son image d'homme politique xénophobe le 4 octobre en 2006, lorsqu'il a déclaré, à Ankara, qu'une loi suisse antiraciste lui faisait « mal au ventre »⁰.

L'arrivée de Blocher au Conseil fédéral a remis en cause le principe de collégialité traditionnel qui a toujours fonctionné au sein du gouvernement. Celui-ci fonctionne sur l'entente entre les représentants des différents partis, mais Blocher critique régulièrement les positions officielles du Conseil fédéral dont il fait partie. En août 2004, Blocher, anti-européen de la première heure, refuse de défendre la position officielle du gouvernement sur les accords Schengen-Dublin. Deux jours plus tard, il refuse de répondre quand on lui demande si la Suisse doit assouplir ses lois en matière de naturalisation, il estime que « c'est au peuple de le dire »⁰, le Conseil fédéral le rappelle à l'ordre pour « rupture de collégialité ». Le 8 mai 2005, il déclare n'avoir « pas la moindre compréhension pour la déclaration du Conseil fédéral selon laquelle le gouvernement ferait bloc autour d'une décision qui n'a pas été prise à l'unanimité, comme ce fut le cas lors de la conférence de presse sur Schengen »⁰ et ajoute : « La majorité abuse du silence collégial des minoritaires et trompe l'opinion publique, ce qui est du poison pour la démocratie »⁰. Il remet une nouvelle fois en cause le principe de base du fonctionnement de l'exécutif suisse. Durant l'été 2005, Blocher, à quelques semaines de la votation sur les accords de Schengen, soutenus par le Conseil fédéral, rappelle que « la neutralité protège [la Suisse] des attaques terroristes »⁰, et que les Suisses doivent « se méfier des alliances toutes faites avec plus grand que soi »⁰. Il refuse ensuite de condamner les manifestations d'extrême-droite qui conspuent le président Samuel Schmid lors de son

⁰ Cité par F.CHERIX, « Les 28 actions du ministre Christoph Blocher contre les institutions suisses », *Le Temps*, 26 octobre 2006.

⁰ ibid
⁰ ibid
⁰ ibid
⁰ ibid
⁰ ibid

discours du 1^{er} août sur la prairie du Grütli, malgré son statut de chef de la police et de la justice. En mai 2006, Blocher estime que le projet du Conseil fédéral d'accord de libre-échange agricole avec l'UE « causerait non seulement un important préjudice aux paysans, mais risque aussi, plus globalement, de péjorer la qualité de vie »⁰, il est une nouvelle fois rappelé à l'ordre. Christoph Blocher tente donc de bousculer le système politique suisse établi, il considère qu'un système basé sur la collégialité ne permet pas de mettre en oeuvre une politique qui reflète ses idées, ce système demande trop de compromis. Il souhaite par ailleurs une plus grande place pour la démocratie directe. En 2000, il déclarait : « Si nous voulons préserver la liberté des Suisses, il faut limiter le pouvoir des politiciens »⁰. Puisque les Suisses sont en majorité d'accord avec les lois qu'il propose, notamment sur la question de l'immigration et des étrangers, un trop grand pouvoir dans les mains du Conseil fédéral, qui ne partage pas majoritairement ses idées, ne peut que le léser. D'autre part, le Conseil fédéral est favorable à l'Europe, la majorité alémanique est beaucoup plus réservée sur la question, il est donc préférable pour Blocher de lui donner le plus de pouvoir possible.

Les Suisses adoptent de plus en plus les idées conservatrices et souvent extrêmes du leader de l'UDC. Dans un pays qui compte 22 % d'étrangers, bien que la voie européenne semble de plus en plus difficile à éviter si la Suisse ne veut pas être lésée, le vote va de plus en plus vers la force politique qui propose le changement le plus conservateur. Les autres partis veulent en majorité continuer à se rapprocher du modèle de leurs voisins, en intégrant l'UE, voire en délaissant progressivement le principe-symbole de la Suisse qu'est la neutralité. Cette peur de la disparition progressive d'un modèle suisse, ainsi que l'impression que les institutions sont sclérosées, peuvent pousser l'électorat à se rapprocher des idées de Blocher, garant des symboles de la Confédération et pourfendeur du système politique actuel. Ce nouveau virage que semble prendre l'électorat suisse n'est pas sans rappeler celui qu'avaient pris les voisins autrichiens en 1999, en créditant le FPÖ⁰ de Jörg Haider de 27 % des suffrages. Les deux pays ont beaucoup de points communs, dans leurs diversités linguistiques et dans leur histoire.

b) L'UDC de Blocher et le FPÖ de Jörg Haider : destins croisés ?

⁰ ibid

⁰ C.BLOCHER, Discours de l'Albisgüetli, Zurich, 2000.

⁰ Freiheitliche Partei Österreichs (Parti Libéral d'Autriche)

Les parallèles entre la Suisse et l'Autriche sont nombreux. Les difficultés rencontrées par les deux pays au cours du XX^{ème} siècle ont décidé Suisses et Autrichiens à se rallier à des thèses d'extrême-droite pour sortir de la crise. Nous allons voir ce qui, mis à part ce vote, rapproche ces deux pays, outre leur proximité géographique, avant de faire un rapprochement entre les principaux leaders d'extrême-droite de chaque pays.

La dislocation de l'Autriche-Hongrie, suite à la Première Guerre mondiale, a donné naissance à une fédération multi-ethnique, l'Autriche. En 1999, 98 % de la population autrichienne était d'expression allemande, les 2 % restants regroupent des Croates, des Hongrois, des Slovènes, des Tchèques et des Slovaques. Ces groupes ethniques ne sont reconnus que s'ils vivent en Autriche depuis au moins trois générations et qu'ils disposent de la nationalité autrichienne. Le slovène n'est parlé que par 50 000 Autrichiens au maximum, le serbo-croate par 20 000 habitants, le hongrois par quelques milliers. Suivent le tchèque, puis le turc et le kurde, nouvelles langues qui proviennent de l'immigration. La situation n'est pas exactement comparable à celle de la Suisse, la majorité allemande en Autriche étant bien plus importante que celle des Alémaniques en Suisse. En outre, contrairement à la Suisse, il ne s'agit pas à deux ou trois communautés de vivre ensemble, il appartient plutôt aux minorités de se faire accepter par la majorité allemande d'Autriche.

Depuis le Traité d'Etat autrichien de 1955, l'Autriche est, comme la Suisse, un pays neutre. Cette neutralité n'est inscrite dans aucun texte, mais elle est néanmoins acquise au niveau international. Le traité a interdit l'Anschluss avec l'Allemagne, qui avait déjà été rendu nul par la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'URSS en 1943. On trouve donc en Autriche un très fort rapport à l'Allemagne, plus fort que celui de la Suisse alémanique avec son voisin du nord. L'Autriche est entrée tard au sein de l'UE, puisqu'il a fallu attendre 1995. Sa neutralité l'empêche d'adhérer à une organisation politique et militaire internationale comme l'OTAN, elle est cependant membre de l'ONU depuis 1955.

Les Autrichiens ont procédé à leur autocritique sur la question de la Deuxième Guerre mondiale, comme le feront les Suisses dix ans plus tard avec le rapport Bergier. Le chancelier Franz Vranitzky et le président Kurt Waldheim ont reconnu au nom du pays que l'Autriche a participé aux crimes commis par le III^{ème} Reich. Cette acceptation officielle fut la conclusion d'un processus semblable à celui qu'a connue la Suisse. Kurt Waldheim avait été élu président en 1986. Waldheim reconnaît avoir été officier nazi pendant la guerre et avoir participé à des répressions sanglantes dans les Balkans. Le Congrès juif mondial l'accuse aussi

d'avoir participé à la déportation des juifs de Grèce. Malgré ça, il refuse de démissionner et se retrouve mis au ban de la communauté internationale, aucun pays n'acceptant de le recevoir en visite officielle. Cette situation a rouvert la question des responsabilités de l'Autriche durant la guerre, et les protestations internationales ont poussé les autorités autrichiennes à mettre en place des commissions historiques. Les gouvernements nouvellement intronisés, par l'intermédiaire des chanceliers, doivent à présent signer un document reconnaissant le rôle de l'Autriche durant la guerre.

L'UDC est devenue le premier parti de Suisse en 1999. Le 3 octobre de cette même année, le FPÖ, avec à sa tête Jörg Haider⁰, devient le deuxième parti autrichien, en remportant 26.9 % des suffrages. Ce même parti atteignait timidement les 5 % en 1960. Le FPÖ a été créé en 1955, il se réclame, à l'origine, des révolutions de 1848 et des mouvements nationalistes du XIX^{ème} siècle. Ces racines lui ont permis de compter sur un électorat libéral anticlérical, grand défenseur de la nation plutôt que de l'Eglise, voire parfois même favorable à l'Anschluss. Jörg Haider a pris la tête du parti en 1986 et l'a progressivement positionné à l'extrême-droite de l'échiquier politique autrichien. A l'instar de Blocher, Jörg Haider tient un discours très violent envers les étrangers. Il use des mêmes méthodes que le conseiller fédéral de l'UDC pour gagner des voix. La stigmatisation d'abord. Haider est gouverneur de Carinthie, Länder frontalier de la Slovaquie. La minorité slave subit la position ultra-nationaliste d'Haider, qui ne cesse de clamer que les Slaves sont une menace pour l'existence du peuple autrichien germanophone. Dans les faits, Haider s'oppose aux panneaux routiers bilingues et surtout aux écoles slovaques ou multiculturelles, et privilégie les écoles germanophones. La minorité slovaque ne représente plus que 2 % de la population, les autorités se sont attachées à effacer au maximum la culture slovaque de la région. Le processus est le même que celui utilisé par Blocher contre les immigrés, en particulier musulmans. La volonté d'interdire les minarets fait écho aux mesures prises par le leader du FPÖ pour faire disparaître les traces de l'identité slovaque au sein de son Länd. En 1991, Jörg Haider était déjà gouverneur de la Carinthie, avant de devoir démissionner, suite à sa déclaration sur la « politique correcte de l'emploi du III^{ème} Reich »⁰. Il a retrouvé son poste en 1999. Si Blocher est un ardent défenseur de la patrie suisse, Haider a été jusqu'à dire que la nation autrichienne n'était qu'un « avorton »⁰. Pour lui, l'identité autrichienne n'existe pas, l'Autriche est allemande, c'est aussi ce qui explique son rejet de toutes les minorités. Ses positions extrêmes l'ont aussi conduit à appeler au « respect

⁰ Jörg Haider (Bad Goisern (AUT) 1950)

⁰ P.PASTEUR, « Autriche, pourquoi la dérive ? », *Le Monde diplomatique*, mars 2000.

⁰ ibid

des vétérans de la Waffen SS »⁰. Sur le même modèle que Blocher, qui use des clichés pour mettre en garde les citoyens contre les étrangers, Haider qualifie les Roumains de « pickpockets », tandis que l'Europe est un « poulailler »⁰. Blocher ne cesse de rappeler que la Suisse ne doit pas faire partie de l'UE, Haider lui n'a pas le choix, puisque le pays y est entré en 1995. Le chef du FPÖ s'est dit à de nombreuses reprises hostile à l'élargissement de l'UE à l'Est ; comme Blocher, il craint que les étrangers et réfugiés affluent et mettent en danger le travail, la sécurité, l'identité du peuple autrichien.

Jörg Haider et Christoph Blocher sont tous deux des leaders populistes, ils entretiennent un conflit politique entre le « nous », qui représente le parti et le peuple qu'il dit servir, et le « ils », ou « les autres », c'est-à-dire les élites, la classe politique, mais aussi les étrangers⁰. Blocher s'est souvent opposé au Conseil fédéral, malgré son devoir de collégialité, il a également régulièrement répété qu'il fallait accorder plus de pouvoir au peuple et limiter celui des politiciens. Haider critique le parlementarisme et rejette les « vieux partis pourris »⁰. Un rejet des institutions qui plaît aux citoyens qui ont la sensation que le système est bloqué, le nouveau leader pourrait alors être l'homme capable de faire changer les choses. Blocher a une certaine crédibilité à égratigner la classe politique, dans le sens où il a d'abord entrepris des études agricoles, avant de devenir entrepreneur, et finalement de se lancer en politique. Jörg Haider tient le même discours que son voisin suisse, il critique sans cesse le gouvernement et les institutions européennes. En 1999, quelques jours après l'arrivée du FPÖ au gouvernement, Haider menace de demander une enquête pour « haute-trahison » contre le président autrichien et l'ex-chancelier, il estime que l'Etat a incité les pays européens à critiquer l'arrivée de son parti au gouvernement. L'idée sera abandonnée le lendemain. On trouve toujours les mêmes méthodes, qui consistent à mêler grandes déclarations et polémiques. Mais contrairement à Blocher, Haider s'est toujours destiné à la politique. A 26 ans, il était déjà secrétaire général du FPÖ en Carinthie, puis député au Parlement trois ans plus tard.

En 2002, le FPÖ chute lourdement aux élections, puisqu'il n'obtient plus que 10 % des voix, loin derrière le parti conservateur de l'ÖVP⁰ et ses 42.2 %. La forte poussée de l'extrême-droite a été brève en Autriche. En Suisse, l'UDC n'est pas apparue aussi

0 ibid

0 ibid

0 O.GEDEN, politologue berlinois, interview pour swissinfo.org, « La droite populiste la plus puissante d'Europe », 30 octobre 2006.

0 ibid

0 Österreichische VolksPartei (Parti populaire)

brutalement. Le PAB⁰, parti dont l'UDC est issue, est entré au gouvernement en 1929. Il a changé d'envergure dès le début des années quatre-vingt-dix, le refus par les Suisses des accords de l'EEE ont permis à Blocher et à son parti d'obtenir une nouvelle légitimité. Les scores du parti aux élections n'ont cessé de grimper ces quinze dernières années, de 11 % en 1991, l'UDC est passé à 15 % en 1995, et à 22.5 % en 1999, passant devant les partis de droite traditionnels. Le FPÖ a coulé en 2003, après avoir passé quatre ans au gouvernement grâce à sa coalition avec le Parti libéral.

Si l'UDC est toujours le premier parti de Suisse, huit ans après avoir acquis cette place, elle le doit d'une part à sa ligne politique plus réservée que celle du FPÖ, d'autre part au système politique helvétique. De plus, la structure bipolaire du parti est un atout pour rassembler un grand nombre d'électeurs. Contrairement à Jörg Haider, Christoph Blocher s'est toujours gardé de déclarations ouvertement racistes, il justifie toujours ses critiques contre les étrangers par des motifs sécuritaires ou économiques. Haider n'hésite pas à stigmatiser la minorité slovène uniquement à cause de sa condition de Slave. Au niveau des institutions, la démocratie directe permet à Blocher et l'UDC de se forger une légitimité sur les thèmes qui lui sont les plus chers, en particulier l'immigration et les étrangers. Puisque les électeurs partagent par le vote les positions du parti, l'UDC a pu se radicaliser alors même qu'elle était au gouvernement. La particularité de l'UDC est l'existence de ses deux ailes, le courant original plutôt modéré a été débordé par la branche dure de Blocher. Mais ces deux ailes permettent au parti de ne pas évoluer encore plus à droite, puisque l'aile modérée fait contrepoids avec celle de Blocher. Le parti peut ainsi gouverner avec son représentant modéré, Samuel Schmid, et son autre représentant, Blocher, est là pour remettre en cause le système, et représenter les électeurs qui l'ont choisi pour faire évoluer la politique suisse. Il peut le faire d'autant plus facilement que l'UDC est le premier parti du pays. Ainsi, l'UDC est à la fois le parti de la majorité et joue un rôle de parti d'opposition. Cette double posture lui permet donc d'avoir un électorat diversifié, les Suisses qui votent pour l'UDC peuvent aussi se sentir plus proche de la frange modérée. Il faut d'ailleurs préciser que le parti était sérieusement divisé au début des années quatre-vingt-dix ; l'aile zurichoise de Blocher, qui voulait faire du parti une « force réactive » a été jusqu'à positionner l'aile bernoise modérée parmi « les autres », et non pas le « nous »⁰. Les Bernois étaient accusés de vouloir rejoindre la « classe politique », de se fondre parmi les autres partis de droite sans proposer

⁰ Parti des Paysans, Artisans et Bourgeois, en Suisse alémanique. En Suisse romande, c'était le PAI, Parti des Paysans, Artisans et Indépendants,

⁰ O.GEDEN, interview pour swissinfo.org, « La droite populiste la plus puissante d'Europe », 30 octobre 2006.

d'alternative. Aujourd'hui, le président de l'UDC et son représentant le plus emblématique viennent de l'aile zurichoise.

Le 21 octobre 2007 auront lieu les élections fédérales, qui vont permettre de renouveler le Conseil national et le Conseil des Etats. Le nouveau parlement désignera ensuite le nouveau Conseil fédéral. Les Verts, en progrès et qui peuvent espérer une place au Conseil fédéral⁰ ont annoncé qu'ils refuseraient leur place si Blocher ou un politique UDC de sa mouvance y participait également. Le PS et une partie des Démocrates-chrétiens devraient les soutenir. Les nombreuses ruptures de collégialité de Blocher pourraient lui coûter sa place. Bien qu'il ne se présente par sur les listes de l'UDC pour le Conseil national, Christoph Blocher, s'il n'obtient pas un nouveau mandat au Conseil fédéral, devrait récupérer une place au parlement, après le désistement d'un autre élu UDC.

Le malaise suisse a donné naissance à un vote d'extrême-droite. Plus qu'un vote contestataire, il permet à l'aile zurichoise de l'UDC d'être au pouvoir depuis 1999. L'arrivée du FPÖ au gouvernement autrichien a été beaucoup moins une volonté du peuple de voir les idées du parti mises en application qu'un rejet de la politique alors menée. Pour preuve, le FPÖ est entré au gouvernement grâce à une coalition et a perdu 17 points entre son entrée au gouvernement, en 1999, et 2002. La poussée de l'extrême-droite en Autriche serait donc plus à rapprocher de celle du Front National en France en 2002. Il faut aussi être prudent lorsque l'on évoque une extrême-droite en plein essor en Suisse, puisque les deux ailes de l'UDC ont des positions différentes, il est donc difficile de savoir à quelle aile vont les votes. En outre, le système traditionnel de collégialité en vigueur ne permet pas à un parti de gouverner, le système helvétique laisse peu de marge pour l'exécution d'une politique trop marquée, à gauche comme à droite. On remarque tout de même que l'UDC est parvenue à percer en Suisse romande aux élections de 2003, période où l'aile zurichoise étouffait déjà la frange bernoise, Blocher est donc pour beaucoup dans cette nouvelle victoire obtenue par l'UDC.

Si ces idées ont pu pénétrer en Suisse, c'est aussi parce que les Suisses se sont rendus compte qu'ils n'étaient plus à l'abri des problèmes rencontrés par leurs voisins, le chômage et l'insécurité en tête. Faire appel au parti qui se réclame d'une politique qui correspond à l'âge d'or de la Confédération, et qui est surtout totalement opposé à l'ouverture sur l'Europe, considérée comme maîtresse de beaucoup de maux, semble dès lors assez logique. La volonté d'ouverture de Micheline Calmy-Rey durant son année de présidence a aussi pour but de

⁰ Les Verts sont crédités de 10.7 % dans un sondage d'avril 2007 de la Société Suisse de Radiodiffusion et télévision (SSR). C'est le seul parti à gagner des points par rapport aux élections de 2003. Les Verts étaient déjà, en 2006, le parti ayant le plus progressé aux élections cantonales.

proposer une autre alternative, opposée à celle de l'UDC. Les élections d'octobre 2007 permettront de savoir si la présidente socialiste a séduit, ou si les Suisses préfèrent la méthode ultra-conservatrice de Blocher. Les Suisses ont placé les étrangers et l'intégration en tête de leurs préoccupations, devant l'environnement. Les partis politiques de l'opposition semblent décidés à faire barrage à l'aile zurichoise de l'UDC. Les derniers sondages d'avril 2007 donnent l'UDC premier à 26.2 %, devançant le PS de 3.5 points⁰. En 2003, l'UDC avait devancé le PS de 3.4 points.

⁰ Sondage SSR, réalisé auprès

Conclusion générale

iques, avril 2007.

Le malaise suisse contemporain se traduit par des divergences d'opinions extrêmement marquées entre les communautés romandes et alémaniques, on le constate aisément à presque toutes les votations en Suisse. Le fait même que, à l'intérieur d'un Etat-nation, la distinction soit faite aussi souvent entre les deux cultures, est symptomatique d'un malaise, d'un manque de réelle cohésion nationale. Ce malaise se traduit aussi par la remise en cause d'une des bases principales du modèle suisse, à savoir la neutralité. Base de la politique étrangère de la Suisse, mais aussi instrument de régulation des conflits entre Romands et Alémaniques, la neutralité ne fait plus l'unanimité. On entend rarement parler de la supprimer totalement, l'idée est difficilement concevable en Suisse, mais on évoque de plus en plus la « neutralité active », un moyen de contourner la définition de neutralité, sans abandonner ce symbole. Autre forme de ce malaise, la disparition progressive de la « mentalité de hérisson ». Les Suisses ont cessé de se renfermer sur eux-mêmes lorsqu'ils se sentent attaqués par l'extérieur. Cette évolution, on la constate surtout depuis les lourdes critiques qui se sont abattues sur la Suisse après la Deuxième Guerre mondiale. Le mécanisme d'auto-défense a laissé place à de l'auto-flagellation, la neutralité a donné naissance à un sentiment de culpabilité difficile à refouler, d'autant que la Suisse était montrée du doigt dans le monde entier. Le Suisse romand peut parfois se demander s'il n'est pas plus proche des Français que de ses compatriotes germanophones. Dès lors, si le modèle national qui les lie est mis en difficultés, quelle logique peut encore unir Romands et Alémaniques, si ce n'est la logique économique ?

Cette crise identitaire s'est particulièrement développée au cours du XX^{ème} siècle pour plusieurs raisons. Les conflits confessionnels, qui opposaient encore catholiques et protestants au XIX^{ème} siècle, ont été remplacés par des querelles culturelles entre Romands et Alémaniques. Dès lors, le malaise s'est installé. Les mythes devaient servir à unifier la population, mais beaucoup d'entre eux ont été mis à mal. Le mythe de Guillaume Tell a par exemple été récupéré par différents mouvements d'extrême-gauche et d'extrême-droite, il apparaissait ensuite difficile pour le peuple suisse de s'y identifier. Les autres mythes, entretenus par les autorités helvétiques, notamment après la Deuxième Guerre mondiale, ont été rejetés par une partie des intellectuels suisses. Ainsi, Henri Guisan a été contesté dès que l'accès aux archives de la Deuxième Guerre mondiale a été possible. Sa sympathie pour le régime fasciste de Mussolini et ses rencontres avec des officiers nazis ne lui ont plus permis

de symboliser la neutralité et l'humanisme suisse. Le fait que ce soient des intellectuels suisses qui aient remis tous ces mythes et la neutralité en cause a particulièrement posé problème. Les attaques ne venaient plus de l'étranger, il n'était plus possible de se replier sur soi pour laisser passer la tempête. L'aspect attentiste, figé, de la politique suisse a également joué un rôle dans ce malaise ; alors que l'Europe se construit, que tous les pays frontaliers évoluent, une partie des Suisses a l'impression de ne pas avoir le droit aux mêmes possibilités que ses voisins, en raison du caractère particulier du modèle suisse, d'où aussi sa remise en cause. Annemarie Schwarzenbach et Charles-Ferdinand Ramuz regrettaient déjà cet aspect de la Suisse dans les années trente, Fritz Zorn l'a rappelé au début des années soixante-dix.

Finalement, la cause principale de ce malaise réside probablement dans le fait que les communautés à l'origine de la Confédération helvétique n'avaient pas un objectif patriotique, il s'agissait avant tout de se regrouper pour défendre des intérêts communs et se protéger du danger extérieur. Dans son livre paru en avril 2006, *Les cicatrices du passé. Essai sur la gestion des conflits helvétiques (1798-1918)*, l'historienne Irène Hermann revient sur les conflits qui ont divisé la Suisse de la fin du XVIII^{ème} siècle à la Première Guerre mondiale, elle avance notamment que « jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, (...) la Suisse s'est construite essentiellement (...) négativement »⁰. A présent que les menaces extérieures sont très limitées, les communautés doivent se rattacher à leur histoire commune pour trouver une logique à vivre ensemble. Or, cette histoire commune a longtemps été une succession de conflits, d'abord confessionnels, ensuite culturels. Ce qui lie les Romands et les Alémaniques aujourd'hui, c'est la spécificité de leur pays commun. Depuis 1999, le parti d'extrême-droite de l'UDC est le premier parti du pays. Il est parvenu à trouver du soutien au sein des deux communautés, il prône un retour au modèle suisse le plus traditionnel. Les Suisses semblent vouloir reconstruire le pays sur ses bases originelles après les multiples crises qu'il a subi depuis 1945 : le patriotisme suisse est une réalité.

On peut néanmoins se demander si ce malaise n'est pas surtout applicable à la minorité romande. En effet, les Alémaniques, ils l'ont montré par leurs votes contre l'Europe, semblent dans l'ensemble plutôt satisfaits de la situation en Suisse. S'ils acceptent de plus en plus facilement les accords bilatéraux, ils ne sont pas pour autant ouverts à une entrée dans l'UE ; il s'agit plutôt d'obtenir le meilleur possible de l'Europe sans en subir les inconvénients, le principal d'entre eux étant, pour eux, l'immigration. Ce sont les Alémaniques qui ont le pouvoir dans les urnes, et Zurich est le moteur économique du pays. Les Romands sont

⁰ I.HERMANN, *Les cicatrices du passé. Essai sur la gestion des conflits helvétiques (1798-1918)*, Peter Lang, 2006.

bloqués par leur minorité, et le chômage les touche bien plus que les Alémaniques, d'où une certaine résignation.

Les Suisses semblent donc avoir deux solutions pour faire cesser le malaise qui touche le pays, deux solutions totalement opposées. La première, et c'est celle qu'encourage le Conseil fédéral, est de se tourner vers l'Europe, vers l'extérieur, en allant même jusqu'à, pourquoi pas, adapter la neutralité. Cette solution est celle que plébiscitent les Romands depuis des décennies. L'autre solution est de réaffirmer le modèle suisse, en revenant notamment à la neutralité intégrale, c'est la voie proposée par l'UDC. Le problème est que, pour régler le problème entre Romands et Alémaniques, il faut choisir entre deux solutions qui, justement, les opposent. Pourtant l'UDC est aussi présente en Romandie, depuis quelques années, mais, pour les Romands, cela semble être une solution de désespoir afin de retrouver de l'emploi et faire baisser l'immigration⁰. Pour les Alémaniques, il s'agit davantage de se positionner contre la solution prônée par le PSS et Micheline Calmy-Rey, les idées de l'UDC leurs sont, en outre, beaucoup moins éloignées que pour les Romands. En octobre 2007, Romands et Alémaniques devront se prononcer et accorder, ou non, par leurs votes, de nouveau leur confiance à l'UDC. Les résultats nous en apprendront alors un peu plus sur la volonté des Romands. Si l'UDC réalise une nouvelle fois un gros score en Suisse francophone, il faudra alors se poser deux questions : est-il possible d'être à la fois favorable à une entrée de la Suisse au sein de l'UE et de voter en faveur de l'UDC aux élections fédérales ? Et, plus simplement, les Suisses romands ont-ils définitivement rangé leurs espoirs d'Europe ?

⁰ A Genève, en 2000, les étrangers représentaient 38 % de la population du canton. www.geneve.ch

Bibliographie

Articles et ouvrages :

G.ARES, *La Suisse avenir de l'Europe ?*, Gallimard, 1997.

F.AUER, *Jean Ziegler ou l'histoire falsifiée*, l'Age d'Homme, 1999.

E.BENBASSA, J.C.ATTIAS, *La Haine de Soi, difficiles identités*, Complexe, 2000.

J.BERENGUER, *Histoire de l'Autriche*, « Que sais-je ? », PUF, 1994.

COLLECTIF, dir.J-F BERGIER, *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, Fayard, 2000.

F.BLANKHART, « Der Neutralitätsbegriff aus logischer Sicht » (« La notion de neutralité d'un point de vue logique »), *Mélanges de Edgar Bonjour*, Helbling, 1968.

R.BOLZERN, « Espagne : de la guerre civile à la mort de Franco », *Dictionnaire historique de la Suisse, volume IV*, Hauterive, 2005.

E.BONJOUR, *Histoire de la neutralité suisse : quatre siècles de politique extérieure fédérale, tome V*, La Baconnière, 1971.

N.BOUVIER, I.LICHTENSTEIN-FALL, *Routes et déroutes*, Metropolis, 1996.

M.BRETTON, « Le rapport final de la Commission Bergier : les points forts du rapport. », *La Tribune de Genève*, 23 mars 2002.

A.BRON, « Le Conseil fédéral salue le rapport mais "ne jette la pierre à personne" », *La Tribune de Genève*, 23 mars 2002.

M.CALMY-REY, D.S MIEVILLE, « Micheline Calmy-Rey n'est pas disposée "à rester à la maison, ni à se taire dans les quatre langues nationales" », *Le Temps*, 21 octobre 2004.

F.CHERIX, « Les 28 actions du ministre Christoph Blocher contre les institutions suisses », *Le Temps*, 26 octobre 2006.

M. COMINA, éditorial, *Le Temps*, Genève, 23 mars 2002.

A. DOUSSE, éditorial, *Le Matin*, Lausanne, 23 mars 2002.

F.DURRENMATT, *La visite de la vieille dame*, Flammarion, 1957.

Le juge et son bourreau, Albin Michel, 1961.

Pour Vaclav Havel, Mini Zoé, 1995.

COLLECTIF, dir.**J-C FAVEZ**, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, 1991 [1983].

C.D FERRATA, *Mémoires*, tome I, Tipografia Cuffiani, 1920.

J.FREYMOND, « Neutralité et neutralisme », *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, Paris, 1966.

M.FRISCH, *Monsieur Bonhomme et les incendiaires*, Gallimard, 1969.

Guillaume Tell pour les écoles, L'Age d'Homme, 1990.

I.HERMANN, *Les cicatrices du passé. Essai sur la gestion des conflits helvétiques (1798-1918)*, Peter Lang, 2006.

H-U JOST, « Pour un nouvel éclairage sur l'ensemble de l' "élite" », *La brèche* 488, 3/10 avril 1992.

D.KUNZI, « Or des Nazis, fonds juifs, la Suisse et le Reich », *Une Suisse sans armée* n°34, été 1997.

J-J LANGENDORF, *La Suisse dans les tempêtes du XX^{ème} siècle*, Georg, 2001.

Histoire de la neutralité : une perspective, Infolio, 2007.

M.LUTZ (trad. L-B LERESCHE), *Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse*, Samuel Delisle, 1838.

J-B MAUROUX, *Du bonheur d'être Suisse sous Hitler*, Jean-Jacques Pauvert, 1968.

N. MEIENBERG, « Aide pour la lecture du rapport Bonjour », *Die Schweiz. Nationales Jahrbuch der NHG*, 1972.

N.MEIER, « La neutralité suisse - de facto abolie ? - nouveaux potentiels conflictuels et menaces asymétriques », *Revue militaire suisse*, 11 décembre 2004.

D-L MIERMONT, *Annemarie Schwarzenbach ou le Mal d'Europe*, Payot, 2005.

dir.D.S MIEVILLE, *La Suisse est-elle soluble dans l'Europe ? (Journal de Genève et Gazette de Lausanne)*, Georg, 1996.

V.MONNET, « L'histoire suisse réécrite au gré des rapports officiels », *Le Temps*, Genève, 6 avril 2002.

A.MUSCHG, *Wenn Auschwitz in der Schweiz liegt (« Quand Auschwitz est en Suisse »)*, Suhrkamp, 1997.

P.PASTEUR, « Autriche, pourquoi la dérive ? », *Le Monde diplomatique*, mars 2000.

J-B RACINE, « La Suisse et l'Europe : questions d'échelle », *Mappemonde*, mars 1997.

C-F RAMUZ, *Conformisme*, Sequences, 1931.
Lettres 1919-1947, Les Chantres, 1959.

G.REAL, *La passe imaginaire*, L'Aire/Manya, 1992.

G.DE REYNOLD, *La démocratie et la Suisse, essai d'une philosophie de notre histoire nationale*, Le Chandelier, 1929.

D.DE ROUGEMONT, *La Suisse, ou l'histoire d'un peuple heureux*, Hachette, 1965.

S.SCHMID, A.DOUSSE, « Pas de Swisscoy au Liban ! », *Le Matin-Dimanche*, 27 août 2006.

A-M.SCHWARZENBACH, « Die Schweiz, das Land, das nicht zum Schuss kam » (« La Suisse, le pays qui n'a pas tiré un coup de feu », *Der Alltag*, n°2, 1987.

C.SPITTELER, *Notre point de vue Suisse*, Zoé, 1995.

J.VLASSEN BROEK, *L'UDC de C.Blocher : l'extrême-droite au coeur de la concordance helvétique ?*, Université Libre de Bruxelles, 2004.

R-H WUST, *Alerte en pays neutre. La Suisse en 1940*, Payot, 1966.

J.ZIEGLER, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Points, 1977.

La Suisse, l'or et les morts, Points, 1998.

Le bonheur d'être Suisse, Seuil, 1993

« Mort programmée du secret bancaire », *Le monde diplomatique*, février 2001.

F.ZORN, *Mars*, Gallimard, 1979.

Sites web et documents consultables sur internet :

(tous les liens étaient actifs au 1^{er} juin 2007)

Site officiel de la Confédération helvétique.

➔ www.admin.ch

Site sur la politique, les institutions et l'actualité suisses.

➔ www.swisspolitics.org

Site de l'ASIN :

➔ www.asin.ch

Site de l'UDC :

➔ www.udc.ch

R.BOLZERN, « Espagne : de la guerre civile à la mort de Franco »

→ <http://www.hls-dhs-dss.ch>

COLLECTIF, dir. **J-F BERGIER**, *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, Fayard, 2000

→ http://www.droitshumains.org/Racisme/2e_guerre/Images/ch_refug.pdf,

C.BLOCHER, Allocution prononcée lors de la célébration des 20 ans de l'ASIN, à Interlaken (BE), le 8 octobre 2006.

→ <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/red/2006/2006-10-28.html>

V.BOURQUIN, « Kosovo : Calmy-Rey n'en fait-elle pas trop ? », 27 janvier 2006.

→ www.uelileuenberger.ch

M.BRETTON, « Le rapport final de la Commission Bergier : les points forts du rapport. », *La Tribune de Genève*, 23 mars 2002.

→ http://www.aidh.org/Racisme/2e_guerre/doss_tge03.htm

éditorial sur le rapport Bergier, dans *Le Temps* du 23 mars 2002.

→ http://www.aidh.org/Racisme/2e_guerre/rapp_final_i.htm

A.BRON, « Le Conseil fédéral salue le rapport mais "ne jette la pierre à personne" », *La Tribune de Genève*, 23 mars 2002.

→ http://www.aidh.org/Racisme/2e_guerre/doss_tge02.htm

M.CALMY-REY, **D.S MIEVILLE**, « Micheline Calmy-Rey n'est pas disposée "à rester à la maison, ni à se taire dans les quatre langues nationales" », *Le Temps*, 21 octobre 2004.

→ <http://www.letemps.ch/template/transmettre.asp?contenupage=nlreader&page=newsletterdisplay&id=16&NLArtID=2469>

F.CHERIX, « Les 28 actions du ministre Christoph Blocher contre les institutions suisses », *Le Temps*, 26 octobre 2006.

→ <http://www.letemps.ch/template/transmettre.asp?contenupage=nlreader&page=newsletterdisplay&id=16&NLArtID=7974>

A.CHEVALLEY, « Textes sur la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale », Cliotexte

→ <http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/html/suisse.2e.guerre.mondiale.html>

M. CHOLLET, « Littérature suisse, entre introspection et subversion »

→ <http://www.peripheries.net/article239.html>

M. COMINA, éditorial sur le rapport Bergier, dans *Le Temps* du 23 mars 2002.

→ http://www.aidh.org/Racisme/2e_guerre/rapp_final_i.htm

N. DE DARDEL, M.DREYFUS, S.KELLER (...), «Manifeste du 21 janvier 1997».

→ http://www.iis.ee.ethz.ch/~neeri/politics/manifest/MAN_FR.html

A. DOUSSE, éditorial sur le rapport Bergier, dans *Le Matin* du 23 mars 2002.

→ http://www.aidh.org/Racisme/2e_guerre/rapp_final_i.htm

O.GEDEN, « La droite populiste la plus puissante d'Europe », 30 octobre 2006.

→ http://www.swissinfo.org/ger/suche/detail/La_droite_populiste_la_plus_puissante_d_Europe.html?siteSect=881&sid=7201532&cKey=1162205629000

www.humanrights.ch, « L'offensive anti-minarets de l'UDC débouche sur une initiative ».

→ http://www.humanrights.ch/home/fr/idart_4608-content.html?zur=79

D.KUNZI, « Or des Nazis, fonds juifs, la Suisse et le Reich », *Une Suisse sans armée* n°34, été 1997.

→ <http://www.gssa.ch/gssa34/espoir.htm>

H-U JOST, « Pour un nouvel éclairage sur l'ensemble de l'"élite" », *La brèche* 488, 3/10 avril 1992.

→ <http://home.citycable.ch/josthistoire/page6/page6.html>

J-C LAMBELET, « Les pharisiens ou la dysintelligentsia suisse », exposé lors de l'Assemblée générale du « Cercle histoire vécue », 11 mai 2000, Berne.

→ www.hec.unil.ch/jlambelet/Pharisiens3.doc

M.LESDOM, « Le rapport Bergier bientôt dans sa version scolaire », 1^{er} octobre 2003.

→ http://www.swissinfo.org/fre/suisse/detail/Le_rapport_Bergier_bientot_dans_sa_version_scolaire.html?siteSect=111&sid=4297020&cKey=1064981858000

U.MAURER, « La neutralité intégrale, un modèle dépassé ? », conférence de presse de l'UDC, 16 janvier 2007.

→ http://svp.ch/?l=3&page_id=2834

N. MEIENBERG, « Aide pour la lecture du rapport Bonjour », *Die Schweiz. Nationales Jahrbuch der NHG*, 1972.

→ <http://www.coaltar.net/Dossiers/meienberg.html>

N.MEIER, « La neutralité suisse - de facto abolie ? - nouveaux potentiels conflictuels et menaces asymétriques », *Revue militaire suisse*, 11 décembre 2004.

→ www.studienstiftung.ch/d/data/262/sécurité_et_neutralité_RMS.pdf

V.MONNET, « L'histoire suisse réécrite au gré des rapports officiels », *Le Temps*, Genève, 6 avril 2002.

→ http://www.aidh.org/Racisme/2e_guerre/rapp_final_1.htm

P.PASTEUR, « Autriche, pourquoi la dérive ? », *Le Monde diplomatique*, mars 2000.

→ <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/03/PASTEUR/13505>

www.nouvelobservateur.com, « La Suisse durcit ses lois sur l'asile », 25 septembre 2006.

→ <http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=/20060925.OBS3294.html&database=20061009>

J-B RACINE, « La Suisse et l'Europe : questions d'échelle », *Mappemonde*, mars 1997.

→ <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M397/Racine.pdf>

S.SCHMID, A.DOUSSE, « Pas de Swisscoy au Liban ! », *Le Matin-Dimanche*, 27 août 2006.

→ <http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/documentation/interview/interv2006/0827i.html>

U.SCHLUER, « une définition absurde de la neutralité du DFAE ; une « neutralité active » n'existe pas ! », conférence de presse de l'UDC, 16 janvier 2007.

→ http://www.udc.ch/print.html?l=3&page_id=2837

B.VAUTIER, « Politique internationale (1999) »

→ www.ben-vautier.com

J.VLASSENBROEK, *L'UDC de C.Blocher : l'extrême-droite au coeur de la concordance helvétique ?*, Université Libre de Bruxelles, 2004.

→ http://www.memoireonline.com/06/06/163/m_udc-extreme-droite-concordance-helvetique15.html#toc37

J.ZIEGLER, interview par J-P.LAMBERT

→ http://www.objectifreussir.ch/fr/cadre_repertoire/Interview/Politiciens/Jean_Ziegler/ziegler.html

« Mort programmée du secret bancaire », *Le monde diplomatique*, février 2001.

→ <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/02/ZIEGLER/14846>

Index

A

Abacha, Sani.....107
 Ador, Gustave.....33
 AELE.....93
 Alexandre I^{er}.....23
 Allemagne.....4, 11, 33, 35, 39, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 65, 67, 70, 72, 73, 74, 75, 80, 86, 89, 92, 94, 96, 105, 119, 123
 Alliance Des Indépendants.....85
 Alpes.....17, 18
 Ankara.....121
 Anschluss.....55, 123, 124
 Appenzell.....13, 19
 Arès, Georges.....101
 Argovie.....19, 22
 ASIN.....96, 98, 109, 116
 Auer, Felix.....78, 79
 Auschwitz.....81, 91
 Autriche.....18, 20, 29, 49, 55, 93, 100, 123, 124, 126, 127

B

Bade (Grand Duché de).....29
 Bâle.....13, 17, 19, 20, 23, 25, 30, 42, 94, 95, 100, 104, 116
 Balkans.....123
 Barmen (Déclaration théologique de).....57
 Barth, Karl.....57, 89
 Beauvoir, Simone de.....72
 Bédarida, François.....66
 Belgique.....33, 53
 Bergier, Jean-François/(Rapport).....56, 73, 75, 76, 77, 78, 104, 120, 123
 Berlin.....53, 64
 Berne.....9, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 34, 40, 42, 56, 71, 72, 95, 100, 104, 116, 119
 Bibracte.....17
 Bin Laden, Usama.....119
 Blankhart, F.....108, 110, 132
 Blocher, Christoph.....94, 96, 103, 104, 109, 114, 115, 116, 118, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 128
 Bolchevique.....36, 38
 Bonjour, Edgar.....65, 66, 67, 68, 73, 80
 Bourbaki, Charles Denis.....31
 Bourgogne (Duché de).....18
 Bourgogne (Guerres de).....19
 Bouvier, Nicolas.....77, 82, 90, 91, 92
 Brésil.....31
 Bridel, Philippe.....25
 Brigades internationales.....46
 Bronfman, Edgar.....70, 76

Brunnen (Pacte de).....18

C

Calmy-Rey, Micheline.....81, 110, 111, 112, 113, 114, 128, 131
 Calvin, Jean.....20
 Carinthie.....124, 125
 Ceausescu, Nicolae.....72
 CEE.....92, 93, 111, 119
 Charlemagne.....18
 Charles X.....26
 Chevallaz, Georges-André.....68, 71, 78, 79
 CICR.....56
 Cingria (les frères).....37
 Clinton, Bill.....70
 Confédération (helvétique).....4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 36, 38, 39, 40, 42, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 74, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 93, 96, 97, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 110, 112, 113, 120, 122, 127, 130
 Congrès juif international.....70, 74, 76, 79, 80, 123
 Conseil de l'Europe.....93
 Corée (Guerre de).....113
 Croix-Rouge.....31, 54, 56, 106, 112

D

Dardel, Nils de.....81
 Davel, Abraham (le major).....21
 Delamuraz, Jean-Pascal.....71, 76, 77, 80, 81, 91, 95
 Deuxième Guerre mondiale.....6, 44, 49, 50, 53, 54, 56, 61, 64, 65, 67, 71, 73, 75, 76, 77, 78, 80, 82, 84, 87, 105, 113, 120, 123, 129
 DFAE.....110, 111
 Diète fédérale.....19, 20, 23, 26, 28, 29
 Dreyfuss, Ruth.....77
 Dublin (Accords de).....98, 99, 116, 119, 121
 Dufour, Guillaume-Henri.....27
 Dunant, Henri.....31
 Dunant, Jean-Henri.....118
 Dürrenmatt, Friedrich.....59, 60, 61, 62, 69, 72, 75, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 102, 103, 106
 Duttweiler, Gottlieb.....85, 89, 106
 Duvalier, Jean-Claude.....107

E		Havel, Vaclav..... 85, 89, 90, 106
EEE..... 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 116, 121, 126		Helvetia (divinité)..... 26
Egli, Alphons..... 30, 33, 57, 117, 124		Helvetia (société patriotique)..... 30
Eicher, Stephan..... 81		Hennig, Jean-Luc..... 92
Empire romain..... 17		Hermann, Irène..... 130
Etats-Unis..... 29, 63, 70, 74, 109, 123		Hess, Johann Jakob..... 24
Ethiopie..... 40, 46		Hitler, Adolf..... 50, 57, 62, 63, 70, 82, 120
Etter, Philipp..... 37		Hochhuth, Rolf..... 66
		Hoffmann, Arthur..... 33
		Hussein, Saddam..... 72
F		I
Farel, Guillaume..... 20		Irak..... 108
FCFA..... 101		Israël..... 70, 74
Fédération patriotique..... 47		Italie..... 9, 10, 11, 19, 29, 31, 37, 40, 46, 47, 48, 58, 61, 75, 94, 95, 97
Ferdinand I ^{er} d'Autriche..... 20		
Ferrata, Cardinal Domenico..... 30		J
Flue, Nicolas de..... 19, 26, 96, 110		Jakob, Christian D..... 12
FPÖ..... 122, 124, 125, 126, 127, 148		Jost, Hans-Ulrich..... 67, 71, 78, 81
France..... 4, 9, 11, 22, 31, 32, 35, 37, 40, 41, 42, 43, 45, 50, 55, 58, 95, 96, 102, 127		Jura (canton)..... 17, 40, 98
Franco, Francisco..... 46		
Fribourg (Suisse)..... 9, 18, 19, 20, 27, 36, 77, 95, 100		K
Frisch, Max..... 59, 61, 62, 66, 69, 72, 75, 89, 90, 102, 103		Kappel (Guerres de)..... 20
Front National (français)..... 47, 127		Kienthal (conférence de)..... 36
Front National zurichois..... 47		Kimche, John..... 65
		Kosovo..... 111, 116
G		Kriesi, Hanspeter..... 96
Gauchet, Marcel..... 102		Kybourg (dynastie)..... 18
Gauye, Oscar..... 67, 68		
Genève..... 17, 18, 20, 23, 40, 41, 42, 46, 47, 54, 71, 72, 73, 76, 92, 100, 104, 107		L
Genève (Conventions de)..... 111, 113		La Harpe, Frédéric-César de..... 23
Gessler (le bailli)..... 25		Lambelet, Jean-Christophe..... 71, 78, 79, 80, 81, 91, 136
Glaris..... 18, 40, 95		Langendorf, Jean-Jacques..... 4, 71, 78
Gorz, André..... 4, 107		Lausanne..... 17, 25, 41, 46, 77, 78, 83, 96
Gotthard (col du)..... 18		Léman (lac)..... 42
Grand-Saint-Bernard (col du)..... 18		Lénine, Vladimir Ilitch Oulianov, dit..... 36
Grande-Bretagne..... 29, 74, 93, 123		Leresche, Louis-Benjamin..... 24
Grèce..... 124		Lessing, Theodor..... 101, 102, 103, 104, 105, 115
Grimm, Robert..... 36		Liban..... 111
Grisons..... 9, 11, 17, 22		Ligue des Tessinois..... 97
Grütli (prairie du)..... 51, 64, 122, 158		Ligue du Nord..... 97
Guerre de Trente Ans..... 20		Ligue populaire..... 52
Guerre froide..... 99, 113		Londres..... 29, 70
Guevarra, Ernesto..... 72		Lucerne..... 18, 20, 25, 26, 27, 95, 100
Guillaume II..... 33		Ludwig, Carl..... 64
Guisan, Henri..... 51, 62, 64, 65, 67, 68, 78, 80, 96, 120, 129		
Guyane française..... 31		
H		
Habsbourg (dynastie)..... 18, 19		
Haider, Jörg..... 122, 124, 125, 126		

M		Pologne.....	74
Mann, Erika.....	45	Portugal.....	53, 93, 107
Mann, Thomas.....	45, 48	Poulaille, Henri.....	41
Marcos, Ferdinand.....	107	PPP.....	109, 116
Marignan (bataille de).....	19	PRD.....	14, 115
Marshall (plan).....	93	Première Guerre mondiale.....	6, 7, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 44, 50, 51, 57, 59, 69, 82, 123
Maurer, Ueli.....	112, 115	Prusse.....	29
Mauroux, Jean-Baptiste.....	62, 66, 82	PSS.....	14, 131
Maurras, Charles.....	37	R	
Maximilien d'Autriche.....	19	Ramuz, Charles-Ferdinand.....	11, 37, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 57, 60, 91, 104, 130, 134
Meienberg, Niklaus.....	65, 66, 67, 69, 71, 72, 73, 75, 80, 86, 102, 133, 136	Réal, Grisélidis.....	92
Meier, Niklaus.....	108, 109, 110, 133, 137	Reich.....	53, 63, 123, 124
Mobutu, Sese Seko.....	72, 107	Reynold, Gonzague de.....	36, 37, 46, 48, 52
Morgarten (bataille de).....	18	Rhin.....	17, 18
Motta, Giuseppe.....	39, 40, 46, 50, 51	Rhône.....	17, 41
MNS.....	52	Romulus Augustule.....	17
Muschg, Adolf.....	81, 91	Rothmund, Heinrich.....	55
Mussolini.....	37, 40, 46, 47, 50, 58, 67, 130	Rougemont, Denis de.....	5, 134
N		Russie.....	23, 29, 33, 36, 38, 79
Naefels (bataille de).....	18	S	
Napoléon Bonaparte.....	22, 23, 29, 30, 83	Sacco, Nicola.....	40
Napoléon III.....	29, 30	Saint Empire romain germanique.....	18, 19
Neuchâtel.....	5, 11, 20, 23, 29, 40, 62, 77, 94, 98, 113	Saint-Gall.....	17, 22, 66
Nidwald.....	13, 95	Saint-Siège.....	30, 66
Nouvelle Société helvétique.....	34, 37	Salazar, Antonio de Oliveira.....	37
NSDAP.....	48	Sarine.....	50
O		Sarnen.....	25
Obrecht, Hermann.....	50, 51	Sartre, Jean-Paul.....	72
Obwald.....	13, 19	Savoie (Comte de).....	18
OECE.....	93	Savoie (affaire de).....	29, 30
Olten (Comité).....	36	Schaffhouse.....	19, 121
Oltramare, Georges.....	47	Schellenberg, Walter.....	67
ONU.....	12, 72, 86, 99, 100, 107, 108, 111, 119	Schengen (Accords de).....	98, 99, 116, 119, 121
OTAN.....	98, 109, 116, 123	Schiller, Friedrich.....	26
ÖVP.....	125	Schlüer, Ulrich.....	112
P		Schmid, Samuel.....	111, 116, 119, 121, 126
PAB.....	126	Schwarzenbach, Annemarie.....	45, 48, 57, 58, 59, 60, 89, 130
Pacte fédéral.....	12, 20, 23, 24, 26, 27, 51, 88	Schwytz.....	18, 27, 40, 95, 97
Pantaléon, Henri.....	26	SDN.....	39, 40, 41, 44, 148
Paris.....	41, 83	Sempach (bataille de).....	18, 25
Pauvert, Jean-Jacques.....	83	Séville.....	4
PDC.....	14	Shoah.....	70, 74
Pétain, Philippe.....	51	Sion.....	113
Petitpierre, Max.....	107, 113	Slovénie.....	124
Picot, Albert.....	64	Soleure.....	19, 20
Pie XII.....	66	Sonderbund (Guerre du).....	13, 27, 28
Piémont.....	29	Souabe (Duché de).....	18
Pilet-Golaz, Marcel.....	51, 52, 67, 120	Souabe (Guerres de).....	19
Platon.....	90	Spicher, Thierry.....	96
		Spitteler, Carl.....	34, 35, 41
		Staline, Iossif Djougachvili, dit.....	57

Stamm, Luzi.....	111, 120
Stämpfli, Jakob.....	30
Stans (Diète de).....	19, 26
Stokar, Johann Georg.....	21
Suède.....	53, 75, 93
Suez (canal de).....	113
Suisse.....	4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131

T

Taiwan.....	100
Tchécoslovaquie.....	85
Tell, Guillaume.....	25, 26, 61, 80, 96, 129
Tessin.....	5, 9, 11, 16, 19, 20, 22, 29, 30, 31, 36, 40, 46, 49, 81, 94, 95, 97, 98, 100, 101, 115
Thoune.....	71
Thurgovie.....	19, 22, 96
Toggenbourg.....	20
Toko (l'archer).....	26
Toscanini, Arturo.....	58
Tuileries.....	23, 25

U

UDC.....	14, 94, 96, 97, 98, 103, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 124, 126, 127, 128, 130, 131
UE.....	45, 80, 109, 110, 111, 112, 113, 127, 129
Ulysse.....	90
Union Nationale genevoise.....	47
Union Soviétique (URSS).....	107, 108, 109, 123
Unterwald.....	13, 18, 27
Uri.....	18, 25, 27, 40, 94, 95, 98

V

Valais.....	9, 11, 17, 18, 20, 23, 27, 94, 95, 100, 112,
Vanzetti, Bartolomeo.....	40
Vatican.....	66, 100
Vaud.....	11, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 51, 57, 91, 101, 104, 112
Vautier, Ben.....	4, 5
Vichy.....	50
Vienne.....	29
Vienne (Congrès de).....	23, 26, 29
Villmergen (Guerres de).....	20
Vinet, Alexandre.....	25

Vlassenbroek, Julien.....	117
Von Sprecher, Theophil.....	33
Von Steiger, Eduard.....	51, 54, 57, 120
Vranitzky, Franz.....	123
Vuillemin, Louis.....	26

W

Wahlen (plan).....	51
Waldheim, Kurt.....	123
Washington.....	58
Washington (Accords de).....	63
Waterloo.....	79
Wattenwil (colonel de).....	33
Wehrmacht.....	63
Westphalie (Traité de).....	19, 20
Wetter, Ernst.....	51
Widmer, Leonhard.....	12
Wil (Defensional de).....	20
Wille, Ulrich.....	33, 35, 45, 51

Z

Zähringen (dynastie).....	18
Zemp, Joseph.....	30
Ziegler, Jean.....	5, 63, 66, 71, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 86, 103, 106, 107
Zimmerwald (conférence de).....	36
Zorn, Fritz.....	90, 91, 92, 102, 130
Zoug.....	18, 27, 37, 95, 98
Zurich.....	10, 11, 17, 18, 19, 20, 24, 28, 31, 34, 36, 40, 42, 45, 47, 49, 66, 70, 73, 77, 81, 85, 90, 91, 92, 95, 98, 100, 101, 102, 104, 107, 113, 118, 120, 126, 127, 128, 130
Zwingli, Ulrich.....	19, 20
Zwyszig, Alberik.....	12

Liste des sigles

Cantons suisses :

AG : Argovie

AI : Appenzell Rhodes-Intérieures

AR : Appenzell Rhodes-Extérieures

BE : Berne

BL : Bâle-Campagne

BS : Bâle-Ville

FR : Fribourg

GE : Genève

GL : Glaris

GR : Grisons

JU : Jura

LU : Lucerne

NE : Neuchâtel

NW : Nidwald

OW : Obwald

SG : Saint-Gall

SH : Schaffhouse

SO : Soleure

SZ : Schwytz

TG : Thurgovie

TI : Tessin

UR : Uri

VD : Vaud

VS : Valais

ZG : Zoug

ZH : Zurich

Pays :

ALL : Allemagne

AUT : Autriche

CH : Confédération Helvétique

Organisations internationales, organismes et associations :

AELE : Association Européenne de Libre-Echange

ASIN : Action pour une Suisse Indépendante et Neutre

ASSH : Académie Suisse des Sciences Humaines et sociales

CEE : Communauté Economique Européenne

CICR : Comité International de la Croix-Rouge

DFAE : Département Fédéral des Affaires Etrangères

EEE : Espace Economique Européen

FCFA : Fédération des Communauté Francophones et Acadienne du Canada

GSsA : Groupe pour une Suisse sans Armée

OECE : Organisation Européenne de Coopération Economique

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PPP : Partenariat Pour la Paix

SDN : Société des Nations

SECO : Secrétariat d'Etat à l'Economie

UE : Union Européenne

Partis politiques :

ADI : Alliance Des Indépendants

FPÖ : Freiheitliche Partei Österreichs

MNS : Mouvement National Suisse

NSDAP : Nationalsozialistische Deutsche ArbeiterPartei

ÖVP : Österreichische VolksPartei

PAB : Parti des Paysans, Artisans et Bourgeois

PDC : Parti Démocrate-Chrétien

PRD : Parti Radical-Démocratique

PSS : Parti Socialiste Suisse

UDC : Union Démocratique du Centre

Autres :

DDS : Documents Diplomatiques Suisses

IDH : Indicateur de Développement Humain

Table des illustrations

→ Carte de la Suisse	8
→ Carte des régions linguistiques en Suisse	10
→ Répartition des sièges au Conseil national depuis 2003.....	15
→ La guerre du Sonderbund (1847-1848).....	27
→ Accords Schengen-Dublin (5 juin 2005), carte de la votation	99
→ Carte du chômage en Suisse en avril 2007.....	115

ANNEXES

Table des annexes

PARTIE I : LA NAISSANCE DU MALAISE SUISSE.

Annexe I – Document 1 : <i>Le Cantique suisse (Schweizerpsalm)</i>	147
Annexe I – Document 1 bis : <i>Ô Monts indépendants (Rufst du mein Vaterland)</i>	148
Annexe I – Document 1 ter : Hymne CH 98	149
Annexe I – Document 2 : Carte des cantons suisses	150
Annexe I – Document 3 : La séparation des pouvoirs en Suisse	151
Annexe I – Document 4 : Votation populaire du 16 mai 1920, concernant l'accession de la Suisse à la Société des Nations	152
Annexe I – Document 5 : Votation populaire du 8 septembre 1935, initiative populaire pour la révision totale de la Constitution	153

PARTIE II : LA SUISSE ET LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE.

Annexe II – Document 1 : Discours de Marcel Pilet-Golaz (25 juin 1940)	154
---	-----

PARTIE III : LES EVOLUTIONS RECENTES.

Annexe III – Document 1 : Votation populaire du 6 décembre 1992, concernant l'accord sur l'Espace Economique Européen	157
Annexe III – Document 2 : Votation populaire du 21 mai 2000, concernant les accords bilatéraux avec l'UE	158
Annexe III – Document 3 : Votation populaire du 4 mars 2001, initiative populaire fédérale « Oui à l'Europe ! »	159
Annexe III – Document 4 : Votation populaire du 16 mars 1986, concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU	160
Annexe III – Document 5 : Votation populaire du 3 mars 2002, concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU	161
Annexe III – Document 6 : Votation populaire du 24 septembre 2006, loi fédérale sur les étrangers	162
Annexe III – Document 7 : Affiches de campagne de l'UDC	163

Annexe I – Document 1

Le Cantique suisse (Schweizerpsalm)

Le *Cantique suisse* est hymne national de la Suisse depuis 1961. Voici la version française, qui n'est pas une traduction fidèle du texte original de Leonhard Widmer, écrit en 1841.

Sur nos monts, quand le soleil
Annonce un brillant réveil,
Et prédit d'un plus beau jour le retour,
Les beautés de la patrie
Parlent à l'âme attendrie ;
Au ciel montent plus joyeux
Les accents d'un coeur pieux,
Les accents émus d'un coeur pieux.

Lorsqu'un doux rayon du soir
Joue encore dans le bois noir,
Le coeur se sent plus heureux près de Dieu.
Loin des vains bruits de la plaine,
L'âme en paix est plus sereine,
Au ciel montent plus joyeux
Les accents d'un coeur pieux,
Les accents émus d'un coeur pieux.

Lorsque dans la sombre nuit
La foudre éclate avec bruit,
Notre coeur pressent encore le Dieu fort ;
Dans l'orage et la détresse
Il est notre forteresse ;
Offrons-lui des coeurs pieux :
Dieu nous bénira des cieux,
Dieu nous bénira du haut des cieux.

Des grands monts vient le secours;
Suisse, espère en Dieu toujours !
Garde la foi des aïeux, Vis comme eux !
Sur l'autel de la patrie
Mets tes biens, ton coeur, ta vie !
C'est le trésor précieux
Que Dieu bénira des cieux,
Que Dieu bénira du haut des cieux.

Source : Charles Chatelanat (1833-1907), *Cantique suisse*.

Annexe I – Document 1 bis

Ô Monts indépendants (Rufst du mein Vaterland)

Ô Monts indépendants fut l'hymne officiel de la Suisse jusqu'en 1961. Il a été abandonné au profit du *Cantique suisse* à cause de sa mélodie, semblable au *God save the queen* britannique.

Ô monts indépendants,
Répétez nos accents,
Nos libres chants !
A toi, patrie,
Suisse chérie,
Le sang, la vie
De tes enfants.

Nous voulons nous unir,
nous voulons tous mourir
Pour te servir.
Ô notre mère !
De nous sois fière,
Sous ta bannière
Tous vont partir.

Gardons avec fierté
L'arbre au Grütli planté,
La Liberté !
Que d'âge en âge,
Malgré l'orage,
Cet héritage,
Soit respecté.

Source : J.R Wyss, *Rufst du mein Vaterland*, 1811.

Annexe I – Document 1 ter

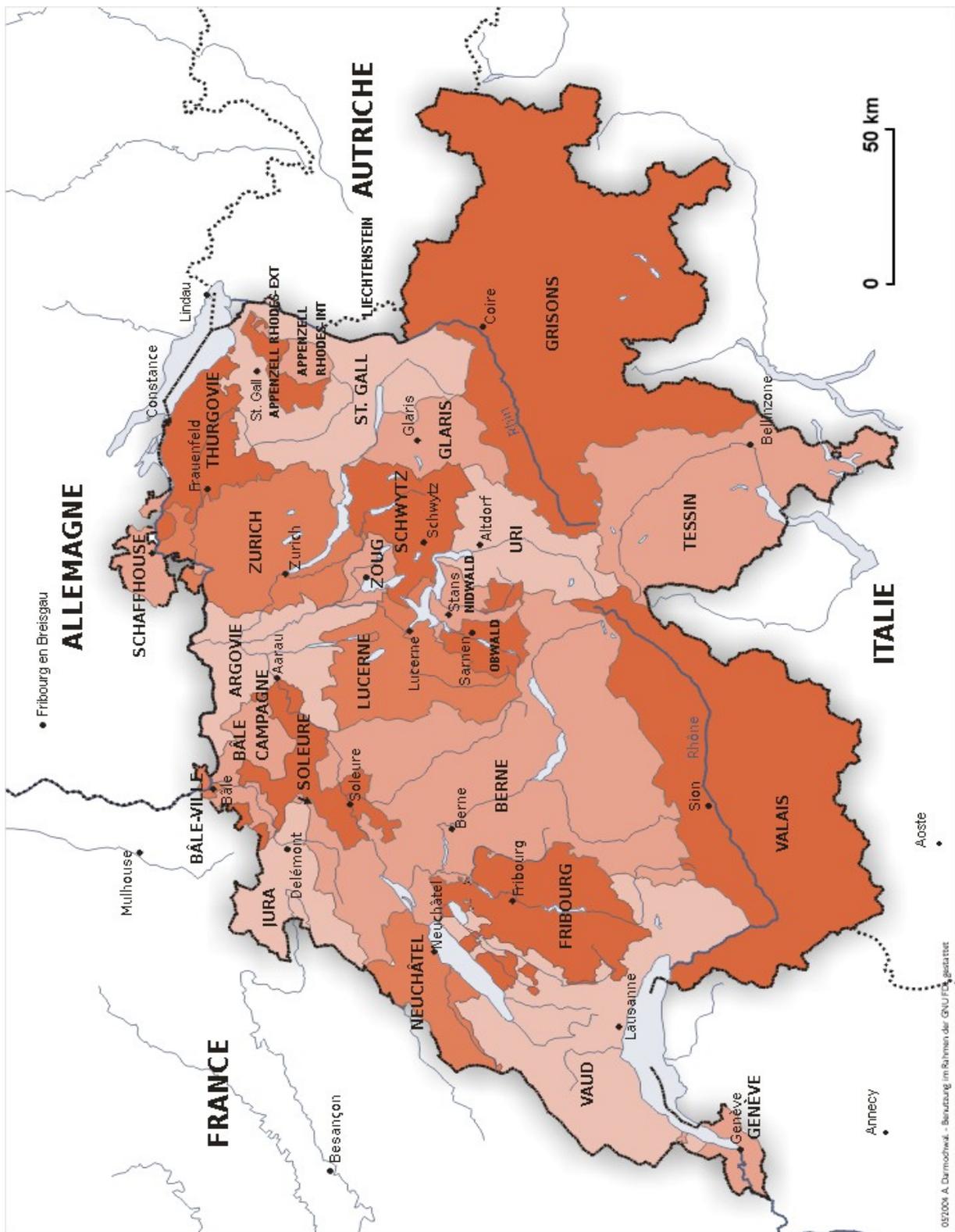
Hymne CH 98

Cet hymne, dépourvu de nom, a été composé par le musicien Christian D.Jakob, après que la Confédération helvétique ait organisé un concours afin de trouver un nouvel hymne national. Les paroles s'inspirent du Pacte fédéral de 1291.

De toutes mes forces je veux te servir,
Aucun joug étranger ne devoir subir.
Avec fraternité entre citoyens,
Protégeons nos vies et nos biens.
Unis dans nos diversités,
Guidés par la liberté,
Agissons avec générosité.
Si Dieu veut notre alliance restera scellée !

Source : Christian D.Jakob (traduction : Mme Krakowitzer-Derivaz), *Hymne CH 98*, 1998.

Carte des cantons suisses



Source : A.Darmochwal, licence GNU, 2004.

Annexe I – Document 3

La séparation des pouvoirs en Suisse

	exécutif	législatif		judiciaire
Confédération	Conseil fédéral Sept conseillers fédéraux élus par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats réunis)	L'Assemblée fédérale - Le Parlement suisse		Tribunal fédéral 41 juges permanents et 41 juges suppléants élus par l'Assemblée fédérale
		Conseil national 200 conseillers nationaux élus par le peuple. Chaque canton a un nombre de conseillers proportionnel à sa population	Conseil des Etats 46 conseillers aux Etats élus par le peuple. Chaque canton dispose de deux représentants.	
Cantons	Conseil d'Etat 5 à 7 conseillers d'Etat élus par le peuple	Grand Conseil entre 46 et 200 députés élus par le peuple		Tribunal cantonal Juges élus par le Conseil d'Etat ou par le Grand Conseil
Communes	Conseil communal élus par le peuple	Conseil général (seulement dans les grandes communes et les villes) ou Assemblée communale (dans les petites communes) Les conseillers généraux sont élus par le peuple, mais tout citoyen peut participer à l'Assemblée communale		Tribunal de district Juges élus par les autorités cantonales ou par le peuple

Source : www.swissinfo.org

Annexe I – Document 4

Votation populaire du 16 mai 1920, concernant l'accession de la Suisse à la Société des Nations.

Canton	Electeurs	Votants	% Particip.	Oui	Non	% Oui	% Non
Zurich	137'307	115'607	84.2%	46'387	66'898	40.9%	59.1%
Berne	172'023	122'744	71.35%	65'655	56'521	53.7%	46.3%
Lucerne	43'489	30'135	69.29%	15'550	14'376	52.0%	48.0%
Uri	5'827	4'463	76.59%	1'008	3'417	22.8%	77.2%
Schwyz	14'789	11'096	75.03%	2'546	8'496	23.1%	76.9%
Obwald	4'475	3'081	68.85%	1'802	1'267	58.7%	41.3%
Nidwald	3'437	2'412	70.18%	1'389	1'018	57.7%	42.3%
Glaris	8'590	6'883	80.13%	2'289	4'524	33.6%	66.4%
Zoug	8'085	6'024	74.51%	2'842	3'124	47.6%	52.4%
Fribourg	35'167	26'354	74.94%	20'125	6'118	76.7%	23.3%
Soleure	33'135	25'501	76.96%	9'895	15'009	39.7%	60.3%
Bâle-Ville	31'846	22'809	71.62%	10'693	12'054	47.0%	53.0%
Bâle-Campagne	19'296	14'875	77.09%	5'548	9'156	37.7%	62.3%
Schaffhouse	12'688	11'190	88.19%	4'362	6'559	39.9%	60.1%
Appenzell Rhodes-Ext.	13'783	11'266	81.74%	5'573	5'382	50.9%	49.1%
Appenzell Rhodes-Int.	3'128	2'624	83.89%	1'265	1'273	49.8%	50.2%
Saint-Gall	67'809	58'842	86.78%	26'474	30'346	46.6%	53.4%
Grisons	28'983	23'585	81.38%	12'343	10'797	53.3%	46.7%
Argovie	57'865	52'208	90.22%	17'846	33'109	35.0%	65.0%
Thurgovie	32'904	27'689	84.15%	16'225	11'464	58.6%	41.4%
Tessin	42'192	18'754	44.45%	15'709	2'822	84.8%	15.2%
Vaud	83'472	68'778	82.4%	63'924	4'663	93.2%	6.8%
Valais	33'296	25'318	76.04%	19'172	6'054	76.0%	24.0%
Neuchâtel	34'798	27'302	78.46%	23'034	4'124	84.8%	15.2%
Genève	39'943	30'619	76.66%	25'214	5'148	83.0%	17.0%
Suisse	968'327	750'159	77.47%	416'870	323'719	56.3%	43.7%

Légende :

Cantons romands/francophones

Cantons à majorité francophone

Canton italophone

Ensemble du pays

Source : Administration fédérale, *Votation populaire. Arrêté fédéral concernant l'accession de la Suisse à la Société des Nations*, 16 mai 1920.

Annexe I – Document 5

Votation populaire du 8 septembre 1935, initiative populaire pour la révision totale de la Constitution.

Canton	Electeurs	Votants	% Particip.	Oui	Non	% Oui	% Non
Zurich	195'289	136'929	70.12%	24'849	108'449	18.6%	81.4%
Berne	209'913	87'498	41.68%	13'573	73'336	15.6%	84.4%
Lucerne	57'313	27'957	48.78%	10'666	17'117	38.4%	61.6%
Uri	6'451	3'928	60.89%	1'548	2'207	41.2%	58.8%
Schwyz	17'819	7'757	43.53%	2'758	4'957	35.7%	64.3%
Obwald	5'313	2'419	45.53%	1'289	1'115	53.6%	46.4%
Nidwald	4'297	2'032	47.29%	877	1'138	43.5%	56.5%
Glaris	10'239	6'284	61.37%	1'261	4'916	20.4%	79.6%
Zoug	9'760	5'309	54.4%	1'845	3'424	35.0%	65.0%
Fribourg	40'111	21'289	53.08%	11'622	9'517	55.0%	45.0%
Soleure	43'256	26'946	62.29%	8'500	18'015	32.1%	67.9%
Bâle-Ville	49'251	25'881	52.55%	4'916	20'811	19.1%	80.9%
Bâle-Campagne	26'985	14'343	53.15%	1'883	12'293	13.3%	86.7%
Schaffhouse	14'557	12'749	87.58%	2'665	9'468	22.0%	78.0%
Appenzell Rhodes-Ext.	13'772	9'874	71.7%	1'326	8'228	13.9%	86.1%
Appenzell Rhodes-Int.	3'423	2'117	61.85%	1'014	1'013	50.0%	50.0%
Saint-Gall	74'276	60'420	81.35%	20'902	37'251	35.9%	64.1%
Grisons	34'339	20'676	60.21%	6'466	13'436	32.5%	67.5%
Argovie	72'856	63'123	86.64%	13'159	46'837	21.9%	78.1%
Thurgovie	38'202	29'776	77.94%	6'664	21'374	23.8%	76.2%
Tessin	42'714	16'125	37.75%	5'890	10'057	36.9%	63.1%
Vaud	100'631	84'296	83.77%	26'798	53'939	33.2%	66.8%
Valais	38'709	20'573	53.15%	11'258	9'197	55.0%	45.0%
Neuchâtel	36'260	15'857	43.73%	4'646	11'117	29.5%	70.5%
Genève	48'205	22'905	47.52%	9'760	12'366	44.1%	55.9%
Suisse	1'193'941	727'063	60.9%	196'135	511'578	27.7%	72.3%

Légende :

Cantons romands/francophones

Cantons à majorité francophone

Canton italoophone

Ensemble du pays

Source : Administration fédérale, *initiative populaire pour la révision totale de la Constitution*, 8 septembre 1935.

Annexe II – Document 1

Discours de Marcel Pilet-Golaz (25 juin 1940)

« Confédérés,

Vous vous êtes demandé, sans doute, pourquoi pendant des semaines - sept bientôt - j'avais gardé le silence. Le Conseil fédéral n'avait-il donc rien à dire en présence des événements qui se déroulaient comme un film tragique sur l'écran du monde ?

Le Conseil fédéral devait penser, prévoir, décider, agir, non pas discourir - on n'a que trop tendance à parler chez nous, ce qui ne fait pas dévier d'une ligne le cours des choses.

Si, de nouveau, il s'adresse au peuple suisse, aujourd'hui, c'est qu'un événement considérable, gros de conséquences, en partie imprévisible, s'est produit :

La France vient de conclure une suspension d'armes avec l'Allemagne et l'Italie.

Quelle que soit la tristesse qu'éprouve tout chrétien devant les ruines et les deuils accumulés, c'est pour nous, Suisses, un profond soulagement de savoir que nos trois grands voisins s'acheminent vers la paix; ces voisins avec lesquels nous entretenons des relations intellectuelles et économiques si serrées, ces voisins qui se rejoignent en esprit au sommet de nos Alpes - près du ciel - et dont les civilisations nous ont séculairement enrichis, comme les fleuves descendus du Gothard ont fécondé leurs plaines.

Cet apaisement - n'est-ce pas le mot ? - est naturel, humain, surtout chez de modestes neutres épargnés jusqu'ici à tous égards. Il ne doit pas nous leurrer, toutefois. Nous laisser aller à des illusions d'insouciant bonheur serait dangereux; le présent que nous venons de vivre est trop lourd d'avenir pour que nous retombions mollement dans le passé.

Qui dit armistice, ne dit pas encore paix et notre continent reste en état d'alerte.

Certes, puisque la guerre ne sévira plus à nos frontières, pourrons-nous envisager sans retard une démobilisation partielle et graduelle de notre armée. Mais cette démobilisation, elle-même, va poser des problèmes délicats à notre économie nationale profondément modifiée. La collaboration internationale, si nécessaire à la prospérité des peuples, est loin d'être rétablie. L'Empire britannique proclame sa résolution de poursuivre la lutte sur terre, sur mer et dans les airs. L'Europe doit trouver, avant de reprendre essor, son nouvel équilibre, très différent de l'ancien à n'en pas douter et qui se fondera sur d'autres bases que celles que, malgré ses vaines tentatives, la Ligue des nations ne réussit pas à jeter.

Partout, dans tous les domaines - spirituel et matériel, économique et politique - le redressement indispensable exigera de puissants efforts, qui s'exerceront, pour être efficaces, en dehors des formules périmées. Cela ne se fera pas sans douloureux renoncements et sans durs sacrifices.

Pensez à notre commerce, à notre industrie, à notre agriculture, pour prendre un exemple

concret. Quelle adaptation difficile que la leur aux circonstances nouvelles ! Il en faudra surmonter des obstacles, qu'on aurait tenus pour infranchissables il y a moins d'un an, si l'on veut assurer à chacun - et c'est un devoir primordial - le pain qui nourrit le corps, le travail qui reconforte l'âme.

Afin d'obtenir ce résultat - maigre peut-être aux yeux des blasés, mais capital pour le salut du pays - il en faudra des décisions majeures. Et non pas des décisions longuement débattues, discutées, soupesées. A quoi serviraient-elles devant le flot puissant et rapide des faits à endiguer ? Des décisions, à la fois réfléchies et promptes, prises d'autorité.

Oui, je le dis bien, prises d'autorité. Oh ! ne nous y trompons pas, les temps que nous vivons nous arracheront à nombre d'habitudes anciennes, confortables, indolentes - je n'ose employer l'expression pépères, qui répondrait exactement à ma pensée. Qu'importe ! N'allons pas confondre routine, ornière desséchée, avec tradition, sève vivifiante qui monte du tréfonds de l'histoire. La tradition, au contraire, exige des renouvellements parce qu'elle n'entend pas piétiner sur place mais marcher intelligemment du passé vers l'avenir. Le moment n'est pas de regarder mélancoliquement en arrière mais avec résolution en avant, pour contribuer de toutes nos forces, modestes et utiles à la fois, à la restauration du monde disloqué.

Le Conseil fédéral vous a promis la vérité. Il vous la dira, sans la farder et sans trembler.

Le temps est venu de la renaissance intérieure. Chacun de nous doit dépouiller le vieil homme.

Cela signifie :

Ne pas palabrer, concevoir;
ne pas disserter, oeuvrer;
ne pas jouir, produire;
ne pas demander, donner.

Certes, cela n'ira pas sans déchirements, psychologiques autant que matériels.

Ne nous le dissimulons pas : nous devons nous restreindre. Il faudra, avant de penser à soi, à soi seulement, penser aux autres - au-dehors et au-dedans - aux déshérités, aux faibles, aux misérables. Il ne s'agira pas de faire l'aumône d'une parcelle de son superflu; nous serons appelés certainement à partager ce que nous avons cru jusqu'à maintenant être notre nécessaire. Ce ne sera plus l'obole du riche, mais la pite de la veuve. L'Évangile ressaisit toujours les créatures dans l'adversité.

Nous abandonnerons - nul doute - de multiples convenances ou commodités, auxquelles nous tenons parce qu'elles sont une manifestation inconsciente de notre égoïsme. Loin de nous appauvrir, cela nous enrichira.

Nous reprendrons l'habitude salubre de peiner beaucoup pour un modeste résultat, alors que nous nous étions bercés de l'espoir d'obtenir un gros résultat sans grand-peine. Comme si l'effort seul n'était pas générateur de joie ! Demandez-le aux sportifs : il y a longtemps qu'ils le savent.

Plutôt que de penser à nous et à nos aises, nous penserons aux autres et à leurs besoins élémentaires. C'est ça la vraie solidarité, celle des actes, non des paroles et des cortèges, celle

qui bétonne la communauté nationale dans la confiance et l'union, par le travail et par l'ordre, ces deux grandes forces créatrices.

Le travail, le Conseil fédéral en fournira au peuple suisse, coûte que coûte.

L'ordre, il est inné chez nous et je suis persuadé qu'il sera maintenu sans difficulté avec l'appui de tous les bons citoyens.

Ceux-ci comprendront que le gouvernement doit agir. Conscient de ses responsabilités, il les assumera pleinement; en dehors, au-dessus des partis, au service de tous les Suisses, fils de la même terre, épis du même champ. A vous, Confédérés, de le suivre, comme un guide sûr et dévoué, qui ne pourra pas toujours expliquer, commenter, justifier ses décisions. Les événements marchent vite : il faut adopter leur rythme. C'est ainsi, ainsi seulement que nous sauvegarderons l'avenir.

Les divergences particulières, régionales ou partisans, vont se fondre dans le creuset de l'intérêt national, loi suprême.

Serrez les rangs derrière le Conseil fédéral. Restez calmes, comme il est calme. Demeurez fermes, comme il est ferme. Ayez confiance, comme il a confiance. Le Ciel nous maintiendra sa protection, si nous savons la mériter.

Courage et résolution, esprit de sacrifice, don de soi, voilà les vertus salvatrices. Par elles, notre Patrie libre, humaine, compréhensive, accueillante, poursuivra sa mission fraternelle, qu'inspirent les grandes civilisations européennes.

Suisses, mes frères, dignes du passé, en avant hardiment vers l'avenir.

Que Dieu veille sur vous. »

Source : cité par R-H WUST, *Alerte en pays neutre, la Suisse en 1940*, Payot, 1966, p.143-146.

Annexe III – Document 1

Votation populaire du 6 décembre 1992, concernant l'accord sur l'Espace Economique Européen.

Canton	Electeurs	Votants	% Particip.	Oui	Non	% Oui	% Non
Zurich	768'126	618'209	80.48%	297'503	316'154	48.5%	51.5%
Berne	686'459	540'179	78.69%	255'224	281'026	47.6%	52.4%
Lucerne	224'458	181'614	80.91%	70'878	109'447	39.3%	60.7%
Uri	25'290	19'816	78.36%	4'943	14'728	25.1%	74.9%
Schwyz	77'278	64'315	83.23%	17'094	46'962	26.7%	73.3%
Obwald	20'713	16'940	81.78%	4'737	12'062	28.2%	71.8%
Nidwald	24'745	20'811	84.1%	6'957	13'590	33.9%	66.1%
Glaris	24'814	19'780	79.71%	6'290	13'398	31.9%	68.1%
Zoug	58'104	50'648	87.17%	22'037	28'239	43.8%	56.2%
Fribourg	146'744	112'124	76.41%	72'101	39'017	64.9%	35.1%
Soleure	161'531	135'176	83.68%	56'554	76'233	42.6%	57.4%
Bâle-Ville	132'051	95'563	72.37%	52'519	42'226	55.4%	44.6%
Bâle-Campagne	161'211	129'102	80.08%	68'001	59'872	53.2%	46.8%
Schaffhouse	48'787	41'696	85.47%	15'810	25'249	38.5%	61.5%
Appenzell Rhodes-Ext.	35'204	29'039	82.49%	10'612	18'278	36.7%	63.3%
Appenzell Rhodes-Int.	9'799	8'297	84.67%	2'397	5'854	29.1%	70.9%
Saint-Gall	278'676	226'212	81.17%	86'247	138'103	38.4%	61.6%
Grisons	122'356	92'605	75.68%	29'821	62'115	32.4%	67.6%
Argovie	335'992	255'892	76.16%	101'582	152'769	39.9%	60.1%
Thurgovie	134'311	107'423	79.98%	38'329	68'265	36.0%	64.0%
Tessin	185'138	141'148	76.24%	53'488	85'582	38.5%	61.5%
Vaud	359'273	261'087	72.67%	203'168	56'288	78.3%	21.7%
Valais	173'216	151'090	87.23%	82'997	65'636	55.8%	44.2%
Neuchâtel	103'399	77'373	74.83%	61'466	15'408	80.0%	20.0%
Genève	201'738	148'309	73.52%	114'819	32'120	78.1%	21.9%
Jura	47'158	35'646	75.59%	27'298	8'087	77.1%	22.9%
Suisse	4'546'571	3'580'094	78.74%	1'762'872	1'786'708	49.7%	50.3%

Légende

Cantons romands/francophones

Cantons à majorité francophone

Canton italoophone

Ensemble du pays

Source : Administration fédérale, *Arrêté fédéral sur l'espace économique européen (EEE)*, 6 décembre 1992.

Annexe III – Document 2

Votation populaire du 21 mai 2000, concernant les accords bilatéraux avec l'UE.

Canton	Electeurs	Votants	% Particip.	Oui	Non	% Oui	% Non
Zurich	785'473	399'856	50.9%	275'570	118'423	69.9%	30.1%
Berne	675'852	301'277	44.57%	204'882	94'445	68.4%	31.6%
Lucerne	231'627	126'718	54.7%	78'402	46'745	62.6%	37.4%
Uri	25'440	13'150	51.69%	6'730	6'149	52.3%	47.7%
Schwyz	85'133	43'179	50.71%	20'865	21'068	49.8%	50.2%
Obwald	22'206	10'631	47.87%	5'839	4'677	55.5%	44.5%
Nidwald	26'957	14'802	54.9%	8'119	6'415	55.9%	44.1%
Glaris	24'558	11'674	47.53%	6'643	4'974	57.2%	42.8%
Zoug	64'691	35'116	54.28%	24'199	10'752	69.2%	30.8%
Fribourg	157'996	71'063	44.97%	52'533	17'886	74.6%	25.4%
Soleure	163'522	81'055	49.56%	53'686	26'909	66.6%	33.4%
Bâle-Ville	119'894	65'692	54.79%	47'128	18'050	72.3%	27.7%
Bâle-Campagne	175'719	85'511	48.66%	59'983	24'583	70.9%	29.1%
Schaffhouse	48'137	31'807	66.07%	18'645	11'841	61.2%	38.8%
Appenzell Rhodes-Ext.	35'622	19'257	54.05%	11'886	7'262	62.1%	37.9%
Appenzell Rhodes-Int.	10'032	4'680	46.65%	2'421	2'246	51.9%	48.1%
Saint-Gall	284'281	125'947	44.3%	79'227	46'136	63.2%	36.8%
Grisons	127'989	52'218	40.79%	30'170	21'307	58.6%	41.4%
Argovie	352'338	150'740	42.78%	93'325	56'702	62.2%	37.8%
Thurgovie	141'611	65'237	46.06%	36'569	27'411	57.2%	42.8%
Tessin	193'604	100'440	51.87%	42'577	56'546	43.0%	57.0%
Vaud	366'235	167'828	45.82%	133'336	32'669	80.3%	19.7%
Valais	183'539	76'522	41.69%	49'540	26'022	65.6%	34.4%
Neuchâtel	104'572	54'593	52.2%	42'805	11'117	79.4%	20.6%
Genève	209'614	121'564	57.99%	94'597	25'530	78.7%	21.3%
Jura	47'923	22'727	47.42%	17'416	5'115	77.3%	22.7%
Suisse	4'664'565	2'253'284	48.3%	1'497'093	730'980	67.2%	32.8%

Légende

Cantons romands/francophones

Cantons à majorité francophone

Canton italophone

Ensemble du pays

Source : Administration fédérale, *Arrêté fédéral portant approbation des accords sectoriels entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la Communauté européenne, 21 mai 2000.*

Annexe III – Document 3

Votation populaire du 4 mars 2001, initiative populaire fédérale « Oui à l'Europe ! ».

Canton	Electeurs	Votants	% Particip.	Oui	Non	% Oui	% Non
Zurich	791'643	441'236	55.74%	102'366	330'626	23.6%	76.4%
Berne	676'760	366'212	54.11%	85'036	277'827	23.4%	76.6%
Lucerne	232'622	137'078	58.93%	21'169	114'095	15.7%	84.3%
Uri	25'429	13'318	52.37%	1'220	11'793	9.4%	90.6%
Schwyz	86'485	53'541	61.91%	5'509	46'153	10.7%	89.3%
Obwald	22'352	13'178	58.96%	1'448	11'485	11.2%	88.8%
Nidwald	27'267	16'553	60.71%	1'759	14'515	10.8%	89.2%
Glaris	24'566	13'034	53.06%	1'722	11'243	13.3%	86.7%
Zoug	65'236	41'168	63.11%	7'003	33'901	17.1%	82.9%
Fribourg	159'289	98'040	61.55%	26'359	70'300	27.3%	72.7%
Soleure	164'135	95'593	58.24%	18'715	75'889	19.8%	80.2%
Bâle-Ville	118'787	70'654	59.48%	20'336	49'450	29.1%	70.9%
Bâle-Campagne	176'391	100'948	57.23%	22'572	77'117	22.6%	77.4%
Schaffhouse	47'977	33'266	69.34%	5'673	26'742	17.5%	82.5%
Appenzell Rhodes-Ext.	35'600	21'668	60.87%	2'898	18'620	13.5%	86.5%
Appenzell Rhodes-Int.	10'018	5'920	59.09%	400	5'495	6.8%	93.2%
Saint-Gall	285'631	159'424	55.81%	22'522	136'353	14.2%	85.8%
Grisons	128'454	62'830	48.91%	8'890	52'939	14.4%	85.6%
Argovie	354'643	184'110	51.91%	31'119	152'003	17.0%	83.0%
Thurgovie	142'678	76'146	53.37%	10'192	64'299	13.7%	86.3%
Tessin	195'127	95'916	49.16%	14'999	79'867	15.8%	84.2%
Vaud	367'725	169'305	46.04%	65'595	101'168	39.3%	60.7%
Valais	184'643	116'288	62.98%	23'789	90'359	20.8%	79.2%
Neuchâtel	104'410	72'188	69.14%	31'412	39'635	44.2%	55.8%
Genève	212'795	132'313	62.18%	53'152	76'306	41.1%	58.9%
Jura	47'922	26'192	54.66%	11'362	14'369	44.2%	55.8%
Suisse	4'688'585	2'616'119	55.8%	597'217	1'982'549	23.2%	76.8%

Légende

Cantons romands/francophones

Cantons à majorité francophone

Canton italophone

Ensemble du pays

Source : Administration fédérale, *initiative populaire « Oui à l'Europe ! »*, 4 mars 2001.

Annexe III – Document 4

Votation populaire du 16 mars 1986, concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

Canton	Electeurs	Votants	% Particip.	Oui	Non	% Oui	% Non
Zurich	732'628	400'155	54.62%	113'989	282'665	28.7%	71.3%
Berne	639'123	328'614	51.42%	74'434	251'936	22.8%	77.2%
Lucerne	200'663	114'986	57.3%	22'544	91'999	19.7%	80.3%
Uri	23'160	12'027	51.93%	2'172	9'720	18.3%	81.7%
Schwyz	66'310	33'364	50.32%	5'193	28'079	15.6%	84.4%
Obwald	18'230	11'367	62.35%	1'797	9'469	16.0%	84.0%
Nidwald	21'510	12'616	58.65%	1'880	10'641	15.0%	85.0%
Glaris	23'269	14'921	64.12%	2'377	12'458	16.0%	84.0%
Zoug	50'737	31'387	61.86%	6'801	24'307	21.9%	78.1%
Fribourg	127'484	63'512	49.82%	14'355	48'478	22.8%	77.2%
Soleure	147'668	86'299	58.44%	19'308	66'384	22.5%	77.5%
Bâle-Ville	136'214	64'784	47.56%	23'121	41'157	36.0%	64.0%
Bâle-Campagne	149'137	77'774	52.15%	25'312	51'741	32.9%	67.1%
Schaffhouse	45'667	34'461	75.46%	7'293	26'088	21.8%	78.2%
Appenzell Rhodes-Ext.	32'132	17'584	54.72%	3'033	14'455	17.3%	82.7%
Appenzell Rhodes-Int.	8'882	5'059	56.96%	539	4'501	10.7%	89.3%
Saint-Gall	252'756	129'181	51.11%	24'709	103'735	19.2%	80.8%
Grisons	110'659	47'752	43.15%	10'784	36'563	22.8%	77.2%
Argovie	298'849	147'260	49.28%	26'729	119'873	18.2%	81.8%
Thurgovie	117'417	68'584	58.41%	12'012	55'930	17.7%	82.3%
Tessin	164'266	70'648	43.01%	23'947	45'563	34.5%	65.5%
Vaud	328'959	134'220	40.8%	33'650	99'668	25.2%	74.8%
Valais	151'529	65'516	43.24%	10'979	53'933	16.9%	83.1%
Neuchâtel	98'258	44'310	45.1%	12'030	31'824	27.4%	72.6%
Genève	191'638	88'018	45.93%	26'464	60'666	30.4%	69.6%
Jura	43'234	15'731	36.39%	6'261	9'317	40.2%	59.8%
Suisse	4'180'379	2'120'130	50.72%	511'713	1'591'150	24.3%	75.7%

Légende

Cantons romands/francophones

Cantons à majorité francophone

Canton italoophone

Ensemble du pays

Source : Administration fédérale, *Arrêté fédéral sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU*, 16 mars 1986.

Annexe III – Document 5

Votation populaire du 3 mars 2002, concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

Canton	Electeurs	Votants	% Particip.	Oui	Non	% Oui	% Non
Zurich	799'376	478'838	59.9%	281'877	189'673	59.8%	40.2%
Berne	679'161	390'991	57.57%	219'081	169'096	56.4%	43.6%
Lucerne	234'381	155'413	66.31%	79'085	74'522	51.5%	48.5%
Uri	25'443	15'120	59.43%	5'975	8'855	40.3%	59.7%
Schwyz	87'810	60'237	68.6%	22'702	35'609	38.9%	61.1%
Obwald	22'592	15'038	66.56%	6'705	8'071	45.4%	54.6%
Nidwald	27'687	19'106	69.01%	8'691	10'017	46.5%	53.5%
Glaris	24'669	14'727	59.7%	5'826	8'822	39.8%	60.2%
Zoug	65'997	44'708	67.74%	24'527	19'916	55.2%	44.8%
Fribourg	161'179	90'200	55.96%	52'490	36'250	59.2%	40.8%
Soleure	164'662	101'022	61.35%	53'074	47'325	52.9%	47.1%
Bâle-Ville	117'782	74'200	63%	47'302	26'468	64.1%	35.9%
Bâle-Campagne	177'060	105'194	59.41%	61'192	42'811	58.8%	41.2%
Schaffhouse	48'217	35'009	72.61%	15'532	18'654	45.4%	54.6%
Appenzell Rhodes-Ext.	35'751	23'760	66.46%	10'739	12'881	45.5%	54.5%
Appenzell Rhodes-Int.	10'092	6'676	66.15%	2'157	4'486	32.5%	67.5%
Saint-Gall	287'615	177'793	61.82%	82'334	94'796	46.5%	53.5%
Grisons	129'005	72'076	55.87%	32'305	38'572	45.6%	54.4%
Argovie	357'968	208'083	58.13%	101'277	105'892	48.9%	51.1%
Thurgovie	143'784	84'274	58.61%	35'572	46'736	43.2%	56.8%
Tessin	196'785	97'918	49.76%	39'913	56'720	41.3%	58.7%
Vaud	369'687	171'786	46.47%	107'584	61'747	63.5%	36.5%
Valais	186'278	91'942	49.36%	46'786	44'088	51.5%	48.5%
Neuchâtel	104'456	68'738	65.81%	44'272	23'596	65.2%	34.8%
Genève	215'860	130'228	60.33%	86'014	42'619	66.9%	33.1%
Jura	48'023	25'848	53.82%	16'098	9'407	63.1%	36.9%
Suisse	4'721'320	2'758'925	58.44%	1'489'110	1'237'629	54.6%	45.4%

Légende

Cantons romands/francophones

Cantons à majorité francophone

Canton italoophone

Ensemble du pays

Source : Administration fédérale, *Initiative populaire fédérale pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU*, 3 mars 2002.

Annexe III – Document 6

Votation populaire du 24 septembre 2006, loi fédérale sur les étrangers.

Canton	Electeurs	Votants	% Particip.	Oui	Non	% Oui	% Non
Zurich	833'225	423'297	50.8%	289'577	129'627	69.1%	30.9%
Berne	696'685	310'640	44.59%	211'309	95'675	68.8%	31.2%
Lucerne	244'172	120'146	49.21%	87'555	30'358	74.3%	25.7%
Uri	25'633	10'131	39.52%	7'250	2'696	72.9%	27.1%
Schwyz	92'774	47'976	51.71%	36'937	9'843	79.0%	21.0%
Obwald	23'599	11'149	47.24%	8'252	2'551	76.4%	23.6%
Nidwald	29'214	14'325	49.03%	11'149	2'842	79.7%	20.3%
Glaris	25'291	10'501	41.52%	8'133	2'297	78.0%	22.0%
Zoug	69'572	37'913	54.49%	28'377	9'225	75.5%	24.5%
Fribourg	171'489	85'136	49.65%	52'781	30'619	63.3%	36.7%
Soleure	168'160	78'660	46.78%	57'791	20'251	74.1%	25.9%
Bâle-Ville	114'106	64'508	56.53%	38'651	24'978	60.7%	39.3%
Bâle-Campagne	182'648	94'496	51.74%	65'882	26'959	71.0%	29.0%
Schaffhouse	48'454	32'071	66.19%	21'372	8'799	70.8%	29.2%
Appenzell Rhodes-Ext.	36'751	19'114	52.01%	13'733	5'212	72.5%	27.5%
Appenzell Rhodes-Int.	10'714	4'783	44.64%	3'731	1'005	78.8%	21.2%
Saint-Gall	297'421	143'328	48.19%	107'527	34'706	75.6%	24.4%
Grisons	131'926	58'315	44.2%	40'432	16'498	71.0%	29.0%
Argovie	375'133	170'919	45.56%	129'808	39'744	76.6%	23.4%
Thurgovie	151'323	68'554	45.3%	51'978	14'776	77.9%	22.1%
Tessin	202'930	90'553	44.62%	59'539	29'502	66.9%	33.1%
Vaud	383'684	198'981	51.86%	106'397	89'999	54.2%	45.8%
Valais	194'821	94'934	48.73%	59'441	32'590	64.6%	35.4%
Neuchâtel	106'702	55'719	52.22%	29'083	26'008	52.8%	47.2%
Genève	228'264	125'019	54.77%	63'899	57'991	52.4%	47.6%
Jura	49'236	22'328	45.35%	11'550	10'368	52.7%	47.3%
Suisse	4'893'927	2'393'496	48.91%	1'602'134	755'119	68.0%	32.0%

Légende

Cantons romands/francophones

Cantons à majorité francophone

Canton italophone

Ensemble du pays

Source : Administration fédérale, *Loi fédérale sur les étrangers*, 24 septembre 2006.

Affiches de campagne de l'UDC.



Ne vous laissez pas bernier!

	Ce que le citoyen normal entend par la	Ce que le Conseil fédéral entend par la
Deuxième génération	Les ressortissants étrangers nés et élevés en Suisse	Les ressortissants étrangers qui ont effectué 5 années de scolarité obligatoire en Suisse
Troisième génération	Les enfants de parents qui sont nés tous les deux en Suisse et qui y ont été élevés	Les enfants dont au moins un des deux parents a effectué 5 années de scolarité obligatoire en Suisse

UDC JUUGES JDC VALAIS UDC romand Le 26 septembre au bradage de la nationalité et aux naturalisations en masse!



Campagne contre les naturalisations facilitées (2004).



Campagne contre les accords bilatéraux Schengen/Dublin (2005).



Campagne pour le durcissement de la politique sur le droit d'asile (2006).



Campagne contre l'égalité devant l'impôt sur les successions pour les couples pacsés (2007).

Source : www.udc-valais.ch

Table des matières

Remerciements.....	3
Introduction.....	4
I^{ère} PARTIE : LA NAISSANCE DU MALAISE SUISSE.....	7
Carte de la Suisse.....	8
1. La Suisse : généralités et bref rappel historique.....	9
a) Le multilinguisme et la diversité culturelle.....	9
b) Les institutions suisses.....	13
c) Rappel historique : des Romains au XVIII ^{ème} siècle.....	17
2. La Suisse au XIX^{ème} siècle.....	22
a) La Suisse française (1798 – 1815).....	22
b) L'indépendance et le difficile consensus national.....	23
c) L'Etat fédéral et les premiers effets de la neutralité.....	28
3. La Suisse et la Première Guerre mondiale.....	32
a) Le fossé entre Romands et Alémaniques.....	32
b) Un ciment fédéral pour lutter contre la crise d'identité nationale.....	34
c) Conflits sociaux et nostalgie de l'Ancien Régime.....	36
4. La Suisse de l'entre-deux-guerres.....	39
a) La Société des Nations.....	39
b) Critiques du conformisme et de l'immobilisme.....	41
c) L'arrivée de l'extrême-droite en Suisse.....	46
II^{ème} PARTIE : LA SUISSE ET LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE.....	49
1. Rappel des faits.....	50
a) La position suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale.....	50
b) La politique nationale sur la question des réfugiés.....	54
2. De la bonne conscience à la remise en cause.....	57
a) Les premières critiques.....	57
b) La réponse officielle.....	64
3. Les nouvelles attaques dans les années quatre-vingt-dix.....	70
a) 1996 et la nouvelle pluie de critiques.....	70
b) La défense suisse.....	76

III^{ème} PARTIE : LES EVOLUTIONS RECENTES	84
1. La place de la Suisse et du Suisse dans le monde	85
a) Une Suisse trop renfermée ?.....	85
b) La question européenne.....	93
c) Le syndrome juif ?.....	100
2. Quelle place pour la neutralité ?	106
a) Une Suisse sans neutralité ?	106
b) Vers une neutralité active ?.....	110
3. Christoph Blocher et le nationalisme	115
a) L'UDC et Christoph Blocher.....	115
b) L'UDC de Blocher et le FPÖ de Jörg Haider : destins croisés ?.....	122
Conclusion générale	129
Bibliographie.....	132
Index.....	138
Liste des sigles.....	142
Table des illustrations.....	144
ANNEXES.....	145
Table des annexes.....	146
Table des matières.....	165